Le Monde

www.lemonde.fr

57e ANNÉE – N° 17685 – 7,90 F - 1,20 EURO FRANCE MÉTROPOLITAINE – MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2001 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

WOLFGANG RATTAY/REUTERS

Afghanistan : accord à Bonn

Une force multinationale sera déployée à Kaboul

SOMMAIRE

● **Le conflit en Afghanistan** : Un accord, conclu à Bonn (*photo*), mardi 4 décembre, prévoit notamment une administration provisoire et le déploiement, sous mandat de l'ONU, d'une force internationale chargée d'assurer la sécurité à Kaboul et dans sa région. Un Pachtoune, Hamid Karzaï, proche du roi Zaher Chah, pourrait être chef du gouvernement.Bombardements intensifs sur Kandahar. p. 5 et 6

● **L'Amérique en guerre :** Les Etats-Unis ont réussi, mardi, leur cinquième essai de missile antimissile. Ils vont accélérer leur projet de défense antimissile. La Maison Blanche fait état de nouvelles menaces d'attentats. p. 7

● **Horizons-Portrait :** L'histoire de Zaher Chah, qui régna quarante ans sur l'Afghanistan, de 1933 à 1973. p. 17

► www.lemonde.fr/dossier-special

Ariel Sharon veut la fin de Yasser Arafat

● La riposte israélienne aux attentats du Hamas vise l'Autorité palestinienne ● A Gaza et en Cisjordanie, l'armée a bombardé les installations qu'utilise le chef palestinien ● Ariel Sharon accuse : « Arafat a choisi la voie du terrorisme » ● Shimon Pérès critique la stratégie adoptée par le premier ministre israélien

ISRAËL poursuivait mardi 4 décembre une vaste opération militaire destinée à obtenir l'élimination politique de Yasser Arafat et à renverser l'Autorité palestinienne, l'administration qu'il dirige dans les territoires. Le gouvernement d'Ariel Sharon a pris cette initiative en réponse aux attentats perpétrés samedi et dimanche par le mouvement islamiste Hamas qui ont fait trente morts et plus de deux cents blessés en Israël.

La veille, lundi, le premier ministre israélien avait, dans un discours, incriminé la responsabilité directe de M. Arafat dans les massacres du week-end. « *Nous savons qui est responsable. Arafat est responsable de tout ce qui s'est passé ici* », a dit M. Sharon, ajoutant : « *Arafat a fait son choix stratégique, la stratégie du terrorisme* (...). *Arafat a choisi la voie du terrorisme.* »

Notre envoyé spécial à Gaza, Gilles Paris, a été témoin de la première phase de la riposte israélienne : la destruction de l'aéroport, des hélicoptères et des bâtiments qu'utilise M. Arafat dans ce territoire. Plus tard, Tsahal n'a bombardé, dans toute la Cisjordanie, que des installations de l'Autorité palestinienne. Les blindés israéliens ont pris position à Ramallah, à quelques centaines de mètres de l'endroit où demeure le chef historique du mouvement national palestinien, l'homme qui est, depuis 1991, l'interlocuteur d'Israël dans les négociations de paix.

Les Etats-Unis ont approuvé la riposte israélienne. En revanche, le ministre israélien des affaires étrangères, le travailliste Shimon Pérès, a exprimé, mardi, son désaccord, dénonçant, dans un communiqué, « *une tentative de provoquer l'effondrement de l'Autorité palestinienne* ». Un politologue palestinien décrit pour *Le Monde* l'onde de choc que serait l'élimination politique de M. Arafat.

Lire nos informations pages 2 à 4 et le point de vue d'Arno Klarsfeld page 18

► www.lemonde.fr/israel-palestiniens

Les erreurs des juges et le débat sur la loi

LE PRÉSIDENT de la République a dénoncé, lundi 3 décembre, les « *dysfonctionnements graves et répétés* » de la justice après la libération par un juge de Versailles, le 29 novembre, d'un homme soupçonné d'être un trafiquant de drogue. Jacques Chirac s'empare ainsi d' une polémique qui a mobilisé la magistrature, la police, et les responsables politiques le week end dernier. Samedi, Lionel Jospin avait qualifié la décision du magistrat d'« *effroyable erreur* ». La ministre de la justice a demandé une enquête administrative. La loi sur la présomption d'innocence se trouve au centre du débat de la présidentielle.

Lire page 10

► www.lemonde.fr/securite

Sur le Web israélien, la colère de Nourit Peled contre « un gouvernement de mort »

LES ISRAÉLIENS sont le peuple le plus internaute du monde. Le site du *Yedioth Aharonot,* le grand quotidien populaire du pays, fourmille de débats. Lundi 3 décembre, au lendemain des attentats meurtriers du Hamas contre Israël, sur ynet.co.il, un long commentaire, intitulé « La mort a un gouvernement », a suscité un nombre inhabituel de réactions. Parce que son auteur n'est pas n'importe qui. Nourit Peled-Elkhanan est la fille du général Mattityahou Peled, une gloire militaire d'Israël devenu, après 1967, un adversaire acharné de la colonisation. Parce qu'elle est elle-même une victime du terrorisme aveugle : en 1997, sa fille Smadar, quatorze ans, a succombé à un attentat du Hamas à Jérusalem. Parce que son message accusait la politique « *aveugle* » d'Ariel Sharon.

« *Dylan Thomas a écrit un poème intitulé "Et la mort n'aura pas de gouvernement". En Israël, la mort a un gouvernement. La mort gouverne ici et ce gouvernement est un gouvernement de mort* », lance Mme Peled. « *La machine d'endoctrinement israélienne parvient à présenter ces attentats comme déconnectés de toute réalité israélienne. Il y a des "assassins arabes" et des "victimes israéliennes". Mais celui qui a de la mémoire* (...) *sait que ces attentats ne sont que les derniers en date d'une chaîne d'effrayants événements sanglants, qui ne cessent pas depuis trente-quatre ans. Et qui n'ont qu'une seule raison : une occupation cruelle. Une occupation qui signifie humiliation, faim, impossibilité de gagner sa vie, démolitions de maisons, arrachage des arbres, assassinats d'enfants, internements de mineurs sans procès dans des conditions abominables, morts de bébés aux barrages militaires et leurre politique.* » Nourit l'Israélienne refuse la politique d'un homme, Ariel Sharon, qui « *transforme nos enfants soit en assassins, soit en assassinés* ».

Immense émotion, réactions sans fin sur le site. Insultes : « *Imbécile* », « *Espèce d'occupante, qu'attends-tu pour partir d'ici ?* ». « *Quand comprendrez-vous que nous avons affaire à des assassins dégoûtants assoiffés de sang, inhumains, des M-O-N-S-T-R-E-S ?*», demande Shirat. « *Vous êtes,* écrit Mikhal, avocate, qui vilipende les « défaitistes », *la preuve vivante que les Palestiniens l'emportent.* » « *Et allez donc,* ajoute Haïm, de Natanya, *c'est encore nous les coupables !* » Beaucoup d'internautes sont offusqués du contenu du texte, mais respectueux de la douleur d'une mère. « *Où est la gauche palestinienne qui pense comme vous ?* », lance ironique, l'un d'eux.

On trouve, cependant, des messages de soutien en nombre inattendu, des « *bravo !* », des « *ne lâchez pas* », « *enfin quelqu'un qui dit la vérité !* ». « *Nous ne comprenons que la force. Il a fallu des centaines de morts pour que nous nous enfuyions du Liban. Pour partir de Judée et de Samarie, nous en aurons apparemment besoin de quelques milliers* », signé Tal, de Haïfa.

« *J'ai été votre élève au lycée,* lui écrit Rina, de Jérusalem. *Et j'ai été bouleversée par la disparition de votre fille. Mon point de vue est différent du vôtre pour ce qui touche à l'occupation et aux crimes que, supposément, nous commettrions. Mais je suis heureuse que, justement parce que vous avez vécu un si grand malheur, vous ayez su continuer à garder vos idées et à les clamer encore et encore. Courage* . »

Sylvain Cypel

D.R.

ÉDUCATION

La France, élève moyen

Loin derrière les Finlandais, les Japonais et les Anglais mais devant les Espagnols, les Italiens et les Allemands : selon une enquête de l'OCDE sur 32 pays, les élèves français se situent dans la moyenne. Ils savent rechercher les informations mais pèchent dans l'analyse et la synthèse. p.12 et 13

► www.lemonde.fr/education

Retour sur une mort au travail

GÉRARD FILOCHE

UN OUVRIER travaillant pour un sous-traitant de Peugeot est mort à Sochaux. Le nombre d'accidents du travail est sous-évalué, estime le ministère de l'emploi. Gérard Filoche a remis un rapport au Conseil économique et social sur le rôle des comités d'hygiène et de sécurité.

Lire page 22

Afrique CFA 1 000 F CFA, Algérie, 35 DA, Allemagne, 3 DM (1,53 €); Antilles-Guyane, 10 F (1,52 €); Autriche, 25 ATS (1,82 €); Belgique, 49 FB (1,21 €); Canada, 2,50 $ CAN ; Danemark, 15 KRD ; Espagne, 250 PTA (1,50 €); Grande-Bretagne, 1 £ ; Grèce, 500 DR (1,47 €); Irlande, 1,40 £ (1,78 €); Italie, 3000 L (1,55 €); Luxembourg, 46 FL (1,14 €); Maroc, 10 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3,30 FL (1,50 €); Portugal cont., 300 ESC (1,50 €); Réunion, 10 F (1,52 €); Suède, 16 KRS ; Suisse, 2,40 FS ; Tunisie, 1,5 DT ; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $.

M 0147 - 1205 - 7,90 F - 1,20 €

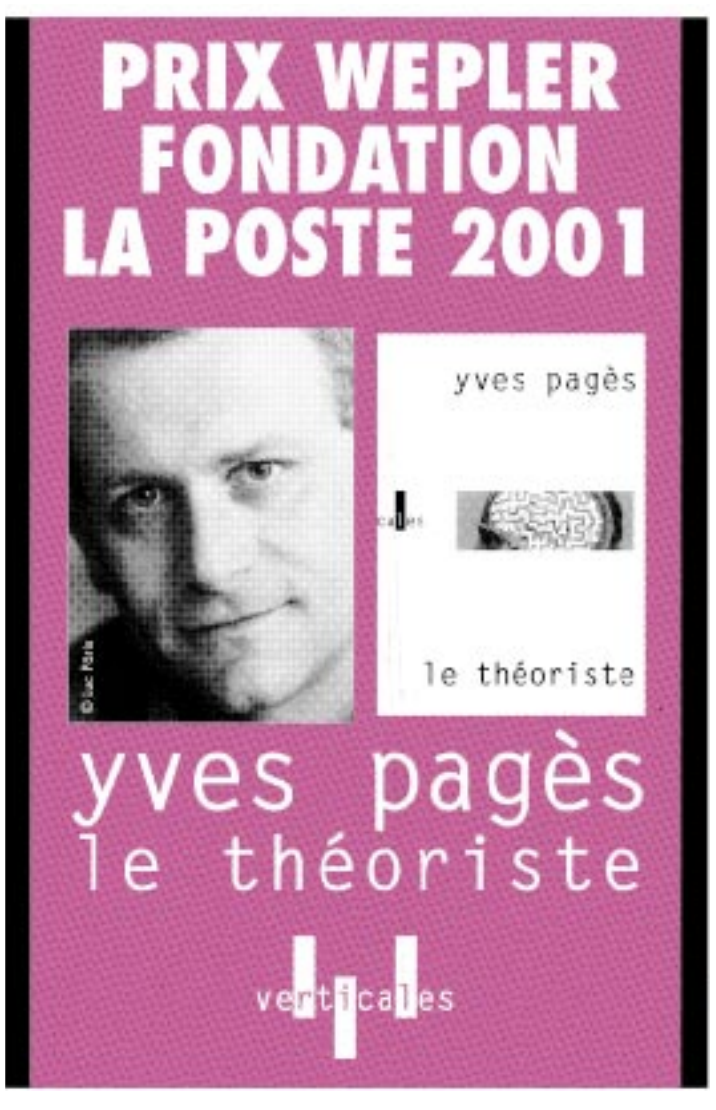

POINT DE VUE

Le trop facile pacifisme allemand

par Peter Schneider

ON a beaucoup entendu parler en Allemagne, ces dernières semaines, du « *courage civique* » et de son contraire, la « *lâcheté devant l'ami* » (l'allié américain). Un véritable ami des Etats-Unis, entend-on dire, se devrait de leur faire savoir avec franchise qu'ils font fausse route.

Et de fait, côté allemand, les amis francs et sincères des Etats-Unis n'ont pas manqué. Mais fallait-il tant de bravoure pour prendre de telles positions ? Le « *courage civique* » n'est pas chose si simple. L'expérience suggère qu'il ne s'affiche ni dans les foules ni dans les pétitions collectives. Or c'est en chœur que nos personnalités ont fait la morale aux Etats-Unis, et condamné la « *terreur des bombardements* » en Afghanistan. Se souvient-on d'une seule voix de renom, dans ce chœur immense, qui ait fait valoir de bonnes raisons en faveur des frappes militaires américaines et de l'« *orientation guerrière* » du chancelier ?

Non, décidément, les intellectuels qui s'opposent à la guerre ne peuvent revendiquer la prime du courage, tout au plus un consensus où l'absence de perturbations ne laisse pas d'étonner. La devise de Pasolini, selon laquelle il faut justement faire opposition à l'opposition, ne semble guère en vogue. Evidemment, les majorités peuvent aussi avoir raison, et dire qu'il n'est pas bien difficile de réactiver un consensus éprouvé ne suffit pas à le disqualifier. Mais ce dernier fait-il vraiment ses preuves ? Les a-t-il faites ?

Je partage pleinement certains des arguments et sentiments des opposants à la guerre. On aurait bien sûr préféré que la réaction aux attentats, au lieu de mobiliser une flotte de bombardiers, se traduise par l'envoi de quelques demi-douzaines de James Bond – pour peu que leur mission ait pu avoir dans la réalité la moitié du succès qu'on lui connaît dans les films.

Lire la suite page 19

Peter Schneider *est écrivain.*

D. R.

CINÉMA

Le nouveau Woody Allen

Nouveau film de Woody Allen, *Le Sortilège du scorpion de jade* est une comédie policière et sentimentale située dans les années 1940. Parmi les autres sorties de la semaine, *Harry Potter à l'école des sorciers,* et son impressionnante machine de marketing. p. 32 à 35

► www.lemonde.fr/cinema

International	8	Tableau de bord	25
France	10	Aujourd'hui	28
Société	12	Météorologie-Jeux	31
Régions	16	Culture	32
Horizons	17	Guide culturel	35
Carnet	21	Kiosque	36
Entreprises	22	Abonnements	36
Communication	24	Radio-Télévision	37

Disneyland Resort Paris Lire page 15

FRAPPES **Le chef du gouvernement israélien, Ariel Sharon, a qualifié, lundi 3 décembre, l'Autorité palestinienne d'*« organisation soutenant le terrorisme »* et a vivement pris à partie son chef, Yasser Arafat. ● M. SHARON intervenait dans une allocution télévisée peu après des raids intenses de l'armée israélienne contre des installations palestiniennes directement liées à la personne de son chef, tels son héliport, l'aéroport à Gaza, les appareils qu'il utilise, ainsi que des bâtiments de l'Autorité à Bethléem et à Jénine. ● WASHINGTON s'est abstenu de toute critique à l'endroit d'Israël, soulignant au contraire la responsabilité du chef palestinien. ● LA CLASSE POLITIQUE israélienne dans sa majorité ne considère plus Yasser Arafat ou ses proches comme des interlocuteurs crédibles. M. Arafat semble pris en tenailles entre une « jeune garde » nationaliste et les islamistes.**

Ariel Sharon déclare la guerre à Yasser Arafat

Le premier ministre israélien a accusé le chef de l'Autorité palestinienne d'être « le plus grand obstacle à la paix et à la stabilité au Proche-Orient » et l'a rendu responsable des violences. Dans leur riposte aux attentats, les forces de Tsahal ont pris pour cibles les moyens et les symboles de son pouvoir

GAZA
de notre envoyé spécial

Les deux hélicoptères israéliens se sont immobilisés au-dessus de la mer, à bonne distance l'un de l'autre. Un bref instant, le bruit de leurs moteurs a plané sur la ville de Gaza, toute proche. Puis la première explosion a déchiré les airs. Il était un peu plus de 16 h 20, lundi 3 décembre. La riposte israélienne aux attentats de Jérusalem et de Haïfa venait de commencer. Le premier missile a trahi les intentions des deux aéronefs, comme rivés dans le ciel à portée de tir de la Mountada, complexe présidentiel occupé à Gaza par le chef de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat. La deuxième puis la troisième explosion ont dissipé les derniers doutes.

Tranquillement, posément, les appareils israéliens ont poursuivi leurs tirs pendant quelques minutes alors que l'affolement gagnait progressivement le quartier résidentiel de Rimal où sont situés les locaux de la présidence. Malgré les klaxons et les premières sirènes, la détonation marquant le départ de chaque missile, le sifflement strident de sa course et son explosion sur le point d'impact choisi se détachaient distinctement dans l'atmosphère douce du soir. Après une dizaine de coups, des fumées noires ont commencé à s'élever au-dessus de l'héliport.

A cet instant, les hélicoptères ont été rejoints par deux autres appareils venus, comme eux, de la mer. Aux tirs de missiles ont alors succédé les rafales de mitrailleuses lourdes. L'un après l'autre, les aéronefs se sont présentés face à la Mountada pour lâcher de longues salves sonores qui faisaient naître des volutes de fumée blanche autour des appareils. Chaque impact a arraché des gerbes de feu et de bruit aux tôles recouvrant les hangars de l'héliport, bientôt trouées et désassemblées par les tirs. Il était alors 16 h 45 et les rues de Gaza étaient encombrées de véhicules se pressant pour la fin du jeûne de ramadan. Les appels à la prière des muezzins amplifiés par les haut-parleurs des mosquées ont alors retenti comme si de rien n'était alors que le troisième hélicoptère était en train de vider ses munitions sur sa cible. Puis le dernier appareil lui a succédé. Les appels se sont tus, et les hélicoptères se sont fondus dans le lointain, derrière les torsades de fumée noire, abandonnant la place aux sirènes des ambulances et des véhicules des pompiers.

RUES DÉSERTÉES

Depuis deux jours, Gaza attendait la réplique israélienne aux attentats-suicides perpétrés par le Mouvement de la résistance islamique (Hamas) samedi soir 1er décembre et dimanche midi. L'hypothèque qui pesait sur les territoires palestiniens depuis que les autorités israéliennes avaient annoncé une riposte *« proportionnée »* avait vidé encore davantage des rues déjà désertées pour cause de ramadan. Jamais sans doute, l'heure de retour d'un premier ministre israélien rentrant d'une visite officielle aux Etats-Unis n'avait été attendue avec autant de fébrilité dans les territoires occupés et autonomes. L'annonce par l'entourage de M. Sharon d'une allocution en fin d'après-midi avait même fait espérer un sursis. Réunis dans les locaux de la Chebiba, mouvement de jeunesse du Fatah de M. Arafat, la principale composante de l'OLP, ses deux principaux dirigeants, Abdul Hakim Aouad et Ismaïl Soumad, passaient en revue les derniers événements. *« Sharon joue mieux la partie que nous »,* constatait Abdul Hakim Aouad. *« Il a ordonné l'exécution de Mahmoud Abou Hanoud* [un cadre de l'aile militaire du Hamas tué le 23 novembre] *alors qu'il savait pertinemment que le Hamas allait réagir, peut-être même pendant la présence de l'émissaire américain Anthony Zinni. Il lui était facile, après cela, de nous présenter comme des assassins, de travestir la réalité, en oubliant de mentionner l'autre côté du miroir, c'est-à-dire les attaques portées par l'armée contre les civils palestiniens. Sharon est désormais en très bonne position. Bush lui a donné le feu vert. Il peut s'en prendre à Arafat ; même la gauche israélienne est d'accord. »* Pensif devant un fond d'écran d'ordinateur représentant un Yasser Arafat tout sourire, Ismaïl Soumad commentait laconiquement les vagues d'arrestations menées par l'Autorité palestinienne. *« Il faut comprendre que l'Autorité ne peut tolérer qu'un autre parti agisse sans se soucier des autres factions palestiniennes, mais il faut également entretenir un consensus national, ce que ne permettent pas les arrestations de responsables engagés dans la lutte contre Israël. »*

VITESSE SUPÉRIEURE

Depuis dimanche, la chasse aux responsables politiques du Mouvement de la résistance islamique a permis l'arrestation d'une centaine de personnes, selon les chiffres communiqués par les autorités palestiniennes. A Gaza, les rafles menées par les principaux services de sécurité avaient commencé samedi, avant les attentats. Non sans mal, les autorités palestiniennes avaient tenté d'arrêter un membre éminent du Djihad islamique qui avait rameuté ses gardes du corps et ses voisins. Un arrangement avait dû être trouvé pour éviter le pire. Mais la nouvelle des attentats a contraint les services de sécurité palestiniens à passer la vitesse supérieure. Lundi matin, le secrétaire du chef spirituel du Hamas, cheikh Ahmed Yassine, et l'un des porte-parole du mouvement, Ismaël Abou Chanab, avaient déjà été arrêtés et d'autres cadres, tels Mohamed Rantissi et Mahmoud Zahar restaient injoignables.

Ces premières arrestations et la proclamation de l'état d'urgence n'ont pas semblé convaincre le moins du monde les autorités israéliennes, comme devait le confirmer plus tard l'allocution sans nuances de M. Sharon accusant M. Arafat d'être le responsable des attentats et d'avoir déclaré une *« guerre terroriste »* contre Israël. L'attaque israélienne portée symboliquement contre les appareils du chef de l'Autorité, dont deux au moins ont été totalement détruits par les tirs des missiles, selon les premières constatations, n'a d'ailleurs constitué que le prélude à une opération plus vaste et plus longue. Quelques minutes après le raid mené à Gaza, alors que M. Arafat se trouvait à Ramallah, d'autres hélicoptères s'en prenaient à des bâtiments de l'Autorité palestinienne à Bethléem, en Cisjordanie et des avions F-16 lançaient une attaque sur Jénine.

A la suite de la réunion du gouvernement israélien à l'issue de laquelle l'Autorité palestinienne a été qualifiée *« d'entité soutenant le terrorisme »* – ce qu'a vivement démenti le ministre de l'information palestinien, Yasser Abed Rabbo –, la riposte a encore gagné en intensité. M. Arafat, isolé à Ramallah, est resté muet. Sa seule réaction, après la destruction de l'héliport qui a fait une dizaine de blessés parmi les soldats qui gardaient les locaux, a été de demander la réunion d'urgence de l'Organisation de la conférence islamique (OCI).

Dans la nuit, l'armée israélienne a mené de nouvelles incursions, qualifiées de *« mineures »*, en zone autonome palestinienne, dans trois villes de Cisjordanie, Ramallah, Naplouse et Tulkarem. Selon les services de sécurité palestiniens, les blindés israéliens se seraient même arrêtés, à Ramallah, à 500 mètres des bureaux occupés par M. Arafat. D'autres incursions ont également été conduites à Gaza, notamment vers l'aéroport, dont la piste aurait été endommagée.

Gilles Paris

Le gouvernement israélien utilisera « tous les moyens à sa disposition »

JÉRUSALEM
de notre correspondante

Israël est en guerre et le gouvernement d'Ariel Sharon en crise. Lors d'une intervention télévisée d'une dizaine de minutes, lundi 3 décembre en début de soirée, le premier ministre israélien a déclaré *« la guerre au terrorisme »* et assuré qu'il utilisera *« tous les moyens à* [sa] *disposition »*. Dans la nuit, le gouvernement, amputé de ses ministres travaillistes, au premier rang desquels le ministre des affaires étrangères Shimon Pérès, en désaccord avec M. Sharon, a déclaré l'Autorité palestinienne *« organisation soutenant le terrorisme »*. Une telle décision donne l'impression qu'on en est revenu à l'époque d'avant la reconnaissance mutuelle de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) et d'Israël par les accords d'Oslo, alors qu'en octobre, M. Sharon lui-même, sous la pression américaine, avait évoqué la création sous conditions d'un Etat palestinien.

Réagissant aux attentats meurtriers qui ont coûté la vie à 26 personnes au cours du week-end, le premier ministre israélien a clairement accusé le leader de l'Autorité palestinienne, Yasser Arafat, d'être *« responsable de la situation actuelle »*. *« Arafat est le plus grand obstacle à la paix et à la stabilité au Proche-Orient »* a déclaré M. Sharon, dans un discours très dur.

Le premier ministre israélien a repris un credo qu'il avait tenté d'imposer, sans succès, au lendemain du 11 septembre : établir un amalgame entre Yasser Arafat et Oussama Ben Laden. Les morts du week-end l'ont, d'une certaine manière, placé en situation de force pour justifier cette comparaison. Dans son discours, M. Sharon n'a pas négligé la fibre patriotique pour convaincre ses concitoyens de la gravité de la situation. *« Le but des terroristes et de ceux qui les soutiennent est de chasser les Israéliens du pays, de nous désespérer et de nous empêcher d'être un peuple libre dans notre propre pays »*, a-t-il poursuivi. *« Citoyens d'Israël,* a-t-il assuré, *cela n'arrivera pas.»* Conscient des difficultés à venir, M. Sharon a également rappelé *« l'importance suprême de maintenir un gouvernement d'union nationale »*, citant l'exemple des Etats-Unis dans la guerre contre Al-Qaida.

M. Sharon n'a pas été entendu. La longue réunion qui s'est tenue dans la soirée avec l'ensemble des ministres a fait voler en éclats l'union nationale. Opposés au principe de définir l'Autorité palestinienne comme une organisation soutenant le terrorisme, les ministres travaillistes ont quitté la séance après avoir tenté, en vain, d'obtenir un délai d'une semaine pour se prononcer sur ce point. M. Pérès a indiqué, mardi matin dans un communiqué, que les *« membres du Parti travailliste se réuniront pour discuter des prochaines mesures »*, à savoir l'avenir du parti au sein du gouvernement. M. Sharon est en fait resté sur la ligne défendue par ses ministres d'extrême droite, Avigdor Lieberman (infrastructures) et Benni Elon (tourisme) qui avaient, eux, dans la soirée, mis leur démission dans la balance. Il n'est cependant pas allé aussi loin que ces derniers le désiraient. L'éviction de M. Arafat et le démantèlement de l'Autorité palestinienne, expressément demandés par l'aile droite du gouvernement, auraient directement posé la question du départ des ministres travaillistes de la coalition.

Déjà, dans l'après-midi de lundi, le ministre des affaires étrangères et Dalia Rabin-Philosof, vice-ministre de la défense, tous deux travaillistes, s'étaient prononcés contre le bombardement de l'héliport de Yasser Arafat à Gaza et la destruction du poste de police de Jénine, objets des premières frappes israéliennes. Le ministre de la défense Benyamin Ben Eliezer avait, lui, jugé le moment inopportun. Au cours d'un accrochage avec M. Sharon, le ministre des transports, également travailliste, Ephraïm Sneh, avait jugé inacceptable qu'un gouvernement autorise l'armée à mener de telles frappes alors même que deux ministres y étaient opposés.

Les opérations militaires se sont néanmoins poursuivies dans la nuit et le gouvernement s'est autorisé *« à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en œuvre de mesures opérationnelles »,* autrement dit à intensifier les frappes militaires. M. Sharon a toutefois indiqué que *« les décisions* [du gouvernement] *peuvent être modifiées si l'Autorité palestinienne remplit ses obligations pour prévenir le terrorisme, punir les terroristes et démanteler leurs structures »*.

M. Sharon, coincé ces dernières semaines entre la retenue souhaitée par les Etats-Unis, la pression de ses ministres travaillistes pour poursuivre les efforts en faveur du dialogue avec les Palestiniens et le positionnement très dur de son rival au sein du Likoud, Benyamin Nétanyahou, paraît avoir retrouvé une certaine marge de manœuvre dans la gestion de la crise.

Stéphanie Le Bars

M. Pérès contre un « effondrement » d'Arafat

Le ministre israélien des affaires étrangères, Shimon Pérès, a déclaré, mardi 4 décembre, dans un communiqué, que s'était produite, *« lors de la réunion, lundi soir, du gouvernement, une tentative pour provoquer l'effondrement de l'Autorité palestinienne, ce qui revient en fait à fonder la politique israélienne uniquement sur la force sans aucun espoir politique »*. Il n'a pas précisé s'il visait principalement la décision d'Ariel Sharon d'assimiler l'Autorité palestinienne à une *« entité soutenant le terrorisme »* ou les pressions en faveur d'un renversement de l'Autorité palestinienne et de l'expulsion du président palestinien, Yasser Arafat. M. Pérès a convoqué les ministres travaillistes pour une réunion, mercredi. – *(AFP.)*

VOUS AVEZ UNE PASSION ?

UNE ÉCOLE DE COMMERCE VOUS DONNE RAISON.

CONCOURS PRISM

Un Concours commun à 7 Écoles Supérieures de Commerce et de Management International marquées chacune par un secteur économique de pointe, caractéristique du génie régional français. 7 opportunités de vivre ses études avec passion.

Formation en 5 ans après BAC, largement tournée vers l'international.
Concours ouvert aux élèves de terminale.

www.concours-prism.com
N° Vert 0 800 16 20 17
Centralisation Concours PRISM
149 avenue Victor Hugo - 75116 Paris

ISEG GROUPE

ÉTABLISSEMENTS PRIVÉS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

PARIS - BORDEAUX - LILLE - LYON - NANTES - STRASBOURG - TOULOUSE

Ariel Sharon : « Les responsables du terrorisme paieront le prix »

***VOICI** les principaux extraits du discours prononcé par le premier ministre israélien, Ariel Sharon, lundi 3 décembre, à Jérusalem.*

« Citoyens d'Israël, nous avons mené de nombreuses guerres et nous les avons toutes gagnées.Nous avons battu nos ennemis et nous avons fait la paix. (...) Une guerre nous a été imposée. Une guerre de terreur. Une guerre qui frappe des victimes innocentes chaque jour. Une guerre de terreur menée systématiquement, d'une manière organisée et méthodique. Le but de cette guerre de terreur, le but des terroristes et de leurs soutiens, le but de ceux qui leur permettent de perpétrer leurs actes en toute tranquillité et sans la moindre contrariété, est de nous chasser d'ici. Leur but est de nous conduire à un total désespoir et à la perte de l'idéal national qui nous anime : un peuple libre dans notre pays, la terre de Sion et de Jérusalem, notre capitale éternelle et indivisible.

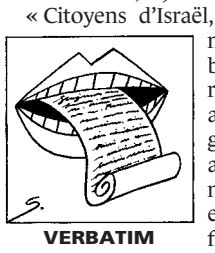

VERBATIM

» Israël n'a pas commencé cette guerre. (...) Elle nous a été imposée. Nous savons qui nous l'a imposée. Nous savons qui est coupable. Nous savons qui est responsable. Arafat est responsable de tout ce qui s'est passé ici. Arafat a fait son choix stratégique, la stratégie du terrorisme, en choisissant d'obtenir des résultats politiques par le meurtre et en choisissant de permettre ces massacres de civils innocents. Arafat a choisi la voie du terrorisme.

» Pendant longtemps, le monde n'a pas vu Arafat en ce qu'il est réellement, mais cette situation a récemment évolué. Il y a maintenant une plus grande compréhension pour notre attitude. Chacun découvre le vrai Arafat.

» Arafat est le plus grand obstacle à la paix et à la stabilité au Proche-Orient. Nous l'avions constaté dans le passé, nous le voyons aujourd'hui et nous le vérifierons malheureusement probablement dans l'avenir. Mais Arafat ne trompera pas ce gouvernement. Il ne parviendra pas à nous abuser. Les Palestiniens doivent le savoir : ils sont les premières victimes de la situation actuelle qu'a créée Arafat.

» Je vous le dis à présent : nous allons poursuivre les responsables, les auteurs et les soutiens du terrorisme. Nous les poursuivrons jusqu'à ce que nous les capturions et ils paieront le prix. »

Interrogé par les journalistes au terme de son allocution, M. Sharon n'a pas dit clairement s'il considérait désormais M. Arafat comme une cible.

La riposte israélienne

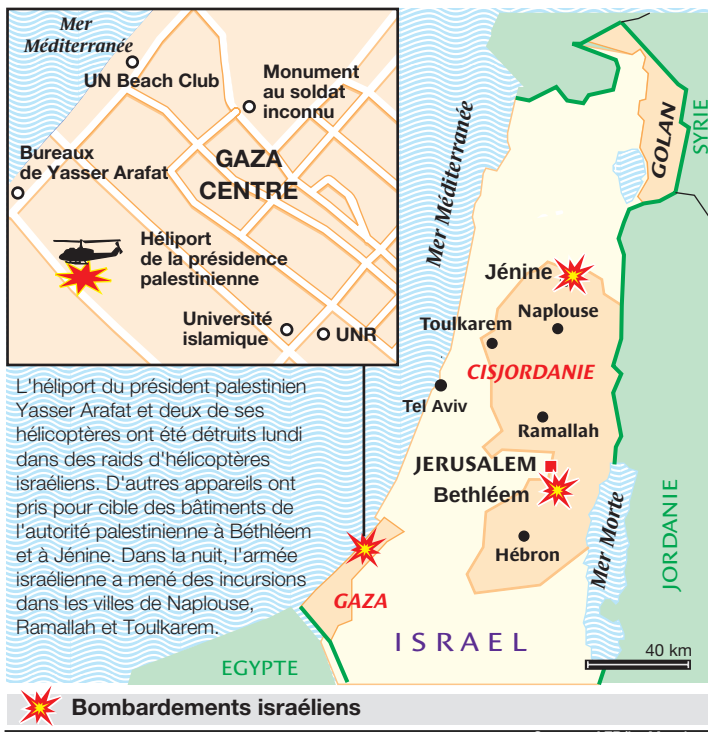

L'héliport du président palestinien Yasser Arafat et deux de ses hélicoptères ont été détruits lundi dans des raids d'hélicoptères israéliens. D'autres appareils ont pris pour cible des bâtiments de l'autorité palestinienne à Béthléem et à Jénine. Dans la nuit, l'armée israélienne a mené des incursions dans les villes de Naplouse, Ramallah et Toulkarem.

Bombardements israéliens

Source : AFP/Le Monde

Washington n'a émis ni critiques ni réserves à l'égard de la riposte déclenchée par Israël

La responsabilité de Yasser Arafat a en revanche été soulignée

WASHINGTON
de notre correspondant

Pas un mot de critique, de regret ni même de réserve n'a été prononcé à Washington, lundi 3 décembre, alors que le gouvernement israélien faisait payer à Yasser Arafat et à l'Autorité palestinienne leur incapacité à contrôler les organisations pratiquant le terrorisme, ou leur complicité avec elles. *« Israël a le droit de se défendre »*, a répété le porte-parole de la Maison Blanche, Ari Fleischer.

L'absence de la moindre distance avec la décision de frapper, non pas M. Arafat lui-même, mais certains moyens et symboles de son pouvoir à la tête de l'Autorité palestinienne, ne se distingue guère d'une approbation.

Reprenant les phrases prononcées dimanche par le secrétaire d'Etat Colin Powell, M. Fleischer a ajouté que le président George Bush *« rappelle à tous qu'ils doivent se préoccuper des conséquences de leurs actions d'aujourd'hui sur la possibilité de faire la paix demain »*. Cette mise en garde paraissait toutefois bien formelle au regard des appels à la modération que le gouvernement américain adressait naguère aux dirigeants israéliens.

D'ailleurs, interrogé sur le point de savoir si un tel appel avait été renouvelé en privé, le porte-parole a répondu en inversant les termes de la question : recevant, la veille, le premier ministre israélien Ariel Sharon, M. Bush, a-t-il dit, n'a pas eu à *« donner un feu vert »* à la riposte d'Israël aux attentats des 1er et 2 décembre, *« car personne ne lui en a demandé un »*.

Le souci de M. Bush est de ne pas être tenu pour comptable de la réaction israélienne, mais de ne pas d'influer sur elle ni, non plus, de s'en démarquer, ne serait-ce qu'en apparence.

Comme la veille, la responsabilité de M. Arafat a été soulignée de façon insistante. Le président Bush, a dit son porte-parole, *« croit fermement que c'est le moment, pour Yasser Arafat, de démontrer qu'il est du côté de ceux qui recherchent la paix »* et de faire la preuve de son *leadership*. M. Fleischer a précisé ce qu'il fallait entendre par là : *« Le président*, a-t-il indiqué, *pense qu'il est très important que les prisons palestiniennes, non seulement aient des barreaux devant, mais n'aient plus de portes à tambour derrière. »*

M. Powell avait signifié au président de l'Autorité palestinienne, par téléphone, le 1er décembre, qu'il ne pouvait plus se contenter d'arrêter spectaculairement quelques personnes, pour les relâcher ensuite discrètement.

Alors que le gouvernement américain tient M. Arafat en suspicion et que le gouvernement israélien le désigne comme coupable, quel sens la mission confiée au général Anthony Zinni peut-elle encore avoir ?

COMPARAISON BOITEUSE

A cette question, le porte-parole adjoint du département d'Etat, Philip Reeker, a répondu que l'envoyé spécial de Washington *« est disponible »* pour toute discussion avec les deux parties. *« Il reste dans la région »*, a indiqué M. Fleischer, sans pouvoir dire pour combien de temps, ni pour quoi faire. Le non-rappel du général Zinni n'est pas insignifiant.

« Les Américains sont outragés », estime Shlomo Avineri, universitaire et ancien diplomate israélien, chargé par la Fondation Carnegie, à Washington, d'une étude sur les conditions de reprise du dialogue israélo-palestinien. *« Il y a eu le discours de Bush, à l'ONU, le 10 novembre, se prononçant pour un Etat palestinien, il y a eu le discours de Powell, le 19 novembre, il y a la mission Zinni, et voilà comment on leur répond ! »*, observe M. Avineri, qui ajoute : *« Cette administration a essayé d'aller à la rencontre des Palestiniens, et on lui crache à la figure. »*

Est-ce pour autant, comme il le pense, *« la fin politique d'Arafat »* ? Certains ne donnent pas cher du président de l'Autorité palestinienne, estimant qu'il est considéré aujourd'hui, par M. Bush et son équipe, à l'égal des talibans par rapport à Al-Qaida : qu'il en finisse avec le Hamas et le Djihad islamique, ou bien qu'il cède la place à ceux qui en seront capables.

Cependant, aucune source officielle, s'exprimant officiellement, ne confirme cette comparaison boiteuse. Ce qui est sûr, c'est que devant l'Assemblée générale de l'ONU, M. Bush déclarait : *« Il n'existe pas de bon terroriste. Aucune aspiration nationale, aucun grief ne pourront jamais justifier le meurtre délibéré d'innocents. »*

Les Américains exigent de M. Arafat, s'il veut être du bon côté de la guerre contre le terrorisme, qu'il adopte son principe et qu'il en tire les conséquences.

Patrick Jarreau

« La colère, la peur et la haine » d'un jeune soldat franco-israélien

JÉRUSALEM
correspondance

Il a su tout de suite. A la minute où M... a appris l'attentat de Jérusalem, samedi soir 1er décembre, il a compris que plusieurs de ses copains et copines, des Français comme lui, seraient parmi les victimes. *« J'étais à la base, je n'avais pas de "perm" ce shabbat. Mais je sais que le samedi soir, on se retrouve toujours là, entre Français. J'ai commencé à appeler les uns et les autres pour prendre des nouvelles. J'ai eu beaucoup de mal à les joindre. Les portables ne marchaient pas. Comme après chaque attentat, le réseau était saturé. A 1 h 30, j'étais toujours en train de téléphoner : un truc à se prendre une punition*, remarque-t-il. *Mon commandant m'a vu, mais il ne m'a rien dit. »*

TÉMOIGNAGE

« Aujourd'hui, ce n'est pas "quelqu'un" qui est parti : c'est Moshe... »

Finalement, M..., un jeune soldat de 19 ans, a réussi à parler à l'une de ses amies. Elle était déjà à l'hôpital, légèrement blessée. Mais la jeune fille était la première d'une longue série. Sept des amis de M... ont été blessés, dont deux grièvement. Un huitième est mort.

L'attentat a fait au total dix morts, âgés de 14 à 20 ans, et 180 blessés, en majorité des jeunes. Le lendemain matin, à l'aube, M... quittait sa base. Son commandant lui avait donné une autorisation de sortie. Pendant deux jours, il a partagé son temps entre l'hôpital, le cimetière, le réconfort aux amis et à leurs parents, dont beaucoup sont en France. Ses propres parents sont à Paris.

« Samedi soir, ils savaient que j'étais à la base, ils n'ont donc pas eu peur pour moi. Mais mon père, qui n'est pas du genre inquiet, m'a dit de ne plus prendre le bus et de faire attention. Je ne l'avais jamais vu comme ça. » Dimanche après-midi, pour la première fois depuis qu'il a immigré en Israël il y a un an et demi, M... est allé à l'enterrement d'une personne qu'il connaissait, victime d'un attentat, celui de Michael Moshe Dahan, un étudiant âgé de 20 ans.

« C'est très, très dur. Quand on est en France, on a les infos sur les attentats, c'est angoissant, mais c'est loin. Quand on arrive en Israël, cela devient plus précis, car on connaît toujours quelqu'un qui est concerné de près ou de loin. Et maintenant, c'est un ami direct qui est mort. L'étau se resserre. Aujourd'hui, ce n'est pas "quelqu'un" qui est parti : c'est Moshe... »

Après les funérailles, notre jeune soldat est retourné à l'hôpital pour soutenir le moral des blessés comme des valides. *« Les visiteurs n'étaient guère plus brillants que les blessés, car la plupart étaient aussi sur le lieu de l'attentat. Tout le monde était en état de choc. Moi, je n'y étais pas, alors c'était plus facile. »* M... a changé. En quelques jours, sa voix innocente d'adolescent a cédé la place à celle d'un homme en colère, prêt à se battre *« pour de vrai et plus seulement à s'entraîner à la guerre »*. *« Si le but des terroristes est de démoraliser les Israéliens, ils se trompent. Au contraire, on va se renforcer et continuer à se battre. Plus que jamais. »*

Depuis samedi soir, M... est partagé entre *« la tristesse, la colère, la peur et la haine. Et cette haine est toujours en moi pour le moment »*, confie-t-il, un peu embarrassé par ce sentiment qui lui était jusque-là inconnu. Tout à coup, alors que depuis vingt minutes, M... livre son histoire, il s'interrompt : *« Je ne sais pas pourquoi je vous raconte tout ça. Je ne sais même pas pourquoi je vous ai appelée. Je n'ai pas envie de parler. »*

Catherine Dupeyron

Un an de cycle violences-répression

- **28 septembre 2000 :** la visite d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées, à Jérusalem, suscite une flambée de protestations chez les Palestiniens. Le cycle violences-répression s'enclenche.
- **12 octobre :** après le lynchage de deux soldats, l'armée israélienne bombarde Ramallah et Gaza.
- **28 janvier 2001 :** échec des négociations de Taba en Egypte.
- **14 février :** attentat-suicide près de Tel Aviv (8 morts).
- **13 avril :** l'armée israélienne entre à Gaza.
- **4 mai :** rapport de la commission Mitchell qui préconise l'arrêt des violences.
- **18 mai :** attentat-suicide à Natanya (6 morts). Des F-16 bombardent les territoires.
- **1er juin :** attentat devant une discothèque à Tel Aviv (22 morts).
- **13 juin :** cessez-le-feu obtenu par G. Tenet, directeur de la CIA.
- **16 juillet :** attentat-suicide à Benyiamina (2 morts).
- **9 août :** attentat dans une pizzéria de Jérusalem (16 morts).
- **24 août :** George Bush demande à Yasser Arafat de faire cesser la violence.
- **6 septembre :** Ariel Sharon déclare que Yasser Arafat est *« le principal obstacle à la paix »*.
- **18 septembre :** l'armée israélienne se retire de Jénine et Jéricho et suspend ses opérations après l'engagement d'Arafat de faire respecter le cessez-le-feu.
- **11 octobre :** George Bush se déclare favorable à un Etat palestinien.
- **17 octobre :** l'ex-ministre du tourisme Rehavam Zeevi est assassiné, en représailles au meurtre du chef du FPLP, Abou Ali Moustapha.
- **18-19 octobre :** l'armée israélienne entre dans six villes autonomes palestiniennes.
- **28 octobre :** l'armée se retire de Bethléem.
- **19 novembre :** Colin Powell nomme deux émissaires pour le Proche-Orient, Anthony Zinni et William Burns.
- **29 novembre :** attentat-suicide dans le nord d'Israël (3 morts).
- **1er décembre :** attentats-suicides à Jérusalem (12 morts).
- **2 décembre :** attentat de Haifa (14 morts).
- **3 décembre :** début de la riposte israélienne.

Speedmaster,
la légende qui défie le temps

www.omegawatches.com

La Speedmaster Broad Arrow
Broad Arrow est le nom donné aux aiguilles qui indiquent l'heure de l'OMEGA Speedmaster 1957. La Speedmaster est devenue une légende en accompagnant les astronautes sur la lune ou durant tous les vols spatiaux habités, les cosmonautes sur MIR, et en faisant partie de l'équipement officiel des équipages de la station spatiale internationale. Les fameuses aiguilles Broad Arrow sont à l'origine du nom du dernier-né des chronographes automatiques Speedmaster. Les maîtres horlogers d'OMEGA ont développé un mouvement chronographe entièrement nouveau et exclusif certifié chronomètre par le COSC. Son mécanisme de chronographe de type roue à colonnes assure une haute précision pour toutes les fonctions et est le signe d'un grand chronographe. La Broad Arrow perpétue ainsi la légende de la Speedmaster dans le 21e siècle.

Ω
OMEGA

7 Rue de la Paix, **Paris** – 69 Rue d'Antibes, **Cannes**

Egypte et Jordanie craignent que leur modération ne finisse par les isoler dans le monde arabe

Hosni Moubarak et Abdallah II constatent « l'escalade provoquée par les Palestiniens et les Israéliens »

LE CAIRE
de notre correspondant

Alors que les raids israéliens contre les territoires palestiniens se poursuivaient lundi 3 décembre, le monde arabe était partagé entre ceux qui condamnent ouvertement l'Etat hébreu et ceux qui renvoient Israéliens et Palestiniens dos à dos. Dans le camp des durs, il y a le secrétaire général de la Ligue Arabe. Pour Amr Moussa, qui a exprimé sa *« profonde inquiétude »*, il ne fait pas de doute qu'Israël est responsable de l'escalade de la violence. *« Dire qu'Israël est en état de légitime défense, c'est vouloir ignorer le fait que c'est le peuple palestinien qui est en état de légitime défense face à l'occupation militaire »*, a déclaré le responsable de l'organisation panarabe. *« Le blocus, le recours du gouvernement israélien à la violence* (...), *la poursuite de la colonisation et l'espérance d'une paix juste et globale qui faiblit ont créé un état de frustration et de bouillonnement extrêmes chez les Palestiniens »*, a poursuivi M. Moussa. L'ancien chef de la diplomatie égyptienne a appelé à un retour à la table des négociations *« pour parvenir à solution définitive garantissant le retrait israélien et la création d'un Etat palestinien viable »*.

De l'autre côté du spectre, se trouvent l'Egypte et la Jordanie, les deux seuls Etats arabes qui ont signé un traité de paix avec Israël. Au terme d'une rencontre de deux heures au Caire, le président égyptien Hosni Moubarak et le roi Abdallah II de Jordanie ont constaté que la situation régionale était *« désastreuse »* à cause de *« l'escalade provoquée par les Palestiniens et les Israéliens »*.

RHÉTORIQUE ISLAMISTE

Selon le ministre égyptien de l'information, Safouat el Chérif, les deux chefs d'Etat ont aussi *« condamné tous les actes de violence et de représailles réciproques qui visent à saboter les efforts de paix »*. Une condamnation implicite de l'organisation islamiste palestinienne Hamas au même titre que le gouvernement israélien d'Ariel Sharon. Le président égyptien, a convié Palestiniens et Israéliens à reprendre le dialogue. *« Pour que la situation ne s'envenime pas davantage »*, le président égyptien et le souverain hachémite ont appelé les deux parties *« à répondre favorablement »* aux efforts *« sérieux »* des Etats-Unis. Des efforts qu'ils ont souhaité voir décupler et qu'ils se sont engagés à soutenir.

La préoccupation majeure de l'Egypte et de la Jordanie, en cas de poursuite de la détérioration de la situation, est de se retrouver progressivement isolés dans le monde arabe. Le *raïs* n'a pas oublié le boycott arabe dont avait été frappée l'Egypte durant près d'une dizaine d'années après la signature du traité par son prédécesseur Anouar el Sadate en 1979. La montée de la rhétorique islamiste qui fait de la « cause palestinienne » son cheval de bataille inquiète aussi les dirigeants du Caire et d'Amman qui, à des degrés divers, doivent faire face aux fondamentalistes musulmans.

Plusieurs journaux arabes ont d'ailleurs commencé à critiquer implicitement le régime égyptien. *« Il est à craindre que certaines capitales arabes ne commencent à faire pression sur l'Autorité palestinienne pour qu'elle adopte des mesures aptes à satisfaire l'administration américaine »*, écrit le journal égyptien d'opposition *Al Wafd*. *« Une situation intenable pour Yasser Arafat car s'il veut satisfaire les Etats-Unis et Israël en s'en prenant au Hamas et au Djihad, il doit perdre la rue palestinienne »*, conclut le journal.

Selon un sondage publié sur le site Internet de la chaîne de télévision qatariote Al-Jazira, 90,5 % des participants sont opposés *« à l'arrestation des activistes du Hamas et du Djihad par l'autorité palestinienne »*. Un sujet supplémentaire de préoccupation pour Le Caire et Amman qui craignent que les Américains n'exigent trop de M. Arafat. S'adressant à ceux qui évoquent la possibilité de se débarrasser de Yasser Arafat, notamment les Israéliens, le *raïs* avait récemment lancé cette mise en garde : *« Vous n'aurez plus personne avec qui négocier ! »*

Alexandre Buccianti

Les Européens exhortent les deux camps « au dialogue »

UE, Etats-Unis et Russie poussent à sa reprise

LE PRÉSIDENT en exercice de l'Union européenne (UE), Guy Verhofstadt, a appelé, lundi 3 décembre, Israéliens et Palestiniens à *« arrêter »* les violences et souhaité que l'UE, les Etats-Unis, la Russie et *« les pays arabes modérés »* exercent des pressions accrues sur les deux parties pour la reprise du dialogue.

A Londres, Tony Blair a appelé Israéliens et Palestiniens à *« ne pas renoncer au dialogue »*.

A Paris le ministre des affaires étrangères, Hubert Védrine, a également estimé que *« le vrai défi, c'est qu'Israéliens et Palestiniens reprennent immédiatement le dialogue, sans préalable, et luttent ensemble contre le terrorisme »*. *« Tout doit être fait pour juguler la violence kamikaze et le terrorisme. Mais s'en prendre à l'Autorité palestinienne pour l'affaiblir, voire l'éliminer, serait une erreur fatale »*, a encore déclaré M. Védrine.

La Ligue arabe impute à Israël l'escalade de la violence ; la Syrie, le Yémen et l'Iran accusent l'Etat israélien de *« terrorisme »*.

A l'ONU, l'Assemblée générale, évoquant à peine les attentats commis par le Hamas palestinien pendant le week-end, a plaidé comme chaque année en faveur de l'autodétermination du peuple palestinien, du retrait israélien du Golan et du déménagement d'un certain nombre d'ambassades installées à Jérusalem, dans des résolutions adoptées à une majorité écrasante. *« Les résolutions ont été adoptées comme si rien ne s'était passé »*, a dénoncé le vice-ambassadeur d'Israël à l'ONU, Aaron Jacob.

La Grande-Bretagne a essayé d'introduire un passage sur les victimes civiles dans la résolution concernant un *« règlement pacifique de la question de la Palestine »*. Etant donné le rejet de cette formulation, Londres s'est abstenu, ainsi que l'Allemagne, les Pays-Bas, le Danemark et une série d'autres pays, dont l'Australie, le Canada et la République tchèque. Les Etats-Unis et Israël ont voté contre cette résolution, qui a malgré tout été adoptée. – *(AFP, Reuters.)*

Yasser Arafat, pris en tenailles entre sa « nouvelle garde » et les islamistes palestiniens

LA TRÈS GRANDE majorité de la classe politique israélienne (Shimon Pérès et quelques rares autres exceptés) ne considère plus Yasser Arafat, ni son entourage proche, ni sa dérisoire Autorité, comme les *« partenaires »* d'un « processus de paix » à l'agonie. Et l'on entend de plus en plus souvent exprimer l'idée qu'il faudra attendre l'émergence d'une *« nouvelle direction »* palestinienne pour parvenir à un accord. Une partie de la gauche israélienne espère vaguement que du chaos actuel sortira miraculeusement le meilleur : de nouveaux leaders palestiniens tenant mieux compte du rapport des forces et des exigences d'Israël. Pour la droite israélienne, l'idée est, plus prosaïquement, de trouver des *« notables »* qui accepteront un accord a minima. Vieil espoir entretenu, dans les années 1970-1980, par de nombreux politiques israéliens, que la première Intifada (1987-1993) avait envoyé aux oubliettes.

Cette alternative à Yasser Arafat existe-t-elle, du côté palestinien ? Oui, si l'on en croit Khalil Shikaki, professeur à l'université de Bir Zeit et directeur d'un des deux instituts de sondage palestinien (The Palestinian Center for Policy and Survey Research). Mais elle est loin d'être celle envisagée par les Israéliens. Dans une étude publiée en novembre, reprenant les données de sept années de sondages (1994-2001), le professeur Shikaki développe ce qu'il nomme une *« troisième thèse »* pour expliquer l'actuelle Intifada. La première, l'israélienne, veut qu'après l'échec sciemment voulu de Camp David, Arafat en ait pris l'initiative en *« exploitant »* la venue d'Ariel Sharon sur l'esplanade des Mosquées, le 28 septembre 2000. La deuxième thèse, palestinienne, assure que la rue, surchauffée par des années d'occupation, a explosé le 29 septembre, lorsque la police israélienne a tué six civils palestiniens et en a blessé environ 200, sur la même esplanade, et que Yasser Arafat n'aurait rien pu faire pour l'empêcher. La thèse de Khalil Shikaki est la suivante : *« L'Intifada a été articulée et organisée par la "jeune garde" du mouvement national palestinien non seulement en réponse à la visite de Sharon sur l'esplanade des Mosquées et à l'échec du processus de paix pour mettre un terme à l'occupation israélienne, mais aussi en réponse à la faillite de la "vieille garde" de l'OLP pour mener à bien le processus vers l'indépendance et la construction d'un Etat. »* Cette *« jeune garde »*, juge-t-il, a le vent en poupe. Et plus Israël se détourne d'Arafat et le tient pour quantité négligeable, voire néfaste, plus elle se renforce, parallèlement au renforcement considérable de la mouvance islamiste.

Cette *« jeune garde »* est, écrit-il, constituée de dirigeants locaux, qui, le plus souvent, n'ont pas quarante ans et ont été formés dans la première Intifada, par opposition à la plupart des *« Tunisiens »*, vieux responsables de l'OLP en exil tels qu'Abou Mazen, Abou Alaa ou Nabil Shaath, qui entourent le leader palestinien. Ces *« jeunes »* peuvent inclure certains hauts responsables de l'Autorité, comme Mohamed Dahlan, chef des services de sécurité à Gaza, mais ils sont le plus souvent de rang inférieur, députés ou membres du conseil révolutionnaire du Fatah, comme Marwan Barghouti à Ramallah ou Houssam Khader à Naplouse, qui jouissent de la confiance de leurs communautés. La légitimité des *« vieux »* tient à Oslo, à la reconnaissance de l'OLP par Israël. Celle des jeunes est née des luttes avant Oslo. Les vieux sont politiquement plus homogènes, misent tout sur le processus diplomatique. Les jeunes le sont moins, et ne croient pas aux négociations. Ils sont convaincus de parvenir, à l'usure, à pousser Tsahal à un retrait unilatéral, au moins partiel, des territoires. Les jeunes sont favorables à un *« front uni »* avec les islamistes. Les vieux veulent les maintenir hors de tout cadre unitaire. Arafat tient son pouvoir autoritaire de la reconnaissance internationale, de ses polices, des maigres finances dont il dispose pour dispenser des prébendes, et de sa bureaucratie. Les jeunes sont légitimés par la rue, qui honnit les *« corrompus »* de l'Autorité et souffre de l'absence de directives politiques claires, que Yasser Arafat s'obstine à refuser de donner au soulèvement. Une rue qui, devant la dégradation continuelle de ses conditions de vie, et exaspérée par le maintien de l'occupation après les espoirs entretenus par les accords d'Oslo, a perdu toute confiance dans un processus négocié avec les Israéliens.

Là est le terreau sur lequel croît la *« jeune garde »*. L'étude du professeur Shikaki fournit quelques données spectaculaires quant à l'effondrement de l'image du raïs et de son Autorité. Ainsi la *« confiance »* dans la possibilité de parvenir à un accord négocié avec Israël atteignait, chez les Palestiniens, 80 % au lendemain d'Oslo. Elle se situait encore à 60 % au début du mandat de M. Nétanyahou, en mai 1996, pour chuter à 44 % à son terme, en 1999. Avec le renforcement de la politique de colonisation, sous Ehoud Barak, elle était tombée à 24 % à la veille d'Oslo. Elle se situe aujourd'hui, avec Ariel Sharon, à 11 %.

> Plus Israël se détourne d'Arafat et le tient pour quantité négligeable, voire néfaste, plus la « jeune garde » se renforce

« La jeune garde reconnaît le leadership d'Arafat et sa légitimité. Mais elle ne lui doit pas sa propre légitimité, écrit M. Shikaki. *Au contraire, c'est lui qui doit prouver la sienne à leurs yeux. Lorsque Israël a commencé à viser les forces de sécurité palestiniennes, et malgré les risques que cela comportait, Arafat a autorisé des membres de sa garde présidentielle et de ses services de renseignement à participer occasionnellement à des attaques contre des soldats ou des colons. L'alternative, afin de garder l'approbation de la jeune garde, eut été d'ouvrir le système politique et d'encourager une vraie transition vers la démocratie : ce qu'Arafat a, jusqu'ici, soigneusement évité de faire. »* D'ailleurs, nombre de conseillers du raïs insistent sur la nécessité, pour les policiers palestiniens, d'être présents face à Tsahal. *« Le jour où viendra la fin des affrontements armés,* disent-ils, *seuls ceux qui se seront battus auront la légitimité d'affronter ceux qui voudront continuer pour faire taire les armes. »*

Au final, assure M. Shikaki, *« la jeune garde veut plus de transparence, de responsabilité des dirigeants, une campagne claire contre la corruption, une réforme politique extensive et une plus grande participation des forces de sécurité palestiniennes dans la confrontation avec Israël »*. En revanche, bien qu'elle *« n'ait aucune confiance dans le retour au processus diplomatique »*, cette nouvelle génération nationaliste ne ferait rien pour empêcher sa reprise. Car, contrairement aux islamistes, elle reste ancrée à l'unique objectif du retrait israélien des territoires et de l'instauration de l'indépendance palestinienne. Le jour où cesserait l'occupation israélienne, elle devrait, assure-t-il, rompre l'alliance avec les islamistes et se ranger derrière la direction de l'OLP, *« que ce soit Arafat ou un autre »*.

Si tant est que l'OLP tienne encore les rênes ! Alors qu'Israël s'est engagé dans un processus de *« délégitimation systématique »* d'Arafat et de l'Autorité palestinienne, la *« jeune garde »* nationaliste bénéficie encore d'un soutien populaire majoritaire. Mais l'influence intégriste croît de manière exponentielle. Si la situation perdure, la société palestinienne, indiquent les sondages réguliers du professeur Shikaki, pourrait bien à l'avenir basculer dans l'islamisme.

Sylvain Cypel

Les trois scénarios du professeur Shikaki

Le politologue palestinien Khalil Shikaki entrevoit *« trois scénarios »* pour l'avenir, avec ou sans Yasser Arafat.

● **Le statu quo.** Les affrontements armés se perpétuent. La pression sur Arafat s'accroît, venant tant d'Israël que de son opposition interne. Et surtout, les études de terrain entreprises depuis le début de l'Intifada montrent que les islamistes en sont les bénéficiaires politiques.

● **Une séparation unilatérale à l'initiative d'Israël**. Si elle intervenait, elle serait considérée par la *« jeune garde »* comme une *« victoire »* sans équivoque. L'Intifada aurait obtenu ce à quoi les négociations ne sont pas parvenues. Un « petit » retrait serait une petite victoire ; un retrait total de Gaza et substantiel en Cisjordanie, une « grande ». Dans les deux cas, la lutte palestinienne continuerait jusqu'à l'évacuation totale de l'armée israélienne, Jérusalem-Est incluse. L'annonce de la création d'un Etat palestinien sur les territoires « libérés » serait possible. Au sein de la *« jeune garde »*, les velléités de prendre le pouvoir à la place d'Arafat se feraient plus fortes.

● **Un accord politique.** Seule la *« vieille garde »* le souhaite en l'état actuel, seule elle peut y parvenir, si elle trouve en face un partenaire. Mais il serait *« inimaginable »* qu'elle signe un traité de paix en deçà de ce qui a été négocié à Camp David, puis à Taba, *« la jeune garde ne l'accepterait jamais »*. Si Arafat cooptait des jeunes cadres dans le processus de décision, il pourrait partiellement *« neutraliser »* les dirigeants de la révolte armée. Seul *« un accord négocié, surtout accompagné d'un processus de réforme politique interne, peut perpétuer la vie de la direction de la vieille garde »* palestinienne.

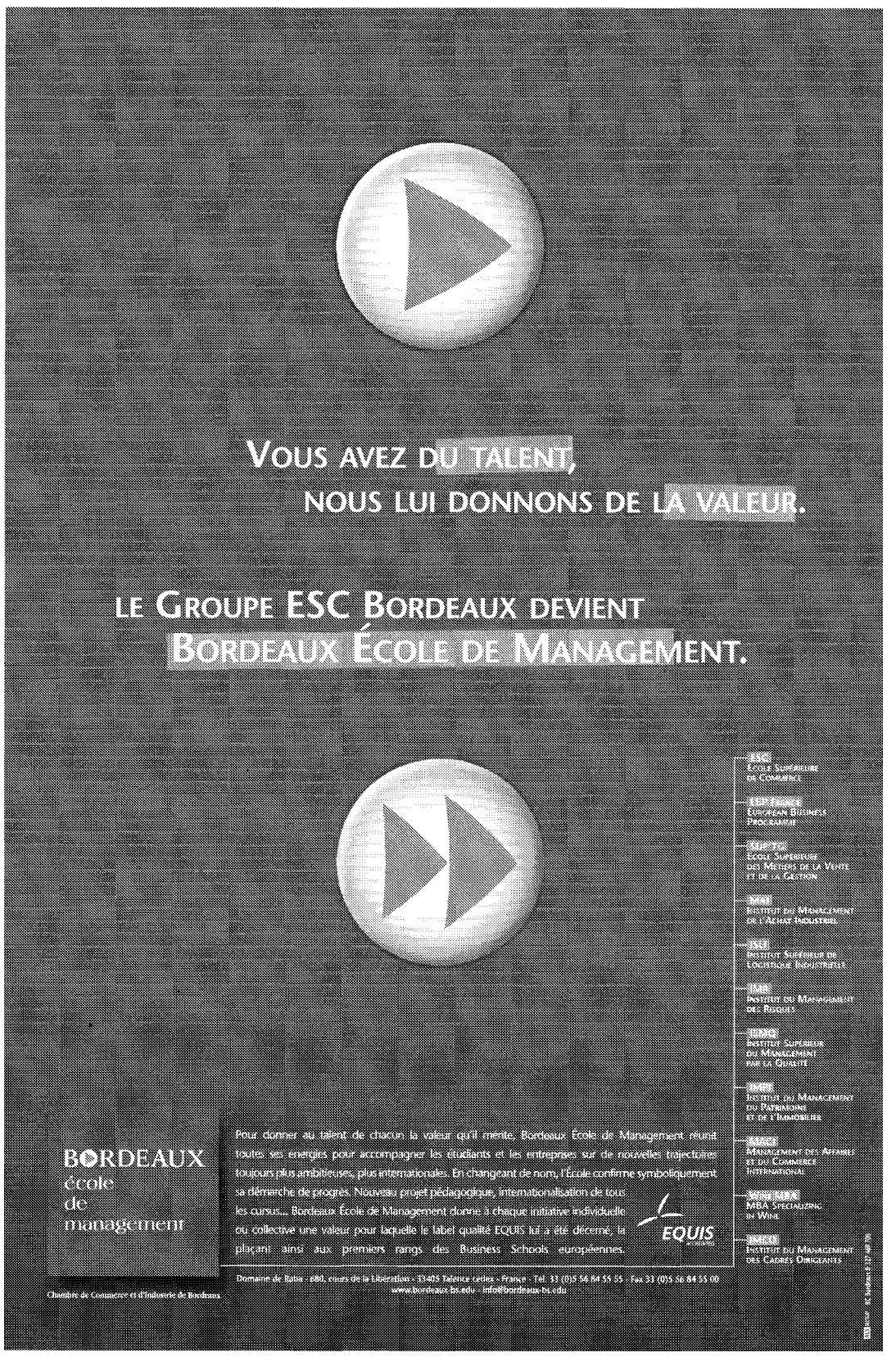

L'APRÈS-TALIBANS **Les quatre délégations afghanes, réunies à Bonn depuis le mardi 27 novembre, ont conclu, mardi 4 décembre, un accord sur l'avenir politique de l'Afghanistan et la sécurité dans le pays, sous le titre « Accord sur des mécanismes provisoires jusqu'au rétablissement d'institutions gouvernementales permanentes en Afghanistan ». ● LE DOCUMENT comprend six pages et trois annexes qui n'ont connu que des modifications de détail, par rapport à l'avant-projet de règlement remis par le représentant spécial des Nations unies pour l'Afghanistan, Lakhdar Brahimi. ● L'ONU doit cependant encore concocter une liste finale des vingt-neuf noms qui composeront le futur gouvernement intérimaire. Les quatre délégations ont chacune remis leur liste qui permettra d'effectuer une sélection parmi les candidats proposés.**

Un accord a été conclu à Bonn sur la transition politique à Kaboul

Les quatre délégations afghanes se sont entendues, mardi 4 décembre, pour créer un gouvernement reconnu par la communauté internationale. Elles ont toutes fourni à l'ONU leur liste de candidats. Les Nations unies doivent désormais concocter la liste finale des vingt-neuf noms

KÖNIGSWINTER (Bonn)
de nos envoyés spéciaux

Mardi 4 décembre, un peu avant une heure du matin, un accord sur l'avenir politique de l'Afghanistan et la sécurité dans le pays a été conclu par les délégations présentes à la conférence interafghane parrainée par l'ONU et réunie à Bonn depuis mardi 27 novembre.

Après deux jours de négociations sur l'avant-projet de règlement remis par Lakhdar Brahimi, représentant spécial des Nations unies pour l'Afghanistan, les quatre délégations afghanes se sont entendues pour créer un gouvernement reconnu par la communauté internationale. Ce dernier pourrait être nommé dans les prochains jours, continuent d'espérer les négociateurs de l'ONU.

Le plein succès de la conférence n'était toutefois pas encore assuré, mardi matin, puisqu'une pièce essentielle manquait toujours : la liste des vingt-neuf noms composant le gouvernement intérimaire. Cependant, la délégation du Front uni (ex-Alliance du Nord, au pouvoir à Kaboul) avait enfin remis, lundi en fin de journée, sa liste de vingt-neuf candidats, suivant en cela l'exemple des trois autres délégations. Sous la houlette de M. Brahimi, les Nations unies vont désormais concocter une liste finale de vingt-neuf noms, en opérant une sélection parmi l'ensemble des candidats proposés.

Sous le titre *« Accord sur des mécanismes provisoires jusqu'au rétablissement d'institutions gouvernementales permanentes en Afghanistan »*, le document comprend six pages et trois annexes qui n'ont connu que des modifications de détail avant d'être définitivement adoptées. Même si le président Burhanuddin Rabbani, destitué par les talibans mais jusqu'à présent reconnu par l'ONU comme le chef de l'Etat afghan, n'a cessé d'entraver le déroulement de la conférence de Bonn, un hommage appuyé est rendu à *« Son Excellence le professeur Rabbani pour ses bonnes dispositions à transférer le pouvoir à une autorité intérimaire »*. Cette dernière sera *« un premier pas vers l'instauration d'un gouvernement sensible à la question des femmes, multi-ethnique et pleinement représentatif »*.

> Un hommage appuyé a été rendu à M. Rabbani « pour ses bonnes dispositions à transférer le pouvoir »

● **L'administration intérimaire siégera à l'ONU.** Une *« administration intérimaire »* sera créée pour faire office de gouvernement. Expression de la *« souveraineté afghane »*, avec *« effet immédiat »*, elle *« occupera le siège de l'Afghanistan aux Nations unies »*.

Dirigé par un président, ce quasi-gouvernement sera composé de cinq vice-présidents et de vingt-trois membres qui pourront tous, hormis le président, diriger un ministère. *« Les participants aux négociations de l'ONU sur l'Afghanistan ont invité Sa Majesté Mohammed Zaher, ancien roi d'Afghanistan, à présider l'administration intérimaire. Sa Majesté a indiqué qu'elle préférait qu'un candidat acceptable par les autres participants soit choisi. »* Tous les membres de ce quasi-gouvernement devront être *« désignés par les participants aux négociations sur la base de leur compétence professionnelle et de leur intégrité personnelle »*, en tenant compte de *« la composition ethnique, géographique et religieuse de l'Afghanistan et de l'importance de la participation des femmes »*.

● **Une commission spéciale doit constituer une *Loya Jirga*.** Pendant la période intérimaire, une *« commission indépendante spéciale »* devra préparer la convocation d'une *Loya Jirga* [assemblée traditionnelle] d'urgence, dans les six mois ; cette dernière sera composée de vingt et un membres, choisis sur les listes de candidats avancées par les délégations afghanes de Bonn.

● **Une autorité transitoire.** Puis cette *Loya Jirga*, *« ouverte par Sa Majesté Mohammed Zaher »*, décidera de la mise en place d'une *« autorité transitoire »* qui *« dirigera l'Afghanistan jusqu'à ce qu'un gouvernement pleinement représentatif soit élu »*. Cette *Loya Jirga* désignera *« un chef de l'Etat pour* [la période de] *l'administration transitoire »*.

● **La deuxième *Loya Jirga* préparera la Constitution.** Enfin, une « Loya Jirga *constitutionnelle »* sera convoquée dans les dix-huit mois suivants, afin d'adopter une Constitution. Jusqu'à l'adoption de la Constitution, l'accord prévoit d'appliquer celle de 1964, adoptée sous le règne de Zaher Chah qui avait octroyé une démocratie formelle dotée d'un Parlement élu. Sont toutefois exclues les références constitutionnelles aux *« dispositions relatives à la monarchie, ainsi qu'aux corps exécutif et législatif »*

● **La justice et les droits de l'homme**. Le pouvoir judiciaire sera *« indépendant »* et il sera incarné par *« une cour suprême »*. La reconstruction du système judiciaire sera opérée, avec l'aide de l'ONU, par une commission qui respectera *« les normes internationales, la primauté de la loi, les principes islamiques et les traditions légales afghanes »*. Une commission indépendante pour les droits de l'homme sera créée par l'administration intérimaire, avec l'aide de l'ONU. Elle se chargera notamment des *« enquêtes sur les violations des droits de l'homme »*. Les autorités intérimaires *« n'accorderont pas l'amnistie aux personnes poursuivies pour des violations sérieuses du droit humanitaire international ou pour des crimes contre l'humanité »*.

● **La sécurisation et les forces de sécurité afghanes.** *« Jusqu'au transfert officiel du pouvoir, tous les moudjahidins, toutes les forces armées et tous les groupes armés du pays devront passer sous le commandement et le contrôle de l'autorité intérimaire »*, note le document sans donner de recette. L'ensemble de ces groupes armés seront *« réorganisés pour répondre aux besoins nouveaux des forces de sécurité et de l'armée afghanes. »*

● **Une force de sécurité internationale mandatée par l'ONU.** *« Les participants aux négociations de l'ONU sur l'Afghanistan reconnaissent que les Afghans eux-mêmes exercent la responsabilité d'assurer la sécurité, la loi et l'ordre dans le pays »*, affirme l'une des trois annexes de l'accord qui requiert cependant *« l'assistance de la communauté internationale »* pour l'entraînement des nouvelles forces de sécurité.

Dans cette attente, *« les participants aux négociations de l'ONU demandent au Conseil de sécurité des Nations unies d'autoriser le déploiement rapide en Afghanistan d'une force mandatée par les Nations unies. Cette force apportera son aide au maintien de l'ordre à Kaboul et dans ses environs. Si nécessaire, elle pourrait être progressivement étendue à d'autres centres urbains et à d'autres régions »*. Toutes les unités militaires seront en tout état de cause retirées de Kaboul et des autres centres urbains ou régions dans lesquels la force sous mandat onusien serait déployée.

Erich Inciyan et Georges Marion

Réticences américaines

Ni les Etats-Unis ni l'ONU n'ont pris de décision sur une future force de sécurité internationale en Afghanistan, a déclaré, mardi 4 décembre, le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, en soulignant que les forces américaines sur place n'avaient pour l'instant pas besoin d'aide étrangère. *« Nous ne sommes pas encore parvenus à une conclusion, que ce soit aux Etats-Unis ou au sein des Nations unies, sur ce dont il y aura besoin en Afghanistan »*, a-t-il déclaré aux journalistes l'accompagnant dans l'avion pour Bucarest, où il doit participer à une réunion de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. Le commandant des forces américaines pour la campagne en cours en Afghanistan, le général Tommy Franks, *« n'a pas besoin dans l'immédiat »* de renforts de troupes d'autres pays, a-t-il ajouté. M. Powell a souligné que l'absence de pouvoir stable et reconnu à Kaboul compliquait l'envoi de forces étrangères pour aider ce pays à retrouver sa stabilité. – *(AFP.)*

Les tractations se poursuivent pour constituer « la liste » des futurs membres de l'administration intérimaire

KÖNIGSWINTER (Bonn)
de nos envoyés spéciaux

Pendant cinq jours, Ahmad Fawzi, le porte-parole du représentant des Nations unies pour l'Afghanistan, est apparu devant la presse avec la régularité d'un métronome suisse. Urbain, élégant et ancien journaliste, le haut fonctionnaire répondait du mieux qu'il pouvait aux questions de ses ex-confrères. Puis, samedi 1er décembre, tout s'est déréglé. Ce jour-là, M. Fawzi n'a pas tenu sa conférence de presse. Lundi 3 décembre, il a récidivé : la réunion prévue à l'heure habituelle a d'abord été repoussée puis, finalement, annulée. Pour ceux qui ne l'avaient pas encore compris, aucun doute ne semblait désormais permis : si Ahmad Fawzi n'était plus exact aux rendez-vous, lui dont les déclarations constituaient l'un des seuls points fixes d'une meute journalistique dépourvue de boussole, c'est que les choses tournaient mal.

En réalité, elles n'allaient pas si mal que ça, même si la dernière ligne droite a été longue à parcourir. Le texte de l'accord final, dont un premier jet avait été soumis à l'appréciation des délégués dès samedi, a finalement été ratifié dans la nuit du 3 au 4 décembre, vers 1 heure du matin.

Ce qui, mardi matin, continuait à poser problème, c'est ce que tout le monde n'appelle plus autrement que *« la liste »*, autrement dit les noms de ceux appelés à constituer le premier gouvernement de l'après-talibans. *« Les couteaux sont sur la table »*, commentait, lundi, un diplomate allemand pour illustrer la difficulté à accorder tant d'ambitions diverses. L'émissaire de Washington pour l'Afghanistan, James Dobbins, se montrait, lui, moins tranchant. *« Combien faut-il de temps pour former un gouvernement de coalition de trois ou quatre partis en Europe ?* se demandait-il. *Ici c'est une coalition qui doit intégrer une vingtaine de partis ou groupes. Ça prend du temps. Mais ils y arriveront. »*

Dès le début, Burhanuddin Rabbani aura tenté de s'imposer comme un partenaire incontournable, critiquant vivement le plan politique des Nations unies. Président du Front uni (nom officiel de l'Alliance du Nord) et président d'Afghanistan reconnu par l'ONU, M. Rabbani, de Kaboul ou des Emirats arabes unis, a multiplié les déclarations contradictoires à celles que faisaient, en Allemagne, des délégués du Front uni soucieux, eux, d'aboutir rapidement. Au point que Younès Kanouni qui, à Bonn, conduit la délégation du Front uni, a récemment déclaré à l'AFP que si Ostâz (le « Maître », titre et surnom de M. Rabbani, théologien de formation) *« ne donnait pas son approbation à l'accord préparé à Bonn, il en appellerait à "l'opinion du peuple" »*. Mais M. Rabbani n'en démordait pas. Comprenant qu'il ne pourrait plus s'opposer au plan des Nations unies, il a proposé, dans un entretien publié lundi par le *Washington Post*, de prendre la tête d'une sorte de *« conseil de direction »* qui aurait barre sur l'exécutif intérimaire, à l'image du système dual qui fonctionne en Iran où le Guide non élu de la révolution exerce son contrôle sur le président de la République choisi, lui, par les électeurs.

QUATRE CHEFS POSSIBLES

Les responsables du Front uni restés à Kaboul ont finalement annoncé, lundi, qu'ils étaient prêts à accepter le chef du gouvernement intérimaire parmi quatre noms représentant chacun l'une des tendances en pourparlers à Königswinter : Hamid Karzaï, Abdul Sattar Sirat, Seghatullah Mojaddedi et Sayed Ahmed Gailani. Et c'est vraisemblablement parmi ces quatre-là que les délégués feront leur choix. Pier Sayed Ahmed Gailani est un dignitaire soufi d'ethnie pachtoune, réfugié ces dernières années au Pakistan. Il est représenté à Bonn par son fils, qui porte le même nom que son père et qui conduit la délégation de Peshawar. Ancien chef de la résistance antisoviétique, Seghatullah Mojaddedi a été, durant quelques mois, le premier président intérimaire d'Afghanistan après la victoire des moudjahidins anticommunistes en 1992.

Mais, en réalité, l'affaire devrait se jouer entre Abdul Sattar Sirat et Hamid Karzaï. Chef du groupe de Rome, monarchiste, le premier est d'ethnie ouzbèke et ex-ministre de la justice du roi Zaher Chah. Depuis longtemps en exil, il a pour beaucoup l'avantage d'avoir une ambition limitée, ce qui pourrait lui valoir l'appui de ceux qui en nourrissent beaucoup plus. Le second, monarchiste pachtoune, semble avoir toutes les qualités pour être le prochain chef du gouvernement afghan.

E. In. et G. M.

Hamid Karzaï, le favori de Washington et de l'ONU

Le principal candidat au poste de chef du gouvernement intérimaire en Afghanistan, Hamid Karzaï, est favorable au roi Zaher Chah. C'est un aristocrate pachtoune (la principale ethnie du pays) qui a été longtemps réfugié au Pakistan. Début octobre, il était rentré clandestinement en Afghanistan pour y soulever les tribus pachtounes du Sud contre le régime taliban. Repéré par ses ennemis, il ne parvint à s'échapper que grâce à l'intervention d'un hélicoptère américain.

Lors de la séance d'ouverture de la conférence, le 27 novembre, l'ONU avait diffusé aux délégués, en direct, un appel d'Hamid Karzaï les adjurant de conclure. Selon de nombreux observateurs, M. Karzaï a toutes les qualités pour être le prochain chef du nouveau gouvernement afghan. Délibérément soutenu par les Américains, il semble aussi avoir finalement recueilli les faveurs de l'administration des Nations unies. – *(Corresp.)*

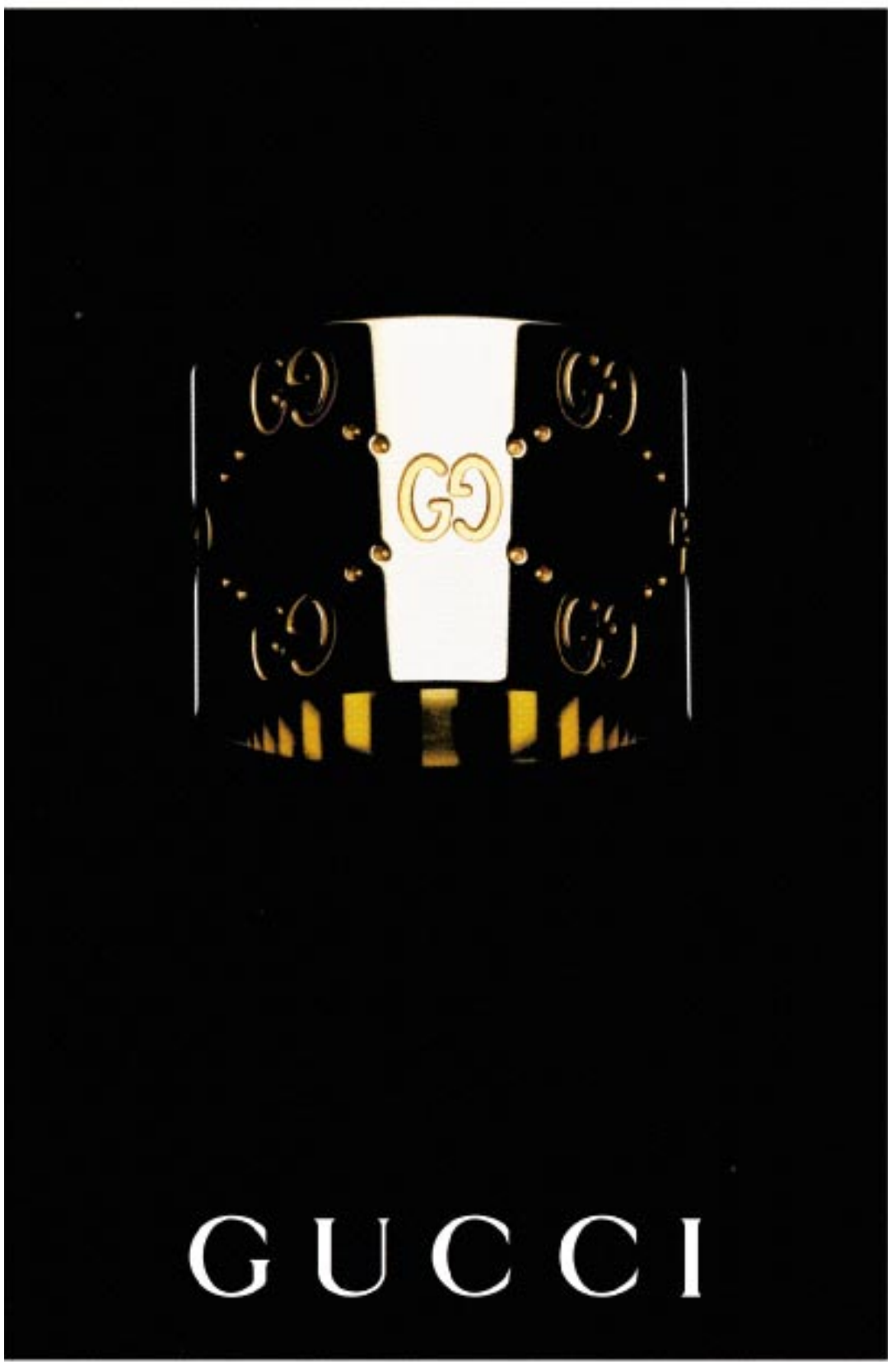

Des commandos américains aux trousses de Ben Laden

Les combats se poursuivent autour de Kandahar

LES ÉTATS-UNIS ont intensifié leurs frappes près de Jalalabad, notamment dans le district d'Agam, au sud de cette ville, dans un secteur proche des montagnes de Tora Bora, qui abrite un réseau de 30 ou 40 cavernes reliées par des tunnels et lourdement fortifiées par les moudjahidins lors de l'occupation soviétique dans les années 1980. C'est dans ce dédale que se dissimuleraient Oussama Ben Laden et les responsables de son réseau Al-Qaida. Selon l'agence Afghan Islamic Press (AIP), une vingtaine de commandos américains sont arrivés, dimanche 2 décembre, à bord de deux hélicoptères, pour lancer des recherches dans la zone de Tora Bora. Un commandant local, Haji Mohammad Zaman, a assuré qu'Oussama Ben Laden se trouvait toujours dans cette région et qu'il lui avait envoyé un message pour l'appeler à négocier trois jours auparavant. Selon le commandant Zaman, les raids américains dans la région ont tué une centaine de civils et blessé 200 personnes en trois nuits. Le Pentagone a démenti cette information, assurant que tous les bombardements avaient atteint leurs objectifs.

Près de Kandahar, des combattants d'une faction pachtoune opposée aux talibans ont pris position sur l'aéroport, à une vingtaine de kilomètres de la ville. *« Nous avons maintenant pris le contrôle de la moitié de l'aéroport »*, a assuré Gul Ali, porte-parole d'Haji Gul Agha, ancien gouverneur de Kandahar. Selon lui, des combats dans ce secteur ont fait onze tués dans le rangs des talibans, tous originaires de différents pays arabes. D'autres informations font état de la mort de près de 40 talibans au cours de ces combats. La conquête de l'aéroport porterait un coup sévère à la défense de Kandahar, où sont encore retranchés plusieurs milliers de talibans prêts à se défendre jusqu'à la mort, comme le leur a demandé le mollah Omar. Deux chefs pachtounes, Hamid Karzaï, partisan de l'ex-roi Zaher Shah, et Haji Gul Agha, participent à cette progression en direction de la ville royale, grâce à l'appui des bombardements américains, tout en tentant de négocier le ralliement des talibans. Ces derniers ont repoussé une attaque des forces d'Hamid Karzaï dans la nuit de lundi à mardi à Shahwali Kot, à 30 kilomètres au nord de Kandahar, a indiqué l'agence AIP.

INSTABILITÉ À MAZAR-E-CHARIF

Douze hauts responsables talibans ont fui l'Afghanistan pour le Pakistan, où ils entendent fonder un groupe de dissidents modérés, selon le quotidien britannique *The Times.* Parmi eux figurent l'ancien gouverneur de la province de Nangarhar, Mullar Abdoul Kadir, considéré comme le numéro trois du pouvoir taliban, l'ancien ministre de l'éducation, Mullar Amir Khan Muttaqi, et l'ancien ministre délégué aux Affaires étrangères, Abdul Rehman Zahid. Le *Times* mentionne également la présence d'un ancien représentant taliban à New York, Abdul Hakim Mujahid, et celle de l'ancien gouverneur de la province de Kunar, Maulvi Hadi. Dix des douze hauts responsables en fuite ont rejoint la province pakistanaise de la frontière du nord-ouest.

Des affrontements ont incité les Nations unies à retirer leur personnel international de Mazar-e-Charif, dans le nord de l'Afghanistan, a annoncé, Khaled Mansour, porte-parole de l'ONU. *« Nous avons entendu dire qu'il s'agit d'affrontements entre factions. La région autour de la ville est très instable »*, a-t-il indiqué, soulignant que près de trois millions de civils dépendent de l'aide fournie par les ONG étrangères dans le nord de l'Afghanistan. – *(AFP, Reuters.)*

A Machhad, ville sainte iranienne, des dizaines de milliers de réfugiés afghans ont renoncé au retour

S'entassant dans des camps ou des logements bondés, ils vivent dans des conditions précaires

MACHHAD
de notre envoyée spéciale

Il est assis devant un étal, à l'angle d'un carrefour du marché de Gulshar. Dans cette banlieue est de la ville sainte iranienne de Machhad, plus de la moitié des 80 000 habitants sont des réfugiés afghans. Ce vendredi matin 30 novembre, Heydar ne s'intéresse qu'aux petits pains afghans qu'un jeune commis lui livre dans une brouette. Indifférent aux questions, le visage tanné de patriarche revenu de tout et qui ne croit plus aux vertus de la parole, Heydar ne se livre que chichement. Quel camp de réfugiés ? Le camp de Torbat-i-Jam, dans le Khorassan, dit-il, non loin de la frontière avec l'Afghanistan, *« où je vis avec les dix membres de ma famille, femme, enfants et petits enfants »*.

REPORTAGE

Les persécutions, la guerre et la dureté des conditions de vie les ont poussés à fuir

Heydar est l'un de ces « anciens » Afghans réfugiés en République islamique au cours des vingt dernières années, dont le nombre global serait de *« plus de deux millions »*. A la différence de l'écrasante majorité d'entre eux, qui se sont dispersés dans la nature, « s'intégrant » en quelque sorte à la société iranienne même lorsqu'ils sont en situation illégale, Heydar s'est retrouvé dans l'un de la vingtaine de camps créés par les autorités iraniennes. Environ 5 % des Afghans réfugiés y vivent dans des conditions relativement décentes mais sous très haute surveillance. Machhad est l'une des villes qui exercent un attrait particulier sur les réfugiés chiites parce que, précisément, c'est une ville sainte du chiisme.

Sexagénaire, Heydar est originaire de Mazar-e-Charif. Il dit être arrivé en République islamique il y a six ans, avec les siens. Les jeunes qui l'entourent sur le marché affirment qu'il est *« un ancien commandant »*. Il ne dément ni ne confirme et se contente d'indiquer qu'il était *« marchand de tapis et qu'une bombe a détruit l'échoppe »*. *« Me voilà aujourd'hui réduit à vendre des petits pains ici »*, ajoute-t-il sans amertume. A-t-il des nouvelles de sa famille restée au pays ? *« Comment voulez-vous que j'en ai*, répond-il, *puisque je vis dans un camp entouré d'un énorme mur et clos par une porte ? »*

Aujourd'hui, Heydar est sur le marché de Gulshar parce qu'il bénéficie régulièrement, dit-il, d'une autorisation de sortie des autorités iraniennes. Envisage-t-il de rentrer en Afghanistan, maintenant que l'Alliance du Nord prend progressivement le contrôle du pays ? *« Qui n'aime pas son pays ? Si les nouvelles sont rassurantes, je rentrerai. »*

LES DEVOIRS FAITS SUR LE TAPIS

Leïla s'impatiente. Drapée dans son tchador brun à petites fleurs blanches, elle propose une rencontre avec ses deux oncles paternels *« arrivés récemment d'Afghanistan »*, assure-t-elle. Mère de quatre fillettes, cette jeune femme toute menue de trente-deux ans dit qu'elle est arrivée en Iran il y a quinze ans, qu'elle y est *« très contente »* et que pour rien au monde elle ne rentrera en Afghanistan *« même si la paix revient dans ce pays »*. Ses deux oncles se sont installés avec leurs neuf enfants, le grand-père et la grand-mère, dans un deux-pièces. Ils se sont tous rassemblés dans l'une d'elles, aux murs écaillés et gris, les aînés des enfants faisant leurs devoirs à même le tapis, seul ameublement de la pièce.

Les deux oncles sont partis de chez eux, dans la province de Bamiyan, vers le Pakistan, avant la fermeture des frontières pakistanaises, assurent-ils. Puis ils ont gagné l'Iran, pris le chemin de l'exil *« parce que les talibans ont mis le feu à tout, y compris leur maison »*. Pour venir du Pakistan, ils ont dû payer 6,5 millions de riyals (environ 7 000 francs) à un passeur pakistanais et sont endettés jusqu'au cou. Le parcours a été *« très difficile »* et *« le nourrisson est arrivé ici quasi moribond. Il est maintenant tiré d'affaire »*. Les deux oncles n'osent guère sortir, par crainte de se faire arrêter par la police, mais ils parviennent parfois à travailler dans la maçonnerie ou l'agriculture. Ils disent *« être d'accord avec l'Alliance du Nord et espérer qu'elle l'emportera »*, tout ce qui compte pour eux étant *« la sécurité et la paix »*.

Hossam est l'un des rares marchands présents dans sa boutique de Gulshar à l'heure de l'Iftar, le repas de rupture du jeûne du ramadan, à la tombée de la nuit. Grelottant debout dans sa boutique glaciale, il dit avoir rompu le jeûne sur place tout simplement parce qu'il *« n'a pas de maison »*. Ce soir, il ira dormir chez son frère. Avec ce dernier et *« sept cents familles »*, ils ont fui la province de Hormozgan, dans le Hazaradjat, il y a dix-neuf ans, *« du temps des Soviétiques »*. Pour lui, les talibans sont des *« affreux et des sauvages »* et les gens de l'Alliance du Nord *« sont bons lorsqu'ils s'entendent entre eux seulement »*.

D'après l'organisation Médecins sans frontières (MSF), pionnière parmi les organisations non gouvernementales à Gulshar, où elle entretient une clinique depuis 1996, le nombre de nouveaux réfugiés Afghans dans la région de Machhad a augmenté vers le milieu de l'année 2000. Selon une étude de MSF, réalisée à partir des fréquentations de la clinique par ces nouveaux réfugiés, 77 % d'entre eux sont des Hazaras. Ils louent généralement des maisons déjà occupées par des Afghans, équipées du minimum requis – latrines, eau courante et gaz de ville – mais où chaque personne dispose d'un espace vital de 2,8 mètres carrés par personne, puis se rétrécit à 2 mètres carrés avec les nouvelles arrivées. Le loyer s'élève généralement à 90 000 riyals, pour des familles qui sont déjà presque toutes endettées, notamment pour payer les passeurs.

Nombreux sont ceux qui n'ont pas de revenus, d'autres faisant des travaux saisonniers, les enfants étant également mis à contribution. L'enquête a permis d'identifier cinq motifs de départ : victimes de persécution, peur de persécution, guerre, sécheresse, raisons économiques. Malgré des conditions de vie extrêmement précaires, ces Afghans ne sont pas pressés de rentrer chez eux. Un projet du Haut commissariat des Nations-unies pour les réfugiés et des autorités iraniennes les inquiète particulièrement : il prévoirait un rapatriement à grande échelle et sur une base volontaire à partir du printemps 2002. Beaucoup disent redouter *« un volontariat forcé »* qui les contraindrait à quitter l'Iran.

Mouna Naïm

Près de 40 000 réfugiés afghans dans la ville de Mashhad

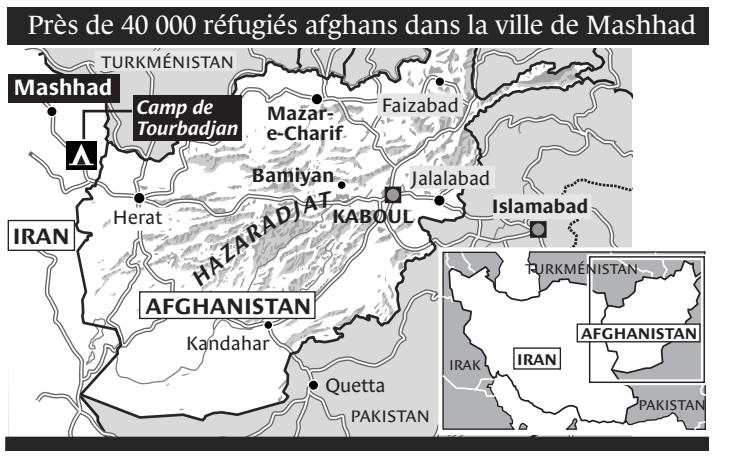

A Kaboul, un sommaire hôpital russe rappelle de mauvais souvenirs

KABOUL
de notre envoyée spéciale

Dans un terrain vague poussiéreux, bordé de ruines et tout juste débarrassé de ses étuis d'obus, de mines anti-personnels et de balles, une demi-douzaine de tentes aux armatures solides constituent l'hôpital russe solennellement inauguré dimanche 2 décembre à Kaboul. Douze ans après le retrait piteux de l'armée soviétique – 15 000 morts soviétiques et 1,5 million de victimes Afghanes – la Russie fait un retour fracassant dans la capitale afghane. Oubliant le passé, l'envoyé spécial du ministre des affaires étrangères, Alexander Oblov ne craint pas d'affirmer : *« Quand nous avons vu que les Afghans avaient besoin de notre aide, nous sommes venus immédiatement. J'ai parlé avec beaucoup d'Afghans qui sont très reconnaissants de cette aide si rapide »*.

Le ministre des réfugiés du gouvernement de facto de Kaboul, Iyanatullah Nazari, hôte d'honneur de l'inauguration, vante quant à lui *« le sentiment humaniste de la Fédération de Russie et la juste lutte d'Ahmed Chah Massoud contre le terrorisme et les talibans »*. Les années de djihad contre les Soviétiques qui avaient valu au commandant Massoud sa renommée sont balayées, mais il est vrai que ce dernier avait initié ce rapprochement avec l'ennemi d'hier et que Moscou était devenu le principal soutient de l'Alliance du Nord, coalition des minorités ethniques tadjike, ouzbèke et hazara, opposée aux talibans pachtounes.

Parmi la petite foule tenue à distance de la cérémonie par des soldats russes en armes revêtus de l'uniforme bleu marine d'Emercom, l'agence de secours russe, et des soldats de l'Alliance en treillis bariolés aussi russes, les sentiments sont pour le moins partagés. *« Ces Russes sont venus avec l'aide de l'Alliance du Nord et sans informer l'ONU parce qu'au sein de l'Alliance, il y a beaucoup de communistes »*, accuse Abdul Zaman, un médecin de trente-cinq ans. *« Ils veulent encore envahir l'Afghanistan pour répandre leur idéologie et s'opposer aux Américains »* renchérit Mohammad Shari, un étudiant. *«Je suis sûr qu'ils ont appris les leçons du passé et, cette fois, ils sont venus pour servir »*, tempère Mohammad Haqim, un employé.

Sur le campement, les tentes des soldats recouvertes d'un filet de camouflage sont plus nombreuses que celles de l'hôpital qui dispose de cinquante lits et d'un matériel à première vue sommaire. *« Nous pouvons faire quasiment n'importe quelle intervention chirurgicale »*, affirme toutefois le docteur Anatoli Kalashnik, un orthopédiste, qui fait partie des onze médecins dont deux femmes présents. *«N'importe qui peut venir se faire soigner»*, précise Vadim Potounine, un médecin généraliste. Si l'intention est généreuse, elle ne convainc pas le Dr Saleh qui, pédiatre à l'hôpital Indira Gandhi, en plein centre de Kaboul, aurait préféré voir l'argent investi dans les hôpitaux locaux existants.

« Nous manquons de médicaments, d'équipement médical, il aurait mieux valu aider directement un hôpital», dit-il. Kaboul dispose d'une dizaine d'hôpitaux dont certains sont aidés par le CICR (Comité International de la Croix-Rouge) et des ONG (Organisation non gouvernementales) mais beaucoup est à faire.

En attendant la réouverture de l'ambassade russe dans un immeuble mis à disposition par le ministre des affaires étrangères de Kaboul, le Dr Abdullah, le drapeau russe flotte donc sur un hôpital. La construction d'une nouvelle ambassade doit se faire très rapidement, une partie des locaux de l'ancienne étant occupés par plusieurs milliers de réfugiés qui n'ont pour l'instant aucune intention de bouger. M. Oblov, vieil expert de l'Afghanistan qu'il a connu alors qu'il était employé du KGB, travaille dès maintenant à partir de l'hôtel Kaboul, réquisitionné par la délégation russe. Déjà des vols quasi réguliers lient Moscou à Kaboul, via Douchanbé, au Tadjikistan, et Bagram, à une heure de Kaboul.

Françoise Chipaux

L'indispensable « carte bleue » des Afghans en Iran

MACHHAD
de notre envoyée spéciale

Ali – ce n'est pas son vrai prénom – est fier de son diplôme de laborantin décroché à l'université de la ville iranienne de Machhad, où il a suivi les cursus scolaire et universitaire classiques. Mais Ali ne peut pas exercer son métier parce qu'il est Afghan. Arrivé en République islamique d'Iran avec sa famille, à l'âge d'un an et demi, il n'a plus jamais mis les pieds dans sa province natale d'Herat, ni dans aucune partie de l'Afghanistan. Maaziyé, originaire de la ville de Kaboul, est exactement dans le même cas. Ils sont pourtant tous deux détenteurs de la « carte bleue » délivrée par le autorités iraniennes qui légalise leur présence en Iran et qui est devenue un document rare depuis près de dix ans.

Ceux qui le possèdent sont considérés comme des privilégiés car, depuis les années 1990-1991, le gouvernement iranien a décidé de ne plus délivrer cette carte permanente de résident. Car la situation intérieure inranienne n'était pas la même dans les années 1990, que lors de l'arrivée des premières vagues de réfugiés pendant l'occupation soviétique de l'Afghanistan (1979-1989). L'Iran sortait de dix années de guerre avec l'Irak, et affrontait des problèmes économiques et sociaux très sérieux, notamment le chômage. Le pays était aussi en proie à une poussée de xénophobie et la main d'œuvre afghane bon marché, bien que corvéable à merci, était tenue pour partie au moins responsable de certaines difficultés.

La fameuse « carte bleue » n'ouvre toutefois pas toutes les portes. Ses détenteurs bénéficient certes de droits inestimables pour une population extrêmement vulnérable, notamment celui de se marier, de scolariser ses enfants et de bénéficier des soins médicaux accordés aux Iraniens. Mais pour exercer un emploi, une autorisation spéciale de l'Office des étrangers du ministère de l'intérieur, la Bafia (Bureau of Aliens and Foreign Immigration Affairs), était indispensable et, bien que son obtention ait toujours relevé de la gageure, elle était encore de l'ordre du possible jusqu'au début des années 90. C'est ainsi que certains Afghans arrivés avant cette date avaient pu installer de petits commerces voire, plus rarement, devenir propriétaires de leur échoppe.Le déni du droit de propriété aux Afghans étant rigoureusement appliqué au pied de la lettre, la chose est devenue impensable depuis dix ans.

La situation est devenue encore plus restrictive depuis deux ans, puisqu'il est désormais formellement interdit aux Afghans d'occuper un emploi. Ce qui ne les a jamais empêché, clandestinement ou non, de travailler, à leurs risques et périls toutefois, puisque les autorités iraniennes n'ont jamais hésité à sévir. Ils étaient néanmoins réduits à exercer de petits métiers – marchands des quatre-saisons, ouvriers du bâtiment, travailleurs agricoles ou vendeurs à la sauvette – bien que diplômés d'université afghane ou iranienne.

Désireuses de renvoyer au plus vite chez elle cette population de réfugiés – 4,5 et 5 millions de personnes au plus fort des multiples crises afghanes et que l'on évalue aujourd'hui à *« plus de 2 millions »* – les autorités iraniennes n'ont pas hésité parfois à retirer leur « carte bleue » à certains Afghans et à les reconduire à la frontière. En 2000, un « programme de rapatriement-réintégration » fut mis en œuvre en coopération avec le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, destiné comme son nom l'indique à aider ceux qui le désirent à rentrer chez eux et à régulariser la situation de ceux qui avaient de sérieuses raisons de craindre un tel retour. Parallèlement, les expulsions ont continué. Mais un très grand nombre d'expulsés n'a jamais hésité à revenir clandestinement.

En 2000, un « programme de rapatriement réintégration » fut mis en œuvre pour pousser les Afghans à rentrer chez eux

Si les choses évoluent favorablement en Afghanistan – ce que de nombreux Afghans attendent de voir pour croire –, Ali et d'autres n'excluent pas de se rendre dans leur pays au printemps. En éclaireurs, précisent-ils, car il n'est pas question de rapatrier les familles aussi longtemps que la situation ne sera pas sur une voie de stabilisation crédible. Pour avoir vécu les situations les plus difficiles, pour certains sous toutes les guerres, ils ne plieront pas bagage à l'aveuglette.

Les détenteurs de la « carte bleue » ne risqueront pas de s'en prévaloir pour sortir officiellement car pour peu qu'ils se présentent à la frontière, la « carte bleue » leur sera définitivement retirée. Ils devront donc d'abord faire un aller-retour clandestinement pour comprendre par eux-même la situation en Afghanistan.

M. Na.

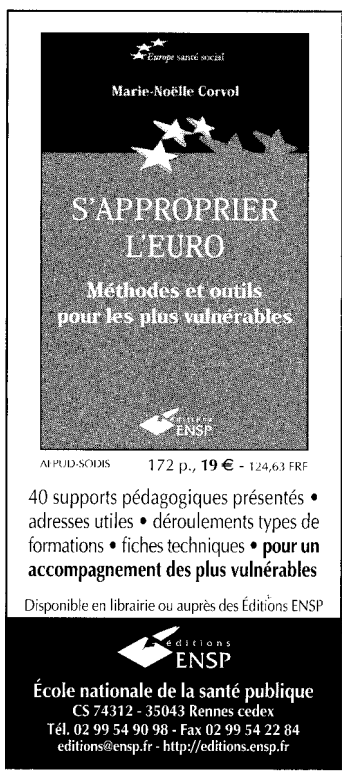

La librairie professionnelle de référence
www.Lavoisier.fr
750 000 ouvrages répertoriés
25 000 titres en stock
Expédition sous 24 H !

Les Etats-Unis pourraient accélérer leur projet de défense antimissile

Après la réussite de son cinquième test au-dessus du Pacifique, Washington envisage de déployer un bouclier, même partiel, dès 2005. Les Européens hésitent entre un ralliement au projet américain et le développement d'une défense antimissile « de théâtre », plus modeste

LANCÉ depuis l'atoll de Kwajalein, dans les îles Marshall, un missile intercepteur, emportant un engin tueur EKV (Exoatmospheric Kill Vehicle), est entré en collision, mardi matin 4 décembre, au-dessus du Pacifique, avec un missile assaillant Minuteman II, porteur d'une charge inerte, mis à feu depuis la base de Vandenberg, en Californie. Après vingt-deux minutes de vol du missile intercepteur, la collision a eu lieu à 232 kilomètres d'altitude, à la vitesse de 24 135 kilomètres à l'heure. Selon le Pentagone, l'essai – qui vient après quatre précédents depuis octobre 1999 – est une réussite et devrait permettre, malgré les critiques, d'accélérer la réalisation du programme de bouclier antimissile aux Etats-Unis.

Le 11 octobre, soit un mois après les attentats de New York et de Washington, George W. Bush avait réaffirmé sans détour sa volonté d'aller de l'avant sur la défense antimissile. Il renforçait le camp de ceux qui prétendent que, précisément, l'imprévisibilité de la menace – venant, aujourd'hui, de pays voyous (*rogue states*) et, demain, de mouvements terroristes – est un argument pour édifier un bouclier antimissile. Le but est de mettre à l'abri le sol national, les forces américaines de projection là où elles sont amenées à se déployer, et le territoire de puissances alliées qui voudront s'associer au projet.

Au lendemain des attentats, la ligne que le président américain avait choisie avant son élection a été avalisée au nom de la nécessité et de l'urgence à renforcer globalement le système de défense national. Rien d'étonnant, en effet. D'abord, son secrétaire à la défense, Donald Rumsfeld, avait été l'homme qui, à la tête d'une commission nommée sous la présidence de Bill Clinton et avant de se retrouver au Pentagone, avait appelé à la création d'un bouclier antimissile. Ensuite, le Congrès avait préparé un budget 2001-2002 de la défense qui consacrait pas moins de 6,8 milliards de dollars (7,5 milliards d'euros) à un tel programme, en forte hausse par rapport au budget précédent dès lors qu'il intégrait des systèmes de défense (laser aéroporté, défense exoatmosphérique de la marine, etc.) relevant d'autres crédits sous l'ancienne administration.

MENACE MULTIFORME

Par rapport aux projets antérieurs, le nouveau programme National Missile Defense (NMD) se veut plus complexe et plus complet que le précédent, face à une menace devenue globale, imprévisible et multiforme. A commencer par le défi que représente la détention d'armes balistiques de destruction massive par des régimes hostiles ou par des terroristes incontrôlés, c'est-à-dire ne partageant pas les règles de la dissuasion avec les pays reconnus du « club » nucléaire. En clair, si la population américaine est vulnérable, il faut que les Etats-Unis puissent concevoir tous les systèmes, sans exception, que la technique leur procure.

C'est dans ces conditions que l'administration Bush s'est lancée dans la mise au point d'un dispositif qui est à la fois évolutif, multicouches et multisenseurs. Evolutif : l'architecture du NMD n'est pas figée, et des prototypes variés sont prévus pour répondre à la prolifération balistique à venir dans le monde. Multicouches : l'interception et la destruction du missile assaillant doivent pouvoir être réalisées quelles que soient les phases (propulsée, intermédiaire ou finale) de son vol. Multisenseurs : le système défensif et, en particulier, ses moyens de détection doivent pouvoir être installés indifféremment sur terre, à bord d'un bateau, sur un avion ou – c'est la configuration la plus délicate – dans l'espace.

On est là face à un bouclier ambitieux, qui contraint les techniciens à explorer toutes les pistes qui permettent de répondre à ces critères. D'où, aussi, son coût prévisionnel proprement pharamineux : 100 milliards de dollars (110 milliards d'euros), soit, pour s'en tenir à un exemple, près de quatre fois le total du budget militaire français pour 2002. A lui seul, l'essai du 4 décembre est évalué à 100 millions de dollars.

Une quinzaine d'expériences sont programmées par les Etats-Unis, avec pour objectif de commencer à déployer un NMD, même rudimentaire, voire partiel, après 2004-2005.

AMADOUER SES ALLIÉS

Ce qui laisse à l'administration américaine un peu de temps – pas tant que cela, en réalité – pour amadouer ses alliés européens et, surtout, la Russie et la Chine, qui doutent encore qu'un Etat voyou ou une organisation terroriste puissent réussir à développer, produire et lancer un missile doté d'une charge militarisée. De fait, nombreux sont les interlocuteurs des Etats-Unis à considérer que, s'il aboutit, le programme NMD contribuera à déstabiliser la planète et à modifier, de façon radicale, les rapports de forces entre les nations.

A ce titre, les difficultés de Moscou à élaborer sa position sont révélatrices du trouble que le bouclier américain jette dans tous les esprits. La Russie a beaucoup varié ces temps-ci. Tantôt, elle adopte une position dure, qui consiste à s'accrocher à la lettre des accords ABM de 1972 entre les Etats-Unis et l'ex-URSS, qui limitent les antimissiles à la défense de la capitale, et à dénoncer l'unilatéralisme de Washington. Tantôt, c'est l'expression d'un certain assouplissement de la doctrine qui fait que, sous l'effet de l'entente entre les deux pays sur la lutte antiterroriste en Afghanistan, les Russes se demandent s'ils n'ont pas intérêt à instaurer un partage de la technologie avec les Etats-Unis.

En Europe occidentale, la réflexion n'est guère plus avancée. Les alliés de l'OTAN, y compris la France, concèdent que la menace balistique et terroriste n'est pas imaginaire. Pour autant, le programme NMD est-il la réponse la plus adéquate ? Et si ce devait l'être, faut-il se rallier au bouclier américain et n'en recevoir, au besoin, que des retombées ? Ou ne faudrait-il pas plutôt se lancer dans un projet entre Européens, sous la forme d'une défense antimissile « de théâtre », censée protéger plus modestement une force de réaction rapide déployée à l'extérieur ? Auquel cas, là aussi, la technologie américaine se révélera incontournable.

Jacques Isnard

Moscou avait été prévenu de l'expérimentation

Avant le test du 5 décembre, reporté à deux reprises en raison de mauvaises conditions atmosphériques, Washington a tenu à prévenir Moscou de son initiative et à préciser que cette expérimentation fait partie de quatre autres qui auront lieu d'ici à la fin de 2002.

Le seul commentaire russe est alors venu du numéro deux de l'état-major, le général Iouri Balouievski, pour lequel *« il n'y aura aucune concession de la part de la Russie sur les questions des traités ABM* [limitation des armes antimissile] *et Start* [réduction des armements nucléaires offensifs]*, qui font l'objet de consultations entre les deux pays »*. Le secrétaire d'Etat américain, Colin Powell, se rendra prochainement à Moscou pour en débattre. Avant la rencontre, le ministre russe de la défense, Sergueï Ivanov, s'est contenté d'observer que le traité ABM est *« partiellement une relique de la guerre froide »*. – *(AFP.)*

Pour la troisième fois, la Maison Blanche invoque de nouvelles menaces d'attentats

WASHINGTON
de notre envoyée spéciale

Pour la troisième fois depuis le 11 septembre, la Maison Blanche a déclaré les Etats-Unis en état d'alerte générale et mis en garde les Américains contre de nouvelles menaces d'attentats. L'annonce en a été faite, lundi 3 décembre, par Tom Ridge, le directeur de la sécurité intérieure, qui, dans une conférence de presse, a fait état d'informations jugées *« dignes de foi »* des services de sécurité et de renseignements, évoquant des préparatifs d'attentats sans toutefois préciser ni les cibles ni le type d'attaques, mais en liant nettement les menaces au réseau Al-Qaida.

L'enquête sur les lettres porteuses de la maladie du charbon n'a pas apporté d'informations plus rassurantes. Les Américains courent-ils encore un risque de contamination en ouvrant leur courrier ? Oui, ont reconnu lundi les autorités sanitaires. Un risque minime et concernant d'abord les personnes à faibles défenses immunitaires. Mais un risque réel, puisque des dizaines de milliers de lettres peuvent, au cours de leur trajet dans les centres de tri, avoir glané des traces d'anthrax et contaminer d'autres courriers. Les autorités avouent ignorer l'étendue possible de cette chaîne de contamination.

« CONTAMINATION CROISÉE »

Mais le docteur Jeffrey Koplan, directeur du Centre de contrôle et de prévention des maladies (CDC), a reconnu, lundi, qu'il semblait n'y avoir *« pas seulement des centaines, ni même des milliers, mais des dizaines de milliers et peut-être davantage de lettres courant un risque de contamination croisée »*. Cependant, a-t-il observé, huit semaines nous séparent du 9 octobre, date à laquelle au moins deux lettres porteuses d'anthrax sont passées dans une machine de tri de Trenton, dans le New Jersey. Et *« l'absence, chaque jour qui passe, de cas supplémentaire, diminue le risque de contamination pour chacune des lettres »*.

Ces conclusions sont le résultat d'une enquête visant à déterminer la source et le trajet des lettres porteuses d'anthrax, mais aussi à expliquer les morts de deux femmes ne pouvant être considérées comme des cibles potentielles de l'offensive démarrée le 18 septembre. Au cours de l'enquête, les policiers ont découvert qu'une banque de données informatiques associée aux machines de tri enregistre les adresses figurant sur toutes les lettres empruntant le circuit et permet, grâce au code-barres indiquant l'heure de passage, de retrouver les destinations des enveloppes s'étant côtoyées dans la machine à un moment donné. Une aubaine pour les policiers, qui ont noté 300 adresses de lettres ayant circulé dans une machine de tri de Trenton en même temps que la lettre bourrée d'anthrax adressée au sénateur Patrick Leahy.

Chacune a fait l'objet d'une vérification particulière. La 298e, dans le Connecticut, a retenu l'attention des enquêteurs. Elle indiquait une bourgade située à moins de 3 kilomètres de la maison d'une des femmes décédées de la maladie du charbon. A l'adresse indiquée, les policiers ont retrouvé la lettre, qui portait des traces d'anthrax. Ils ont fait tester le centre de tri régional le plus proche par lequel était passée la lettre, et ils y ont découvert des spores sur quatre installations. De là à penser que la contamination de la dame de quatre-vingt-quatorze ans s'était faite par courrier, il n'y avait qu'un pas, que le secrétaire à la santé, Tommy Thompson, a franchi, *« content qu'on puisse dire aux Américains qu'une part du mystère est résolue »* mais *« inquiet »* de l'ampleur de la contamination croisée. L'ordinateur a aussi révélé qu'une autre lettre ayant côtoyé la missive adressée au sénateur Leahy avait été expédiée dans le quartier habité par la New-Yorkaise foudroyée au mois d'octobre, de façon inexpliquée, par la maladie du charbon.

Les probabilités de contamination, répète-t-on, sont minimes. Mais il est un fait que nombre d'installations postales du pays ont été infectées, même à très faibles doses. Et les Américains, admet le docteur Koplan, *« ont tout à fait le droit de ne pas se sentir rassurés »*.

Annick Cojean

Les dirigeants chypriotes grecs et turcs reprennent le dialogue sous l'égide de l'ONU

La négociation de Nicosie se déroule sur fond d'intégration européenne

Le président chypriote grec, Glafcos Cléridès, et le dirigeant chypriote turc, Rauf Denktash, devaient se rencontrer, mardi 4 décembre, pour un sommet que l'ONU appelait de ses vœux depuis 1997. Le ministre grec des affaires étrangères, Georges Papandréou, a qualifié la rencontre d'*« occasion historique »* de mettre fin à une dispute vieille de vingt-sept ans, alors que l'accession de l'île à l'Union européenne est prévue pour 2004.

NICOSIE
de notre envoyée spéciale

Du dernier étage de l'hôtel Saray, le contraste est frappant : d'un côté de la ligne de démarcation, un paysage d'urbanisme prospère, immeubles neufs et grues de construction ; de l'autre, le charme désuet d'une ville provinciale appauvrie, aux petites maisons défraîchies, où le temps semble s'être arrêté. C'est pour tenter de réunir ces deux mondes que les dirigeants chypriotes grec et turc, Glafcos Cléridès et Rauf Denktash, vont reprendre le dialogue sous l'égide de l'ONU à Nicosie le 4 décembre. Leur dernière rencontre en tête à tête remonte à quatre ans. Des négociations indirectes avaient été suspendues l'an dernier par M. Denktash, qui réclamait la reconnaissance officielle de sa République turque de Chypre du Nord (RTCN) et des pourparlers sur la base d'une confédération entre deux Etats indépendants plutôt que l'état fédéral, bi-zonal et bi-communal prôné par l'ONU.

Cette fois-ci, le temps presse. L'Union européenne a déjà annoncé que Chypre figurerait parmi les premiers pays candidats admis dans l'Europe élargie. La décision est attendue l'an prochain. Cette prise de position européenne a provoqué les foudres d'Ankara, qui menace désormais d'*« annexer »* la RTCN si l'île est acceptée au sein de l'UE en dépit de sa division. *« Il n'y a aucune différence entre sacrifier la RTCN et sacrifier une partie du territoire turc »*, a récemment affirmé Bülent Ecevit, le premier ministre turc, qui avait ordonné l'intervention militaire turque de 1974.

Une telle décision marquerait vraisemblablement la fin du rêve européen d'Ankara. En Turquie, où la politique officielle sur la « cause nationale » de Chypre a rarement été remise en question, ce risque très concret a, pour la première fois, donné lieu à un furieux débat. Les milieux d'affaires, pour qui la candidature de la Turquie à l'UE est cruciale, ont récemment accusé M. Denktash d'intransigeance. Mais dans la partie nord de Chypre, les avis sur la politique à adopter diffèrent. La présence de 30 000 soldats turcs, l'arrivée de colons turcs, la dépendance économique et politique vis-à-vis de la Turquie, qui est le seul pays à reconnaître la RTCN, sont considérées par certains comme des facteurs de sécurité et par d'autres comme une source constante d'irritation.

« Denktash a une mentalité de guerre froide. Il ne croyait pas que l'UE accepterait Chypre sans un accord. Maintenant la Turquie et Denktash sont tombés dans le piège », affirme Mehmet Ali Talat, qui dirige le groupe d'opposition de gauche, le Parti turc républicain. Tout le monde s'accorde cependant sur le fait que l'embargo imposé par la communauté internationale à la RTCN, qui ne peut pas exporter ses produits vers l'UE et développer son économie, a contribué à pousser les Chypriotes turcs dans les bras d'Ankara. Quelque 45 000 personnes reçoivent un salaire, une retraite ou autre pension du gouvernement de la RTCN, soutenu financièrement par Ankara, bien que 20 000 seulement soient en service actif. *« Des deux cents fabriques de textile qui fonctionnaient dans la zone, il n'en reste aujourd'hui que quatre »*, affirme Salih Celiker, qui préside une association d'hommes d'affaires chypriotes turcs. Alors que le revenu moyen dans la RTCN est d'environ 4 000 dollars par an, il est quatre fois supérieur dans la partie grecque de l'île.

« Les décisions de l'UE ont donné le dessus au côté grec ; mais sans symétrie, sans égalité, il est difficile de trouver une solution », affirme Peker Turgut, banquier et ancien ambassadeur de la RTCN à Ankara. *« Il faut trouver une nouvelle formule que les dirigeants grecs pourront présenter à leur population comme étant une fédération et notre côté comme une confédération »*. Les Chypriotes turcs, qui ont un niveau moyen d'éducation supérieur à celui de leurs cousins du continent, n'apprécient pas toujours l'influence d'Ankara. Un fossé semble notamment se creuser entre ceux qui ont vécu les événements intercommunautaires sanglants entre 1963 et 1974 et les jeunes, qui perçoivent l'Union européenne comme une porte s'ouvrant sur le monde.

Le fait que M. Denktash ait suggéré une reprise du dialogue est perçu comme un signe positif, mais peu de Chypriotes turcs semblent croire que la situation pourra se débloquer rapidement. Favorables au gouvernement ou opposants, ils affirment qu'il revient également à l'Union européenne d'aider à mettre fin à une dispute qui défie les médiateurs internationaux depuis plusieurs décennies. *« Le progrès n'est possible que si l'UE déclare clairement que Chypre ne pourra pas adhérer tant qu'une solution n'a pas été trouvée, sans quoi les dirigeants chypriotes grecs seront satisfaits de laisser les choses telles qu'elles sont »*, affirme Dervish Eroglu. A Chypre nord aussi bien qu'en Turquie, tout le monde est conscient que l'échéance prochaine de l'élargissement de l'UE a fait monter les enjeux et que les mois à venir seront cruciaux.

Nicole Pope

Ankara se fait conciliant sur la défense

S'il se confirme, l'accord annoncé dimanche 2 décembre à Ankara lève un des principaux obstacles politiques à la mise en place de la défense européenne. Le premier ministre turc, Bülent Ecevit, a annoncé que son pays a décidé de renoncer à l'attitude d'obstruction qui était la sienne depuis de nombreux mois s'agissant des *« arrangements permanents »* entre l'Union européenne et l'OTAN, qui doivent permettre aux Quinze de faire appel, le cas échéant, aux dispositifs et moyens de l'Alliance atlantique pour intervenir dans une crise.

Selon M. Ecevit, les *« attentes »* de la Turquie ont été *« en grande partie »* satisfaites, ce qui devrait signifier que celle-ci sera consultée lorsque les Quinze décideront d'intervenir dans des zones relevant des intérêts géopolitiques d'Ankara (mer Egée, Chypre). Cet arrangement apparaît de bon augure pour la suite des relations diplomatiques entre l'Union européenne et la Turquie. – *(Corresp.)*

L'Argentine cherche à éviter la fuite des capitaux

Le gouvernement a imposé des restrictions aux sorties d'argent vers l'étranger ainsi qu'aux retraits en liquide des comptes bancaires

BUENOS AIRES
de notre correspondante

Pour freiner la fuite de capitaux et les mouvements de spéculation, le gouvernement argentin a imposé, à partir du lundi 3 décembre, de strictes mesures limitant les sorties d'argent vers l'étranger ainsi que les retraits en liquide des comptes bancaires. Dans le même temps, Domingo Cavallo, le ministre de l'économie, a qualifié de *« succès éclatant »* la première phase de restructuration de la dette publique de 132 milliards de dollars après que le gouvernement eut reçu, au cours des derniers jours, quelque 50 milliards de dollars d'offres d'échanges de titres pour un total de 60 milliards de dollars sur le marché intérieur, en ramenant de 11 % à 7 % le taux d'intérêt moyen. Selon M. Cavallo, cette opération inédite a permis une économie annuelle de 3 milliards de dollars sur le service de la dette.

Après plusieurs jours de panique bancaire ayant débouché, le 30 novembre, sur un retrait brutal de capitaux estimé entre 400 et 700 millions de dollars, le président Fernando de la Rua a signé, le 1er décembre, un décret d'urgence mettant des limites étroites à l'exportation de capitaux en dehors des opérations commerciales et financières normales. Les Argentins ne pourront pas retirer plus de 250 dollars par semaine en argent liquide de leur compte en banque et au-delà de ce montant devront tout payer par chèques ou avec des cartes de crédit sans aucune limitation, et ne pourront pas sortir plus de 1 000 dollars à l'étranger. M. Cavallo a réaffirmé le principe de la parité entre le peso et le dollar (1 peso équivaut à 1 euro), en vigueur depuis 1991, tout en reconnaissant que les nouvelles mesures aboutissent à une *« forme de dollarisation financière »* puisque les dépôts dans les banques peuvent être convertis en dollars et que tous les prêts s'établiront désormais en dollars. Le ministre de l'économie a précisé qu'il s'agissait d'une transition de 90 jours, jusqu'à ce que se termine l'opération de conversion internationale de la dette publique argentine.

UN PÉRONISTE À LA TÊTE DU SÉNAT

Une mission du Fonds monétaire international (FMI) est actuellement à Buenos Aires pour réviser les comptes publics du dernier trimestre. Elle devrait annoncer dans les prochains jours si le Fonds accepte de débourser une traite de 1 264 milliards de dollars prévue dans le cadre du « blindage » financier accordé à Buenos Aires en début d'année. Après quatre ans de récession, la situation économique et sociale est devenue dramatique en Argentine avec de nombreux mouvements de protestation dans tout le pays et une vaste offensive de l'opposition justicialiste (péroniste) qui dénonce la faiblesse du gouvernement de centre-gauche de M. de la Rua.

Les péronistes qui, depuis les élections législatives du 14 octobre, contrôlent le Parlement, ont réussi à faire élire le 29 novembre, à la présidence du Sénat, le péroniste Ramon Puerta. Le parti radical (au pouvoir) a dénoncé un *« putsch institutionnel »*. C'est M. Puerta qui assurera la fonction de président de la République en cas de déplacement à l'étranger de M. de la Rua. Le poste de vice-président est en effet devenu vacant en octobre 2000 lorsque Carlos « Chacho » Alvarez a démissionné après avoir dénoncé un scandale de pots-de-vin.

Christine Legrand

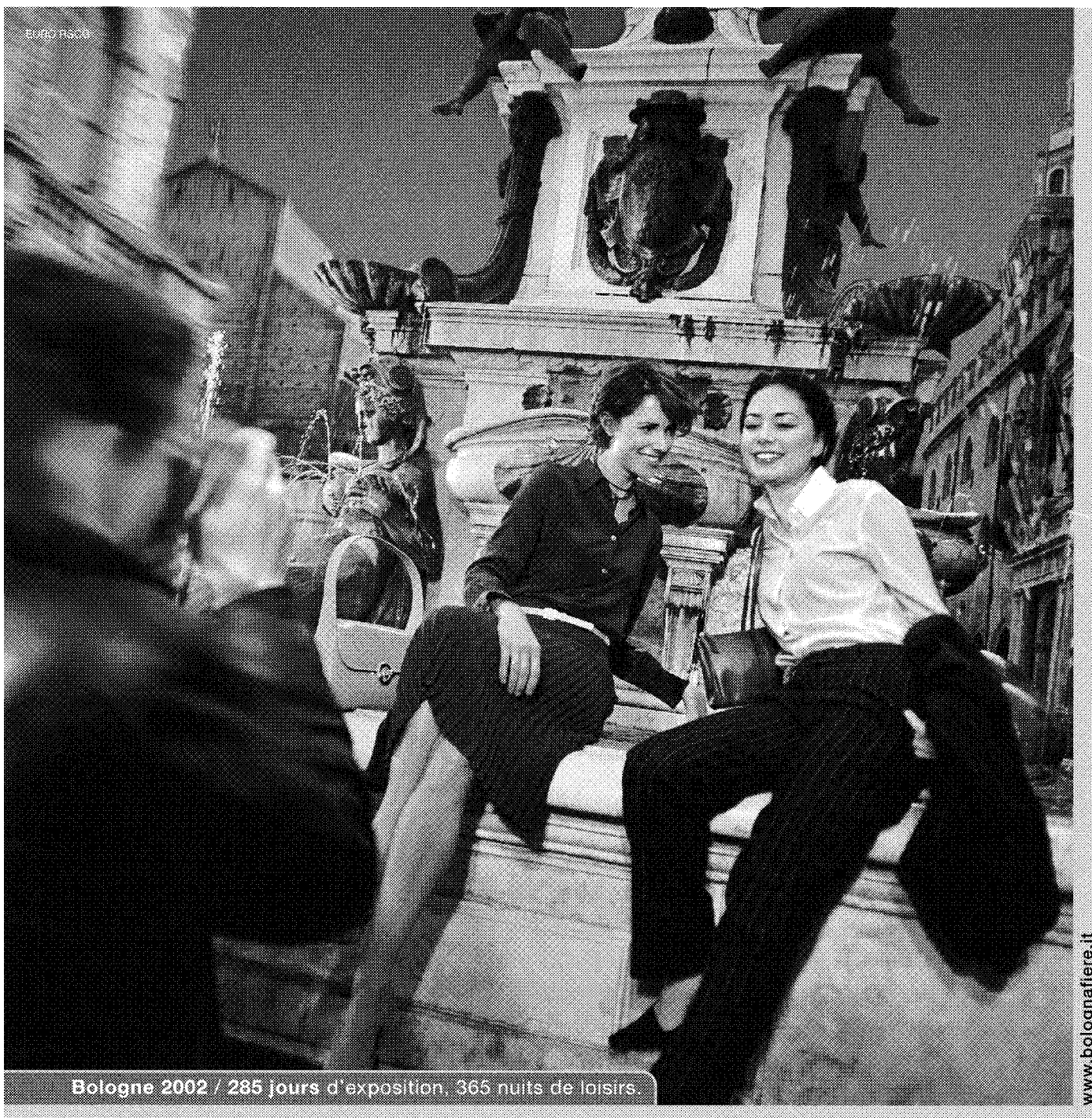

Welcome to BolognaFiere

Bienvenue au coeur des affaires.
Au coeur de l'Europe. Au centre de l'Italie. Au centre de l'une des régions industrielles les plus actives au monde.
Au coeur d'une ville qui a fait de la qualité de vie un art unique et inimitable.
BolognaFiere, c'est tout cela. Une extraordinaire plate-forme d'affaires avec des manifestations de tout premier rang dans le monde, au service de 23.000 exposants et de 1.400.000 opérateurs internationaux.
Un quartier d'expositions relié au monde par un aéroport international, un réseau d'autoroutes rapides et le noeud ferroviaire le plus important d'Europe.
Là où on vit bien, il est facile de travailler mieux...
Bienvenue à BolognaFiere, la Grande Foire avec son atout en supplément: Bologne.

www.bolognafiere.it

BolognaFiere
Easy fair, easy town

ARTE FIERA FASHION SHOE INTIMARE SAMCA HOSIERY WORKSHOP PACK-MAT FIERARREDO QUADRUM SACA COSMOPROF/COSMOPACK MANUFACTURING IT MCS MOTION CONTROL AND FACTORY AUTOMATION SAIEDUE FIERA DEL LIBRO PER RAGAZZI FUTURSHOW LINEAPELLE SIMAC LA FIERA SANA COM-P.A. CERSAIE SAIE LINEAPELLE TANNING TECH EIMA/EIMA GARDEN MOTOR SHOW SMI AUTOPROMOTEC LAMIERA EXPOSANITÀ EUROPOLIS COSMOFARMA TECNO TMA TEXTIL

La France s'apprête à présenter à Bruxelles son plan triannuel de finances publiques

Paris ne fait plus de la baisse des impôts sa grande priorité

La France doit transmettre à Bruxelles, jeudi 6 décembre, son programme pluriannuel de finances publiques. Il révélera les grandes lignes de la politique économique que souhaite poursuivre Lionel Jospin. La baisse de la fiscalité ne figure ainsi plus au cœur du dispositif gouvernemental. Selon Paris, les dépenses publiques devraient évoluer à un rythme légèrement inférieur à celui prévu à l'occasion du précédent programme.

« C'EST un exercice virtuel, encore plus que d'habitude. Il n'engage ni le gouvernement actuel, ni le suivant » : le conseiller du gouvernement qui parle ainsi du programme pluriannuel de finances publiques pour la période 2003-2005 que la France doit transmettre à Bruxelles, jeudi 6 décembre, sait que l'exercice en question a plus de sens qu'il ne voudrait lui en donner. Certes, les hypothèses macroéconomiques à partir desquelles il est construit restent contestables. Certes, le gouvernement actuel ne sera plus là dans quelques mois. Mais au-delà des chiffres et du choix des électeurs, ce programme à moyen terme donne des indications sur les grandes orientations que suivrait Lionel Jospin en matière de politique économique s'il était aux manettes après 2002. Mardi 4 décembre dans la matinée, le premier ministre et le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius, devaient se voir une dernière fois à ce sujet avant de communiquer leurs conclusions à la Commission européenne.

Tout n'est pas encore calé mais ce nouveau programme pluriannuel de finances publiques indique que Lionel Jospin ne met plus la baisse des impôts au cœur de sa stratégie, alors que, depuis 2000, il a consacré l'essentiel des marges de manœuvre de l'Etat à alléger la facture fiscale des Français. Cela est totalement en ligne avec le programme économique du PS pour les élections, qui place la baisse des impôts en troisième position sur la liste de ses priorités, après les investissements publics et les dépenses de solidarité, d'une part, la baisse de la dette, d'autre part.

RECUL MÉCANIQUE

En conséquence, le programme de finances publiques pour la période 2003-2005 ne fait qu'une maigre place aux baisses d'impôts. En 2003, elles se poursuivraient encore, pour représenter quelque 30 milliards de francs, conformément au plan triennal (2001 -2003) de baisses des impôts de 120 milliards de francs concocté par Laurent Fabius et endossé par Lionel Jospin. Et Laurent Fabius a échappé au pire, car nombre de ministres et hommes politiques de gauche militaient pour l'abandon de ce plan.

Pour 2004, en revanche, le ministre des finances a dû renoncer à son dada fiscal. D'autant que M. Fabius souhaitait également afficher le maintien de son objectif d'équilibrer les finances publiques en 2004, compatible avec le souhait socialiste de réduire la dette publique. Pour cela, au vu de la conjoncture, il était impossible de poursuivre la baisse des impôts, à moins de faire un effort très important sur les dépenses, ce que M. Jospin n'envisage pas. Pour autant, les dépenses publiques devraient évoluer à un rythme légèrement inférieur à ce qui était prévu dans le programme pluriannuel 2002-2004, à savoir une augmentation de 4,5 % sur trois ans. Le gouvernement anticipe un recul mécanique de certaines dépenses. Les prestations chômage devraient ainsi s'alléger sous l'effet d'une nouvelle baisse du chômage, anticipe Bercy. De même, les dépenses européennes devraient être moins fortes.

Dès lors, affirme le gouvernement, avec une croissance de 3 % par an entre 2003 et 2005, il est possible d'afficher un équilibre des finances publiques en 2004, conformément aux engagements pris il y a un an. Et si la croissance devait être de 2,5 % par an, le déficit public serait limité à 0,5 % du PIB en 2004, *« ce que la Commission qualifie de* "close to balance" [proche de l'équilibre] », tient à préciser Bercy. Encore faut-il que le scénario 2002 soit validé par les faits, ce que nombre d'observateurs jugent aujourd'hui quasi impossible : Bercy prévoit en effet que la croissance sera de 2,25 % et que le déficit public représentera 1,4 % du PIB.

Qu'importe : d'ici là, le gouvernement aura changé. Et, en attendant, l'objectif de l'équilibre des finances publiques peut être maintenu. Peut-être même, pour le plus grand bonheur de Laurent Fabius, Lionel Jospin choisira-t-il de renouer avec la baisse des impôts en 2005. Si les excédents des finances publiques le permettent...

Virginie Malingre

Vers une « force de maintien de la paix » au Centrafrique

KHARTOUM. Les présidents ou représentants du Centrafrique, du Soudan, du Tchad, de la Libye et de la Zambie ont décidé, lundi 3 décembre, de créer *« une force de maintien de la paix et de la sécurité »* en Centrafrique. L'annonce officielle en a été faite à l'issue d'un sommet régional sur la crise dans ce pays. Parallèlement à cette force de maintien de la paix – dont ni les effectifs ni la date de son envoi sur place ne sont précisés – sera constitué un comité politique, présidé par le Soudan, chargé, en concertation avec l'ONU, de mener des contacts pour parvenir à *« l'unité nationale »* en Centrafrique.

Des troupes libyennes sont actuellement présentes à Bangui, pour soutenir le régime de M. Patassé, tandis que le Tchad héberge l'ancien chef d'état-major de l'armée centrafricaine, François Bozizé, depuis sa fuite de la capitale centrafricaine il y a trois semaines. Les troupes de ce dernier ont tué dans une embuscade 12 militaires loyalistes dans le nord du pays, a-t-on appris lundi. – *(AFP, AP.)*

Tentative de coup d'Etat déjouée en Guinée-Bissau

BISSSAU. Une tentative de coup d'Etat militaire a été déjouée, dans la nuit du dimanche 2 au lundi 3 décembre, en Guinée-Bissau, a annoncé le ministre de l'intérieur, Alamara Nhassé, précisant que des *« putschistes »* – dirigés par l'ancien chef d'état-major adjoint de l'armée de terre – avaient été arrêtés. Des témoins ont indiqué que les forces de sécurité recherchaient des suspects dans les quartiers proches de l'aéroport de Bissau, où se trouve un camp militaire ayant, par le passé, servi de base à des mutins.

La ville est restée calme toute la journée, y compris les abords de la présidence. Membre de la zone franc, la Guinée-Bissau, petit pays lusophone d'Afrique de l'Ouest dont la situation économique, sociale et politique demeure très précaire, a connu, entre 1998 et 1999, une rébellion militaire de onze mois qui avait abouti au renversement du président Joao Bernardo Vieira. Une nouvelle tentative de coup de force avait été menée en novembre 2000 par le général Ansumane Mané, tué par les forces loyales au président Kumba Yala. – *(AFP.)*

Berlin évoque ouvertement le report de ses objectifs budgétaires

FRANCFORT
de notre correspondant

Officiellement, l'Allemagne s'en tient toujours à 2004 pour parvenir à l'équilibre budgétaire, mais elle évoque désormais très ouvertement la perspective d'un report en 2006. En annexe du programme de stabilité, qui doit être adopté mercredi 5 décembre par le gouvernement, le ministère des finances va joindre un *« scénario de risque »*, qui amorce un véritable changement de cap. D'après ce document, qui doit parvenir dans la semaine à Bruxelles, l'équilibre des comptes publics ne serait atteint qu'en 2006, alors que l'Allemagne est en principe tenue, comme tous les membres de la zone euro encore déficitaire, de le réaliser deux ans plus tôt.

Ce scénario *« alternatif »*, comme on le surnomme à Berlin, pourrait se vérifier en cas de *« détérioration supplémentaire »* de la conjoncture, en particulier si le produit intérieur brut ne progresse que de 0,75 % en 2002. Selon cette hypothèse, désormais envisagée par le gouvernement, le déficit public allemand atteindrait 2,5 % en 2002, se rapprochant de la limite de 3 % fixée dans le cadre du pacte de stabilité et de croissance. Le ministère des finances prend ainsi en compte les effets sur les finances publiques du très fort ralentissement économique. Des finances soumises à la double pression du manque à gagner fiscal et, du fait de la montée du chômage, d'une hausse des budgets sociaux.

Néanmoins, Hans Eichel, le ministre des finances, tente d'arrondir les angles : le programme de stabilité « officiel » table toujours sur l'équilibre budgétaire à l'horizon 2004. *« Nous partons du principe que nous pourrons atteindre un équilibre des comptes publics en 2004, à condition qu'il n'y ait pas de nouvelles incertitudes »*, a indiqué M. Eichel, vendredi 30 novembre, lors du vote du budget au Bundestag. Semblant faire fi des menaces de récession qui pèsent sur son pays, l'architecte de la politique d'austérité lancée en 1999 par le gouvernement Schröder table encore sur une croissance de 1,25 % l'an prochain et dans les années qui suivent. M. Eichel reste sourd aux commentaires de nombreux économistes, qui jugent ses prévisions très optimistes : la Commission européenne elle-même, et les cinq sages conseillers du gouvernement prévoient 0,7 % de croissance l'an prochain. Pour beaucoup d'experts, l'Allemagne connaît une quasi-récession, et le climat des affaires n'en finit pas de se dégrader.

CHANGEMENT DE TON

Malgré tout, le ministre des finances a juste révisé à la hausse ses objectifs de déficit public d'ici à 2004 : en 2002, il devrait atteindre 2 % (contre 1 % annoncé voici un an), puis 1 % en 2003 (contre 0,5 % prévu initialement). *« La consolidation doit être poursuivie, même si cela sera plus difficile à réaliser et demandera des efforts plus importants »*, reconnaît-on à Berlin. *« Nous nous attendons que les autorités européennes ne soient pas satisfaites, comme nous, de ces développements, mais qu'elles en prennent acte »*, dit une porte-parole du ministère des finances.

Ce changement de ton risque de braquer les projecteurs sur un Etat en position de plus en plus délicate sur la scène européenne. *« Nous avons quelques inquiétudes mais, à ce stade, nous devons attendre le programme de stabilité de l'Allemagne »*, a indiqué lundi 3 décembre Didier Reynders, le ministre belge des finances, à l'issue d'une réunion de l'Eurogroupe, qu'il préside jusqu'à la fin de l'année. Le calendrier adopté par les ministres des finances de la zone laisse un peu de temps au gouvernement allemand pour préparer ses partenaires à un dérapage, inimaginable voici trois ans, lors du lancement de la monnaie unique.

Philippe Ricard

La Commission se penchera bientôt sur le cas allemand

Les ministres des finances de la zone euro n'ont pas évoqué, lors de leur dîner du 3 décembre, la situation budgétaire d'un pays membre, en particulier de l'Allemagne, lanterne rouge en matière de croissance et de déficits en Europe. Ils se sont entendus pour attendre que tous les pays aient soumis officiellement leurs programmes de stabilité à la Commission européenne. Le délai est fixé au 15 décembre. La Commission préparera ensuite une analyse des prévisions de chacun des pays, qui sera discutée en janvier et février sous présidence espagnole. Jusqu'à présent, les pays membres de la zone euro présentaient leurs programmes de stabilité à des périodes différentes, ce qui rendait difficile une vision globale de l'état budgétaire de la zone euro en début d'année. *« Nous devons organiser en janvier une réunion générale sur l'ensemble des programmes de stabilité »*, a déclaré Didier Reynders, ministre des finances belge et président en exercice de l'Eurogroupe.

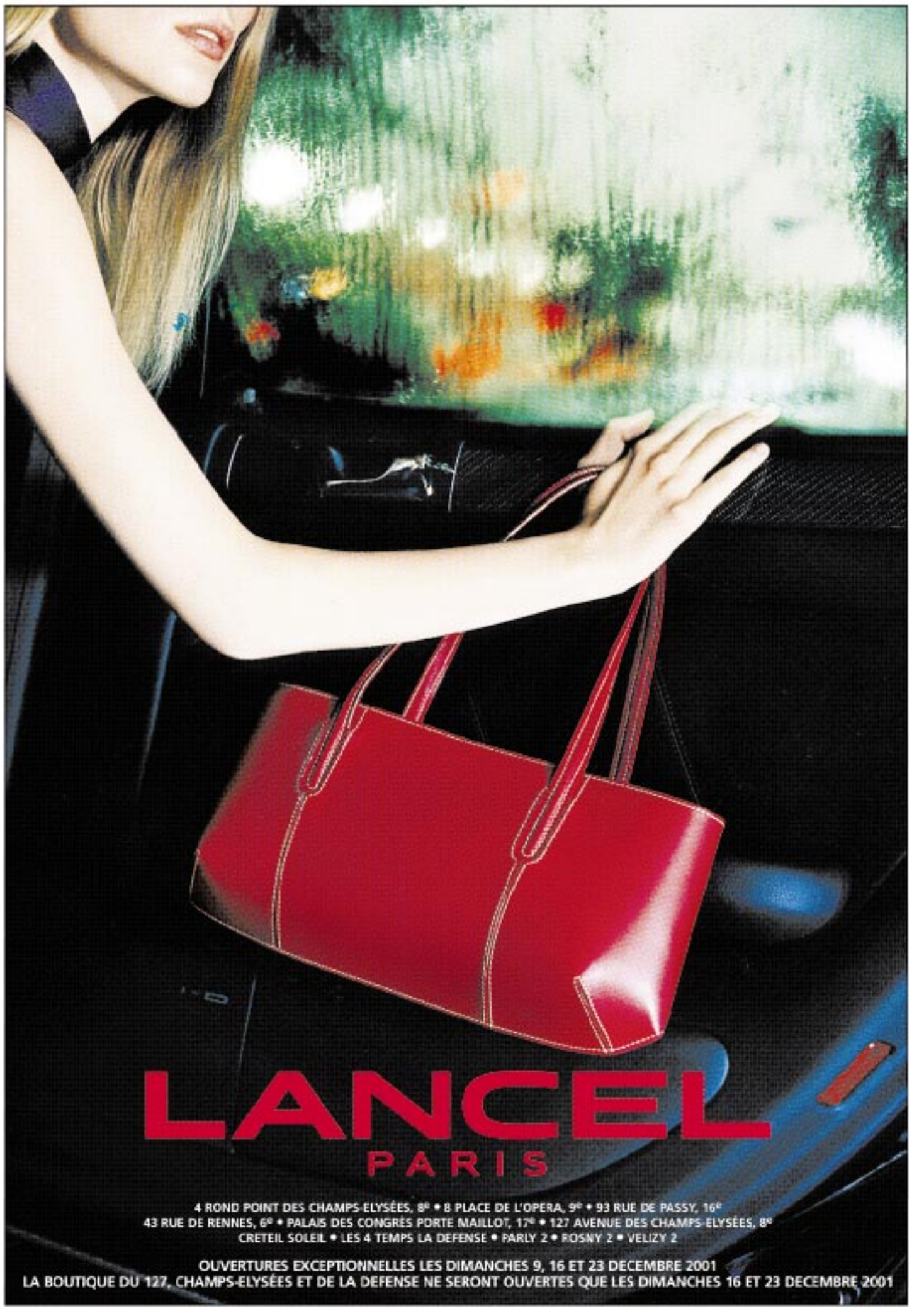

JUSTICE **Dans un communiqué diffusé, lundi 3 décembre, l'Elysée a déploré que *« la libération d'un criminel »* à Versailles, le 29 novembre, *« révèle des dysfonctionnements graves et répétés »* de la justice. ● LA MINISTRE de la justice, Marylise Lebranchu, avait ordonné une enquête administrative sur les circonstances de la décision du juge des libertés. ● LE DÉPUTÉ (RPR) Christian Estrosi a annoncé, mardi, que 70 députés de droite avaient signé sa proposition visant à abroger des dispositions de la loi sur la présomption d'innocence. ● LE STATUT PÉNAL du chef de l'Etat, sur lequel la Cour de cassation a statué le 10 octobre, fait l'objet d'un recours devant la Cour européenne des droits de l'homme. Le requérant estime que l'*« impartialité »* de la plus haute juridiction française pourrait être mise en cause. *(Lire aussi notre éditorial page 20.)***

Jacques Chirac s'empare de la polémique sur les effets de la loi Guigou

Le président de la République a dénoncé, lundi 3 décembre, les « dysfonctionnements graves et répétés » de la justice à la suite de la libération, par un juge des libertés, d'un homme qui avait été interpellé en possession d'un kilo d'héroïne. Députés et sénateurs de droite relaient cette offensive

JACQUES CHIRAC a dénoncé, lundi 3 décembre, les *« dysfonctionnements graves et répétés de la justice »*, après la libération par un juge de Versailles, le 29 novembre, d'un homme soupçonné de trafic de drogue. *« Après la libération d'un criminel il y a quelques semaines, celle, jeudi dernier, d'un trafiquant de drogue révèle des dysfonctionnements graves et répétés »*, indique le communiqué de l'Elysée, ajoutant : *« Le président de la République a demandé au premier ministre de lui faire connaître, dans les meilleurs délais, les résultats de l'enquête qui, à juste titre, a été demandée par le ministre de la justice pour que les responsabilités soient rapidement établies et que toutes les conséquences en soient tirées. »*

Le président se fait ainsi l'écho d'un débat qui a agité la magistrature, la police et le monde politique durant le week-end. Car la libération de ce suspect, interpellé en possession d'un kilo d'héroïne, est intervenue alors que les syndicats de policiers dénoncent depuis plusieurs semaines les conséquences de la loi sur la présomption d'innocence. Dès samedi, devant l'ampleur de la polémique suscitée par la décision du juge de Versailles, le premier ministre, Lionel Jospin, l'avait qualifiée d'*« effroyable erreur »*. La ministre de la justice, Marylise Lebranchu, a évoqué pour sa part de *« graves dysfonctionnements »* et engagé une enquête administrative – dont Matignon s'est déclaré, lundi soir, disposé à transmettre les résultats au chef de l'Etat.

Le 21 novembre, M. Jospin avait chargé le député Julien Dray (PS, Essonne) d'un rapport sur les effets de cette loi. Bien que l'Elysée assure que *« le communiqué du président n'est en aucune façon une attaque contre le gouvernement, puisqu'il reprend même les termes de la ministre de la justice »*, la réaction présidentielle a en tout cas été largement relayée par l'opposition. Quelques heures après le communiqué de l'Elysée, le député Christian Estrosi (RPR, Alpes-Maritimes) a ainsi annoncé que soixante-dix députés de droite, principalement du RPR, ont signé sa proposition de loi, déposée le 23 octobre à l'Assemblée nationale, qui vise à abroger certaines dispositions de la loi Guigou. Les signataires réclament, notamment, la suppression de l'enregistrement audiovisuel des gardes à vue et de la présence de l'avocat à la première heure de garde à vue, et dénoncent des délais d'enquête trop restrictifs.

La commission des finances du Sénat, où la droite est majoritaire, a annoncé que le budget du ministère de l'intérieur pour la sécurité

pour 2002, discuté en séance publique mardi au Palais du Luxembourg, serait rejeté. *« Les crédits augmentent et l'insécurité progresse »*, assure la commission.

Cette contre-offensive de l'Elysée et de la droite a été décidée lundi matin. Depuis les élections municipales de mars 2001, le président n'a jamais cessé de répéter à ses proches que la sécurité serait « le » thème de la campagne présidentielle. Le 14 juillet, c'est sur la sécurité que les attaques du chef de l'Etat contre le gouvernement avaient été les plus violentes. Et c'est notamment pour marquer symboliquement son intérêt pour le sujet que le président de la République a nommé à l'Elysée, le 31 octobre, l'ancien préfet de police de Paris Philippe Massoni. Enfin, l'Elysée suit très attentivement, depuis un mois, l'évolution du mouvement de protestation des policiers.

Supprimant, lundi matin, la traditionnelle réunion consacrée à l'organisation de son agenda, M. Chirac a réuni ses plus proches conseillers, parmi lesquels le secrétaire général de l'Elysée Dominique de Villepin, Maurice Ulrich et Jérôme Monod. Décidé à marquer le coup, à cinq mois de l'élection présidentielle, le président a rédigé avec eux son communiqué. Celui-ci comporte une erreur factuelle : il fait référence à l'affaire qui a été à l'origine de la grogne policière, à savoir l'implication, dans l'assassinat de six personnes, d'un truand récidiviste, Jean-Claude Bonnal, dit *« le Chinois »*, qui avait été libéré en décembre 2000 – et non *« il y a quelques semaines »*, comme l'affirme le texte de l'Elysée.

SÉPARATION DES POUVOIRS

« Le président veut comprendre si ces dysfonctionnements ont pour origine la loi elle-même », assure l'Elysée. Il veut aussi couper court aux attaques dont le président (PS) de l'Assemblée nationale, Raymond Forni, s'est fait l'écho, dimanche. Invité du Forum de Radio J, M. Forni a, en effet, expliqué les dysfonctionnements de la justice *« par le fait que, lorsque nous avons voulu une réforme de la justice, Jacques Chirac s'y est opposé »*. *« On a voulu une réforme de la justice,* a-t-il dit, *avec une indépendance des magistrats mais aussi une responsabilité des magistrats, avec un rôle nouveau donné au Conseil supérieur de la magistrature* (...) *et qui s'y est opposé ? Le président de la République. »* M. Chirac avait en effet approuvé la réforme du CSM proposée par Elisabeth Guigou, alors garde des sceaux, mais finalement renoncé à convoquer le Parlement en Congrès pour faire approuver la révision constitutionnelle nécessaire parce qu'une partie de l'opposition de droite, en particulier le RPR, menaçait de voter contre.

Le Syndicat de la magistrature, proche de la gauche, s'est déclaré *« consterné par la demande et les termes de la demande »* du chef de l'Etat. *« Le président juge un juge »*, regrette-t-il, estimant que *« c'est la question de la séparation des pouvoirs qui est posée »*, même si le président de la République est également de droit le président du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), organe disciplinaire des magistrats. *« La ministre essaie de se défausser sur un juge d'une décision qui est conforme à la loi qu'elle soutient »*, a estimé, de son côté, Valéry Turcey, président de l'Union syndicale des magistrats (USM, modéré, majoritaire).

Raphaëlle Bacqué

Le juge David a fait prévaloir des critères horaires pour libérer le suspect

LE JUGE Philippe David a-t-il commis une faute disciplinaire, définie comme *« un manquement par un magistrat aux devoirs de son état, à l'honneur, à la délicatesse ou à la dignité »*, en décidant de ne pas placer en détention provisoire, jeudi 29 novembre, une personne mise en examen dans le cadre d'un trafic de stupéfiants ? Qualifiée de *« grave dysfonctionnement »* par Marylise Lebranchu, la décision du juge des libertés et de la détention versaillais va faire l'objet d'une inspection des services judiciaires à l'issue de laquelle la ministre décidera d'éventuelles poursuites disciplinaires. Il s'agit de déterminer, notamment, si le magistrat a pris sa décision à partir des critères légaux sur la détention provisoire, ou s' il a choisi de libérer le mis en examen afin de protester contre l'heure tardive à laquelle il lui a été présenté.

Le 29 novembre, Philippe David n'était pas de permanence au service du juge des libertés de Versailles, mais avait décidé de rester afin d'aider sa collègue, Marie-Odile Degrelle-Croissant, lourdement chargée de travail. L'après-midi, la juge d'instruction Nathalie Poux leur a fait savoir qu'elle leur présenterait en début de soirée un Congolais, interpellé en possession d'un kilo d'héroïne et de sachets de cocaïne, aux fins de placement en détention provisoire. M. David proteste alors verbalement de cette heure tardive, en rappelant les problèmes d'encombrement du service des juges des libertés. Le prévenu sera finalement présenté à M. David à 19 heures. Après avoir vérifié qu'il n'avait pas de casier judiciaire et bénéficiait d'une carte de résident en règle en Belgique, il a jugé inutile de placer le mis en examen en détention provisoire et a signé une ordonnance de remise en liberté sous contrôle judiciaire. Le lendemain, l'homme avait disparu.

Dans son ordonnance de remise en liberté, dont *L'Est Républicain* a publié des extraits, mardi 4 décembre, le magistrat indique que *« la saisine du juge des libertés et de la détention n'est intervenue, sans que les contraintes de l'enquête sur commission rogatoire n'en fassent apparaître l'impérieuse nécessité, qu'à 19 heures »*. *« Ni la durée de la garde à vue, dont le juge d'instruction avait la maîtrise, ni l'heure à laquelle ce magistrat a procédé à l'interrogatoire de première comparution n'apparaissent légitimées par des éléments tangibles et mentionnées au dossier de la procédure »*, poursuit le juge David. En clair, le magistrat reproche à sa collègue de n'avoir pas fait en sorte, en jouant notamment sur les délais de la garde à vue, de lui présenter plus tôt le prévenu.

Cette décision, dont le parquet a fait appel, a suscité les protestations de syndicats de policiers, qui s'en sont émus auprès de la chancellerie. Le ministère a choisi alors de médiatiser l'affaire, au risque de stigmatiser le magistrat. Agé de quarante-huit ans, Philippe David, qui a été installé au tribunal de Versailles en tant que vice-président le 31 août, est un fin juriste, mais a une réputation contrastée. Ses détracteurs font valoir qu'il a déjà refusé de placer en détention provisoire un homme soupçonné d'agressions sexuelles ainsi que des parents maltraitants, décisions qui ont été censurées par la cour d'appel. Ses défenseurs, dont sa collègue juge des libertés, Mme Degrelle-Croissant expliquent au contraire qu'il *« est victime d'une cabale montée par les juges d'instruction, mécontents d'avoir perdu le pouvoir de placer les personnes en détention provisoire »*.

Cécile Prieur

Un recours sur le statut pénal du président met en cause la Cour de cassation

TRANCHÉE par la Cour de cassation, dans un arrêt rendu le 10 octobre en assemblée plénière, la question de la responsabilité pénale du président de la République va trouver un nouveau terrain d'exégèse à l'échelon continental. Le recours formé devant la Cour européenne des droits de l'homme par le militant écologiste Louis Breisacher, qui avait déjà pris l'initiative de saisir la plus haute juridiction française du dossier de la Société d'économie mixte parisienne de prestations (Sempap), pourrait porter sur les conditions dans lesquelles la Cour de cassation a statué. Dans la requête qu'ils ont déposée auprès de la Cour de Strasbourg, le 12 novembre, M. Breisacher et son avocat, Me Pierre-François Divier, formulent explicitement le soupçon d'une *« atteinte à l'impartialité et à l'indépendance des juges internes »* qui pourrait, selon eux, avoir entaché la décision de la Cour de cassation.

Dans son arrêt du 10 octobre, celle-ci avait affirmé le principe d'une immunité totale du chef de l'Etat pendant la durée de son mandat, reportant ainsi *sine die* la possibilité pour des juges de l'interroger, fût-ce en qualité de témoin (*Le Monde* du 11 octobre). Outre les conséquences qu'entraînera cette décision sur les enquêtes en cours mettant en cause Jacques Chirac – en interdisant notamment la tenue d'un procès dans un *« délai raisonnable »*, tel que l'exige la jurisprudence européenne –, les requérants soulignent en effet que, sur les dix-neuf magistrats de la Cour de cassation qui formaient l'assemblée plénière, huit *« doivent leur désignation formelle à l'apposition, au bas des décrets de leurs nominations respectives, de la signature du président de la République, Jacques Chirac, personne mise en cause dont ils étaient justement amenés à examiner le cas »*.

La requête relève, certes, que ces nominations avaient été effectuées sur proposition du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), sans que jamais M. Chirac ait refusé d'en approuver les suggestions. Mais elle rappelle aussi qu'en tant que *« garant de l'indépendance de la justice »* le chef de l'Etat préside de droit le CSM et que, dès lors, *« on ne peut totalement exclure qu'*[il] *puisse exercer ne serait-ce qu'une certaine influence »* sur ledit CSM. Ils précisent en outre que le chef de l'Etat possède toujours le pouvoir de nommer les procureurs généraux – sans avis conforme du CSM –, et que le procureur général près la Cour de cassation dispose d'*« un pouvoir hiérarchique »* sur l'avocat général qui a siégé à l'audience consacrée au dossier de la Sempap.

Les auteurs du recours émettent l'hypothèse que l'*« influence »* présidentielle puisse également s'exercer de façon *« indirecte »*. Ils exposent ainsi que quatre des magistrats ayant concouru à l'arrêt du 10 octobre pouvaient espérer, compte tenu de leur âge, être nommés à la tête des deux chambres de la Cour de cassation dont la présidence devait être renouvelée dans l'année à venir. Dans ces conditions, estiment-ils, ces magistrats pourraient *« ne pas avoir été indifférents à ce que M. Chirac brigue ou non un nouveau mandat présidentiel* (...) *et soit ou non réélu »*.

LE DROIT À UN TRIBUNAL IMPARTIAL

M. Breisacher et son avocat prennent soin de préciser que *« ces faits* (...) *ne sauraient remettre en question l'honorabilité des magistrats en cause »*, mais ils entendent néanmoins les *« confronter aux critères exigés »* par la Convention européenne des droits de l'homme, qui dispose notamment que tout justiciable a le droit de faire juger une affaire *« par un tribunal indépendant et impartial »*.

Citant la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, les requérants signalent que, pour juger de la *« dépendance »* de magistrats à l'égard du pouvoir exécutif, on prend généralement en considération leur *« mode de désignation »*, l'*« existence d'une protection contre les pressions extérieures »* et *« le point de savoir s'il y a ou non apparence d'indépendance »*. *« En l'espèce,* concluent-ils, *le mode de désignation des magistrats de la Cour de cassation, dès lors qu'il dépend, même de façon infime et indirecte, de celui que ceux-ci ont pour mission de juger, est de nature à mettre en péril leur indépendance et leur impartialité objective. »* Aussi demandent-ils la condamnation de la France pour *« violation de la Convention européenne »*, réclamant une *« procédure d'urgence »* en raison de *« la proximité des prochaines élections présidentielles françaises »*.

Hervé Gattegno

► www.lemonde.fr/chirac-affaires

Bertrand Delanoë et Alain Juppé au « Grand Débat RTL-"Le Monde" »

Pour « un bond en avant pour la police », contre la « spirale de l'impunité »

LE MAIRE (PS) de Paris, Bertrand Delanoë, et le maire (RPR) de Bordeaux, Alain Juppé, se sont affrontés, lundi 3 décembre, sur les sujets touchant à la justice et à la sécurité. Evoquant la loi Guigou sur la présomption d'innocence, qui fait l'objet d'une vive polémique depuis plusieurs semaines, M. Juppé a estimé qu'il s'agissait d'un texte *« dont l'intention était bonne »*, mais qui *« n'est plus applicable en l'état »*. *« Il y a une incompréhension dans l'opinion publique,* a estimé l'ancien premier ministre, *qui fait qu'à tort ou à raison cette loi est tenue pour responsable d'un certain nombre d'aberrations. Je pense donc qu'il faut la suspendre. »*

« J'ai le souvenir, quand même, lui a rétorqué M. Delanoë, *qu'au moment du débat sur la loi le reproche que la droite faisait était qu'elle n'était pas assez protectrice des droits de la défense* (...). *Vous-même, vous l'avez valorisée en disant que cela permet d'avoir moins de détentions provisoires inutiles. Vous n'avez pas voté contre »*, a-t-il lancé à M. Juppé.

Les deux élus ont également abordé la question d'une éventuelle réforme de l'ordonnance de 1945 sur la protection des mineurs, souhaitée par la droite. Interrogé sur l'augmentation de la délinquance, M. Juppé, qui a déclaré avoir, à Bordeaux, *« toute la panoplie de lutte contre l'insécurité »*, a mis en avant ce qu'il a appelé la *« spirale de l'impunité »* : *« Quatre-vingt-quinze pour cent des faits délictueux n'ont aucune sanction,* a-t-il affirmé, *et, lorsque les juridictions se prononcent, un grand nombre de peines ne sont pas appliquées. »*

AFP

■ **BERTRAND DELANOË**

AFP

■ **ALAIN JUPPÉ**

« La société française est dans un état d'insécurité extrêmement important », a, pour sa part, déclaré le maire de Paris, en insistant sur l'état de certains quartiers : *« logements dégradés, espaces verts abandonnés, pas d'ascenseur, pas de gardien »*.

« La police de proximité n'est pas une mauvaise idée, a relancé M. Juppé, *mais ça ne marche pas bien. Les renforts en effectifs sont toujours précaires, les auxiliaires de sécurité n'ont ni la formation ni l'expérience leur donnant l'autorité sur ces quartiers, la police n'est pas présente quand les délinquants sont là. »*

REVOIR L'ORDONNANCE DE 1945

Pour M. Delanoë, la police de proximité, au contraire, *« commence à produire des effets. Elle correspond,* estime-t-il, *à la nature de la violence d'aujourd'hui. Je souhaite,* a toutefois ajouté le maire de Paris, *que la prochaine législature soit l'occasion d'un bond en avant très important pour la police judiciaire, qui n'a pas été favorisée dans cette période »*.

Interrogé sur l'éventuelle réforme de l'ordonnance de 1945, souhaitée par la droite, le maire de Bordeaux a déclaré qu'il fallait *« la revoir »*. Et il a interrogé : *« Qui peut soutenir l'idée qu'un texte élaboré en 1945 n'a pas à être revu et corrigé aujourd'hui ? Il ne s'agit pas de remettre à bas les principes de cette ordonnance, la prévention-éducation et la répression-sanction. Il faut les améliorer. » « Nous avons proposé d'autoriser les travaux d'intérêt général à partir de quatorze ans au lieu de seize,* a poursuivi l'ancien premier ministre. *Qui peut s'offusquer de cela ?* (...) *Nous avons également proposé d'améliorer la responsabilité des parents, avec une mesure précise, la saisie des allocations familiales* (...) *et nous avons proposé de donner une base légale aux arrêtés municipaux qui interdisent la circulation nocturne des mineurs de treize ans. Voilà des propositions. »*

« Selon l'article 375 du code civil, lui a répondu le maire de Paris, *le préfet de police a déjà les pouvoirs de ramener à la brigade des mineurs, ceux qui traînent la nuit tout seuls* (...). *Sans couvre-feu, à Paris, durant le premier semestre de 2001, il en a été ramené près de deux mille. »*

Christine Garin

La Cour européenne de justice accorde les mêmes droits à un fonctionnaire retraité, qu'il soit homme ou femme

Les juges de Luxembourg estiment que les pères doivent percevoir les mêmes bonifications que les mères

Dans un arrêt daté du 29 novembre 2001, la Cour de justice des communautés européennes a jugé que les bonifications de retraite (un an de cotisation gratuite par enfant) accordées aux femmes retraitées de la fonction publique doivent aussi bénéficier aux hommes ayant élevé des enfants. Le coût de cette décision – rétroactive – a été évalué entre 3 et 5 milliards de francs par le gouvernement.

LA COUR de justice des communautés européenne vient de rendre un arrêt qui pourrait avoir, à terme, de lourdes conséquences financières pour l'Etat et peser dans le débat à venir sur les retraites : elle vient de préciser, dans un arrêt du 29 novembre 2001, que les bonifications de retraite dont bénéficient les femmes retraitées de la fonction publique (une année de cotisations gratuites par enfant élevé) doivent aussi être accordées aux pères ayant été fonctionnaires. Cet arrêt aurait un effet rétroactif.

Saisi du cas d'un magistrat, père de trois enfants, le Conseil d'Etat a demandé à la Cour de justice européenne de se prononcer sur l'inégalité de traitement entre hommes et femmes en matière de bonification des retraites.

Celle-ci rappelle que le code des pensions des fonctionnaires stipule, dans son article 1, que les retraites des fonctionnaires constituent un traitement, c'est-à-dire une rémunération. De plus, la Cour estime que ces bonifications ne sont en rien liées au congé maternité. Dès lors, en vertu du principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes, posé par le Traité de Rome, puis par une directive, il n'y a pas de raison que les pères fonctionnaires qui participent à l'éducation de leurs enfants n'aient pas les mêmes avantages que les mères.

Le gouvernement français a bien essayé de faire valoir auprès de la Cour que la bonification venait compenser les désavantages subis par les femmes dans le calcul de leur pension, qui résultent d'une interruption de carrière pour l'éducation de leurs enfants. Mais la Cour a considéré que la bonfication, puisqu'elle est accordée au moment du départ à la retraite, *« ne porte pas remède aux problèmes que les* [femmes fonctionnaires] *peuvent rencontrer dans leur carrière »*.

Si le Conseil d'Etat statuait dans le même sens que le cour de justice européenne, l'Etat français se verrait donc contraint de modifier son code des pensions afin de respecter le principe d'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes.

« Cet arrêt n'a pas pour conséquence d'étendre la bonification aux hommes, explique-t-on d'emblée dans l'entourage du ministre de la fonction publique, Michel Sapin. *Rien ne nous oblige toutefois à la conserver »*. *« Une fois la décision du Conseil d'Etat connue, il faudra modifier l'article du code des pensions instituant cette bonification. Cette question devra être traitée dans le cadre de la future réforme des retraites »*. Derrière cette sereinité de façade pointent cependant de réelles inquiétudes. Elles sont, notamment, d'ordre financier.

Le gouvernement avait d'ailleurs demandé à la Cour européenne de limiter dans le temps les effets de son arrêt, arguant qu'une extension rétrocative de la bonification à tous les fonctionnaires masculins retraités ayant eu des enfants aurait de lourdes conséquences sur les finances publiques. Il avait même évalué le coût d'un tel rappel entre 3 et 5 milliards de francs par an.

La Cour n'a pas tenu comptes de la demande française puisque sa décision est rétroactive. *« On ne sait pas encore combien cela coûterait. Selon la manière dont on fait les calculs, on arrive à des estimations extrêmement différentes »*, dit-on aujourd'hui au ministère de l'économie et des finances, sans faire allusion aux estimations communiquées à la Cour de Luxembourg.

Au-delà des conséquences financières de l'arrêt européen, c'est la question de l'égalité de traitement des fonctionnaires et des non-fonctionnaires en matière de retraite qui est relancée. En l'occurence, les employés du privé sont mieux traités que cuex du public sur le plan des bonifications. Mais si les pères fonctionnaires devaient voir leur régime aligné sur celui des mères, leurs homologues du privé pourraient exiger les mêmes droits. *« A priori, leur demande ne serait pas recevable. Car contrairement aux fonctionnaires, les salariés du privé touchent une retraite qui n'est pas une rémunération. Et qui n'est donc pas soumise au principe d'égalité des rémunérations entre hommes et femmes du Traité de Rome »*, développe Bercy.

Les syndicats, eux, affûtent déjà leurs arguments. *« Cette décision pose un réel problème car elle risque d'aggraver un peu plus encore le problème de l'équilibre financier de nos régimes de retraite,* constate Bernard Devy (FO), le vice-président de l'Arrco (retraite complémentaire des salariés). *Sauf à saisir l'occasion pour remettre en cause la bonification, ce qui est hors de question »*. Pour Jean-Christophe Le Duigou (CGT), les femmes, qui sont les premières concernées par le temps partiel, *« subissent des discriminations dans l'acquisition de leurs droits à la retraite »*, qui justifient l'actuelle bonification.

Jean-Luc Cazette, président de la CGC, pose le débat en termes plus globaux : *« faut-il aider les parents au moment où ils élèvent leurs enfants ou lorsqu'ils ont fini de les élever, au moment de leur retraite ? »*. Jean-Marie Toulisse (CFDT) confirme que *« nous ne ferons pas l'économie d'une réflexion sur l'incidence d'une politique familiale sur les retraites »*. Pour lui, cet arrêt rappelle l'urgence qu'il y a à engager une réforme globale des régimes, qu'ils soient privés ou publics. Le conseil d'orientation des retraites, qui doit rendre son rapport à Lionel Jospin, jeudi 6 décembre, en trace les grandes lignes.

Virginie Malingre et Laetitia Van Eeckhout

Un enfant = un an dans le public, deux dans le privé

● **Bonification.** Qu'elles aient été fonctionnaires ou salariées du privé, les mères de famille bénéficient d'une bonification de cotisation au moment de la liquidation de leur retraite. Les femmes fonctionnaires voient leur durée de cotisation majorée d'un an, les salariés du privé de deux ans, pour chaque enfant élevé pendant au moins neuf ans avant son seizième anniversaire.

● **Majoration.** Dans le privé et dans le public, les mères comme les pères de famille bénéficient d'une majoration de leur pension. Cette majoration s'élève pour les fonctionnaires à 10 % du montant de la pension pour les trois premiers enfants, puis à 5 % pour chaque enfant suivant sans que le total ne puisse excéder le montant du traitement. Les salariés du privé bénéficient également d'une majoration de 10 % de leur pension vieillesse de base dès lors qu'ils ont élevé trois enfants. Les régimes de retraite complémentaire, Arrco (ensemble des salariés) et Agirc (cadres), accordent également aux salariés retraités une bonification de 5 % de la pension complémentaire par enfant.

Le Crédit municipal de Paris dépose une plainte après la disparition de meubles

UNE PLAINTE contre X..., avec constitution de partie civile, a été déposée par le nouveau directeur du Crédit municipal de Paris, Luc Matray, après la disparition d'*« un certain nombre d'objets et de biens appartenant à cette institution »* constatée après le départ du précédent directeur, Guy Legris. C'est ce qu'a annoncé Bertrand Delanoë au Conseil de Paris, mardi 4 décembre. Après la publication, le 22 novembre, d'un audit général sur les finances de la Ville (*Le Monde* du 23 novembre), le groupe RPR du Conseil de Paris avait demandé qu'une partie de la séance du 4 décembre y fût consacrée. Mardi matin, le maire a donc rappelé les principales conclusions qu'il tirait de l'audit, notamment l'*« insigne faiblesse des contrôles »* financiers exercés, par la Ville sur les divers organismes qu'elle subventionne.

Concernant le Crédit municipal, l'audit avait révélé qu'un accord de filiation particulièrement désavantageux pour la collectivité avait été signé le 2 mars 2001, soit à quelques jours du premier tour des élections municipales, entre la Ville et les Mutuelles du Mans Assurances. Le nouveau conseil d'orientation et de surveillance (COS) de l'établissement de prêts sur gage a dénoncé cet accord le 27 novembre.

Le prédécesseur de M. Matray, Guy Legris, un proche de Jean Tiberi, a beaucoup fait parler de lui tout au long de l'année 2001. Procédure rarissime, ce responsable du RPR, ancien commissaire de police et éminent collaborateur de l'ancien maire à l'Hôtel de Ville avait été *« démis d'office »* de ses fonctions de directeur par la commission bancaire, en octobre 2000. Il avait néanmoins été maintenu par M. Tiberi jusqu'aux municipales de mars 2001. M. Legris est, par ailleurs, mis en examen, depuis le 25 mai 2000, dans l'affaire des faux électeurs du 3e arrondissement.

DES ASSOCIATIONS SOUS SURVEILLANCE

La saisine de la justice dans cette nouvelle affaire est donc le dernier épisode d'un feuilleton mouvementé. Alain Riou, conseiller de Paris (Verts) et membre du nouveau conseil d'administration du Crédit municipal, avait annoncé, la semaine dernière, qu'il réclamerait que la Ville dépose plainte ce qui, visiblement, a accéléré les choses. L'élu Vert estimait alors le préjudice financier à 2,3 millions de francs ; ce chiffre n'est pas confirmé par le cabinet du maire. Toutefois, M. Matray a adressé une lettre à M. Legris, le 24 octobre, pour lui demander des explications sur la disparition *« de matériels informatiques, d'un tableau, d'une banquette de repos et d'un téléviseur »*. Selon le cabinet du maire, l'intéressé n'aurait, à ce jour, apporté aucune *« explication convaincante »*.

M. Delanoë est aussi revenu, mardi matin, sur l'Association pour la promotion du parc floral, épinglée par les auditeurs. Ceux-ci rappelaient qu'un rapport de l'inspection générale de la Ville y avait décelé, en 1998, des délits de *« prise illégale d'intérêt »*. M. Delanoë n'a pas rendu public ce rapport, qu'il a fait compléter, en septembre, par une étude censée l'*« actualiser »*. *« Les deux documents ont été adressés aux personnes concernées »*, a-t-il déclaré, mardi, ajoutant qu'il entendait en tirer *« toutes les conséquences, y compris, éventuellement, pénales »*.

Enfin, le maire de Paris a rappelé qu'il avait demandé à l'inspection générale d'examiner, *« progressivement »*, la situation des 260 associations percevant plus de 500 000 francs annuels de subventions. Il ne s'interdit pas, pour autant, d'élargir ses investigations à des organismes moins bien dotés. Ainsi, il a confirmé par lettre, le 30 octobre, à la présidente de la Fondation Claude Pompidou – qui a perçu 380 250 francs de subvention en 2001 – qu'il avait *« conjointement »* chargé l'inspection d'une étude *« sur l'évolution et l'utilisation des subventions tant municipales que départementales qui lui ont été attribuées »*.

Christine Garin

M. Le Pen insiste sur ses difficultés à obtenir les 500 signatures

PAS une conférence de presse, pas une réunion publique sans que Jean-Marie Le Pen ne se plaigne de la difficulté de rassembler les 500 promesses de soutiens d'élus nécessaires à sa candidature dans la course à l'Elysée. *« Cinq cents signatures, c'est dur ! »* s'est-il ainsi exclamé, dimanche 2 décembre, lors d'une rencontre avec des journalistes, à Châtellerault (Vienne). Selon le président du Front national, le recueil de ces promesses ressemble à *« une course d'obstacle »* tant *« les maires sont réticents à s'engager »*. Quelques heures plus tard, lors d'un déjeuner avec des militants près de Poitiers, il réitérait ses remarques et les invitait à se mobiliser.

A-t-il de réelles inquiétudes ou bien se pose-t-il, une fois encore, en victime pour attirer l'attention ? En 1995, M. Le Pen avait déjà entretenu le suspense jusqu'à la date du dépôt des signatures, se plaignant des difficultés de la tâche. A ce moment-là, il pouvait pourtant compter sur 239 conseillers régionaux et 3 conseillers généraux, ce qui ne portait qu'à 258 le nombre de paraphes à rechercher. Il avait finalement déposé plus de 550 parrainages.

Aujourd'hui, le FN ne rassemble que 133 conseillers régionaux, un conseiller général et deux maires, ce qui porte à 364 le nombre de signatures à trouver. Mais jamais le représentant de l'extrême droite n'a mis autant de moyens dans sa course à l'Elysée. Des démarcheurs ont été recrutés au mois et des primes sont accordées à ceux qui, occasionnellement, participent à la collecte des signatures. On parle de 8 000 à 12 000 francs net versés aux premiers et de 2 000 francs la signature pour les seconds, mais il est impossible d'avoir la confirmation de ces montants. Le secret qui touche aux comptes de campagne est bien gardé. De même, à peine quatre personnes – dont M. Le Pen et Martine Lehideux, responsable de la recherche des parrainages – sont au courant du nombre de soutiens déjà obtenus.

Une dramatisation de la situation de la part de M. Le Pen est d'autant plus utile qu'elle lui permet d'exister médiatiquement. Elle fait également partie d'une campagne menée contre son adversaire, Bruno Mégret, pour l'empêcher de se présenter en 2002. Chaque signature recueillie en plus sera une signature en moins pour le président du Mouvement national républicain. De même, le FN essaie-t-il de jeter le trouble parmi les mégrétistes en suggérant qu'une double candidature à la présidentielle pourrait faire rater une *« occasion historique au mouvement national »*.

Français d'abord, l'organe du FN, de la seconde quinzaine de novembre montre la dimension de la campagne de démoralisation entreprise contre les mégrétistes. Tandis qu'en page 11 figure un *« appel au rassemblement national »* rédigé par Carl Lang, le secrétaire général, en page 10, on peut lire une liste de noms d'ex-élus ou responsables FN ayant suivi M. Mégret en 1999, et qui l'auraient quitté depuis. Mais si certains sont en effet partis, d'autres militent toujours activement au MNR. Dans sa précipitation, le FN publie même le nom d'un ex-conseiller régional FN n'ayant jamais mis les pieds dans le parti de M. Mégret.

Christiane Chombeau

► www.lemonde.fr/presidentielle2002

Le moral des ménages se redresse en novembre

LE MORAL des ménages en France s'est redressé en novembre, après neuf mois de dégradation continue, a annoncé l'Insee, mardi 4 décembre. Selon l'Insee, l'indicateur résumé d'opinion des ménages s'est ainsi établi à -11 en novembre, après avoir baissé à -14 en octobre et à -15 en septembre. Cet indicateur résumé, qui sert de baromètre d'humeur des ménages, mesure l'opinion sur la situation financière personnelle passée et future, l'opinion sur le niveau de vie en France au cours des trois derniers et des trois prochains mois, et l'opportunité d'acheter. *« Pour la première fois depuis le début de l'année, les perspectives d'évolution du niveau de vie progressent »*, se félicite l'Insee. De même, les ménages sont plus nombreux en novembre qu'en octobre à juger la période propice pour réaliser des achats importants et davantage à miser sur une amélioration de leur situation financière personnelle.

Pour autant, leur opinion sur l'évolution du chômage continue de se dégrader. *« Après la pause enregistrée en octobre, les perspectives d'évolution du chômage se détériorent à nouveau nettement en novembre »*, souligne l'Insee.

DÉPÊCHE

■ **FONDS SPÉCIAUX : les sénateurs ont renforcé la protection du secret** sur l'utilisation des fonds spéciaux, vendredi 30 novembre, lors de l'examen en première lecture du projet de loi de finances pour 2002 sur les crédits de Matignon. Le Sénat a réduit de six à cinq membres la « commission de vérification » des fonds spéciaux, qui serait présidée par le premier président de la Cour des comptes, et non par un député.

Trois élections cantonales partielles

ALPES-MARITIMES
Nice-I (premier tour).
I., 13 475 ; V., 3 650 ; A., 72,91 % ; E., 3 581.
Ball. : Marc Concas, PS, 1 001 (27,95 %) ; Gérard Bosio, DL, 887 *(24,77 %)*.
Elim. : Jean-Marie Colon, div. d., 353 (9,86 %) ; Pierre-Paul Argentieri, FN, 312 (8,71 %) ; Philippe Coudert, RPF, 206 (5,75 %) ; Roland Neri, div. d., 187 (5,22 %) ; Dominique Launay, PCF, 164 (4,58 %) ; Joëlle Martinaux, div. d., 130 (3,63 %) ; Rémi Gaechter, Verts, 123 (3,43 %) ; Xavier Caïtucolli, MNR, 99 (2,76 %) ; Christophe Ricerchi, PCF diss., 68 (1,90 %) ; Michel François, MEI, 28 (0,78 %) ; Gérard Malbéqui, div. d., 23 (0,64 %) ; Jean-Marie Bernard, rég., 0.

[On retrouvera dimanche prochain les deux mêmes protagonistes qu'au second tour du scrutin de mars. Marc Concas (PS) et Gérard Bosio (DL), arrivés à égalité de voix, avaient alors été départagés au bénéfice de l'âge, en faveur du second, suspendu de son mandat par le tribunal administratif, le 21 septembre. Cette fois, c'est le candidat socialiste qui arrive en tête à l'issue du premier tour, mais le duel s'annonce, une fois de plus, très indécis.

11 mars 2001 : I, 13 581 ; V., 6 413 ; A., 52,78 % ; E., 6 173 ; Gérard Bosio, DL, 1 308 (21,19 %) ; Marc Concas, PS, 1 079 (17,48 %) ; Jean-Marie Colon, UDF, 892 (14,45 %) ; Pierre-Paul Argentieri, FN, 687 (11,13 %) ; Rémi Gaechter, Verts, 464 (7,52 %) ; Dominique Launay, PCF, 427 (6,92 %) ; Roland Neri, RPR, 329 (5,33 %) ; Mario-Jacky Santini, div. d., 317 (5,14 %) ; Xavier Caïtucoli, MNR, 173 (2,80 %) ; Christian Razeau, div., 167 (2,71 %) ; Michel François, MEI, 108 (1,75 %) ; Gérard Malbequi, div., 94 (1,52 %) ; Olivier Sillam, LCR, 88 (1,43 %) ; Roland Buch, PPN, 40 (0,65 %).]

LOIR-ET-CHER
Blois-I (premier tour).
I., 11 400 ; V., 3 307 ; A., 70,99 % ; E., 3 226.
Ball. : Marie-Hélène Millet, UDF, adj. m. de Blois, 1 415 (43,86 %) ; Bernard Villeneuve, div. d., m. de Saint-Denis-sur-Loire, 560 (17,36 %).
Elim. : Jean-Claude Derré, PS, 460 (14,26 %) ; Catherine Fourmont, Verts, 370 (11,47 %) ; Marilyne Hariti-Corbeau, MNR, 243 (7,53 %) ; Gisèle Gachet, PCF, 178 (5,52 %).

[L'adjointe à la culture du nouveau maire de Blois, Marie-Hélème Millet (UDF), devrait facilement emporter au second tour cette cantonale partielle provoquée par l'entrée au Sénat de son amie Jacqueline Gourault.

11 mars 2001 : I, 11 521 ; V., 6 984 ; A., 39,38 % ; E., 6 701 ; Jacqueline Gourault, UDF, c. r., 3 565 (53,20 %) ; Sylvie Bordier, PS, 1 166 (17,40 %) ; Nicole Combredet, Verts, 888 (13,25 %) ; Robert Binet, FN, 483 (7,21 %) ; Gisèle Gachet, PCF, 340 (5,07 %) ; Gilbert Confrère, MNR, 259 (3,87 %).]

MEUSE
Fresnes-en-Wœvre (premier tour).
I., 3 662 ; V., 2 099 ; A., 42,68 % ; E., 2 025.
Ball. : Patrick François, UDF, 637 (31,46 %) ; Régine Trompette, div., 584 (28,84 %) ; Henri Graf, PS, m. d'Harville, 379 (18,72 %).
Elim. : Jean Diseurs, div., 320 (15,80 %) ; Gérard Bilde, FN, 105 (5,19 %).

[Ce scrutin partiel était destiné à pourvoir le siège laissé vacant par Gérard Longuet, président du conseil régional de Lorraine, touché par le cumul des mandats à la suite de son élection comme sénateur de la Meuse. A l'issue de ce premier tour, Patrick François (UDF), son directeur du cabinet, apparaît le mieux placé pour lui succéder.

11 mars 2001 : I, 3 690 ; V., 2 983 ; A., 19,16 % ; E., 2 824 ; Gérard Longuet, UDF, pr. c. r., 1 778 (62,96 %) ; Henri Graf, PS, 669 (23,69 %) ; Gérard Bilde, FN, 246 (8,71 %) ; Astrid Lefait, PCF, 131 (4,64 %).]

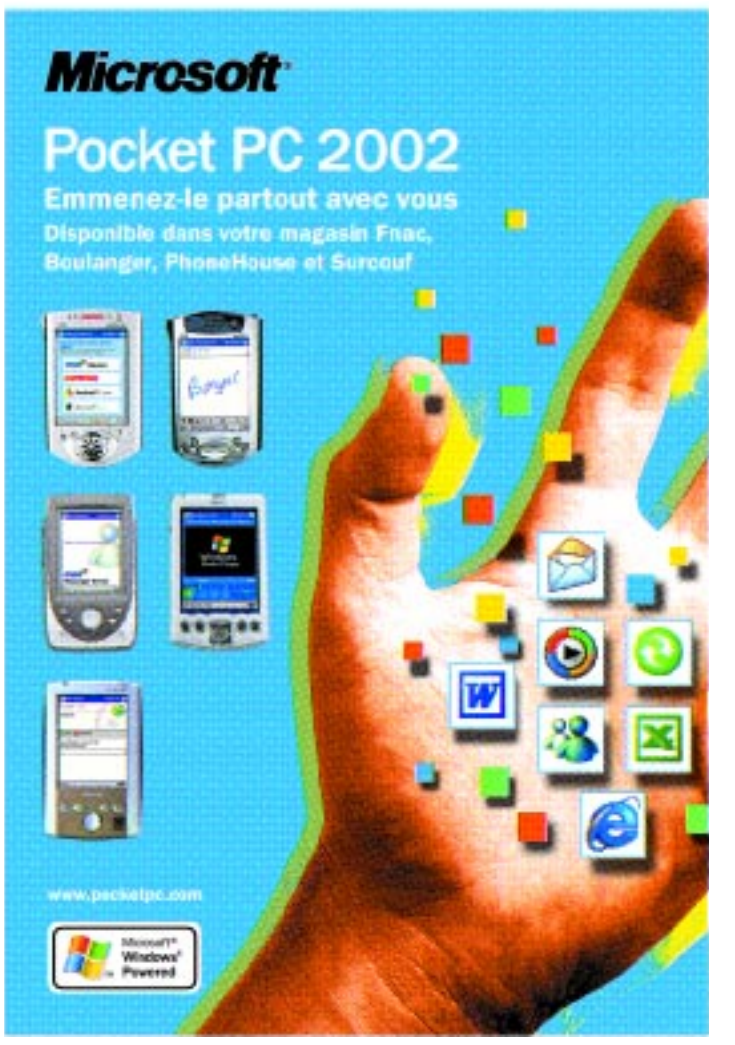

ÉDUCATION Dans une enquête inédite, réalisée auprès de 265 000 jeunes de quinze ans et rendue publique mardi 4 décembre, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) dresse un palmarès des résultats obtenus par les élèves de 32 pays. ● DANS LES TROIS DOMAINES concernés par l'étude – compréhension de l'écrit, culture mathématique et culture scientifique –, la Finlande, le Japon et la Corée figurent en tête. ● LA FRANCE se situe tout juste au-dessus de la moyenne des pays participants, sauf en mathématiques où les résultats sont supérieurs. ● LES ÉLÈVES FRANÇAIS savent bien trouver des informations et comprendre, mais pèchent dans l'analyse et la synthèse. ● LES EXPERTS DE l'OCDE soulignent que, dans tous les pays, les garçons sont surreprésentés par rapport aux filles dans le groupe des élèves les plus faibles.

La France, élève moyen de la classe OCDE

Dans une enquête inédite publiée mardi 4 décembre et portant sur les jeunes de quinze ans dans 32 pays, l'organisation internationale souligne les spécificités de l'école française : bon niveau en mathématiques, capacités de lecture satisfaisantes mais carences dans l'analyse et l'argumentation

LOIN derrière les Finlandais, les Japonais, les Canadiens et les Anglais, mais devant les Allemands, les Italiens et les Espagnols, les élèves français se placent dans la moyenne des résultats obtenus par leurs camarades des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE). Dans une enquête inédite, réalisée auprès de 265 000 jeunes âgés de quinze ans, l'OCDE a dressé, mardi 4 décembre, un « palmarès » extrêmement détaillé des résultats des élèves dans trente-deux pays. L'organisation internationale souhaite ainsi évaluer si les jeunes arrivant en fin de scolarité obligatoire *« possèdent les connaissances et les qualifications requises pour jouer pleinement leur rôle dans la société »*. Pour y parvenir, elle a soumis les élèves à une série de questions censées évaluer leurs compétences plus que leurs connaissances scolaires.

L'OCDE délivre des satisfecit aux pays les plus performants. La Finlande, le Japon, la Corée figurent ainsi au premier rang de l'étude pour la *« compréhension de l'écrit »*, la *« culture mathématique »* et la *« culture scientifique »*, les trois domaines concernés par l'enquête. Ils comptent également parmi les pays qui enregistrent un écart faible entre les meilleurs élèves et les moins bons. *« Un niveau élevé de performance globale peut aller de pair avec une répartition équitable des résultats »*, en conclut l'OCDE. La Grande-Bretagne, le Canada, l'Australie obtiennent eux aussi des résultats largement supérieurs à la moyenne de l'OCDE, ces données globales pouvant néanmoins varier fortement selon les établissements scolaires.

L'OCDE souligne la réussite de certains pays en matière de lutte contre les inégalités sociales à l'école. Elle se félicite que le lien entre le milieu social des élèves et leurs résultats scolaires ne soit pas automatique. *« Les écoles – et les décideurs politiques – ont de toute évidence un rôle à jouer dans* [cette] *lutte »*, note l'OCDE. De nouveau, le Canada, la Corée, la Finlande figurent parmi les pays qui parviennent à limiter l'impact négatif du milieu social et familial sur la réussite des élèves. La Suède, le Japon et l'Islande sont aussi distingués. Le volontarisme politique apparaît également efficace pour réduire les inégalités sexuelles à l'école, constate l'organisation internationale.

Les réussites des pays les plus en pointe résultent d'un ensemble d'éléments. *« Aucun facteur n'explique à lui seul pourquoi des établissements scolaires ou des pays obtiennent de meilleurs résultats, mais certaines politiques et pratiques sont en général associées à la réussite »*, indique l'OCDE. Les résultats moyens d'un pays sont en général corrélés avec le niveau des dépenses consacrées à l'éducation, sans que ce lien soit systématique. L'environnement dans lequel se déroule l'apprentissage, de la petite enfance jusqu'à l'âge de quinze ans, est un facteur important : la présence d'enseignants spécialisés et la qualité des relations entre élèves et professeurs influent sur la réussite, souligne l'OCDE.

La France – pour laquelle 4 673 jeunes issus de près de 200 établissements ont subi les tests – se situe dans la moyenne des pays participants en matière de *« compréhension de l'écrit »* et de *« culture scientifique »*. Elle se place au-dessus de la moyenne en matière de *« culture mathématique »* – une tendance déjà signalée par des enquêtes thématiques antérieures. L'étude met en évidence des forces et des faiblesses propres à la France. Les élèves français montrent ainsi une réelle capacité, par rapport aux élèves des autres pays, à rechercher les informations demandées. Ils sont plus faibles, à l'inverse, dès qu'il s'agit d'interpréter les données, d'opérer une synthèse ou de livrer une analyse personnelle. En mathématiques, ils disposent de réelles compétences en géométrie ou dans la lecture de graphiques. Leurs résultats sont en revanche plus décevants en algèbre. *« Les résultats français sont supérieurs à la moyenne de l'OCDE lorsqu'il s'agit d'exercices purement scolaires, mais cela n'est pas le cas lorsque la situation nécessite une prise d'initiative »*, constate la direction de la programmation et du développement (DPD) du ministère de l'éducation.

Si l'OCDE insiste sur l'aide que doit apporter cette étude aux *« décideurs publics »*, l'ensemble de ces éléments devra être complété par des enquêtes plus qualitatives. *« Ces résultats interrogent nos pratiques et les contenus de l'enseignement mais n'appellent pas de remise en cause systématique »*, indique Jean-Richard Cytermann, directeur de la programmation et du développement. Pour éviter que ce travail reste méconnu ou mal utilisé – à l'image de bon nombre des travaux produits sur l'école en France, comme l'avait souligné le Haut Conseil de l'évaluation de l'école (*Le Monde* du 7 novembre) –, la direction de la programmation et du développement compte diffuser ces informations auprès des rectorats et des inspections générales du ministère. A charge pour eux d'en relayer les principales conclusions.

> « Les résultats français sont supérieurs à la moyenne lorsqu'il s'agit d'exercices purement scolaires, mais pas lorsque la situation nécessite une prise d'initiative »

Le ministère de l'éducation nationale s'est félicité, par ailleurs, des progrès effectués lors de la conception de l'enquête elle-même. La précédente étude lancée en 1994 par l'OCDE avait en effet provoqué une crise entre l'organisation internationale et la France : elle concluait que 40 % des jeunes Français ne maîtrisaient pas suffisamment bien l'écrit pour se débrouiller dans la société, et qu'ils étaient *« illettrés »*. En 1995, le ministère de l'éducation nationale avait choisi de se retirer au motif que les méthodes d'évaluation de cette enquête n'étaient pas fiables. Le ministère fut alors soupçonné d'avoir voulu masquer de mauvais chiffres. D'une querelle de spécialistes, l'épisode devint politique, le président de la République, Jacques Chirac, parlant de *« honte »*, en décembre 1996, à l'idée que la Rue de Grenelle ait cherché à dissimuler les résultats. A posteriori toutefois, les travaux de plusieurs chercheurs ont montré que l'étude comportait des biais importants qui conduisaient à surestimer la proportion de jeunes ne maîtrisant pas le français. En clair, que les limites soulevées par la France étaient bien réelles.

Si la dernière étude de l'OCDE marque donc, de l'avis des experts français, une avancée notable, des améliorations restent à apporter. *« Les comparaisons historiques et internationales sont une source d'information essentielle pour le système éducatif. Mais il ne faut pas prendre ça comme un système métrique évaluant les performances des élèves »*, note Pierre Vrignaud, expert pour la France auprès de l'OCDE. L'organisation s'est engagée à effectuer une nouvelle enquête en 2003, puis en 2006. Le travail sur les biais culturels – qui peuvent expliquer une partie des différences entre pays – et sur les problèmes de traduction devra se poursuivre. Après les classements, au niveau national, des lycées, des collèges et des universités, les « palmarès » internationaux en matière d'éducation n'en sont qu'à leurs débuts.

Luc Bronner

La peur de la faute chez les jeunes Français

L'étude de l'OCDE révèle une tendance propre aux élèves français : ils craignent, beaucoup plus que leurs camarades des autres pays de l'OCDE, de donner une réponse fausse. Ils préfèrent s'abstenir plutôt que de prendre le risque de se tromper. Leur taux de *« non-réponse »* est ainsi plus important que la moyenne de l'OCDE, tandis que, paradoxalement, leur taux de réponse juste est assez élevé.

Des comportements qui sont *« révélateurs »*, selon le ministère de l'éducation, des rapports des élèves avec leurs enseignants. *« Le travail sur l'erreur reste l'exception en France. On le constate dès l'école primaire, ce qui signifie qu'il faut chercher des solutions bien en amont de la troisième ou de la fin de la scolarité obligatoire »*, analyse Martine Rémond, expert pour la France auprès de l'OCDE.

Les experts s'inquiètent des résultats des garçons

La moitié d'entre eux ne s'adonnent à la lecture que s'ils y sont obligés

APRÈS avoir mis en évidence, pendant des années, les inégalités sexuelles en matière scolaire – toujours au détriment des filles –, les experts de l'OCDE s'inquiètent aujourd'hui des résultats obtenus par les garçons. *« Depuis que les élèves de sexe féminin ont réduit cet écart et ensuite surpassé les garçons dans maints domaines de l'enseignement, on observe de nombreux cas où les performances trop faibles du sexe masculin sont devenues à leur tour un sujet de préoccupation »*, expliquent-ils. Ainsi, dans tous les pays ayant fait l'objet de l'étude, les garçons atteignent en moyenne un niveau de compréhension de l'écrit très nettement inférieur à celui des filles. Ces dernières révèlent particulièrement leur perspicacité dans les tâches requérant réflexion et évaluation. Dans tous les Etats, le sexe masculin est fortement surreprésenté dans la catégorie des élèves les plus faibles. Même la Finlande, qui figure en tête du classement par pays, n'échappe pas à cette proportion : le groupe des élèves en difficulté rassemble 3 % des filles, contre 11 % des garçons.

En mathématiques, à l'inverse, les garçons continuent d'afficher, dans la moitié des Etats, des performances un peu supérieures à celles des filles, même si cet écart est souvent le fait d'un petit groupe situé tout en haut de l'échelle.

ÉCARTS ATTÉNUÉS DANS CERTAINS PAYS

« La faiblesse des performances du sexe masculin constitue un défi important pour la politique de l'enseignement », souligne l'organisation internationale. Et en la matière, *« les pays ne font pas tous preuve de la même efficacité »*. Certains Etats, comme la Corée, ont réussi à atténuer ces écarts. *« Des politiques et des pratiques éducatives efficaces peuvent éradiquer les différences qui ont longtemps été interprétées comme des disparités dans le style d'apprentissage, voire dans les capacités des sexes masculin et féminin »*, insiste l'OCDE.

Cause ou conséquence de ces performances très sexuées, des divergences de goût apparaissent très nettement. Les enquêteurs ont interrogé les jeunes sur leurs aspirations et l'image qu'ils ont d'eux-mêmes. De façon presque caricaturale, les jeunes filles préfèrent la lecture et les garçons les mathématiques – hormis les adolescentes portugaises qui se tournent plus vers les maths que leurs camarades masculins.

Le rapport note la difficulté d'établir *« la nature causale de cette relation complexe puisque l'intérêt pour les matières et les performances peuvent se renforcer mutuellement »*. La moitié des garçons ne vont vers les livres que s'ils y sont obligés tandis que les filles disent s'adonner à la lecture par plaisir, 45 % en faisant même l'un de leurs loisirs favoris. Quand ils ou elles lisent de leur plein gré, les premiers se tournent plus volontiers vers les journaux, les bandes dessinées, le courrier électronique et les pages Web ; les secondes sont deux fois plus enclines à se plonger dans des ouvrages de fiction.

Selon l'OCDE, ces *« différenciations d'habitudes sont lourdes de conséquence pour les apprentissages »*. D'autant plus que les techniques mises en œuvre par chacun des deux sexes pour apprendre *« se distinguent nettement »* : curieusement, de façon quasi uniforme dans tous les pays examinés, les filles privilégient les *« stratégies de mémorisation »* tandis que les garçons recourent plutôt aux *« stratégies d'élaboration »*. En outre, les élèves de sexe féminin disent plus souvent s'auto-évaluer au cours de leur scolarité. *« Dans tous les pays ou presque,* conclut l'OCDE, *il serait judicieux d'aider les élèves de sexe masculin dans la planification, l'organisation et la structuration de leurs activités d'apprentissage. »*

L. Br. et M.-L. P.

Le rapport coût/performance dans les pays de l'OCDE

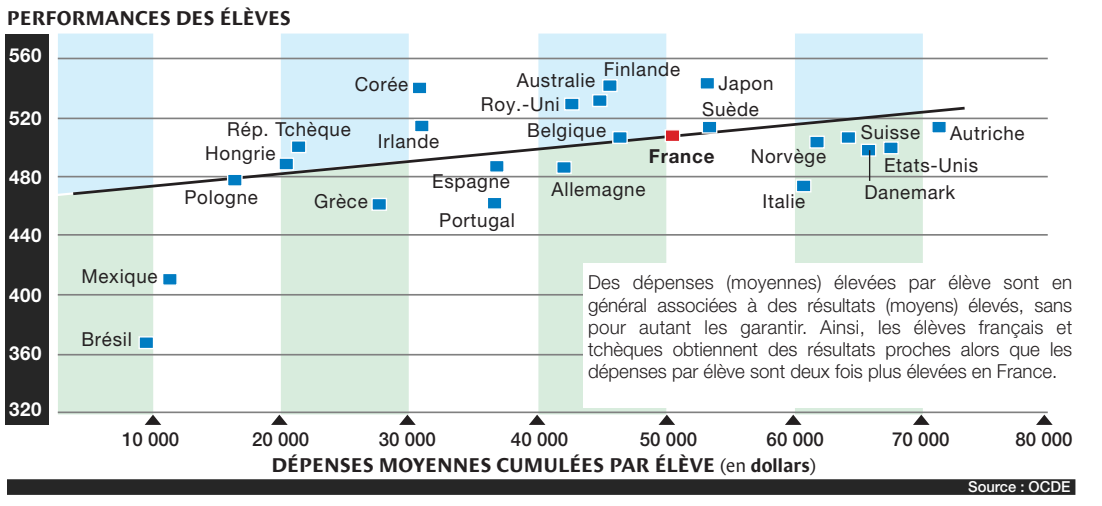

Source : OCDE

CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Admission de Crédit Agricole S.A. sur le premier marché d'Euronext Paris

Fourchette de prix indicative : 14,3 à 16,6 euros par action

Réunis en Assemblée Générale Mixte le 29 novembre 2001, les actionnaires de la Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) ont notamment approuvé les points suivants :

- Opérations d'apport à la CNCA des participations détenues par les Caisses régionales de Crédit Agricole dans le capital des filiales spécialisées.
- Prise de participation de 25% de la CNCA dans le capital des Caisses régionales par l'intermédiaire de certificats coopératifs d'associés (CCA) et/ou de certificats coopératifs d'investissement (CCI), titres de participation sans droit de vote.
- Changement de dénomination de la CNCA qui devient, à compter du 29 novembre 2001, Crédit Agricole S.A.

A l'issue de ces opérations, Crédit Agricole S.A. détient donc 100%[1] du capital des filiales spécialisées du groupe Crédit Agricole et 25% du capital de chacune des Caisses régionales de Crédit Agricole [2].

Les actions mises à la disposition du marché comprennent :

- 177 680 000 actions existantes cédées par les 48 Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuel et le FCPR CNCA Transactions ;
- un maximum de 26 653 100 actions existantes pouvant être cédées par Crédit Agricole S.A. dans le cadre de l'option de surallocation (§ 2.2.1 de la Note d'Opération Préliminaire) ;
- un maximum de 21 321 540 actions nouvelles (calculé sur la base du bas de fourchette indicative de prix) et pouvant être émises dans le cas de l'offre réservée à certains salariés et retraités (§ 2.2.8.3 de la Note d'Opération Préliminaire) en supposant la souscription de toutes les actions nouvelles offertes;

soit un maximum de 225 654 640 actions représentant au total 23,11% du capital entièrement dilué et des droits de vote de la société.

Conformément à la procédure de l' **Offre à Prix Ouvert** (OPO), la fourchette de prix a été fixée par le conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. entre 14,3 et 16,6 euros par action.

L'opération de placement des actions de Crédit Agricole S.A. se déroulera du 30 novembre au 12 décembre 2001 inclus et comprendra :

- une **Offre à Prix Ouvert** (OPO) principalement destinée aux personnes physiques en France. Les sociétaires des Caisses locales ou des Caisses régionales de Crédit Agricole Mutuel bénéficieront de conditions préférentielles de souscription si la demande excède l'offre de titres.

- un **Placement Global** auprès d'investisseurs personnes morales en France et hors de France, à l'exclusion des Etats-Unis.

Le prix de l'action Crédit Agricole S.A. sera identique dans les deux types de placement. La fixation du prix définitif de l'action Crédit Agricole S.A. et la première cotation devraient intervenir le 13 décembre 2001. A cette occasion, les modalités complètes seront disponibles dans un prospectus définitif visé par la COB ainsi que dans un avis d'Euronext. Le début des négociations sur le premier marché d'Euronext Paris est envisagé le 14 décembre 2001.

L'ensemble des informations contenues dans cet avis ne constitue pas une présentation exhaustive des conclusions de l'Assemblée Générale de la CNCA ni de l'offre de placement des actions Crédit Agricole S.A.

Une note d'opération préliminaire relative à l'opération de placement des actions Crédit Agricole S.A. a été visée par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro 01-1370 en date du 29 novembre 2001. Un document de référence a été enregistré par la Commission des Opérations de Bourse sous le numéro R.01-453 le 22 octobre 2001. Ces documents sont disponibles sans frais dans les agences du Crédit Agricole, au siège de la Société, 91-93, boulevard Pasteur, 75710 Paris cedex 15, et sur le site Internet www.intro.credit-agricole-sa.fr.

[1] *A l'exception de Predica dont Crédit Agricole S.A. ne détiendra que 97,5% du capital, et de Pacifica dont Crédit Agricole S.A. ne détiendra directement que 60% du capital à l'issue des opérations décrites au § 3.7 du Document de Référence. Crédit Agricole S.A. et Groupama ont entamé des négociations en vue de l'achat par Crédit Agricole S.A. des participations minoritaires détenues par Groupama dans Predica et indirectement dans Pacifica (50% de la société Amacam SA détenant 40% du capital de Pacifica)*

[2] *A l'exception de la Caisse régionale de Corse*

Ce communiqué ne constitue ni une offre de souscription ni la sollicitation d'un ordre de souscription et les actions faisant l'objet de l'offre ne peuvent être offertes dans aucun pays dans lequel une telle offre, sollicitation ou souscription serait contraire aux lois et règlements. En particulier, ce communiqué ne constitue pas une offre de vente aux Etats-Unis d'Amérique. Les actions ne peuvent être vendues aux Etats-Unis d'Amérique sans procéder à un enregistrement conformément au *Securities Act* de 1933 ou sans bénéficier d'une dérogation légale à cet enregistrement. Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de procéder à l'enregistrement d'une partie de l'offre envisagée aux Etats-Unis d'Amérique, ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis d'Amérique.

site Internet www.intro.credit-agricole-sa.fr

La Finlande et le Japon en tête du palmarès

PREMIERS RÉSULTATS DE L'ÉVALUATION INTERNATIONALE DES ACQUIS DES ÉLÈVES

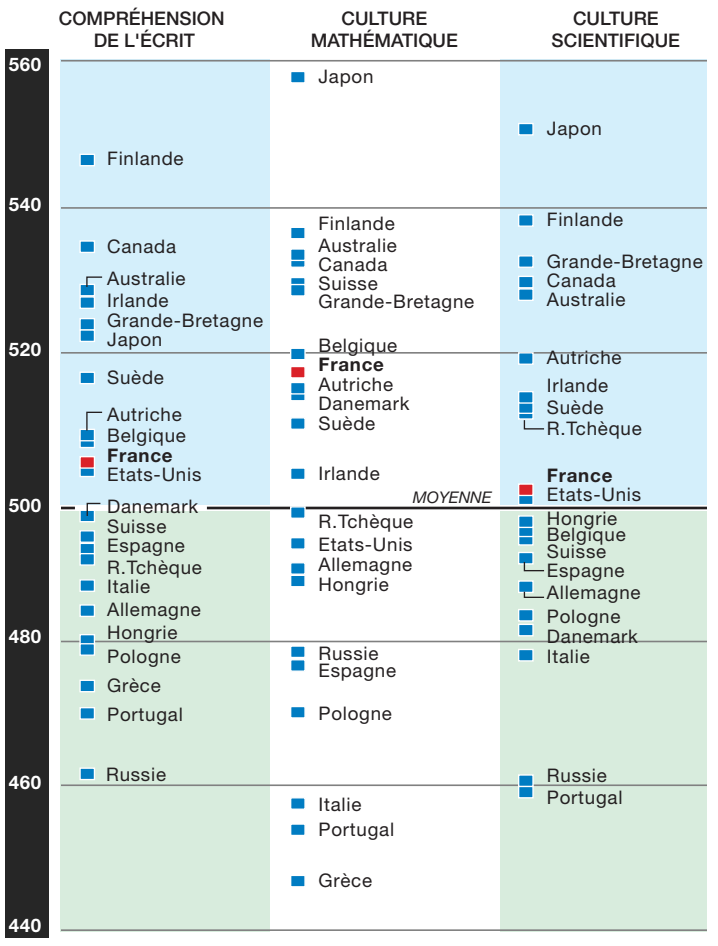

L'échelle de scores permet de classer les pays sur une dimension commune ; elle n'a pas de signification en soi. Pour des questions de lisibilité, certains pays ne figurent pas sur le graphique (Brésil, Corée, Islande, Mexique,etc.).

Source : OCDE

Jean-Claude Emin, responsable de l'évaluation à la direction de la programmation et du développement

« Les élèves ont sans doute besoin de pratiquer un écrit plus argumenté »

« Quelles conclusions tirez-vous de cette évaluation internationale de grande ampleur ?

– Les comparaisons internationales sont intéressantes, sous réserve d'être faites correctement, ce qui est le cas en l'espèce : les concepts ont été discutés, des experts français ont été associés, des efforts ont été faits sur des points essentiels comme les traductions. Cela dit, il faut interpréter les résultats avec prudence, esprit critique et recul, en tenant compte des problèmes inhérents à toute enquête de ce type, notamment des biais culturels et des questions linguistiques qui peuvent nuire à la qualité de la mesure des compétences. Il faut avoir en tête que les exercices posés peuvent être plus ou moins proches de ce que l'élève a l'habitude de faire. Ainsi, des textes ont pu dérouter les jeunes d'un certain nombre de pays, tout comme le format des questions (à choix multiples ou plus ouvertes) auquel les élèves sont plus ou moins accoutumés. Cette enquête est moins proche des objectifs de notre système scolaire que nos évaluations nationales – en CE2, en sixième et en seconde –, plus liées à nos pratiques. Elle s'attache davantage à la capacité de mobilisation des compétences de l'élève qu'à ses connaissances elles-mêmes.

» En définitive, ce n'est pas le côté palmarès entre pays qui est le plus intéressant, d'autant que les différences sont – sauf aux extrêmes – assez peu significatives. L'intérêt réside dans ce que cela nous apprend sur notre système éducatif et les questions que cela engendre.

– Comment jugez-vous les « performances » françaises ?

– Il faut éviter de les juger de façon trop globale, en les résumant à une note sur une échelle. Ce résumé peut être abusif et masquer des nuances, des disparités. Il faut regarder les choses en détail. On en apprend davantage parfois par les réponses fausses ou les non-réponses que par les réponses justes prévues par le protocole international. Ainsi, nos élèves préfèrent ne pas répondre que de courir le risque de donner une mauvaise réponse. Cela renvoie à des attitudes en classe, au statut de l'erreur dans notre enseignement, et peut-être au rapport maître/élève.

– D'une manière générale, les élèves français semblent plus à l'aise avec les exercices scolaires qu'avec les questions ouvertes. L'école française apprendrait-elle plus à refaire qu'à faire ?

– Elle apprend aussi à faire nombre de choses ! Par exemple, dans notre enseignement scientifique, on a sans doute un mode de questionnement beaucoup plus précis que celui que proposait l'enquête de l'OCDE. C'est peut-être nous qui avons raison... ! Il me semble plus important du point de vue de la culture scientifique d'inciter fortement les élèves – voire de les contraindre – à tenir des raisonnements scientifiques rigoureux que d'être simplement capables d'interpréter un texte et d'en tirer des informations.

– Les résultats de l'enquête peuvent-ils conduire à modifier certaines pratiques ?

– En « compréhension de l'écrit », trois compétences étaient envisagées : « s'informer », « interpréter » et « réagir ». Sur les deux premières, représentatives de ce qu'est la lecture chez nous, les élèves français s'en tirent plutôt bien. En revanche, les résultats sont moins bons sur la compétence « réagir » (argumenter sur le texte, se prononcer sur le style...), qui est plus éloignée de ce que font nos élèves en classe. Cela conduit évidemment à des interrogations : doit-on davantage exercer cette compétence ? Il est fort possible que, dans notre enseignement, l'on ne fasse pas assez d'argumentation en recourant à l'écrit. On fait de l'oral, ce sur quoi les programmes insistent de plus en plus. Or nos élèves ont l'air déroutés lorsqu'on leur demande des formulations un peu longues par écrit. Ils ont sans doute besoin de pratiquer un écrit plus argumenté, et ce dès le collège, alors qu'aujourd'hui, cela intervient plus tard, au lycée.

> « Cette enquête est moins proche des objectifs de notre système scolaire que nos évaluations nationales, plus liées à nos pratiques »

– En quoi l'enquête peut-elle être un outil pour les pouvoirs publics ?

– Je crois que c'est bien plus un instrument de pilotage à travers toutes ces questions de contenus qu'à travers une prétendue corrélation entre le PIB par tête et le résultat en mathématiques ! La dépense par élève n'est pas tout. D'autant que ces aspects liés à la pratique et aux contenus ne sont finalement pas les plus coûteux. »

Propos recueillis par Marie-Laure Phélippeau

Le porte-parole des comités de soutien aux prisonniers basques de l'ETA arrêté à Bayonne

Visé par un mandat d'arrêt international, il avait fait plusieurs apparitions publiques en France

Juan-Mari Olano, le porte-parole des comités pour l'amnistie des prisonniers politiques basques, a été interpellé, lundi 3 décembre, à Bayonne, alors qu'il venait d'entrer dans un restaurant. Visé par un mandat d'arrêt international, il était apparu à plusieurs reprises, ces dernières semaines, dans des manifestations publiques en France. Le 24 novembre, il avait ainsi pris la parole à Bayonne, lors d'un rassemblement.

INCARCÉRÉ à la maison d'arrêt de Gradignan (Gironde), Juan Mari Olano attend désormais que la justice française statue sur son sort. Le militant basque, porte-parole des gestoras pro amnistia – comités pour l'amnistie des prisonniers politiques basques – a été interpellé, lundi 3 décembre à Bayonne (Pyrénées-Atlantiques), en vertu d'un mandat d'arrêt international du juge espagnol Baltazar Garzon, qui suspecte les gestoras d'entretenir des liens directs avec l'organisation séparatiste ETA. L'Espagne dispose désormais de quarante jours pour faire parvenir les pièces à l'appui du mandat d'arrêt. La procédure d'extradition sera ensuite engagée. Lors d'une conférence de presse tenue lundi à Bayonne, la coordination des comités de soutien aux prisonniers basques – équivalent français des gestoras – a fait savoir que *« tous les recours juridiques seraient entrepris »* contre une éventuelle décision de renvoi de M. Olano vers l'Espagne.

M. Olano a été arrêté, aux environs de 13 heures, alors qu'il venait d'entrer dans un restaurant du Petit-Bayonne, en compagnie de Pantxo Belin, porte-parole de la coordination. *« Une dizaine de policiers sont entrés dans l'établissement et nous ont emmenés,* a raconté au *Monde* M. Belin. *Dès le matin, on les avait vus. Mais Juan Mari Olano ne cherchait pas à se cacher ou à s'enfuir. Il travaillait depuis plusieurs jours avec nous. Il avait simplement décidé de ne pas se livrer. »* L'interpellation, résultat d'un travail conjoint du service régional de police judiciaire de Bordeaux (Gironde) et de la direction centrale des renseignements généraux s'est déroulée dans le calme. M. Olano n'était pas armé.

POLÉMIQUE DANS LA PRESSE

Après un contrôle d'identité, M. Belin a été remis en liberté, tandis que M. Olano se voyait notifier par le parquet de Bayonne le mandat d'arrêt international du juge Garzon. Il avait déjà été détenu pendant vingt mois en Espagne pour son appartenance à la direction politique d'Herri Batasuna, un mouvement politique légal présenté comme la vitrine de l'ETA.

Juan Mari Olano était déjà en France, lorsqu'une série d'interpellations avait été lancée en Espagne, le 31 octobre, contre des responsables des gestoras : onze personnes avaient alors été arrêtées, qui sont toujours détenues. Le 4 novembre, le juge Garzon avait délivré un mandat d'arrêt contre celui qu'il considérait désormais comme un fugitif. Loin de se cacher, M. Olano avait alors multiplié les apparitions publiques : conférence de presse le 18 novembre, prise de parole à l'issue d'une manifestation indépendantiste qui avait rassemblé plus de 2000 personnes, le 24 novembre, à Bayonne. Il avait même accordé, le 29 novembre, un entretien à La Cinquième, dans lequel il démentait formellement toute appartenance à l'ETA.

Ces sorties répétées étaient ressenties comme autant de provocations par la presse espagnole qui dénonçait vivement *« la passivité des forces de sécurité françaises »*. A Paris, le ministère de l'intérieur indiquait qu'il n'était pas question d'interpeller M. Olano dans n'importe quelles conditions. Des policiers soulignaient qu'une arrestation au milieu d'une foule de manifestants dans laquelle on comptait des vieillards et des enfants, était jugée trop risquée. Le 28 novembre, le secrétaire d'Etat espagnol à la sécurité intérieure, Pedro Morenes-Eulate, s'était démarqué de cette polémique, lors d'une visite à Paris. *« L'Espagne n'a qu'à se louer de la collaboration française dans sa lutte contre l'ETA,* avait-il déclaré, *coopération qui va bien au-delà de cet objectif à court terme. »* Il s'était dit *« absolument convaincu »* que Juan Mari Olano serait arrêté.

La coordination des comités de soutien aux prisonniers basques s'est élevée contre *« cette persécution politico-juridique »* visant à *« freiner la dénonciation de la répression subie au Pays basque »*. Plusieurs rassemblements ont par ailleurs été organisés, lundi en fin d'après-midi, devant le commissariat de police de Bayonne et à Hernani en Espagne.

Pascal Ceaux et Michel Garicoix (à Bayonne)

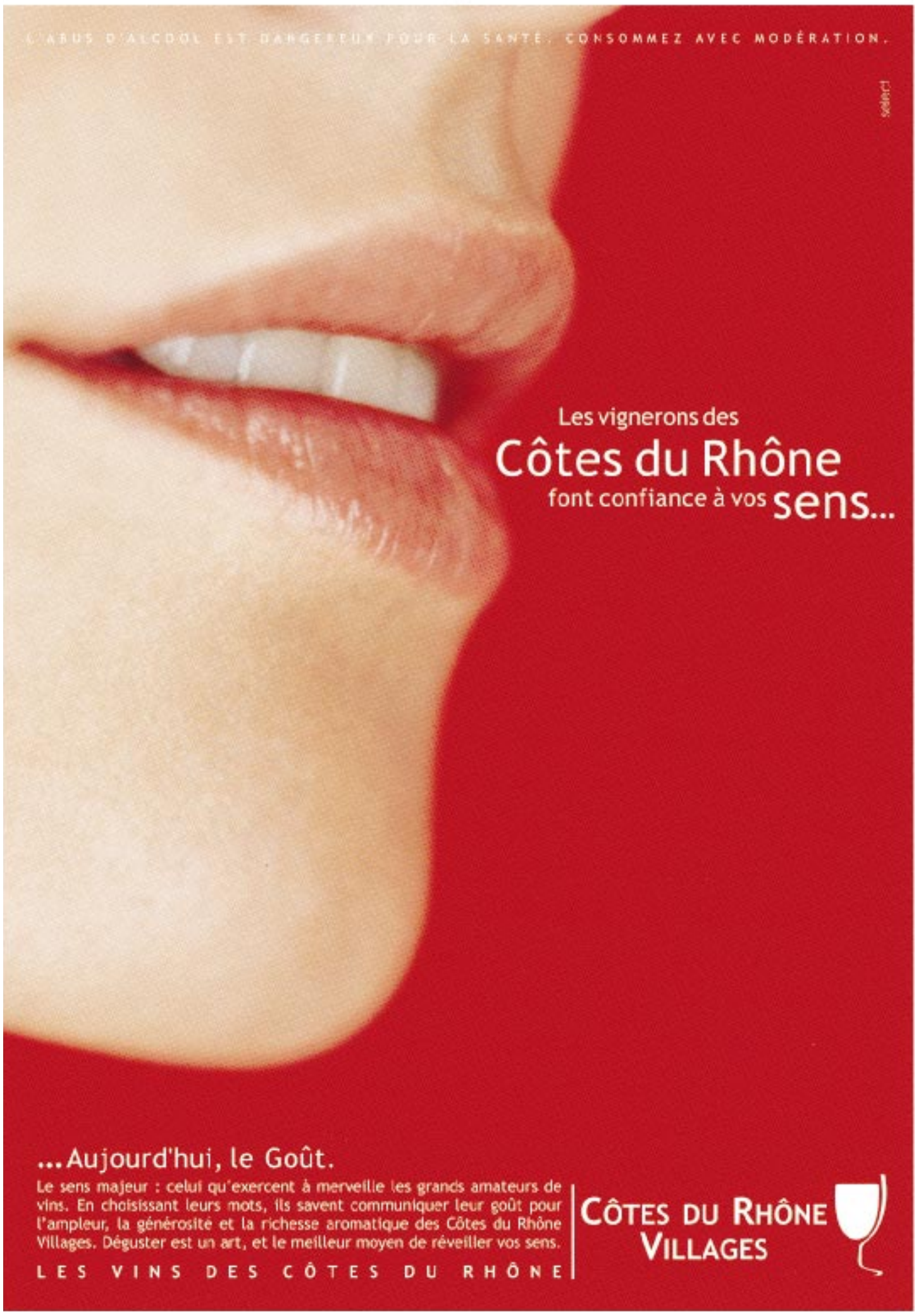

Pour l'ancien procureur général de Bastia, « on a peut-être évité un Ouvéa à la Corse »

Le magistrat a critiqué l'interventionnisme de l'ancien préfet Bernard Bonnet sur le terrain judiciaire

L'ancien procureur général près la cour d'appel de Bastia, Bernard Legras, est venu témoigner, lundi 3 décembre, devant le tribunal correctionnel d'Ajaccio au procès de Bernard Bonnet. Le magistrat a dénoncé les nombreuses interventions de l'ancien préfet de Corse qui ont *« sérieusement porté atteinte à la présomption d'innocence »*. Il a par ailleurs fait état du désarroi des gendarmes et de leur épuisement moral à l'époque.

AJACCIO (Corse-du-Sud)
de notre envoyé spécial

On les imagine volontiers à la préfecture, un jour de réception, ou encore au tribunal, pour une rentrée solennelle. Mêmes manières de main, mêmes formules, mêmes politesses à enrober les coups de griffes et les différends. Bernard Legras, magistrat, était procureur général près la cour d'appel de Bastia quand Bernard Bonnet, préfet, dominait administrativement la région. Par la grâce des paillotes, trente mois plus tard, le premier témoigne, lundi 3 décembre, à la barre du procès du second.

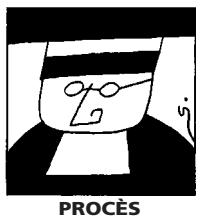

PROCÈS

« Je ne crois pas aux hommes providentiels, déclare Bernard Legras, aujourd'hui procureur général près la cour d'appel de Colmar. *M. le préfet Bonnet est arrivé dans une période difficile. Il a fait preuve, bien évidemment, de courage. »* Et d'adjoindre, comme s'il se fut agi d'un critère d'appréciation, un bilan de la criminalité. *« En 1998, il y eut une baisse importante des attentats. Après l'assassinat du préfet Erignac, la Corse avait la tête basse. La honte la submergeait. Mais cette baisse n'a pas atteint la criminalité de sang. Puis, dès le premier trimestre 1999, la hausse s'est faite spectaculaire. »*

Au rang des griefs, exprimés à mots à peine couverts, l'interventionnisme du préfet sur le terrain judiciaire et la trop grande *« médiatisation »* du fameux recours à l'article 40, cette disposition de procédure pénale qui impose aux fonctionnaires de dénoncer des faits de nature délictuelle, dont Bernard Bonnet, héraut de la politique de rétablissement de l'Etat de droit, s'était fait une spécialité.

« On a livré en pâture des élus, dit le procureur général. *On a sérieusement porté atteinte à la présomption d'innocence. »* Il y eut des *« violations du secret de l'enquête »*. Et de citer telle intervention du préfet mécontent qu'untel ne fût pas inquiété dans une affaire, telle autre mettant en cause une évasion fiscale qui se révélera infondée, telle autre portant un jugement négatif sur une réunion de travail de policiers et de magistrats antiterroristes.

« Le moine répond toujours comme l'abbé chante », rétorque *« respectueusement »* le préfet. *« La multiplication des articles 40 correspondait au rétablissement de l'Etat de droit. Je reconnais que cela a pu créer un certain nombre de biais. Cependant, l'article 40, ça n'est rien tant que l'autorité judiciaire n'en fait rien. »*

« UNE VÉRITABLE BLESSURE »

« Cette affaire [des paillotes] *a été pour moi une véritable blessure »*, poursuit le procureur général Legras, qui rappelle quels étaient les rapports étroits qu'il entretenait alors avec l'ex-chef de la gendarmerie en Corse, le colonel Henri Mazères. Il explique que ce dernier, *« émotif »*, fonctionnait *« à l'affectif »* et indique combien avait été grande la déception de la gendarmerie après que celle-ci fut dessaisie, en février 1999, de l'enquête sur l'attaque de la brigade de Pietrosella qui devait la mener sur celle de l'assassinat du préfet Erignac.

Pour preuve du désarroi des gendarmes et de leur épuisement moral, il cite ces propos étonnants, qu'aurait tenus le colonel Mazères quelques jours après le mitraillage d'une gendarmerie à Ghisonaccia : *« Messieurs, désormais, nous sommes en état de légitime défense. Si vous en avez un dans votre viseur, il ne faut pas hésiter. – Je ne me souviens pas avoir eu de réactions aussi vives »*, conteste l'officier. *« On a peut-être évité un Ouvéa à la Corse »*, estime M. Legras, évoquant le contexte général.

Exploitant de la paillote Chez Francis, qui était illégalement installée depuis plusieurs années sur le domaine public maritime, Yves Féraud vient clore les débats, avant que ne s'engagent, à partir de mardi, plaidoiries et réquisitoire.

Encore sous le choc des tracts éparpillés par les gendarmes le soir de l'incendie aux abords de son établissement, qui faisaient de lui une *« balance des flics »*, il fait remonter le déclenchement de l'ire préfectorale à ce jour du 9 avril 1999 où, porte-parole des paillotiers, il fit reculer le génie militaire venu détruire légalement un édifice voisin. *« Après, je faisais des cauchemars de M. le préfet*, dit-il, avec sa verve. *Je disais à ma femme : "Regarde ! Il va nous faire un* culpacciu *(mauvais coup) !" »*

Jean-Michel Dumay

► www.lemonde.fr/corse

Le colonel Mazères au préfet : « Vous m'avez trahi »

Reprenant la parole une dernière fois avant les plaidoiries et le réquisitoire, le colonel Henri Mazères s'est adressé directement au préfet Bernard Bonnet, *« qui est à l'origine de mon humiliation »*, a-t-il dit. *« Vous m'avez trahi à plusieurs reprises,* a-t-il poursuivi. *Vous avez trahi la confiance et la loyauté que je vous accordais* (...). *En termes plus crus, plus militaires, j'ai envie de vous dire : "Levez-vous ! Perchez-vous sur vos éperons et assumez vos responsabilités !" »*

En réponse, M. Bonnet a contesté sur un ton très sec *« la théâtralisation de l'émotion »*, tandis que Gérard Pardini, son ancien directeur de cabinet, excédé, ne pouvait s'empêcher de lâcher, en écoutant ses justifications : *« Arrêtez ! Arrêtez ! » « J'étais venu en Corse pour servir la République et la Corse,* a déclaré M. Pardini. *L'orgueil a transformé tout cela en désastre. »*

En Aquitaine, des gendarmes lancent une grève du zèle

Ils jugent les mesures d'Alain Richard insuffisantes

LA MENACE courait depuis le mois d'octobre parmi les gendarmes. Certains d'entre eux, notamment en Aquitaine, l'ont mise à exécution : ils ont déclenché, samedi 1er décembre, une grève du zèle pour protester contre les mesures – jugées par eux insuffisantes – annoncées par le ministre de la défense, Alain Richard, concernant leurs conditions de travail dans le cadre des 35 heures hebdomadaires de la fonction publique. Tenus par leur statut militaire, les gendarmes n'ont pas le droit de grève.

Ce mouvement, qu'on peut assimiler en quelque sorte à un service minimum, affecte certaines compagnies de gendarmerie départementale en Gironde, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. C'est dans ce dernier département que, le 28 novembre, un gendarme a été grièvement blessé lors d'un contrôle routier, atteint de sept balles, sans doute tirées par des indépendantistes basques.

Les gendarmes qui suivent cette grève du zèle ferment les yeux sur de petites infractions et ils tardent à transmettre à leur hiérarchie des statistiques sur les résultats de leurs missions. De leur propre aveu, la grève du zèle ne touche cependant pas les infractions majeures enregistrées notamment sur la route, le constat des délits, les urgences et l'organisation des patrouilles quotidiennes, ni l'accueil du public dans les brigades.

Les propositions du ministre de la défense, Alain Richard, sur des congés supplémentaires, sur l'octroi d'indemnités si ces repos ne peuvent être pris pour raisons impérieuses de service et sur une augmentation des effectifs pour les trois ans à venir n'ont apparemment pas convaincu une grande part des gendarmes (*Le Monde* daté 2-3 décembre). Ces mesures ont été annoncées au conseil supérieur de la fonction militaire. Mais elles avaient fait l'objet de vives critiques, dès la mi-novembre, de la part des membres – élus, pour la plupart, par leurs pairs – du conseil de la fonction militaire propre à la gendarmerie. Certains d'entre eux, issus du vote de sous-officiers en particulier, ont même parlé de la possibilité de donner leur démission de membres du conseil sans attendre la fin de leur mandat.

« OPÉRATION DE RATTRAPAGE »

Par rapport à la mi-novembre, le conseil supérieur de la fonction militaire, qui a eu lieu le 30 novembre, a marqué quelques avancées sur les jours de temps libre et sur la hausse pluriannuelle des effectifs. Mais nombreux sont les gendarmes qui ont jugé qu'il s'agissait, dans les faits, d'une simple *« opération de rattrapage »*, nettement insuffisante.

Les conjoints de gendarmes, qui ont récemment défilé à Grenoble et à Chartres, ont appelé à une manifestation, le 16 décembre, à Paris.

Jacques Isnard

Au nom de la lutte contre l'insécurité, des habitants de Cayenne rasent un bidonville

CAYENNE (Guyane)
de notre correspondant

Sous les coups des pelles mécaniques, les murs des baraques tombent un à un. Une famille déménage dans la précipitation, remplissant tant bien que mal une camionnette *« prêtée par un ami »*. Désemparé, le père de famille explique en créole haïtien : *« J'ai quatre enfants, et je n'ai nulle part où aller. »*

L'Association des habitants de la cité Eau-Lisette, qui regroupe des résidents d'une partie moins pauvre de ce quartier pauvre de Cayenne, a loué une pelleteuse, afin, assure sa présidente, Thérèse Moisan, de *« raser des baraques inhabitées et des squats »*. Ses membres se disent exaspérés par l'insécurité dans le bidonville. Le 25 août, le livreur de la boulangerie de la cité a été tué par un braqueur soupçonné de trouver refuge dans les squats, *« zone de trafic de drogue et de recel »*, justifie Thérèse. Depuis, cette infirmière libérale mène la fronde, devant les pelleteuses et les caméras.

Niché derrière le centre hospitalier de Cayenne, le bidonville d'Eau-Lisette abrite 120 familles, en majorité des immigrés haïtiens et brésiliens, dans un dédale de baraques construites en matériau de récupération. *« La nuit, les rats entrent dans la cour*, raconte Maciel, qui vit là depuis 1993 avec ses cinq enfants et son compagnon, près d'une décharge. *Il y a sept ans, j'ai fait une demande de logement ; j'attends toujours. »*

« FAILLITE DES POUVOIRS PUBLICS »

En 1994, quelques cas de choléra avaient été signalés dans le bidonville. Des bornes-fontaines avaient été installées à la hâte, et la préfecture avait pris un arrêté d'insalubrité. Une étude avait été programmée par la mairie afin de lancer une opération de résorption de l'habitat insalubre (RHI). Sept ans plus tard, rien n'a changé. Alors qu'à Kourou et Saint-Laurent les bidonvilles reculent, à Cayenne, en dix ans, une quarantaine de logements seulement ont été construits dans le cadre de la résorption de l'habitat insalubre. Les crédits existent mais restent souvent inutilisés. *« A Paris, lors des réunions "inter-DOM" sur la résorption de l'habitat insalubre, on s'étonnait de nous voir présenter aucun dossier, ou presque »*, témoigne un fonctionnaire.

« On a construit en Guyane des communes ethniques. Je ne veux pas créer des cités ethniques, se défend aujourd'hui Jean-Claude Lafontaine, maire de Cayenne depuis 1995. *Il n'était pas question de transférer ces populations dans des logements de type Sonacotra, cantonnant les gens dans un ghetto. »* M. Lafontaine avance également le *« manque de réserves foncières »* de la commune pour expliquer l'absence d'opérations de relogement, et appelle à une *« nécessaire maîtrise de l'immigration »* dans un contexte de forte poussée démographique. Réactivé en 2000, le comité local chargé de la résorption de l'habitat insalubre, où sont représentés l'Etat et la mairie, est censé relancer les programmes de relogement à Cayenne. Au début du mois d'août, la mairie a sollicité un aménageur afin de réhabiliter l'ensemble de la cité Eau-Lisette. Et l'établissement public d'aménagement de la Guyane a été chargé du problème du terrain, propriété de l'hôpital.

Dans sa maison, à deux pas du bidonville, Thérèse Moisan stigmatise *« la faillite des pouvoirs publics »*. Depuis quelques semaines, l'infirmière s'est donc attelée elle-même au relogement des familles du ghetto. Elle a multiplié les contacts avec les bailleurs sociaux, rouspété contre la mairie, et a fini par obtenir la promesse du relogement d'une vingtaine de familles.

Le 18 octobre, les forces de l'ordre ont cerné les squats et arrêté huit étrangers en situation irrégulière. Pour les résidents, souvent Français de Guyane, cela ne suffit pas. *« Nous nous organisons en patrouille, et si nous attrapons un voleur nous avons les moyens de nous en occuper »*, dit un jeune, ajoutant que beaucoup sont armés de fusils à pompe.

RÉACTIONS XÉNOPHOBES

Jean-Marc Couta, professeur d'histoire au collège Paul-Kapel, qui accueille de nombreux jeunes de la cité, a constaté *« la disparition, pendant quelques jours, de quatre élèves »* d'origine étrangère et habitant le bidonville. *« Ils se sentent déjà exclus au départ. Ils parlent difficilement de cela, ils ont honte. »* Un autre enseignant témoigne des réactions quasi unanimes, souvent à connotation xénophobes, de ses élèves pour continuer à « casser » le ghetto.

Rare voix s'élevant au milieu du consensus, la Fédération syndicale unitaire de Guyane, relayée par la section locale du Parti socialiste, dénonce *« les exactions entreprises par certains pour déloger des familles nombreuses et défavorisées de certains quartiers de Cayenne* (...) *au prétexte de lutter contre la délinquance et l'insécurité »*. Quant au maire, il estime qu'*« une association forte dans le quartier est un facteur de stabilité sur le terrain »*. *« Mais nous ferons tout pour que des éléments incontrôlés ne profitent pas d'une situation explosive afin de faire passer des idéologies que je combats »*, a ajouté M. Lafontaine.

Laurent Marot

Le Monde de l'éducation
numéro de décembre
30 F / 4,57 €
Dossier spécial
L'islam et l'école :
Douze ans après l'« affaire des foulards » l'école a bougé.
Lentement mais sûrement, l'islam prend sa place de religion de France.
● Les rythmes scolaires : un débat au cœur de l'actualité.
● Pédagogie : comment dynamiser sa classe.
● Harry Potter : les secrets du raz de marée.
Le magazine des enseignants qui avancent
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

OSP
VENTES PAR ADJUDICATION
Office Spécial de Publicité
47, rue Louis Blanc 92984 LA DEFENSE Cedex
Tél : 01.49.04.01.84 - Fax : 01.43.33.51.36

75
Vente s/Conversion de saisie immo. au Palais de Justice de Paris
Lundi 17 Décembre 2001 à 14h
APPARTEMENT à PARIS 14ème
47, Rue du Moulin Vert - Bâtiment B
au 1er étage, de 3 Pièces Principales composée de :
entrée, séjour, 2 chambres, salle de bains , WC et cuisine
Au ss-sol 3 Caves
Mise à Prix : 450.000 F soit 68.602,06 €
S'adresser à Maître D. TALON, Avocat à Paris 1er, 20, Quai de la Mégisserie Tél : 01.40.26.06.47 - Maître S. REBEYROLLE, Avocat à Paris 9ème, 4, Rue de la Tour des Dames - Tél : 01.45.26.62.41 - Maître B. MALINVAUD, Avocat à Paris 16ème, 1 bis, Place de l'Alma - Tél : 01.47.23.02.49
Au Greffe du TGI de Paris où le cahier des charges est déposé
Et sur les lieux pour visiter

La réforme de l'aide juridictionnelle provoque une grève des avocats

LES ORGANISATIONS professionnelles des avocats, qui avaient observé une grève de trois mois l'an passé pour une réforme de l'aide juridictionnelle (AJ), ont exprimé, lundi 3 décembre, leur déception face à l'avant-projet du gouvernement. Les barreaux du Val-de-Marne et de Seine-Saint-Denis se sont mis en grève dès lundi et une journée d'action nationale est annoncée le 11 décembre par la Conférence des bâtonniers, qui réuni tous les barreaux sauf celui de Paris.

La chancellerie assure cependant avoir suivi le rapport, déposé en mai, par la commission Bouchet, demandant notamment que 40 % des familles françaises soient couvertes par l'AJ. Le Syndicat des avocats de France (SAF) a dénoncé le *« caractère précipité de la rédaction »* de l'avant-projet, jugé *« extraordinairement décevant »*. Le Conseil national des barreaux doit de son côté se réunir samedi pour arrêter sa position, mais son président a déjà demandé une audience au premier ministre.

M. Mélenchon assimile l'enseignement de Diwan à une « pratique sectaire »

LE MINISTRE de l'enseignement professionnel, Jean-Luc Mélenchon, a fait part, dans un entretien à *Libération* du mardi 4 décembre, de sa très vive opposition à l'intégration au service public des établissements associatifs Diwan (1 726 élèves) qui dispensent un enseignement entièrement en breton. Il estime que cette intégration est *« dangereuse »* et qu'il ne faut pas *« assimiler la Bretagne à ses extrémistes linguistiques »*.

« Décider qu'on va organiser toute la scolarité d'un enfant dans une langue qui n'est pas celle que parlent tous les habitants du pays révèle une dimension psychologique qui m'effraye », a déclaré le ministre. *« J'assimilerais cela davantage à une pratique sectaire qu'à une pratique éducative »*, a poursuivi M. Mélenchon. Le 30 octobre, le Conseil d'Etat avait ordonné la suspension du processus d'intégration des écoles Diwan au service public.

DÉPÊCHES

■ **JUSTICE : la Semabla, jugée responsable après l'explosion de ses silos à Blaye (Gironde) qui avait fait onze morts,** le 20 août 1997, a été à nouveau condamnée, lundi 3 décembre, par le tribunal correctionnel de Bordeaux pour *« exploitation non autorisée »*. Elle devra payer une amende de 400 000 francs pour avoir relancé l'activité d'un de ses silos sans autorisation. Son directeur général a été condamné à 100 000 francs d'amende.

■ **POLICE : un caïd du milieu marseillais, Farid Berrhama, recherché dans un vaste trafic de drogue** et soupçonné d'être impliqué dans une série de règlements de compte, a été interpellé, vendredi 30 novembre, à Malaga (Espagne). Plusieurs figures du milieu, dont des proches de Francis Vanverberghe dit « le Belge » avaient été arrêtées lors du démantèlement de ce réseau.

■ **DÉLINQUANCE : quatorze jeunes Lillois, pratiquement tous mineurs, ont été écroués** après une série d'agressions dans les transports en commun de Lille en novembre. Onze jeunes ont été écroués pour une trentaine de vols, trois autres pour avoir jeté un cocktail molotov sur un bus, agression qui avait conduit les conducteurs à quarante-huit heures de grève.

■ **RELIGION : les représentants de la communauté musulmane de France se sont montrés très satisfaits**, lundi 3 décembre, après leur dîner avec Lionel Jospin qui les avait invités à l'occasion d'un « Iftar », la rupture du jeûne du ramadan. *« Cette rencontre fut courte, dense mais importante, et elle marque d'une pierre véritablement historique le chemin de l'organisation de l'islam en France »*, a estimé Dalil Boubakeur, recteur de l'Institut musulman de la Mosquée de Paris.

Quand le cheval valorise l'image des villes

Chantilly, Saumur, Fontainebleau et Deauville sont en compétition pour le titre de capitale du cheval. Derrière ce peloton de tête, de multiples cités veulent associer leur nom à une filière qui mêle retombées économiques, sport, nature, voire action sociale

EST-CE Saumur (Maine-et-Loire), longtemps autoproclamée par la municipalité *« Mecque des cavaliers »* ? Chantilly (Oise), qu'un panonceau, à l'entrée de la cité, annonce comme *« ville princière, capitale du cheval »* ? Fontainebleau (Seine-et-Marne), *« capitale du cheval »* d'après les banderoles déployées autour des terrains de concours hippiques ? Deauville, dont le maire, Philippe Augier (UDF), dit qu'*« au mois d'août nous sommes bien la capitale mondiale du pur-sang »* ?

Si, chaque fin d'année, le Salon de la Porte de Versailles (*Le Monde* du 28 novembre) fait de Paris une capitale du cheval incontestée, en temps normal, ce titre reste en balance entre les quatre cités. Toutes peuvent mettre en avant équipements ou événements, mais aussi une longue histoire qui associe leur nom au cheval.

Saumur s'appuie d'abord sur l'Ecole nationale d'équitation, dont les enseignants forment le célèbre Cadre noir. Depuis 2001, la ville est *« centre de regroupement »* des équipes de France des trois disciplines olympiques : concours complet, dressage, saut d'obstacles (CSO). Malgré tout, Fontainebleau, au prestigieux passé royal et impérial, garde une partie des entraînements de CSO et reste, pour le directeur des affaires équestres de la ville, la *« capitale du cheval de sport »*. Mais Saumur doit aussi compter avec des *outsiders*, comme Pau (Pyrénées-Atlantiques) : la cité d'Henri IV vient d'accueillir les championnats d'Europe de concours complet, organisés en France pour la première fois depuis trente ans. Au grand dam du nouveau maire de Saumur, Jean-Michel Marchand (Verts), qui ne s'en est toujours pas consolé...

PAS DE DÉFINITION... DÉFINITIVE

Chantilly et l'aire cantilienne constituent, de leur côté, le premier centre d'entraînement de galopeurs en Europe, avec quelque 2 500 chevaux à l'entraînement, souligne le maire, Eric Woerth (RPR). Quant à Deauville, les ventes aux enchères organisées par l'Agence française de vente du pur-sang, dont le maire est aussi le président, font de la cité normande un des quatre principaux marchés mondiaux de vente de pur-sang.

Comment choisir ? Christian Ferté, directeur général des Haras nationaux, affirme : *« Pour qu'une ville puisse se revendiquer "capitale du cheval", il faut en premier lieu qu'elle soit dans une région d'élevage et qu'elle dispose d'un hippodrome et d'un pôle équestre qui rassemble toutes les disciplines. »* Cette définition permet... de ne pas trancher : aucune ville ne répond complètement à cette définition. Certains élus partagent cette vision des choses, qui leur permet de valoriser leur propre cité : *« Il n'y a pas de "capitale du cheval", c'est la grande chance »*, soutient Jacques Myard (RPR), maire de Maisons-Laffitte (Yvelines). *« Il y a différents lieux pour chacune des activités liées au cheval »*, renchérit Philippe Marini (RPR), maire de Compiègne (Oise).

Derrière les quatre « vedettes », Maisons-Laffitte, deuxième centre d'entraînement de galopeurs ; Compiègne, qui rassemble Haras national, hippodrome, stade équestre, chasse à courre ; Pau, capitale du cheval pour le sud de la France, selon son maire, André Labarrère (PS) ; Pompadour (Corrèze), nouveau siège de la direction des Haras nationaux ; Le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire), avec son Haras national et l'Observatoire économique et social du cheval, devenu également le premier marché des jeunes chevaux de concours complet avec son championnat du monde annuel ; sans compter... Paris, avec sa ceinture d'hippodromes, et, au cœur de la capitale, les chevaux de l'Ecole militaire et, surtout, ceux de la Garde républicaine.

UN CARACTÈRE RASSEMBLEUR

Et puis des gros bourgs, des villages peuvent aussi se prévaloir de vivre par et pour le cheval, même si ce n'est que quelques jours par an : à Maurs-La-Jolie (2 253 habitants), dans le Cantal, la plus importante foire de France aux chevaux lourds (*Le Monde* du 11 mai 1999) a débouché sur la création d'un véritable *« pôle cheval »*.

Si les maires sont tant attachés à l'activité cheval, c'est qu'elle cumule les avantages : *« Le caractère de ville du cheval rassemble beaucoup : la nature, l'histoire et la tradition, le sport... »*, résume M. Marini. Tous les élus soulignent que cette activité économique apporte emplois, ressources, notoriété, tourisme, brassage de populations. Tout en protégeant l'environnement. Ainsi, c'est la chasse à courre qui a sauvé la forêt de Chantilly du lotissement.

Le cheval contribue aussi à modeler la ville elle-même. Pour faire revenir les chevaux au quotidien, comme à Saumur ou à Pau, ou gérer une activité imbriquée dans l'urbanisme, comme à Chantilly, les maires rivalisent d'idées : à Saumur, M. Marchand envisage de créer un réseau réservé aux cavaliers, un peu à l'instar des *« pistes vertes »* pour vélos. Autre signe des temps, la plupart des maires attribuent un rôle social au cheval, devenu par exemple outil de médiation en direction des jeunes. La création de brigades de policiers à cheval peut participer à ce nouvel effort de communication.

Chacune des villes « cavalières » est fière de ses singularités. Le maire de Maisons-Laffitte rappelle que la première course de chevaux de France s'est déroulée sur son sol, où tous les obstacles d'Auteuil sont aujourd'hui reconstitués. A Chantilly, 900 chevaux utilisent chaque jour, pour relier des lieux d'entraînement, leur propre tunnel, sous la RN16. Coût : 3 millions de francs. A Compiègne, une entreprise européenne s'est installée, avec quelques dizaines d'emplois, parce que son dirigeant est un fervent amateur d'attelage et que la forêt de Compiègne s'y prête à merveille...

Jean-Louis Andreani et Ali Habib

Bartabas va faire revivre les écuries de Versailles

Entre Saumur et Versailles, la concurrence s'ancre dans l'histoire. L'*« Ecole de Versailles »* fut la première grande école équestre de France. La Révolution la balaya. En 1825, l'Ecole de cavalerie s'installa définitivement à Saumur. *« Je rêvais depuis très longtemps de faire revenir le cheval à Versailles »*, affirme le maire de la ville, Etienne Pinte (RPR). L'élu envisageait la création d'une académie privée d'équitation classique dans le Manège et la Grande Ecurie du Roi.

Ce projet inquiétait Saumur. Il a été abandonné, au profit de l'accueil de certains spectacles de Bartabas – dont le Théâtre équestre Zingaro reste toutefois à Aubervilliers – et de la création par ce dernier d'un centre de formation. Le 26 novembre, le conseil d'administration du château de Versailles a voté un budget de 16,5 millions de francs pour la restauration des lieux, d'ici à 2003. Selon M. Pinte, les célèbres écuries pourront rivaliser avec celles du prince de Condé, à Chantilly, qui abritent le Musée vivant du cheval d'Yves Bienaimé.

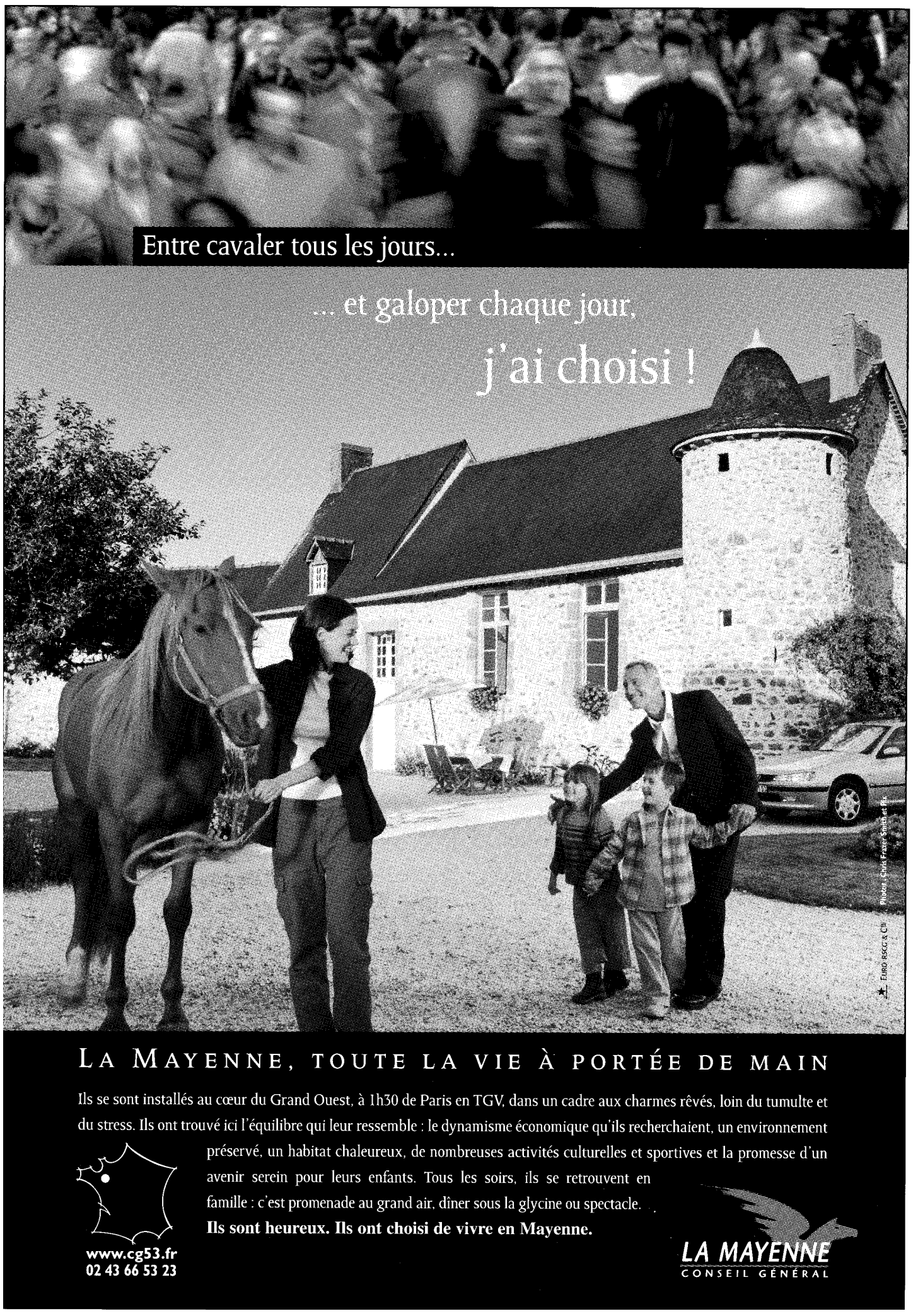

En accueillant le Service des Haras, Pompadour retrouve ses lettres de noblesse

ARNAC-POMPADOUR (Corrèze)
de notre envoyé spécial

Edith Cresson, alors qu'elle était premier ministre, en 1992, en avait rêvé. Ses successeurs à Matignon y ont souvent pensé. Lionel Jospin l'a décidé, au printemps 1999. Un autre chef de gouvernement présidera l'inauguration officielle. La décentralisation à Arnac-Pompadour (Corrèze) du Service des Haras, rattaché au ministère de l'agriculture, est une vieille et laborieuse affaire qui pourrait se conclure, selon Christian Ferté, son directeur, dans vingt-quatre mois.

Pourquoi Pompadour, alors que d'autres sites des Haras étaient candidats, comme Le Pin (Orne), Compiègne (Oise) ou Le Lion-d'Angers (Maine-et-Loire) ? Parce qu'il existe précisément dans cette bourgade limousine, depuis 1761, un Haras national, installé dans le château qu'habita jadis Mme Lenormand d'Etiolles, la sulfureuse marquise. Et l'on accède encore au bureau du directeur, Stéphane de Veyrac, par un escalier en colimaçon dont les meurtrières offrent une vue sur la majestueuse terrasse et l'hippodrome. Il y a aussi l'Institut du cheval, la seule jumenterie nationale, la station expérimentale de Chamberet et le Service d'identification des équidés (SIRE) : l'informatique permet de tout savoir de l'histoire génétique et de la carrière professionnelle d'un cheval. Bref, un véritable pôle de développement de 350 hectares, qui réunit presque tous les maillons de la filière, y compris éleveurs et entraîneurs privés, selliers, maréchaux-ferrants, vétérinaires. Quant au village du Club Méditerranée, tourné vers les loisirs de nature et, surtout, l'équitation, il ne désemplit pas.

> Ce véritable pôle de développement de 350 hectares réunit presque tous les maillons de la filière équestre

Pompadour veut être le temple de la conservation et du développement de la race anglo-arabe, *« un animal un peu fantasque mais très bien adapté aux courses d'obstacles et au cross-country en terrain accidenté »*, relève le maire (PS), Jean-Michel Reillier. Ce qui n'empêche pas la présence, au dépôt d'étalons, de superbes représentants des races de trait, comme le percheron ou le postier breton. D'autant que l'élevage de ces races pour la viande se développe sérieusement en Limousin, comme le démontrent les foires animées de Chénérailles (Creuse). Et, dans les pâtures, on peut voir les deux chevaux offerts un jour à Jacques Chirac par Carlos Menem, alors président de l'Argentine.

« Vous trouvez le cheval de A à Z ici, et nous voulons aller plus loin », plaide le pharmacien Francis Delord, trésorier de la société hippique. Pompadour organise, pendant la saison d'été, onze réunions et en projette une douzième réservée aux chevaux arabes : *« Un plan de développement de l'hippodrome, pour 10 millions de francs, est sur les rails »*, précise M. Delord.

Riche gisement, produit d'appel, atout touristique, le tout-cheval n'est-il pas aussi un risque ? *« Mon but n'est pas de faire du cheval folklore, mais du cheval professionnel*, affirme M. Reillier. *Et puis, Pompadour s'appuie sur d'autres points forts : une usine de matériel électrique qui emploie cinq cents personnes et une autre de télétravail au service des notaires, ça fait des ressources pour la commune ! »* La directrice de l'office de tourisme, Marie-Louise Dumain, ne vend pas seulement des billets de visite des Haras, elle élargit l'offre ; parcours des églises romanes en VTT, route Richard-Cœur-de-Lion..., tout en multipliant les actions en direction des publics défavorisés. Elle prépare, pour fin juin 2002, la première édition du Salon du livre et du cheval.

Certains éleveurs, pourtant, estiment que les Haras ne sont plus tout à fait ce qu'ils étaient et qu'ils n'offrent plus la même qualité de service public et d'assistance. Il est vrai que les Haras ont trois défis à relever en même temps : décentraliser le siège national (environ 120 personnes) tout en continuant à faire fonctionner le Haras de Pompadour ; réussir la métamorphose juridique, puisqu'ils sont devenus un établissement public administratif (EPA) ; le tout à moyens financiers sensiblement constants...

François Grosrichard

Zaher Chah, roi lointain

AFP

Il devint roi d'Afghanistan à dix-neuf ans, en 1933, et régna quarante ans, avant d'être contraint à l'exil en Italie par le prince Daoud, qui proclama la république en 1973. Zaher Chah, monarque opportuniste et prudent, qui passait une partie de son temps à l'étranger, a toujours gardé ses distances avec son peuple

QUE la monarchie était belle sous la république ! Vingt-huit ans après avoir été renversé par son propre cousin, Zaher Chah apparaît à beaucoup d'Afghans comme l'ultime recours. Ses quarante ans de règne sont évoqués comme un âge d'or mythique par ceux qui s'en souviennent encore, dans ce pays où l'espérance de vie avoisine les quarante ans, autant que par ceux qui ne l'ont pas connu, mais qui rêvent d'une époque décrite comme image d'Epinal. La réalité est moins rose, mais la cascade de putschs, guerres étrangères et civiles qui ont suivi sa chute – accueillie avec euphorie à Kaboul – ont relativisé les choses. Au point que l'on veut faire de ce vieillard de quatre-vingt-sept ans, exilé à Rome, un porte-drapeau temporaire de la reconstruction de cet Etat déchiré et convoité.

Pourtant, à la différence de l'empire perse voisin, la monarchie afghane n'est ni ancienne ni prestigieuse. Si quelques potentats de jadis se sont fait connaître comme mécènes, ils ont tous gouverné d'une poigne de fer ce pays écartelé entre ethnies rivales. Au tournant du siècle dernier, le Pachtoune Abder Rahman avait unifié l'Afghanistan sous le joug de ses tribus du Sud, convertissant de force les Kaffirs, écrasant les Hazaras chiites et lançant ses Pachtounes nomades à la conquête des terres des Tadjiks et Ouzbeks sédentaires. Ce grignotage incessant s'est poursuivi tout au long du règne de Zaher Chah. De même a-t-on oublié l'instabilité des sept premières décennies du XXe siècle qui ont vu deux rois assassinés – dont le père de Zaher Chah, Nader – et deux autres contraints à l'exil.

Mais que l'Afghanistan était beau avec ses richesses inviolées, ses montagnes impérieuses, l'allure sauvage de ses tribus indomptées, sa drogue qui attirait les hippies sur le chemin de Katmandou ! Et que ces Afghans occidentalisés, cultivés, modernes, étaient sympathiques et charmeurs, mais si éloignés des peuplades qu'ils gouvernaient ! Recevant Zaher Chah en 1965, de Gaulle fit l'éloge d'un *« peuple fier, courageux et amical »*. Pompidou se trouvait en visite à Kaboul quand éclata mai 1968.

Pachtoune, Zaher Chah parlait persan. Souverain féodal de peuples pratiquant un des islams les plus rétrogrades, il avait fait ses études au lycée Janson-de-Sailly à Paris, détestait les fastes royaux, se montrait rarement et semblait manifester peu d'appétit pour le pouvoir. Qui prêtait alors attention à ces mollahs rageurs envers tout signe de modernité ou à ces paysans misérables ? Même dans *Le Monde* du début des années 1970, on ne trouve pas trace de cette famine qui dévasta le pays et acheva de déstabiliser la monarchie.

Pays picaresque, enchanteur et cruel des années 1950, qui ravit Joseph Kessel. Dans *Les Cavaliers*, il raconte le Bouzkachi royal organisé chaque année à Kaboul, confrontation virile de centaures barbus autour de la dépouille d'un mouton, et décrit l'arrivée du souverain : *« Une file de voitures s'arrêta. La foule acclama. Et Zaher Chah, escorté de sa suite, pénétra sous la tente royale. Grand, mince, rasé, vêtu à l'européenne avec, sur la tête, une koula de l'astrakan le plus précieux, il alla lentement jusqu'à la balustrade.* » Kessel avait été reçu somptueusement par des aristocrates aux atours dignes des *Mille et Une Nuits* : *« Les turbans monumentaux, noués avec une fausse négligence qui tenait de l'art le plus délicat, achevaient de faire de ces hommes les personnages d'un tableau et les figures d'un conte »* (*Le Jeu du roi*). Mais leurs serviteurs étaient traités comme des esclaves et les paysans comme des serfs.

Comme tant de pays du tiers-monde, l'Afghanistan était coupé en deux : d'une part Kaboul, modernisée et ouverte aux influences extérieures, de l'autre, une campagne qui n'avait guère changé depuis des siècles et qui commençait aux portes de la capitale. Pour l'avoir oublié, le roi Amanoullah (1919-1929), qui avait dévoilé sa reine, interdit la barbe et les cheveux longs, proscrit le costume traditionnel dans les rues de Kaboul, à l'imitation d'Atatürk, mais ne s'était jamais préoccupé des campagnes arriérées, fut chassé de son trône par un vulgaire brigand tadjik, Batcha Sakao, *« le fils du porteur d'eau »*, lui-même assassiné peu après. Nader Chah subira le même sort en 1933.

C'est un jeune homme timide de dix-neuf ans qui lui succéda. Tradition oblige, ses oncles gouvernèrent vingt ans en son nom. Son cousin Mohamed Daoud les remplaça de 1953 à 1963 avant que Zaher Chah, dans une manifestation d'autorité qu'on ne lui imaginait pas, ne le congédie pour se saisir enfin des rênes de l'Etat. Daoud prit sa revanche en 1973, et proclama la République. Les officiers pro-soviétiques qui l'avaient soutenu l'assassineront cinq ans plus tard. Ce fut le début de l'invasion de l'armée Rouge et de vingt-trois années de violences ininterrompues.

Des violences passées Zaher Chah tira la leçon que, s'il fallait réformer l'Afghanistan, mieux valait ne pas faire trop de zèle. Après avoir un temps flirté avec l'Allemagne nazie et aryenne, Kaboul se rangea dans le camp de ses puissants voisins soviétique et britannique. Les Etats-Unis remplacèrent le Royaume-Uni après l'indépendance de l'empire des Indes, équilibrant des relations parfois délicates avec l'URSS. L'Afghanistan sera ainsi un des précurseurs du non-alignement, jouant habilement des rivalités entre l'Est et l'Ouest pour obtenir une assistance sans commune mesure avec ses perspectives commerciales mais proportionnée à son importance stratégique. Comme l'écrivait Gilbert Etienne en 1973 : *« Peu de pays sous-développés ont bénéficié d'appuis financiers et techniques aussi massifs. »* Les Afghans avaient trouvé un nom pour ce profitable jeu de bascule, *« bi-tarafi »*, littéralement « sans côtés » (Louis Dupree, *Afghanistan*, Princeton University Press, 1978).

Béton soviétique contre bitume américain, dans une fructueuse émulation, l'Afghanistan se couvrit de routes, d'aéroports aux pistes capables de recevoir des avions gros-porteurs qu'il ne possédait pas, projets évidemment plus stratégiques qu'économiques ; les voies descendant du Nord serviront aux chars soviétiques en 1979.

Le roi sombrait dans l'inertie, une prudence maladive qui le poussait à faire traîner sans fin des projets qu'il avait lui-même acceptés. Loin de calmer les oppositions, cette prudence ne fit qu'enflammer la colère des mollahs, précurseurs des chefs moudjahidins les plus islamistes et des talibans, sans apaiser les frustrations de la gauche urbaine, militaires et fonctionnaires sous-payés, étudiants sans emploi, futurs adversaires dans des combats sans pitié. On peut comprendre que non-pachtounes, islamistes ou ex-communistes aient pu être hostiles à une médiation du roi dans lequel certains voyaient même un *« complot impérialiste »*.

ZAHER CHAH passait une partie de son temps à l'étranger, prenait les eaux en Italie. Ses sujets ne le voyaient pas et n'avaient parfois jamais entendu parler de lui. Michael Barry, qui a connu la *« belle époque »*, et écrit dans la collection Petite Planète un superbe *Afghanistan*, avant de mettre son expérience au service d'organisations non-gouvernementales, raconte que, pour la paysannerie, *« il n'aura jamais été autre chose qu'un portrait sur les billets de banque, reproduisant les traits du roi tels qu'ils étaient devenus vers 1952, le front chauve, le regard courroucé, la courte moustache militaire, le buste sanglé dans un uniforme »*. Ses fils semblaient préférer la vie mondaine à l'occidentale à l'apprentissage du pouvoir.

La grande famine de 1971-1972 fit au moins 100 000 morts et montra Zaher Chah sous son plus mauvais jour. Il ne se préoccupa guère du sort de ses sujets, comme jamais il ne s'est rendu depuis lors dans les camps où végètent des millions de réfugiés chassés par la guerre et la faim. Il fallut des protestations étrangères pour qu'il *« autorise »* la distribution d'urgence de 500 000 tonnes de blé d'aide internationale. Mais ce fut par le biais d'un programme corvée contre nourriture – rarement honoré –, car les *arbabs* (seigneurs) et les fonctionnaires avaient tout accaparé.

« Peace corps » dans la province de Kalao-i-Nao, au nord-est d'Herat, Michael Barry a raconté ce qu'il avait vu : *« Comme les autres, les paysans de Djawand se précipitèrent à l'entrepôt pour acheter du blé à n'importe quel prix. Les tonnes de grain s'entassaient sous un gourbi misérable au-dessus des falaises de la Fissure, sur la piste de Kalao-i-Nao, d'où pouvaient venir, l'été, les camions. Pour y accéder, une grimpée éreintante dans la neige molle. Et c'était dans le fief de l'arbab Agha-Djou, le maître des Canaux, dit « le Fou ». L'intendant royal, gros homme glabre enturbanné avec une oreille ébréchée comme à coups de ciseaux, refusait sèchement, à haute voix glapissante, de vendre du blé à moins de dix fois le prix officiel, sous l'œil atone du Fou. Les paysans n'avaient que le choix d'acheter du blé chez certains arbabs à huit fois le prix officiel seulement, s'ils le désiraient ; sans quoi, gémissait le fonctionnaire, ils pouvaient aller se faire sodomiser !* »

Pour la paysannerie afghane, Zaher Chah « n'aura jamais été autre chose qu'un portrait sur les billets de banque, reproduisant les traits du roi tels qu'ils étaient devenus vers 1952 » **Michael Barry**

Daoud, surnommé le prince rouge, privilégiait ses liens avec Moscou ; les Etats-Unis répliquèrent avec une stratégie du *« dollar pour dollar »*. Mais, à l'image de ces fleuves afghans qui vont se perdre dans les sables du désert, une bonne partie de cette assistance massive se dilua dans la corruption, la bureaucratie et les projets de prestige. D'autant que son but ultime était moins de développer le pays que de servir l'intérêt de ses bailleurs de fonds.

COMME le progrès économique, la démocratie se faisait attendre. Zaher Chah n'autorisa jamais les partis politiques. La première expérience parlementaire (1949-1952) s'acheva par des arrestations massives. Des opposants qui avaient cru aux promesses du palais croupirent en prison. La seconde, qu'il engagea lui-même en 1964, réussit mieux ; les premiers ministres présentaient des textes, les députés les contestaient ou les votaient. Mais les commandes restaient aux mains de quelques dizaines de grandes familles et le pouvoir monopolisé par les Pachtounes : ils étaient dix sur les douze membres de son premier gouvernement, dont quatre issus de sa tribu, les Durrani. Les 90 % de ruraux, analphabètes, étaient représentés par des nobles et des propriétaires locaux, tandis que Kaboul avait élu quelques députés de gauche, qui deviendront les chefs du régime communiste.

Passivité, désintérêt pour ces êtres lointains, méconnaissance du pays réel dissimulé par des courtisans serviles, toujours est-il que Zaher Chah préféra se réfugier dans une station thermale italienne. Ses yeux étaient malades ! C'est d'Italie qu'il apprendra sa destitution. Depuis, il a tenté de rallier ses compatriotes en faveur d'une alternative *« unitaire »* au pouvoir communiste, dont il rejettera les offres. Plus tard, après un faux pas qui l'avait amené à faire des avances aux talibans victorieux, il a pris ses distances face à un mollah Omar qui affirmait, contre toute réalité, que la monarchie était anti-islamique et menaçait de le pendre s'il rentrait au pays. Reconnaîtrait-il cet Afghanistan, qu'il a quitté il y a près de trente ans, si jamais les événements devaient lui permettre d'y retourner ?

Patrice de Beer

AP

En haut, Zaher Chah aux Etats-Unis, avec le président John F. Kennedy, le 8 septembre 1963. Ci-contre, le roi pendant une partie de chasse, en 1938, dans les montagnes du nord de l'Afghanistan.

Israël-Palestine : les vraies causes du conflit

par Arno Klarsfeld

LA racine du conflit du Moyen-Orient, ce n'est ni Jérusalem ni l'étendue des territoires dévolus au futur Etat palestinien. La racine est le refus des dirigeants arabes et des dirigeants palestiniens d'accepter l'Etat d'Israël comme un Etat juif.

L'échec des négociations de Camp David et de Taba est dû à la volonté des Palestiniens d'imposer à l'Etat d'Israël le droit de retour aux réfugiés palestiniens et à leurs descendants. Ainsi les juifs seraient minoritaires en Israël et les Palestiniens majoritaires dans trois Etats : la Jordanie, le nouvel Etat palestinien et Israël.

« S'il n'y avait pas eu d'Etat d'Israël, il n'y aurait pas eu de réfugiés palestiniens. » Cette affirmation est exacte, mais implique-t-elle corollairement une responsabilité morale et/ou politique ? Si les Etats arabes ne s'étaient pas opposés à la création conjointe d'un Etat arabe et d'un Etat juif en Palestine, comme le prévoyait la résolution du 24 novembre 1947 de l'ONU, il n'y aurait pas eu de réfugiés palestiniens.

Si les dirigeants arabes et les *« élites palestiniennes »* n'avaient pas appelé la population palestinienne à fuir dans les pays avoisinants, en attendant que les juifs fussent *« jetés à la mer »*, il n'y aurait eu sinon aucun, tout au moins sensiblement moins de réfugiés palestiniens.

Les Etats arabes n'ont rien fait pour assimiler ces réfugiés, pourtant *« leurs frères »*. Ces réfugiés ont été laissés volontairement dans un état de misère et de dénuement par leurs dirigeants pendant des décennies (événement inédit dans l'histoire), pour être utilisés comme une « arme » contre Israël. Ces réfugiés peuvent s'installer dans le nouvel Etat palestinien. Enfin, il est possible et légitime de considérer qu'un échange de population a eu lieu, 900 000 juifs ayant été expulsés à la même période des pays arabes, devant tout laisser derrière eux. Ces réfugiés ont été pour la plupart accueillis par Israël. Les réfugiés palestiniens étaient environ 700 000 en 1948.

Si l'on accepte la légitimité de l'Etat d'Israël par les votes de l'ONU quant au partage de la Palestine et à la reconnaissance de l'Etat d'Israël, en mai 1948, on est tenu par la logique d'admettre que la responsabilité de l'existence des réfugiés ne provient pas de l'Etat d'Israël, mais de l'intransigeance des pays arabes à accepter son existence.

L'établissement du mandat britannique en Palestine doit son origine à une décision des principales puissances de 1917, relayée plus tard solennellement par la Société des nations, de venir en aide au peuple juif, et, plus particulièrement, aux masses juives persécutées en Europe, afin que celles-ci puissent à la fois trouver un abri séculier et réaliser leur idéal religieux en s'établissant en Palestine pour y créer à nouveau une vie nationale juive.

Cette décision était une application politique du principe reconnu par les puissances alliées du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

A travers siècles et époques, les juifs ont conservé et maintenu leurs traditions sans s'assimiler, et cette non-assimilation était la preuve non seulement de leur foi religieuse, mais aussi de leur amour profond pour leur patrie perdue.

Le Congrès de Bâle, en 1897, marque le début institutionnel du mouvement sioniste moderne s'appuyant sur deux idées fortes de Théodore Herzl : un Etat pour les populations juives persécutées en Europe ; une législation du travail à bien des égards nouvelle pour l'époque, puisque y figure la semaine des 35 heures, tout juste adoptée en France.

La Palestine de 1917, année où la déclaration Balfour fut énoncée, était constituée du territoire couvert aujourd'hui par Israël, la Cisjordanie et la Transjordanie. Ce dernier Etat, amputé de la Palestine, ne fut créé qu'en 1922.

La déclaration Balfour avait été précédée, le 4 juin 1917, d'une lettre de Jules Cambon, secrétaire général des affaires étrangères de la France, dans laquelle il déclarait la sympathie du gouvernement français pour la cause sioniste, ayant en vue, notamment, l'établissement en Palestine d'une nationalité juive.

En février et en mai 1918, les gouvernements français et italien signifièrent leur acceptation de la déclaration Balfour et, au mois d'août de la même année, le président Wilson exprima sa satisfaction de voir les progrès réalisés par le sionisme et son accord avec la déclaration.

Par l'effet de la déclaration Balfour, qui a été reproduite dans le préambule du mandat britannique sur la Palestine accordé par la Société des nations, le droit d'établir un foyer national en Palestine ne pouvait être conféré qu'au peuple juif ; ce droit excluait l'établissement de tout autre foyer national dans le territoire sous mandat, et les Arabes en Palestine ne semblaient pas alors constituer une nation en raison des liens sociaux, ethniques, culturels et religieux qui les unissaient aux Arabes de Syrie, du Hedjaz et de Mésopotamie.

Ce foyer national destiné à accueillir les juifs persécutés en Europe, les Arabes l'ont refusé, poussant les Anglais à limiter de manière drastique l'émigration juive dans une terre qui leur avait pourtant été promise.

Lorsque les dirigeants arabes affirment qu'ils n'ont aucune responsabilité, même indirecte, dans la Shoah, c'est faux. Si les juifs persécutés d'Allemagne, de Pologne, de Hongrie, de Roumanie et d'ailleurs avaient été admis à immigrer en Palestine, ainsi qu'il avait été convenu et reconnu par la Société des nations, sans doute le nombre de juifs exterminés aurait été très inférieur à ce qu'il fut. On ne peut à la fois reprocher aux Suisses de ne pas avoir ouvert toutes grandes leurs frontières aux juifs pourchassés et ne pas rappeler aux Arabes de Palestine et d'ailleurs qu'ils ont consciemment fermé les leurs à une population juive en danger mortel, alors que l'espace pour l'accueillir ne manquait nullement.

Le Grand Mufti de Jérusalem s'était engagé auprès des nazis, il avait rallié Berlin en 1941, encouragé l'extermination des juifs en Palestine et demandé à Hitler de *« régler la question juive dans l'intérêt national et populaire sur le modèle allemand »*.

Les dirigeants arabes persistent à éduquer leurs peuples dans la haine des juifs. Lorsque Bachar El Assad déclare devant le pape qu'*« Israël est un peuple déicide »*, et que le *« sionisme est l'équivalent du racisme »*, ce n'est rien ou presque rien par rapport à ce qui est imprimé dans les journaux, prêché dans les mosquées, vu à la télévision, entendu à la radio de la plupart des pays arabes, sans compter l'endoctrinement des âmes de toute une génération d'élèves à la haine des juifs par le contenu des manuels scolaires.

Pour que la paix puisse s'établir entre deux nations, il faut, avant toute chose, renoncer à la haine et au terrorisme comme moyen politique. Mais les dirigeants arabes et l'Autorité palestinienne ont-ils intérêt à une telle renonciation ? Une paix avec Israël signifierait, à plus ou moins long terme, la démocratisation des régimes arabes, et donc la chute des dictatures. Mieux vaut pour les dictateurs maintenir leur population dans la haine des juifs et d'Israël.

Arafat sait certainement que, si les violences d'aujourd'hui n'étaient pas dirigées contre Israël, elles le seraient à l'encontre d'une Autorité palestinienne corrompue, alors que le peuple, lui, vit depuis des générations dans une situation de marginalité, dépourvu de presque tout. C'est là le choix délibéré des dirigeants arabes et palestiniens.

On dit : *« Israël occupe la Cisjordanie. »* C'est vrai, mais on ne le reprochait pas au royaume hachémite qui avait annexé la région à la Jordanie jusqu'en 1967, date à laquelle les troupes israéliennes l'ont occupée. Mais, si Israël a occupé la Cisjordanie, c'était non par ambitions territoriales, mais afin de disposer d'un moyen de pression pour engager des pourparlers de paix avec ses voisins. Israël a toujours considéré cette occupation comme temporaire, en attendant la signature d'un traité de paix en bonne et due forme. Seule la partie orientale de Jérusalem (parce qu'elle contenait le mur des Lamentations et le mont du Temple) fut annexée par décision de la Knesset.

L'Etat d'Israël a toujours reconnu et respecté les lieux de culte musulmans, ce qui n'a pas été le cas des Arabes : avant 1967, ils détruisaient les synagogues du quartier juif de Jérusalem, interdisaient aux juifs de prier au mur des Lamentations ou utilisaient les pierres tombales juives du cimetière du mont des Oliviers pour construire des latrines.

Certains proposent qu'Israël se retire des territoires et construise un mur pour garantir sa sécurité. Outre le symbole négatif, sur quelle ligne construirait-on le mur ? Tout Etat a besoin de frontières définies et reconnues.

On dit : *« Les implantations juives dans les territoires occupés sont un obstacle à la paix. »* Peut-être. Mais on peut aussi retourner le propos. Pourquoi des juifs ne pourraient-ils pas habiter en Cisjordanie et à Gaza, alors qu'un million d'Arabes vivent en Israël ?

On dit : *« Il faut mettre un terme au cycle de violence. »* Quel cycle ? Il y a d'un côté une volonté génocidaire d'exterminer le plus de juifs possible et, de l'autre, une volonté légitime de châtier les terroristes responsables de ces atrocités et qui se préparent à en commettre d'autres.

On dit : *« La France et l'Allemagne se sont réconciliées, et pourtant, combien de millions de morts entre les deux peuples ! »* C'est vrai, mais jamais la France ou l'Allemagne n'a nié à l'autre le droit d'exister en tant qu'Etat.

Les négociations ne pourront valablement reprendre que si, en préambule, du côté palestinien, on renonce à un droit de retour qui sonnerait le glas d'Israël en tant qu'Etat juif et que si, du côté israélien, on accepte de se retirer de la Cisjordanie et de Gaza. Après, et seulement après, pendant la phase de négociations, on pourrait discuter d'un droit de retour pour certains réfugiés et d'échange de territoires entre l'Etat palestinien et Israël afin de permettre à Israël d'annexer des implantations de peuplement en Cisjordanie.

On peut se demander, enfin, quelle logique il y aurait à un Etat palestinien exigu, divisé et surpeuplé, alors que la Jordanie est vaste, peu peuplée et habitée majoritairement par des Palestiniens. Il faudra bien penser un jour à résoudre cette absurdité territoriale. Peut-être retrouvera-t-on alors l'*« option jordanienne »*, mais après la création d'un Etat palestinien indépendant.

Pour que la paix puisse s'établir entre deux nations, il faut avant toute chose renoncer à la haine et au terrorisme comme moyen politique. Mais les dirigeants arabes et l'Autorité palestinienne ont-ils intérêt à une telle renonciation ?

Arno Klarsfeld est avocat.

AU COURRIER DU « MONDE »

UN OSSUAIRE ET UN AÉROPORT

Il faut que la construction de l'aéroport « Picardie-Europe » tienne compte des cimetières militaires de la zone concernée, et des cimetières civils. Dans sa lettre (*Le Monde* daté 25-26 novembre), Laurent Guilhem a raison d'insister sur la prise en considération de ce douloureux problème, mais il a tort de le présenter comme argument hostile à cet équipement. Il y a longtemps que des villages, des usines, des routes, autoroutes et ligne TGV ont été construits sur des terrains recélant vraisemblablement encore beaucoup de dépouilles de cette « jeunesse européenne » que l'on a sacrifiée, et il y a lieu de penser que, en dehors des cimetières répertoriés, on retrouvera des centaines de corps lors des travaux de l'aéroport projeté.

Le mémorial franco-britannique de Thiepval a inscrit les noms de plus de soixante-douze mille soldats britanniques dont on n'a jamais retrouvé les corps. Des nombres comparables sont à évoquer à propos des autres belligérants : la bataille de la Somme (juillet-décembre 1916) fit plus de trois cent trente mille morts directs sur 280 km². *(...)*

Pour les victimes allemandes, françaises et américaines, les autorités des années 1920 ont, en effet, regroupé les cadavres enterrés auparavant dans les lieux dispersés. Ce qui a été fait à l'époque peut être renouvelé sans porter atteinte à la mémoire des victimes. *(...)* Nos amis étrangers et nous pourrions aujourd'hui envisager de regrouper ces lieux de mémoire en un ossuaire, comme celui de Douaumont, sans distinguer les origines nationales, dans l'esprit d'une réconciliation, notamment dans le cadre d'une Europe unie. *(...)*

Paul Oudart
Amiens (Somme)

Le trop facile pacifisme allemand

Suite de la première page

J'ai autant de difficultés que quiconque à m'accommoder de l'emploi d'armes barbares et internationalement réprouvées, comme les bombes à fragmentation ou les bombes BLU (7 tonnes chacune). Et je ne suis pas davantage en mesure de justifier qu'un seul *« civil innocent »* trouve la mort lors de telles opérations – à quoi j'ajouterai simplement que l'évocation rituelle de ces *« civils innocents »* est un euphémisme, puisque les enfants et les adolescents afghans enrôlés de force dans l'armée ne sont pas plus coupables que les civils.

Mais, à la différence des opposants à la guerre, je ne parviens pas à m'affranchir de ce dilemme en clamant simplement à la face du Pentagone et du monde que l'on n'a jamais résolu un seul problème par la guerre. J'ai bien peur, en effet, que l'inverse soit vrai. Les dictatures ivres de violence, les tyrannies qui n'ont que mépris pour l'homme, les régimes de terreur n'ont certes pas toujours été vaincus par la violence militaire, mais, dans la plupart des cas, ils n'ont pu l'être que par elle.

Et il est étrange que les Allemands – qui, il n'y a pas si longtemps, en fournissaient la pire des preuves – entendent aujourd'hui donner des leçons de moralité au reste du monde sur la façon de traiter les despotes. D'où vient cette manie de tout savoir mieux que les autres ? D'où viennent ces trémolos accusateurs que l'on entend vibrer dans la plupart des points de vue parus dans le *Stern* ou le *Spiegel* ? Rares sont ceux qui laissent leurs doutes sous la forme interrogative. La majorité présente son avis sur le ton claironnant de la mise au point morale, et ne fait, au bout du compte, que retourner la formule de Bush : nous, les bons, contre Schröder, Fischer, Bush et le mal dans le monde. L'accent prédominant, difficile à supporter, est celui de la supériorité morale.

Ces arguments contre la guerre en Afghanistan, je les connais pour la plupart depuis une quarantaine d'années. On peut, et on pouvait, les avancer contre chacune des guerres auxquelles les Etats-Unis ont participé, y compris celle contre Hitler

Autre chose étrange : ces arguments contre la guerre en Afghanistan, je les connais pour la plupart depuis une quarantaine d'années. On peut, et on pouvait, les avancer, sans y regarder de beaucoup plus près, contre chacune des guerres auxquelles les Etats-Unis ont participé, y compris celle contre Hitler. *« L'enjeu principal, c'est l'accès aux matières premières, ce sont les bases militaires des Etats-Unis et du reste du monde occidental »* (Franz Josef Degenhardt). *« Quiconque, entraîné par un élan de solidarité qui vire lentement au pathologique, n'exige pas aujourd'hui l'arrêt des bombardements, se rend suspect de ne songer une fois de plus qu'à s'emparer de précieuses ressources et, positionné en acteur global, à empocher les dividendes de la reconstruction »* (Konstantin Wecker). *« Je suis contre cette guerre, parce qu'il est injustifiable de détruire tout un peuple pour capturer un terroriste »* (Ottfried Fischer).

Pour s'en tenir aux bons conseils d'Ottfried Fischer : pense-t-il vraiment, en expliquant qu'une flotte de bombardiers ne permet pas de capturer les terroristes, apprendre quoi que ce soit de neuf au Pentagone ? Ne se pourrait-il pas que les Américains soient parvenus eux-mêmes à cette renversante conclusion, et qu'ils en aient déduit qu'il fallait d'abord détruire les infrastructures et les positions des talibans avant de pouvoir arrêter les terroristes qu'ils protègent ?

La plupart des déclarations laissent entendre que les Etats-Unis et leurs alliés bombardent moins les talibans et le réseau de Ben Laden que, de façon délibérée, le peuple afghan. *« Qui prend un peuple en otage pour imposer ses intérêts est un criminel de guerre »*, écume Franz Xaver Kroetz. Alice Schwarzer, de son côté, parle de *« bombardements sur une population affamée »*. Quant à Thomas Ostermeier, il affirme : *« Cette guerre ne frappe que des civils innocents. »*

D'où tiennent-ils donc tout cela ? Je m'interroge. De quelles sources, auxquelles je n'aurais pas accès, tirent-ils tous leurs informations ? Ou bien ne s'agit-il pas d'informations, mais de phrases toutes faites que le pacifiste de métier peut tirer à l'aveuglette de son chapeau ? Pour ce que j'en sais, les Etats-Unis s'efforcent – autorisés en cela par deux résolutions de l'ONU et une décision de l'OTAN – de frapper le réseau terroriste de Ben Laden et le régime des talibans qui l'abrite. Les Etats-Unis, de leur propre aveu, acceptent que leurs bombardements fassent des victimes civiles. Mais dire que les Etats-Unis mènent contre Ben Laden et les talibans une guerre aérienne dont ils acceptent les victimes civiles, et laisser entendre qu'ils *« larguent des bombes sur une population affamée »*, ce n'est pas la même chose. Et puisqu'il est sans cesse question d'*« innombrables »* victimes civiles – pourquoi n'utilise-t-on pas les chiffres fournis par les Etats-Unis ou les talibans ? Les quelque 600 ou 1 600 victimes civiles qu'ils annoncent ne suffisent-elles pas à faire *« innombrable »* ?

Et que veut dire Franz Xaver Kroetz avec sa métaphore d'un *« peuple entier »* que les Etats-Unis auraient *« pris en otage »* ? N'est-ce pas plutôt l'inverse ? A savoir les talibans qui ont pris en otage tout un peuple – en premier lieu les femmes – et se voient maintenant chassés par ce même peuple grâce à l'affaiblissement infligé à leur régime terroriste par les bombardements américains ? Franz Xaver Kroetz ne peut-il donc pas concevoir que les femmes afghanes, et en particulier les veuves de soldats, cloîtrées chez elles depuis des années avec leurs enfants, privées de pain et de travail, interdites d'hôpital, voient dans les soldats américains des libérateurs plutôt que des preneurs d'otages ? L'idée que la liberté puisse avoir un prix élevé, qu'elle puisse même valoir de risquer sa propre vie, semble incompréhensible à plus d'un ami de la paix.

Il n'est pas que la guerre qui puisse faire un nombre important, voire inacceptable, de victimes : une guerre évitée le peut aussi. La culpabilité ne naît pas des seules interventions militaires, mais également de leur refus ou de leur ajournement – la Bosnie et le Rwanda n'en sont que les derniers exemples. La bonne conscience dont les amis de la paix peuvent se prévaloir contre moi ne tient qu'à condition qu'on en taise le prix.

Exiger l'arrêt immédiat des bombardements et la non-intervention de la Bundeswehr, c'était accepter que le *« peuple »* d'Afghanistan continue à subir les violences du machisme islamiste. C'était accepter que des millions de réfugiés, vers lesquels les organisations humanitaires font maintenant route, ne puissent être ravitaillés que depuis les airs. C'était accepter que les fanatiques islamistes, sachant Allah de leur côté et se considérant invincibles, redoublent de détermination dans leurs assauts contre une puissance mondiale pusillanime. C'était accepter qu'une République fédérale, occupée à donner des leçons au monde sur les moyens pacifiques de s'occuper des terroristes au lieu d'honorer ses obligations envers ses alliés, se retrouve isolée pour de longues années.

D'où vient donc l'orgueilleuse supposition que les Danois, les Suédois, les Hollandais, les Français – autant de peuples que nous avons agressés dans le passé – ne nourrissent pas les mêmes scrupules que les Allemands ? Les victimes de l'agression nazie et leurs descendants n'ont jamais pu ni voulu tirer de leur expérience de la guerre une leçon identique au *« Nie wieder Krieg ! »* (*« plus jamais la guerre »*) des Allemands. Car ils n'avaient eu d'autre recours, pour se libérer de leurs agresseurs, que de prendre les armes.

Peter Schneider
Traduit de l'allemand par Daniel Argelès
© Peter Schneider

Irak : convaincre l'ONU *par Raphaël Picon*

COMMENT convaincre ? Comment déplacer un point de vue et modifier une donne géopolitique ? Fin novembre, le Conseil de sécurité de l'ONU a voté à l'unanimité une énième résolution prolongeant pour six mois le programme « Pétrole contre nourriture » et acceptant enfin l'idée d'une liste écrite et publiée des biens autorisés en Irak.

Cette mise par écrit permettra de dissiper quelques-unes des nombreuses ambiguïtés qui planent sur ces sanctions. Mais les réformer pour les rendre toujours plus *« intelligentes »*, comme aime à dire l'ONU, procède d'une volonté évidente de les rendre plus acceptables, de les « moraliser », de les entériner. Et comme Colin Powell et George W. Bush veulent nous préparer à la possibilité de nouvelles frappes américaines en Irak, nous ne pouvons nous défaire de cette envie de convaincre...

Depuis plus de onze ans, l'Irak est soumis à un régime de sanctions internationales désastreuses sur le plan humain, politique et géopolitique. Un million six cent mille morts – plus de la moitié sont des enfants. Soixante-dix pour cent des infrastructures éducatives du pays sont détruites, tous les hôpitaux souffrent de pénurie énorme, aucune eau n'est potable, le pays ne s'enrichit plus d'aucune production culturelle, des générations entières ont été sacrifiées et privées de toute potentialité et de tout avenir. On sait tout cela, et cela reste insuffisant pour changer la donne. Comment convaincre ? Délaissant l'arithmétique morbide, on la remplacera par une autre, plus économique, mais tout aussi glaçante.

Le programme « Pétrole contre nourriture », proposé par l'ONU en 1996 afin d'alléger le poids des sanctions pour les populations innocentes, n'a été d'aucun effet. Quarante-quatre milliards de barils de pétrole ont été échangés contre 26 milliards de dollars de nourriture ; seulement 13 sont arrivés à destination, soit la modique somme de 119 dollars par personne et par an. L'ambassadeur des Etats-Unis à l'ONU a déclaré le 5 décembre 2000 : *« Le programme est satisfaisant car il comble les besoins de la population. »*

Les principes non dits qui commandent nos politiques internationales : instabilité, instrumentalisation et utilitarisme

Comment convaincre ? On empruntera alors le discours juridique qui fait remarquer, pour qui veut l'entendre et le sait souvent déjà, que ces sanctions sont en tout point contraires à la Déclaration des droits de l'homme, des droits de l'enfant, à la Convention de Genève, à la Charte même de l'ONU. Mais la parole juridique n'est pas toujours performative. Ici, dire n'est pas faire. Il ne suffit pas de clamer l'illégalité pour l'imposer à tous comme un fait évident.

Comment convaincre alors ? Délaissant le recours malheureusement infructueux aux grands textes fondateurs de nos droits humains, le discours se risquera ensuite à une parole plus politique. On sait parfaitement de quelle manière le régime de Bagdad s'accommode plutôt bien de ces sanctions qui ont incontestablement huilé les rouages mafieux de la société irakienne et comment son président se sert de cet opprobre international pour doper sa posture héroïque de grand résistant contre l'arrogance occidentale. Cela aussi, on le sait et on s'en accommode plutôt bien.

Que nous reste-t-il alors pour tenter de convaincre lorsque l'argumentaire s'épuise, sinon à lever toujours plus le voile sur les principes non dits, mais ô combien impérieux, qui commandent nos politiques internationales : instabilité, instrumentalisation et utilitarisme ? Il est incontestable que l'instabilité au Proche-Orient est tellement utile pour y rendre nécessaire et justifiable la présence des grands de ce monde qu'elle doit bien y être délibérée.

Comment oublier que nous avons déjà épuisé 50 % de nos ressources en cette denrée non reproductible qu'est le pétrole ? Le Conseil des Eglises du Moyen-Orient (CEMO), qui rassemble les vingt millions de chrétiens du monde arabe, vient d'organiser une conférence internationale pour la levée des sanctions en Irak. Le CEMO y a exprimé les plus vives inquiétudes face aux dangers considérables que représenteraient pour l'ensemble de la région de nouveaux bombardements sur l'Irak. A plusieurs reprises, le Conseil des Eglises du Moyen-Orient a exhorté l'ONU à devenir *« une véritable maison de dialogue »*.

Au terme de ces onze années qui ont mobilisé tant d'ONG, tant d'Eglises et tant d'associations, le seul espoir qui reste est que l'ONU rende honneur à son prix Nobel en redevenant précisément ce lieu de débat. C'est alors que de nouvelles convictions pourront y être entendues, nous laissant espérer que le Conseil de sécurité cesse d'adopter des résolutions visant simplement à rendre acceptables des sanctions qui ne le sont pas. De l'ONU, nous devons attendre plus et mieux.

Raphaël Picon *est pasteur, chargé des relations internationales de l'Eglise réformée de France.*

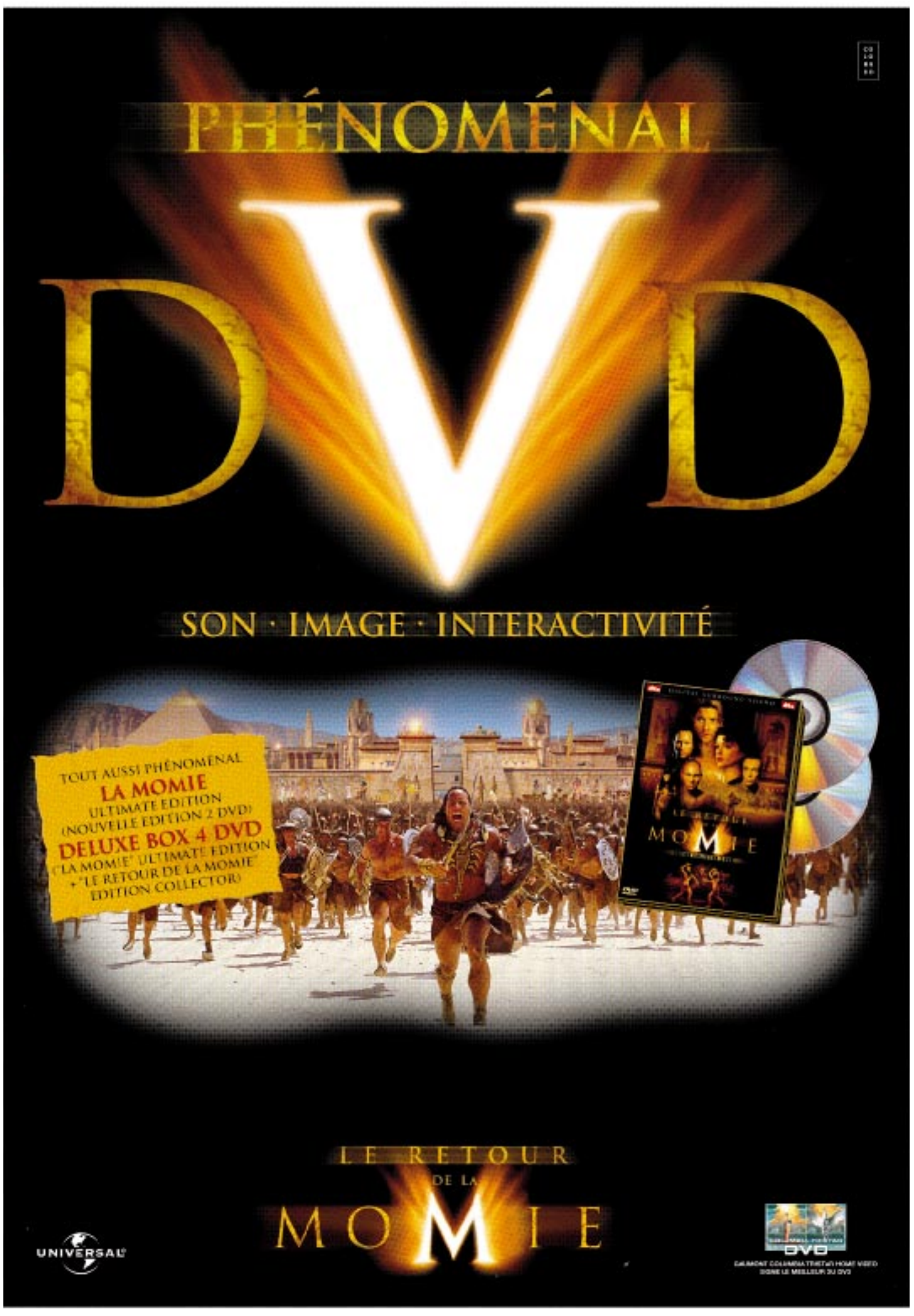

Le Monde
21 *bis*, RUE CLAUDE-BERNARD – 75242 PARIS CEDEX 05
Tél. : 01-42-17-20-00. Télécopieur : 01-42-17-21-21. Télex : 202 806 F
Tél. relations clientèle abonnés : 01-42-17-32-90
Changement d'adresse et suspension : 0-825-022-021 (0,99 F la minute).
Internet : http: // www.lemonde.fr

ÉDITORIAL

La justice en accusation

DANS l'actuel climat de surenchères sécuritaires, la nouvelle « bavure » commise par un magistrat de Versailles est pour le moins fâcheuse. Elle rappelle la *« dramatique erreur d'appréciation »* – au dire de Lionel Jospin – d'un magistrat parisien il y a un an, juste avant l'entrée en vigueur de la loi Guigou destinée à renforcer la présomption d'innocence.

Dans un cas comme dans l'autre, un malfaiteur présumé – truand récidiviste dans la première affaire, trafiquant de drogue dans le second – a été remis en liberté dans des conditions qui ont choqué les policiers, indigné les politiques et troublé l'opinion. Une émotion assurément légitime au moment où tous les chiffres indiquent une montée de la délinquance et où le sentiment d'insécurité grandit dans la population.

Après avoir vanté, ces dernières années, le combat des juges pour leur indépendance et salué leur volonté de se soustraire enfin aux pressions du pouvoir, les Français semblent aujourd'hui s'inquiéter surtout de leurs erreurs, s'alarmer de leur laxisme et se préoccuper de savoir s'ils sont vraiment résolus à lutter contre la délinquance.

La presse est devenue à son tour plus attentive aux *« dysfonctionnements »* de la justice – pour reprendre une expression utilisée tour à tour par la garde des sceaux et par le président de la République – et plus critique de l'action des juges.

Les politiques, enfin, ont choisi d'exploiter la nouvelle sensibilité du public pour s'en prendre avec vigueur aux magistrats, comme s'ils avaient une revanche à prendre sur ceux qui, depuis deux décennies, n'hésitent plus à les mettre en examen et parfois même en prison.

Le rôle croissant des juges dans la société française a sans aucun doute accru leurs responsabilités et, du même coup, mis en évidence leurs fautes éventuelles. Il n'est pas certain que celles-ci soient plus nombreuses qu'auparavant – nulle statistique ne permet de le dire – mais il est sûr qu'elles sont plus visibles.

Aux faiblesses des hommes – accès de mauvaise humeur, petits règlements de comptes, négligences diverses – s'ajoutent probablement, comme l'affirment leurs syndicats, la pauvreté des moyens dont ils disposent et l'insuffisance de leurs effectifs. Les difficultés d'application de la loi Guigou, que dénonce la droite et que soulignent les magistrats, sont incontestables.

Ce ne doit pas être une raison pour revenir en arrière. En dépit de quelques « bavures », la baisse du nombre des détentions provisoires, qui était l'un des objectifs affichés par la loi, est une bonne chose. Elle permet de réaffirmer que la nécessaire protection de la sécurité des citoyens ne doit pas se faire au détriment de la non moins nécessaire sauvegarde de leurs libertés.

Il appartient aux magistrats de faire respecter ce principe avec autant de discernement que possible. Et aux politiques de ne pas réduire l'indispensable réflexion sur la justice à de simples considérations électoralistes.

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Président du directoire, directeur de la publication : Jean-Marie Colombani
Directoire : **Jean-Marie Colombani ; Dominique Alduy,** directeur général ; **Noël-Jean Bergeroux**.
Directeurs généraux adjoints : Edwy Plenel, René Gabriel
Secrétaire général du directoire : Pierre-Yves Romain

Directeur de la rédaction : Edwy Plenel
Directeurs adjoints : Thomas Ferenczi, Pierre Georges, Jean-Yves Lhomeau
Directeur artistique : Dominique Roynette ; *adjoint* : François Lolichon
Secrétaire général : Olivier Biffaud ; déléguée générale : Claire Blandin
Chef d'édition : Christian Massol ; chef de production : Jean-Marc Houssard
Rédacteur en chef technique : Eric Azan ; directeur informatique : José Bolufer
Rédaction en chef centrale :
Alain Frachon, Eric Fottorino, Laurent Greilsamer,
Michel Kajman, Eric Le Boucher, Bertrand Le Gendre
Rédaction en chef :
Alain Debove *(International)* ; Anne-Line Roccati *(France)* ; Anne Chemin *(Société)* ;
Jean-Louis Andréani *(Régions)* ; Laurent Mauduit *(Entreprises)* ; Jacques Buob *(Aujourd'hui)* ;
Josyane Savigneau *(Culture)* ; Serge Marti *(Le Monde Economie)*

Médiateur : **Robert Solé**

Directeur exécutif : Eric Pialloux ; directeur délégué : Anne Chaussebourg
Directeur des relations internationales : Daniel Vernet

Conseil de surveillance : Alain Minc, président ; Michel Noblecourt, vice-président

Anciens directeurs : Hubert Beuve-Méry (1944-1969), Jacques Fauvet (1969-1982),
André Laurens (1982-1985), André Fontaine (1985-1991), Jacques Lesourne (1991-1994)

Le Monde est édité par la **SA LE MONDE**
Durée de la société : cinquante ans à compter du 10 décembre 1994.
Capital social : 166 859 €. Actionnaires : Société civile Les Rédacteurs du *Monde*,
Fonds commun de placement des personnels du *Monde*,
Association Hubert-Beuve-Méry, Société anonyme des lecteurs du *Monde*, Le Monde Entreprises,
Le Monde Europe, Le Monde Investisseurs, Le Monde Presse, Le Monde Prévoyance, Claude-Bernard Participations.

IL Y A 50 ANS, DANS Le Monde

Julien Gracq, Prix Goncourt

MALGRÉ ses protestations préalables et son refus du fait accompli, M. Julien Gracq a obtenu le prix Goncourt. C'est très bien ; ses juges ont reconnu un vrai talent ; il ne doit pas y avoir d'autres questions pour le public.

On va voir seulement ce qu'une pareille publicité va pouvoir assurer de succès à une œuvre purement littéraire et d'une qualité d'art absolue. Grandement estimé par quelques-uns, M. Julien Gracq n'est pas pressé de réussir. Il n'a publié en quatre ou cinq ans que deux volumes d'importance : *Au château d'Argol* et *Un beau ténébreux* ; et, il y a quelques mois un pamphlet, *La Littérature à l'estomac*, où il prenait vigoureusement à partie la littérature annuelle des prix, ainsi que la critique, paresseuse et sclérosée, rendue responsable de l'absence de discrimination publique entre les faiseurs et les vrais artistes. Il n'est pas douteux que M. Julien Gracq soit un de ces derniers, et son nouveau roman, *Le Rivage des Syrtes,* m'a fait à la fois penser à l'Henri de Régnier de la lointaine *Canne de jaspe* et à l'Elémir Bourges de *Les oiseaux s'envolent et les fleurs tombent.* L'homme de vaste culture qu'est M. Julien Gracq acceptera-t-il ces honorables parentés ? Peut-être même dira-t-il qu'il n'a pas lu ces nobles oubliés. C'est leur dédain du siècle, pourtant, qu'il retrouve en même temps que leur goût pour la magnificence du style et leur don romanesque d'inventer des personnages d'exception dans des décors symboliques à leur ressemblance. Je le vois aussi bien, sous un autre angle, à égale distance de Chateaubriand et de Lautréamont.

Emile Henriot
(5 décembre 1951.)

Le Monde SUR TOUS LES SUPPORTS

Adresse Internet : **http: // www.lemonde.fr**

Télématique : 3615 code LEMONDE
Documentation sur Minitel : **3617 code LMDOC (5,57 F/mn)**
ou **08-36-29-04-56 (9,21 F/mn)**

Le Monde sur CD-ROM : **01-44–88-46-60**
Index du *Monde* : **01-42-17-29-89.** *Le Monde* sur microfilms : **03-88-71-42-30**

Films à Paris et en province : **08-36-68-03-78**

« C'est naître qu'il aurait pas fallu » (pastiche)

par Bertrand Poirot-Delpech, de l'Académie française

«... L'ARRÊT PERRUCHE... Vous parlez d'un nom pour dire que la vie, des fois, c'est pas la peine... C'est comme ça, maintenant... Les asiles de vioques, les bagnes d'enfants : "Les Bleuets", qu'ils les appellent... Pour faire ripoliné, clinique helvète... Pas dit, pas pris... L'horreur des réalités, toujours pareil !

Céline dit Bardamu, dès 36 qu'il l'a eue l'idée que valait mieux pas naître... Seulement voilà, trop français, le collègue... Faut un blase bien métèque, comme Job, pour avoir droit... Lui, le biblique, y peut geindre en style noble : *"Périsse le jour où je fus enfanté... Au sortir du sein que n'ai-je expiré ?"*

Hamlet, sous les remparts d'Elseneur (je connais l'endroit, c'est là qu'y m'ont mis en cabane, les z'alliés, soi-disant que le Cuirassier trépané de Quatorze aurait léché le cul des chleuhs, j'en connais d'autres)... Hamlet, quand il hésite à pas être *(or not to be*, dans le texte), qu'est-ce qu'y fait si c'est pas de l'arrêt-perruche ?... (Pov'volaille, j'y pense... Jaune et bleu comme la foudre... Un beau matin, on la retrouve en boule au fond de la cage... Le plumetis retroussé, tiède... Sexe tombé du nid... *Perruche :* vous parlez d'un nom pour un droit de pas naître !)

... Schopenhauer... Encore un bougnoule... Lui aussi y maudissait l'existence tout en y croquant... Rien trouvé à redire, les bons apôtres !... Tout passe, du moment que c'est troufignolé dans la langue à Shakespeare ou à Goethe... Vous verrez que les Valaques Ionescu et Chiorane... (Cioran pour les nihilistes assujettis à l'ISF) y regretteront aussi d'être sortis du giron, et personne pour les clouer à la porte de la grange en tant que nuisibles... Y a que Louis Ferdinand qu'est pas admis à dénigrer not'beau séjour sur la planète, sa vue sur mer et ses bons baisers de Saint Malo... Pas touche, le Destouches !...

C'était dans *Mort à crédit*, page 552 de la Pléiade, 49 de l'édition Blanche au gars Limard (on dirait une bande Velpeau, sa couverture, trouvez pas ?) : *"C'est naître qu'il aurait pas fallu"*, qu'on lit, texto. Tout est dit, sans fanfreluche-perruche... T'aurais vu le tollé des bien-dans-leur-peau !... D'accord, y manquait un n'apostrophe à *aurait pas fallu* ; et alors ?... Pas leurs pareils, les collabos grammairiens, pour condamner le fond en douce, sous le vice de forme... Le *"J'aurais pas venu"* de *La Guerre des boutons*, y tolèrent, ça fait charmant bambin... Le petit Céline de Courbevoie, lui, interdit de dire que sa mère aurait pas dû faire l'impossible pour qu'il vive, placer des dentelles où se met l'odeur des nouilles, et son père dessiner des cuisses de danseuses... Hep là-bas ! Pas de ça dans nos escaliers !... Circulez, le goualeur de mouise !.. Moins fort, les blasphèmes mités aux points de suspension... !

Pas chiche de gracieuseté, pourtant, le bon docteur de dispensaire !... En a dépanné gratos des bonnes de Clichy en cloque qu'avaient laissé passer la date d'avorter... Le coltinage de lessiveuses avait pas suffi, ni les faiseuses d'anges des arrière-cours... En a planqué sous les poubelles, des indésirés aux petits petons gigotant dans l'incréé !... En a pas fait un plat... S'il avait porté une toge de juge en peau de perruche, dans les quartiers à glycines, on l'aurait fêté, écoutez-moi ça ma chère !... Mais dans son clapier de Meudon, avec son écharpe graisseuse sur son torse de tubard, halluciné du regard et les clebs pendus au grillage, pas question de le laisser éructer... *"Le plus grand bouleverseur de prose du vingtième siècle"*, dira la Sorbonne, mais bien après qu'il aura cassé sa pipe, macchabée à souhait, froid comme la côte des Gardes, fini de nuire en principe...

Attendez voir que les gniards, arrêt Perruche en poche, reprochent à l'Etat et aux accoucheurs d'avoir pas touché, à la loterie de la Nature, c'te vache, des mirettes bleu pétrole de top models... Convenance partout, ce sera ! Sus aux toubibs qu'auront pas zigouillé le fœtus pour manquement probable aux canons publicitaires !... L'eugénisme menace, rayon cosmétiques... Ce sera pire que l'arrivée des Chinetoques... Tout le monde exigera d'être Bébé Cadum ou rien !... Ce que c'est d'avoir inventé la réclame et l'échographie !.. On le pleurera, allez !, le temps du Kodak et de Laennec.

La Ferdine, lui, pas fier, y collait l'oreille dans le dos des pauvres, sans même une serviette entre... Dites « 33 »... Y ravaudait la sale création, sans rancune... Il lui arrivait bien de célébrer les fibromes, ça fait partie de l'amour... Et d'engueuler le créateur au passage... Mais c'était façon de parler !... De la graine de hassidim, dans le fond... Le seul humaniste, à sa manière... Seul digne...

On l'a pas loupé !... »

Entrée des artistes *par Jacek Wozniak*

Les 7 Samouraïs

Vers un « Epinay » de la psychanalyse ?

LANCÉE début septembre à l'occasion d'un incident avec la *Revue française de psychanalyse* (*Le Monde* du 8 septembre), la campagne publique engagée par Jacques-Alain Miller – gendre et héritier légal du psychanalyste Jacques Lacan – semblait jusqu'ici se déchaîner sans perspective précise, au gré des humeurs du *« colérique fameux »*, comme se désigne lui-même cet ancien militant maoïste. Diffusant semaine après semaine ses « Lettres à l'opinion éclairée », il revenait non seulement sur l'histoire psychanalytique du demi-siècle écoulé, mais aussi, en vrac, sur les événements du 11 septembre, ou encore sur sa propre nostalgie des temps révolutionnaires.

Il aura fallu attendre deux mois pour que M. Miller dévoile ses intentions ultimes : lors des deux journées ouvertes organisées les 24 et 25 novembre au Palais des congrès de Paris sur le thème « Tu peux savoir comment on analyse », le très charismatique chef de file de l'Ecole de la cause freudienne a enflammé un public venu nombreux (environ 1 500 personnes) en brocardant ces psychanalystes *« qui ont l'air parfois plus malades que leurs patients »*, mais surtout en proclamant le moment enfin venu de la grande réunification du mouvement analytique. Saluant *« la fin des orthodoxies »*, il a exhorté ses troupes à *« se placer en avant de la courbe »* dans un processus de recomposition imposé par les exigences du nouveau siècle : omniprésence de la psychanalyse dans l'espace public, culte de la parole comme *« cataplasme »* des conflits, manipulation publicitaire du désir et ardente injonction de transparence.

Quelques jours auparavant, dans la sixième livraison de ses « Lettres », le même Miller avait déjà tendu la main non seulement aux autres courants lacaniens, mais aussi aux anciens frères ennemis « ipéistes » – restés fidèles à l'Association internationale de psychanalyse (IPA), dont Lacan fut exclu en 1963 – pour lancer cette même offre de « réunification » : *« Ce mot, ah ce mot ! Fallait-il donc ne pas le dire ?* (...) *Voilà, c'est dit, c'est écrit. Peut-être est-ce ma vocation que de faire le Jacques »*, écrivait-il, avant d'ajouter : *« Je l'ai dit – oui, je l'admets – pour faire crier, un peu. Pour voir qui allait crier, qui dirait "Non ! Non !", et quels arguments sortiraient à l'appui de ce "Non !". »*

LE RETOUR DE « LA CAUSE »

De fait, pour le moment, la plupart des figures de proue du milieu analytique français semblent accueillir cette proposition avec quelque défiance. Car s'ils se réjouissent souvent de voir l'Ecole de « la Cause », longtemps à l'écart, reprendre sa place dans le champ analytique, ils n'en soupçonnent pas moins Miller de velléités hégémoniques : *« On ne peut refuser la main tendue*, note Alain Vannier, président d'Espace analytique. *Mais si Miller veut prendre une place de leadership, c'est un combat d'arrière-garde, car la réunification a déjà eu lieu : il existe aujourd'hui de multiples passerelles entre les associations, et, même dans la dispersion, il y a quelque chose qui fait communauté. »*

Ainsi les temps auraient changé, et Jacques-Alain Miller ne s'en serait pas aperçu. Dans sa seconde « Lettre », celui-ci se présente d'ailleurs comme une sorte de prophète trop longtemps silencieux et *« confiné dans un désert »*. *« J'ai entendu votre appel. J'arrive. Me voici. Je viens vers vous... »*, ajoutait-il. Or d'aucuns n'hésitent pas à voir dans cette longue solitude le motif profond de l'initiative millérienne : *« A la suite des crises de son école, et notamment de deux scissions qui ont provoqué le départ de 80 % des membres fondateurs, Miller a pris conscience de son isolement,* souligne l'historienne Elisabeth Roudinesco. *A présent, il veut sortir du ghetto où il s'était enfermé, et c'est une chose positive. Mais il doit comprendre que les nouvelles générations ne veulent plus de chefs. S'il prétend réunifier le mouvement sous sa direction, il y aura refus. C'est donc à lui de montrer qu'il accepte la démocratie dans la psychanalyse, et non plus son fonctionnement autocratique. »*

Indépendance dans la pluralité, autonomie dans l'intensité des échanges, tels sont les mots qui reviennent le plus souvent pour motiver les réticences : *« Je ne crois pas à une réunification spectaculaire*, confie Jean-David Nasio, qui dirige les Séminaires psychanalytiques de Paris. *C'est comme si on voulait reconstituer une famille dont les enfants sont devenus grands et ont construit leur vie chacun de leur côté. Il y a un côté anachronique dans ces discussions. Aujourd'hui, les jeunes ont surtout soif d'apprendre et s'intéressent avant tout aux problèmes cliniques. »*

« LE GRAND LÉNINE »

Dans un climat de plus en plus pacifié, en effet, revient au premier plan la question de la pratique analytique, à telle enseigne qu'au-delà des classiques rivalités de chapelles, c'est encore et toujours le problème-clé de la conduite de la cure et surtout de la durée des séances qui pourrait bien constituer le principal obstacle à l'initiative rassembleuse de Jacques-Alain Miller. D'autant plus que ce dernier, comme on l'a vu, s'est risqué à vouloir étendre sa proposition aux freudiens d'une IPA qui, pour s'être assouplie depuis quelques années, n'en demeure pas moins attachée à ses principes, comme le confirme son président actuel, le Français Daniel Widlöcher : *« Il n'y a plus aucune exclusive avec qui que ce soit, ma politique est celle du dialogue maximum, et notre prochain congrès international de Toronto, en 2003, sera largement ouvert. Mais nous tenons à nos façons de faire. Pour nous, la psychanalyse nécessite du temps, et cet idéal est difficilement compatible avec des séances courtes. Il ne peut y avoir de réunification vraie si nous n'avons pas la même écoute de ce qui se passe en analyse. »*

Aussi est-ce son aspect spécifiquement politique qui risque de rendre problématique la démarche de M. Miller. Ancien militant de la Gauche prolétarienne, celui-ci défend en effet une conception avant-gardiste de l'engagement analytique. Dans ses « Lettres », ne confie-t-il pas son admiration intacte pour *« le grand Lénine »* et son intention d'être *« l'éclaireur de la réunification »* ? Mais ce volontarisme en agace plus d'un, à l'instar de Patrick Guyaumard. *« Contrairement à ce qui se passe en politique, la réunification ne se commande pas de façon autoritaire. Il n'y aura pas d'"Epinay" de la psychanalyse ! »*, affirme l'ancien président de la Société de psychanalyse freudienne (SPF), qui souligne aussi le problème central des divergences pratiques : *« Aujourd'hui la question de fond est la suivante : parlons-nous encore de la même chose ? Je pense qu'avec la frange la plus extrémiste des néo-lacaniens, qui pratiquent la séance courte de façon systématique, l'expérience analytique n'est plus la même. Elle n'est plus freudienne. »*

Jean Birnbaum

RECTIFICATIF

ISLAM

Dans l'article « Ils ont choisi l'islam » (*Le Monde* du 4 décembre), il était écrit dans le sous-titre que le nombre des conversions concernait 500 000 personnes. Le bon chiffre était 50 000, comme il était indiqué correctement dans le texte.

DISPARITIONS

Roger Pic

Photographe et cinéaste engagé

FORTE PERSONNALITÉ de la photographie et du reportage télévisé, témoin passionné du théâtre d'avant-garde des années 1950, militant infatigable pour le droit et la liberté de l'auteur, Roger Pic est mort à Paris, dans la nuit du 2 au 3 décembre, des suites d'une intervention chirurgicale. Il avait quatre-vingt-un ans.

Roger Pic, une vie d'histoire. Sous ce titre, Jean-Claude Gautrand publiait, il y a un an, une imposante monographie illustrée (éd. Marval, *Le Monde* du 8 décembre 2000) dans laquelle il retraçait le parcours d'un journaliste – il était aussi un conteur captivant – qui, en septembre dernier, avec sa tignasse blanche et son sourire généreux, arpentait encore le festival Visa pour l'image de Perpignan. L'actualité du monde le passionnait, les révolutions lointaines notamment, avec une tendresse pour le faible, l'opprimé, le marginal ou le paria. En deux vies qui se superposent – le spectacle et les tourments du monde –, Roger Pic a, sans temps de retard, photographié et filmé Beckett et Ho Chi Minh, Brecht et Sartre, Béjart et Castro, Arafat et Picasso (il photographie six cents de ses œuvres, en 1961, pour le Cercle d'art), la Callas en Tosca... En couverture de cette monographie, Che Guevara, au début des années 1960, en train de régler un Leica. Celui de Pic.

Né à Paris en 1920, Roger Pic développe ses premiers films, à quinze ans, dans un bol de la cuisine familiale. Il est pris dans la frénésie du Front populaire et devient animateur, en 1936, d'une auberge de jeunesse. A dix-sept ans, il rencontre Jean-Marie Serreau et s'engage dans le théâtre amateur. Clandestin pendant la guerre, il participe à la création, en 1944, de Travail et Culture, ébauche d'un *« théâtre populaire »*. Il devient, en 1945, photographe de théâtre, militant de la prise de vue « en direct », pendant le spectacle. *« J'ai senti que c'était cela la vie... Il fallait sentir, trouver et bénéficier de la petite fraction d'immobilité concomitante au moment de la respiration de l'acteur. »* Il est le premier à sortir de l'illustration docile et des poses figées, le premier à montrer *« ce qui se passe exactement sur scène, à prendre les acteurs en situation »*, écrit Chantal Meyer-Plantureux dans *La Photographie de théâtre ou la mémoire de l'éphémère* (Paris Audiovisuel, 1992). Avec Agnès Varda, il invente un genre, suivant, pendant trente ans, ce qui le passionne, *« sans tenir compte des possibilités de diffusion du moment. Je l'ai fait parce que j'étais un vrai cinglé de théâtre »*, dit-il à Gautrand.

« Les photographies de Pic n'illustrent pas, elles aident à découvrir l'intention profonde de la création », écrit Roland Barthes, cité par Gautrand. Pour preuve, ses photos de la création de *En attendant Godot*, monté par Roger Blin au Théâtre de l'Europe en 1953 et celles de *Mère Courage*, de Brecht au Théâtre des Nations en 1960. Les gens de théâtre voient dans les images de Pic des « traces » précieuses de leurs spectacles. Ainsi, ce dernier a photographié la compagnie Renaud-Barrault (1946-1970), celle de Maurice Béjart (1957-1972), le TNP de Georges Wilson (1963-1972), le Théâtre des Nations (1957-1972), l'Opéra de Paris (1959-1970). Il cofonde le Théâtre de Babylone (1952) avec Jean-Marie Serreau. Ses 280 000 photos de spectacles sont conservées à la BNF, au Musée de l'Opéra ou à la Cinémathèque de la danse.

Au théâtre, Pic cherche *« la vie »* et un regard révolutionnaire. Il devient naturellement photojournaliste et cinéaste engagé. Il « témoigne », pour la presse et la télévision françaises (dont la pionnière « Cinq colonnes à la Une ») du côté de Moscou (dès 1958), de la Chine de Mao (à partir de 1960), du Cuba de Castro (neuf voyages de 1961 à 1967), du Vietnam (à partir de 1963), de l'Algérie de Ben Bella (1965), du Cambodge de Sihanouk (1970), de la Palestine d'Arafat (1977). Il est un des rares à avoir photographié et filmé – à plusieurs reprises – la guerre du Vietnam du côté communiste (Vietcong).

Le photographe n'était pas un « virtuose » comme Cartier-Bresson mais un journaliste aux images *« simples et vraies »*, plus proches de la vie que de la terreur ou des épurations. La face noire des Etats « progressistes » est souvent absente de ses films. On le lui a reproché. Roger Pic opposait sa sincérité mais il a confié à Gautrand ses désillusions à propos du modèle cubain : *« J'ai connu une époque qui était tellement différente... Le radicalisme du régime, l'attitude de Fidel Castro, vis-à-vis de ses opposants, l'emprisonnement de beaucoup d'intellectuels m'ont quelque peu découragé et je n'ai pas envie de retourner là-bas. »*

Roger Pic a publié une dizaine de livres, a bénéficié d'une vingtaine d'expositions dont une rétrospective, en 2000, pour ses quatre-vingts ans, au Chemin du Montparnasse, un musée qu'il avait créé l'année précédente au sein d'une cité d'artistes où il résidait. Les photojournalistes admirent enfin l'indépendant dans l'âme mais qui, dès 1949, est secrétaire général de l'Association des photographes de presse et qui, il y a quelques mois encore, était de tous les combats aux côtés de sa profession.

Michel Guerrin

■ **MICHAEL ROGIN**, politologue américain, est mort dimanche 25 novembre à Paris, où il se trouvait pour un semestre sabbatique. Né le 29 juin 1937 à Mount Kisco (Etat de New York), étudiant à Harvard, docteur en sciences politiques de l'université de Chicago en 1962, Michael Rogin était professeur à l'université de Californie (Berkeley) depuis 1963. Enseignant anticonformiste, il a aussi donné des cours à Paris-VIII. A partir de recherches souvent pluridisciplinaires, ses cours pouvaient être axés aussi bien sur le cinéma que sur le marxisme, le racisme ou le féminisme. Parmi ses huit livres publiés aux Etats-unis, le seul qui a été traduit en français est *Les Démons de l'Amérique*. Paru au Seuil en 1998, cet ouvrage regroupe plusieurs essais qui mettent l'accent sur un travers constant de l'histoire des Etats-Unis, un trait culturel consistant à *« diaboliser ses ennemis politiques en les caricaturant, en les stigmatisant, ou encore en les déshumanisant »*.

■ **ROBERT SCIPION,** créateur de grilles de mots croisés pour plusieurs hebdomadaires français, est mort samedi 1er décembre à Paris, à l'âge de quatre-vingts ans. Ses grilles étaient publiées dans *Le Nouvel Observateur* depuis 1967, ainsi que dans *Le Canard enchaîné* et dans *Paris Match*. Célèbre verbicruciste, Robert Scipion était notamment admiré par Georges Perec. Ce dernier qualifiait de *« grandiose »* la définition « du vieux avec du neuf » pour « nonagénaire » et affirmait encore : *« Un mot de onze lettres simplement défini par "Do" m'a plongé dans des abîmes de perplexité, jusqu'à ce que je réalise que ce "do" était la moitié de "dodo" et que la réponse était "demi-sommeil". »* Autres définitions particulièrement ingénieuses : « tube de rouge » pour « Internationale », « conversation ou conservation » pour « entretien » ou encore « fait aller au cabinet » pour « ENA ». Robert Scipion avait aussi été scénariste ou dialoguiste pour la télévision et le cinéma.

■ **PHILIPPE HAUTEFEUILLE,** fondateur de l'agence de publicité éponyme, est mort, jeudi 22 novembre à l'âge de soixante-douze ans. Personnalité atypique et reconnue du milieu publicitaire, il avait commencé sa vie professionnelle aux Editions de Minuit, où il connut notamment Samuel Beckett, avant de créer en 1962 son agence de publicité à Lyon.

JOURNAL OFFICIEL

Au *Journal officiel* du jeudi 29 novembre sont publiés :

● **Accords internationaux :** la loi autorisant la ratification de l'accord, fait à Luxembourg le 21 juin 1999, entre l'Union européenne et ses Etats membres, d'une part, et la Confédération helvétique, d'autre part, sur la libre circulation des personnes ;

la loi autorisant la ratification de la convention internationale pour la répression du financement du terrorisme, signée à New York le 10 janvier 2000 ;

la loi autorisant la ratification du traité d'extradition entre la France et les Etats-Unis, signé à Paris le 23 avril 1996 ;

un décret portant publication du traité d'entraide judiciaire en matière pénale entre la France et les Etats-Unis, signé à Paris le 10 décembre 1998.

AU CARNET DU « MONDE »

Décès

– Ses amis d'Algérie et de France
ont l'immense tristesse de faire part du décès de

Myriam BEN
(Marylise BEN HAÏM),

survenu le 19 novembre 2001.

Ecrivain et artiste-peintre, Myriam fut une militante de l'indépendance de l'Algérie.
Elle a marqué à jamais le cœur de ses amis par sa passion pour la musique, la poésie et l'amitié, par son combat pour la justice et la liberté, par son amour pour son pays, l'Algérie.

– Mme Philippe Brillion,
son épouse,
Béatrice Brillion,
Olivier et Eulalia Brillion,
Jean-Noël et Josette Brillion,
Florence et Henry de Moussac,
Sylvie et Philippe Soudan,
Nicolas et Sylvie Brillion,
Frédéric et Karine Brillion,
ses enfants,
Ses petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. Philippe BRILLION,
croix de guerre 1939-1945,

survenu le 2 décembre 2001, à l'âge de soixante-dix-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 5 décembre, à 10 h 30, en l'église de Ville-d'Avray (Hauts-de-Seine).

L'inhumation se fera à Vic-en-Bigorre (Hautes-Pyrénées).

- Le président,
Et les membres du conseil d'administration de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques)
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Pierre CHABROL.

Ils adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances.
(Le Monde *du 3 décembre.*)

– Alain Dacheux,
Sophie Dacheux,
Laure Coloignier,
Aurélien Dacheux,
ont la douleur de faire part du décès de

Renée DACHEUX,

survenu à Hyères, le 20 novembre 2001.

Marquès d'Estella n° 12,
E 46111 Rocafort (Espagne).

– Laure,
son épouse,
Pauline, Amélie et Laurence,
ses filles,
Mme Robert Dumont,
sa mère,
Les familles Guillemard,
Hantzberg, Toullieux,
ont l'immense tristesse de faire part du rappel à Dieu de

Gérard DUMONT,
ancien ambassadeur de France
en Bolivie,
chevalier de la Légion d'honneur,
officier dans l'ordre national du Mérite,

le 1er décembre 2001, à l'âge de cinquante-sept ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 5 décembre 2001, à 10 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil, Paris-16e, suivie de l'inhumation au cimetière de Vaucresson (Hauts-de-Seine), dans l'intimité familiale.

Un registre à signatures tiendra lieu de condoléances.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Sa famille,
Et ses amis
ont la tristesse de faire part du décès de

Jules Georges GERO,

survenu le 30 novembre 2001.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Sèvres, le 5 décembre, à 15 h 30.

– Nous avons la douleur de faire part du décès du

docteur Didier JEANNIN,

survenu le 28 novembre 2001, à l'âge de cinquante-cinq ans.

Florence Jeannin,
son épouse,
Arnaud, Guillaume, Maylis,
Véronique et Stéphane Virally,
Cécile et Sébastien Abric,
ses enfants,
Clément et Paul Virally,
Camille, Margaux et Victor Abric,
ses petits-enfants,
Sa famille,
Ses amis,
l'entoureront au cours de la cérémonie religieuse présidée par le Père J.N. Bezançon, en l'église Saint-Jacques du Haut-Pas, Paris-5e.

– Alain Rougeoreille,
son fils, et son épouse, Françoise,
Jenny et Charlotte,
ses petites-filles,
ont l'immense tristesse d'annoncer que, le 30 novembre 2001, à Fontainebleau,

Françoise
LENOIR-ROUGEOREILLE

est partie rejoindre son mari,

André.

La cérémonie religieuse aura lieu le jeudi 6 décembre, à 14 h 30, en l'église de Villebarou (Loir-et-Cher).

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Pierre et Florence Lequiller,
Marianne et Pascal Le Mière,
François et Elisabeth Lequiller,
Dominique et Frédérique Lequiller,
Bernard et Nathalie Lequiller,
ses enfants,
Ainsi que ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

Denny LEQUILLER,

leur mère et grand-mère,

survenu le 1er décembre 2001, à l'âge de soixante-quinze ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le mercredi 5 décembre, à 11 h 30, en l'église Saint-Martin de Louveciennes (Yvelines).

5, rue de Beauregard,
78430 Louveciennes.

– Jean-Marc, Yves et Philippe,
ses fils,
Catherine Dessalles,
sa compagne,
Nicolas,
son petit-fils,
Ses belles-filles,
Les familles Vella et Pichon,
ont la tristesse de faire part du décès de

Jean-Claude PICHON,

le 30 novembre 2001.

10, rue Barodet,
69004 Lyon.

– La famille du

docteur Gerhard M. RIEGNER,
ancien secrétaire général
du Congrès juif mondial,

a la grande tristesse de faire part de son décès, survenu à Genève, le 3 décembre 2001, à l'âge de quatre-vingt-dix ans.

Les obsèques auront lieu le mercredi 5 décembre, à 14 heures, au cimetière israélite de Veyrier (Genève).

Ni fleurs ni couronnes.

– Mme Claude Rivet,
née Madeleine Fleury, son épouse,
Christine Rivet,
Michel et Annick Rivet,
Chantal et Jean-Louis Duguit,
Florence et Bruno Vollaire,
Dominique et Béatrice Rivet,
ses enfants,
Ses quinze petits-enfants, sœurs, beau-frère et belles-sœurs,
ont la tristesse de faire part du retour à Dieu, survenu le 2 décembre 2001, de

Claude RIVET,

muni du sacrement des malades.

La cérémonie religieuse a été célébrée ce jour dans l'intimité.

– Mme Henri Sananès
et son fils,
M. et Mme René Sulem,
leurs enfants et petits-enfants,
Les familles parentes et alliées,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Henri SANANÈS,
ancien élève de l'ENS Ulm,
ancien élève de l'ENA,
fonctionnaire honoraire
au ministère du travail,

survenu le 2 décembre 2001.

– Le président,
Et les membres du conseil d'administration de la SACD (Société des auteurs et compositeurs dramatiques)
ont la tristesse de faire part du décès de

Robert SCIPION.

Ils adressent à sa famille et à ses proches leurs sincères condoléances
(Lire ci-contre.)

– Bône. Grenoble. Montpellier.

Mme Andrée Tranchat,
son épouse,
M. et Mme Daniel Sadon,
M. Pierre Tranchat,
ses enfants,
Florent et Claire,
ses petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du décès de

M. Roland TRANCHAT,
avocat honoraire,
ancien conseil juridique et fiscal,

survenu le 27 novembre 2001, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité.

Une messe sera dite à son intention le dimanche 16 décembre, à 18 h 30, en l'église Saint-Victor de Meylan-le-Haut.

6, impasse de Belledonne,
38240 Meylan.

Anniversaires de décès

– Il y a cinq ans, le 4 décembre 1996,

Hervé BASTIEN

nous quittait.

Tous ceux qui l'ont connu pensent à lui.

– Rennes. Paris.

Le 5 décembre 1971, il y a trente ans,

Noël BLAYAU,
agrégé de l'Université,
maître-assistant à l'université
de Haute-Bretagne,

nous a quittés, à l'âge de quarante-six ans.

Renée Blayau,
son épouse,
Pierre, Michel, Gilles,
ses fils,
souhaitent partager avec ceux qui l'ont connu, collègues, étudiants et amis, une pensée en sa mémoire.

Colloques

– Le colloque **« Le tissu entre objet et pensée »,** organisé par Michel Sicard et Patrice Hugues, se tiendra à la Sorbonne, les 8 et 9 décembre 2001, amphithéâtre Bachelard, le 8 décembre, à 14 heures, avec P. Hugues, J.-P. Leclercq, C. Auffray, C. Bénaséraf ; le 9 décembre, de 9 heures à 18 heures, amphithéâtre Lefebvre, avec F. Michaut, J.-M. Vappereau, J.-Y. Bosseur, F. Beurey, G. Bouscarel, C. Hoffmann, M. Sicard, E. Chiron.

Cours

Formations informatique à domicile
(prise en main matériel, Internet,
multimédia, bureautique),
dépannage micro.
Une équipe de formateurs
et de techniciens à votre service
en Ile-de-France.
ALDISA
Pour toute information, contactez le
01-46-67-18-90.

Communications diverses

– **Centre communautaire de Paris** : **mercredi 5 décembre 2001,** à **20 h 30** : **« Le refus d'Israël »**, avec Elisabeth Chemla et Dominique Moïsi, 119, rue La Fayette, Paris-10e. Tél : 01-53-20-52-52. (PAF.)

DIALOGUES DU XXIe SIÈCLE
organisés par la division
de l'anticipation et des études
prospectives de l'Unesco,
samedi 8 décembre 2001,
de 9 h 30 à 19 h 15

« Où vont les valeurs ? »

Claudia Cardinale, ambassadrice de bonne volonté de l'Unesco, viendra ouvrir la deuxième séance des dialogues qui aura pour thème : **« Où vont les valeurs ? »** et réunira seize personnalités de renom international qui traiteront de différentes questions. 10 heures-11 h 30 : Crépuscule, choc ou hybridation des valeurs ? par Jean Baudrillard, Gianni Vattimo et Arjun Appadurai ; 11 h 30-13 heures : Les défis de l'inhumain : Quelles valeurs pour les sociétés du XXIe siècle ? par Paul Ricœur, Peter Sloterdijk et Hélé Béji ; 14 h 30-16 heures : XXIe siècle : valeurs sérieuses ou valeurs frivoles ? par Edgar Morin, Mohammed Arkoun et Jean-Joseph Goux ; 16 heures-17 h 30 : L'esthétique, stade suprême de l'économie politique et de l'éthique ? Vers l'esthétisation des valeurs ? par Michel Maffesoli, Victor Massuh et Wolfang Welsch ; 17 h 30-19 heures : Vers la création de nouvelles valeurs ? par Julia Kristeva, Roger Sue, Candido Mendes et Souleymane Bachir Diagne.

Maison de l'Unesco,
125, avenue de Suffren,
75007 Paris.
Salle II.
Entrée libre dans la mesure des places disponibles.
Renseignements au 01-45-68-16-21.

– Au CBL, 10, rue Saint-Claude, Paris-3e, jeudi 6 décembre 2001, à 20 h 30 : après projection d'*Espoir*, d'André Malraux, débat avec Patrick Dombron sur l'auteur et Clara Malraux et la guerre d'Espagne. Tél. : 01-42-71-68-19.

Soutenances de thèse

– François-Marie Mourad a soutenu sa thèse de doctorat en littérature française, **« Zola, critique littéraire »,** le 1er décembre 2001, à l'université Paris-IV-Sorbonne.

Le jury, composé de Mme Colette Becker (professeur à l'université Paris-X, présidente), de MM. René-Pierre Colin (professeur à l'université Lyon-II) ; Jacques Noiray (professeur à l'université Paris-IV-Sorbonne, directeur) ; Alain Pagès (professeur à l'université de Reims), lui a décerné le titre de docteur de l'université Paris-IV-Sorbonne, avec la mention Très Honorable et ses félicitations, à l'unanimité.

Assemblées générales

Consultant Sorbonne

Le conseil d'administration de l'association convoque ses membres à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **jeudi 19 décembre 2001,** à **20 heures,** dans les locaux dont elle dispose, 5, rue de la Harpe Paris-5e, pour statuer sur l'ordre du jour suivant :

1° approbation des comptes et du bilan de l'exercice 2000-2001 ;
2° approbation du rapport financier ;
3° approbation du rapport moral ;
4° questions diverses.

Les comptes et les rapports peuvent être consultés par les membres de l'association, sur rendez-vous, à l'adresse ci-dessus.

CARNET DU MONDE
Fax : **01-42-17-21-36**
Téléphone :
01-42-17-39-80
01-42-17-38-42
01-42-17-29-96
e-mail:carnet@mondepub.fr

CARNET DU MONDE
TARIFS ANNÉE 2001-2002 - TARIF à la ligne
DÉCÈS, REMERCIEMENTS, AVIS DE MESSE, ANNIVERSAIRES DE DÉCÈS 22 € - 144,31 F TTC
TARIF ABONNÉS 18,50 € - 121,35 F TTC
NAISSANCES, ANNIV. DE NAISS., MARIAGES, FIANÇAILLES, PACS
FORFAIT 10 LIGNES
120 € - 787,15 F TTC, ligne supl. 12 € - 78,71 F TTC
TARIF ABONNÉS 100 € - 655,96 F TTC
La ligne suppl. : 10 € - 65,60 F TTC
THÈSES - ÉTUDIANTS : 13,35 € - 87,55 F TTC
COLLOQUES - CONFÉRENCES : *Nous consulter*
☎ 01.42.17.39.80 + 01.42.17.29.96
Fax : 01.42.17.21.36 e-mail: carnet@mondepub.fr
Les lignes en capitales grasses sont facturées sur la base de deux lignes. Les lignes en blanc sont obligatoires et facturées.

DEBARRAS
integral, tous locaux, récupérations.
BIGUES BENNES
01 49 95 95 42
Service rapide tous les jours

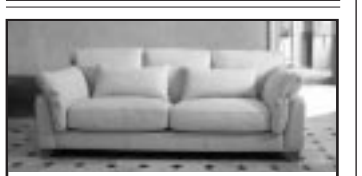

STEINER, A FLEUR DE PEAU
venez découvrir la collection des CANAPÉS STEINER à des prix tout à fait exceptionnels.
DU 1er au 15 DECEMBRE
Topper Espace Steiner
63, rue de la Convention - Paris 15e
Tél. : 01 45 77 80 40 - M° Boucicault - Parking gratuit

Le Monde
DOSSIERS & DOCUMENTS
LES CLES DE L'INFO
numéro de décembre
13 F / 1,98 €
Energie : les scénarios du futur
● Le tout-nucléaire traité diversement selon les pays.
● Les sources d'hydrocarbures en voie d'épuisement.
● Comment concilier croissance et environnement : économie et renouvellement des énergies ?
● Quelles énergies possibles pour demain ?
Et les Clés de l'info :
● **Les nouveaux maîtres de Kaboul.**
● **La population du monde musulman condamne majoritairement la guerre.**
CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX

EMPLOI **Un salarié travaillant pour une entreprise sous-traitante de Peugeot, à Sochaux, est décédé vendredi 23 novembre, broyé par une presse qu'il réparait. ● LE PROCUREUR de la République a ouvert une enquête pour déterminer les responsabilités de l'accident. ● LES SYNDICATS de Peugeot reprochent à la direction de recourir trop systématiquement à la sous-traitance et de ne pas être aussi exigeante avec ses sous-traitants sur les conditions de travail que sur la qualité et le coût de la production. ● DES ÉTUDES du ministère de l'emploi montrent que les accidents du travail sont sous-évalués, soit parce qu'ils ne sont pas déclarés à la Sécurité sociale, soit parce que celle-ci ne les reconnaît pas comme tels. ● UN RAPPORT du Conseil économique et social montre que les comités d'hygiène et sécurité et des conditions de travail doivent remplir de nouvelles missions.**

Chronique ordinaire d'un abominable accident du travail

Un jeune ouvrier travaillant pour un sous-traitant de Peugeot est récemment décédé dans l'usine de Sochaux. Dans le premier site industriel de France, la direction du constructeur automobile et les syndicats s'opposent sur les dangers inhérents à l'externalisation des tâches les plus dangereuses

MONTBÉLIARD
de notre envoyé spécial

Rachid Sebbar avait vingt-sept ans. Il s'était marié au cours de l'été et son épouse attend un enfant. Ce jeune homme d'origine marocaine est mort dans la soirée du 23 novembre, broyé par les mâchoires d'une presse de 150 tonnes, déchiqueteuse et compacteuse de cartons d'emballage. Conducteur d'engin de traction embauché en février 2000, il était venu en aide à l'opérateur intérimaire de cette machine, bloquée par un amoncellement de déchets. Elle s'est remise en marche sans que personne puisse l'arrêter. Ni l'ouverture de la porte de protection, qui aurait dû couper la tension électrique, ni le bouton d'arrêt d'urgence ni la clé de contact n'ont stoppé le mortel mécanisme.

REPORTAGE

Depuis deux ans, les syndicats avaient pointé les dangers courus par les salariés

« Cette machine aurait dû être consignée. La décision a été prise de la remettre en fonctionnement sans les dispositifs de sécurité, qui étaient neutralisés. » Au vu des premiers éléments de l'enquête préliminaire, François Pucheus, procureur de la République de Montbéliard (Doubs), n'hésite pas à évoquer un *« manquement délibéré »* et *« une faute d'une particulière gravité »*. Tombée en panne dans la journée, la presse a été relancée sans que la réparation ait été achevée.

Les 83 salariés, dont 25 intérimaires, de cet atelier situé dans l'enceinte du gigantesque complexe de Peugeot Sochaux-Montbéliard ont repris le travail, à proximité de l'engin placé sous scellés. Mais ils se taisent. Tout comme les dirigeants de cette activité sous-traitée par le groupe automobile à Ecospace, antenne pour la Bourgogne-Franche-Comté du groupe SITA, filiale de Suez, spécialisée dans le tri, le transport et la valorisation des déchets. Ils n'ont pas souhaité donner suite à nos nombreuses sollicitations. Devant l'inspecteur du travail et la police, ils se sont contentés de justifier *« les contraintes de travail »* et la pression *« imposée »* par leur donneur d'ordres.

DROIT D'ALERTE

Depuis 1997, Ecospace assure le retraitement des emballages, cartons et plastique, des pièces destinées au montage des 307, 406 et 607. Chaque jour, 32 tonnes de déchets doivent être évacuées, au rythme régulier de l'avancée des véhicules sur les lignes de production. Avec l'augmentation de la cadence quotidienne de 1 200 à 1 800 véhicules, elles fonctionnent jour et nuit, selon un processus qui ne saurait être interrompu.

« Porter assistance à une personne en danger est une nécessité. Elle nous a toujours été refusée. » Emilienne Grandmougin, déléguée syndicale (CGT) de Peugeot, témoigne de l'émotion qui a secoué les quelque 20 000 salariés du site. Depuis deux ans, les élus de cette organisation et ses représentants au comité d'hygiène et de sécurité (CHSCT) n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme sur les risques *« mortels »* encourus par les employés d'Ecospace.

En quelques mois, ils ont déposé quatre droits d'alerte qui portaient plus, il est vrai, sur les conditions de travail *« désastreuses »* dans ce bâtiment de 5 000 mètres carrés, propriété du groupe automobile, l'état *« défectueux »* des engins de traction, la sécurité durant les opérations de traitement... La veille du décès de Rachid Sebbar, une réunion extraordinaire du CHSCT était encore consacrée à la circulation après un accident impliquant deux intérimaires de chaque société. *« La direction nous oppose une fin de non-recevoir en se retranchant derrière les prérogatives d'Ecospace, responsable dans l'atelier, et de son CHSCT »*, précise-t-elle. Mais à sa connaissance, l'unique CHSCT du sous-traitant pour les unités de deux régions ne s'est jamais déplacé jusqu'à Montbéliard.

« Peugeot sait imposer des contraintes et des audits de qualité sur la production de ses fournisseurs. Pourquoi ne serait-elle pas intraitable sur les conditions de sécurité de leurs salariés ? », s'interroge Bruno Lemerle, élu (CGT) du comité d'entreprise. Quant à Denis Pruniaux, secrétaire (CFDT) du CHSCT, il s'inquiète des conditions posées par le donneur d'ordres : *« Les marchés sont révisables tous les ans, tant sur les prix que sur les résultats. Conséquence, les sous-traitants tirent sur les salaires de leurs employés et leurs conditions de travail. »* Comme ses collègues de la CGT, il relève *« le climat qui régnait chez Ecospace pour empêcher les salariés de s'organiser, sous la menace d'une perte du marché et de leur travail »*.

UN IMPÉRATIF ABSOLU

Tout en *« s'associant à la douleur »* de la famille et des collègues de Rachid Sebbar, Alain Hamm, directeur du site de Peugeot, réfute les accusations visant à impliquer la responsabilité du groupe. *« Quand on confie une tâche à un fournisseur, on s'assure en premier lieu que c'est un professionnel du métier. C'est bien le cas de la SITA, une société internationale spécialiste du retraitement des déchets »*, précise-t-il. Avec 28 entreprises extérieures et quelque 210 personnes intervenant sur le site dans différents corps de métier, il entend s'assurer que la procédure des *« plans de prévention »*, prévue par la loi, est bien respectée. Dans le cas d'Ecospace, les discussions n'auraient porté que sur le *« mode opératoire »* des transports entre les personnels des deux sociétés. En aucun cas sur la machine incriminée.

Il y a une vingtaine d'années encore, les automobiles Peugeot comptaient plus de 40 000 salariés à Montbéliard-Sochaux, dont un nombre non négligeable employés à des opérations actuellement « externalisées ». Il en reste un peu plus de 20 000, avec 3 200 intérimaires. Dans les ateliers et sur les lignes de montage, la sécurité est un impératif absolu. *« Cette préoccupation est intégrée, en amont, dès la conception des nouvelles lignes de production »*, précise Jean Chaléat, responsable d'une équipe de 27 personnes chargées des conditions de travail et de la prévention. Dans le nouveau bâtiment de l'unité de montage de la 307, chaque secteur de l'installation, du plancher en bois aux rails de traction de la chaîne de montage en aluminium, a été réfléchi pour éviter tout *« mauvais geste »* et les *« risques a priori »*.

En 2000, sur 140 accidents avec arrêt maladie, 60 % mettaient en cause les déplacements. Seule la fonderie reste l'atelier le plus exposé. *« C'est aussi une unité où les investissements de modernisation ont été arrêtés en prévision d'une éventuelle cession »*, note Bruno Lemerle. De là à suspecter le groupe de vouloir *« se débarrasser »* des activités *« les plus dangereuses »*, il n'y a qu'un pas que les syndicats n'hésitent pas franchir. Raison de plus, selon eux, pour exercer un droit de regard sur les activités du site afin d'éviter que le fossé ne se creuse un peu plus entre les différentes catégories de salariés. Et surtout pour que l'accident qui a coûté la vie à Rachid Sebbar ne se reproduise plus.

Michel Delberghe

La responsabilité incertaine des chefs d'entreprise

Après l'accident du travail dans l'atelier Ecospace chez Peugeot à Montbéliard (Doubs), la CGT du groupe automobile, qui envisage, comme la CFDT, de se porter partie civile, souhaite remonter la chaîne des responsabilités entre le donneur d'ordre et son sous-traitant. L'action des syndicats risque d'être limitée par la loi du 10 juillet 2000 sur les *« délits non intentionnels »*. Conçue pour atténuer la responsabilité des maires après des accidents survenus dans leur commune, elle devrait s'appliquer aux chefs d'entreprise en cas d'accident du travail.

Ce texte, qui ne reconnaît que la responsabilité des personnes directement à l'origine du dommage, ne les engage que *« s'ils ont violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité »* ou commis *« une faute caractérisée qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité que ces personnes ne pouvaient ignorer »*. Seule l'ouverture d'une information judiciaire puis la décision du tribunal devront en décider.

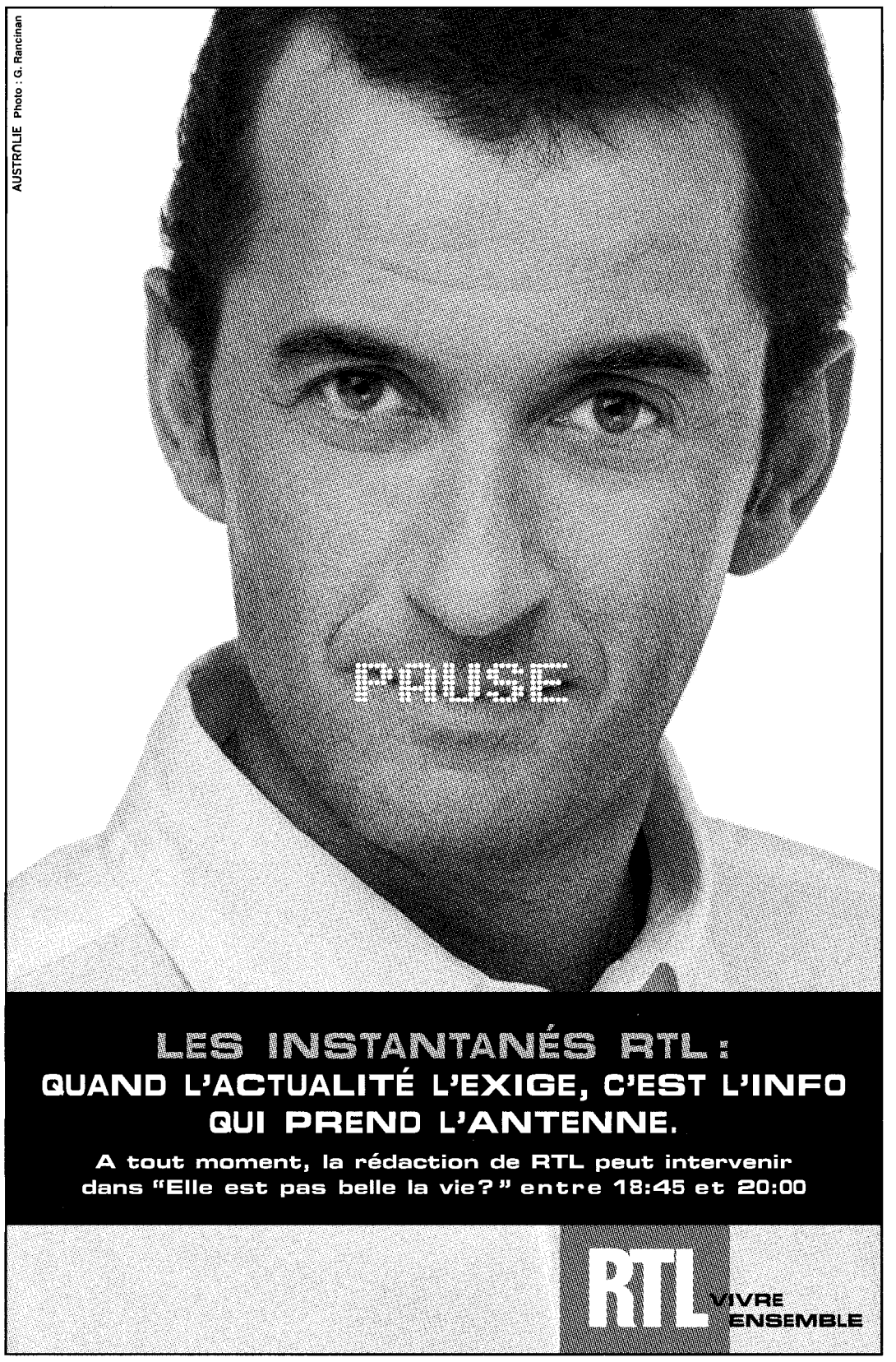

Un phénomène qui reste sous-évalué

LES STATISTIQUES de la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) font état, selon un bilan encore provisoire, de 1 361 959 accidents du travail en 1999, en hausse régulière depuis 1996. Mais ces chiffres officiels, les seuls dont on dispose, sont-ils fiables ? Rien n'est moins sûr. Dans la très sérieuse revue *Travail & Emploi* (octobre 2001), du ministère de l'emploi, trois articles scientifiques montrent que les statistiques ne révèlent qu'une partie de la réalité.

Reprenant les conclusions d'un document officiel – le rapport Deniel remis en 1997 à Martine Aubry –, la chercheuse Sylvie Hamon-Cholet note que deux hypothèses peuvent *« expliquer les motifs de non-déclaration des accidents du travail : le système de tarification des cotisations patronales (au prorata du nombre d'accidents dans les grandes entreprises) et le caractère bénin des accidents non déclarés »*. Parlant d'*« angles morts de la connaissance des accidents du travail »*, deux autres chercheuses, Véronique Daubas-Letourneux et Annie Thébaud-Mony estiment que la déclaration fait parfois *« l'objet d'une négociation et peut même être tout simplement refusée par l'employeur, en particulier lorsque l'accident relève d'infractions caractérisées évoquant la faute inexcusable de ce dernier »*.

Mais les pressions des employeurs n'expliquent pas tout. La CNAM ne recense que les accidents qu'elle indemnise. Or, en bonne gardienne de ses deniers, la Sécurité sociale mène des enquêtes et refuse par exemple d'indemniser des victimes d'accidents du travail si la relation de cause à effet n'est pas établie, ce qui est fréquent lorsqu'il s'agit de problèmes de dos par exemple. Selon une enquête réalisée par le ministère de l'emploi, *« 25,5 % des accidents du travail déclarés ou consignés sur le registre d'infirmerie et ayant entraîné un arrêt de travail n'ont fait l'objet d'aucune indemnisation »*.

Au-delà de la simple comptabilité, ces chercheuses, tout comme Daniel Loriot, dans un troisième article, estiment que les accidents du travail devraient remettre en cause certaines organisations du travail. Dans certaines professions, employeurs comme salariés ont tendance à croire que *« l'accident fait partie du métier »*. Au contraire, estiment ces chercheurs. Le fait que les salariés sous contrat de travail précaire ont plus d'accidents que les autres montre que le phénomène est directement lié à l'organisation de la production et qu'il n'y a aucune fatalité en la matière.

Frédéric Lemaître

Les CHSCT sont confrontés à de nouveaux risques

VINGT ANS après l'application des lois Auroux qui ont renforcé leur pouvoir et leurs missions, les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) ont-ils rempli leur rôle ? Dotés de compétences élargies à l'amélioration des conditions de travail et aux risques professionnels ont-ils contribué à améliorer *« la protection de la santé morale et physique et la sécurité des salariés »* dans les entreprises ? Dans une étude réalisée pour le Conseil économique et social, Gérard Filoche, inspecteur du travail et militant de la Gauche socialiste, constate que *« des progrès ont été réalisés »*. Mais il relève aussi que les CHSCT, devenus *« une institution représentative du personnel à part entière »*, doivent faire face à des *« exigences nouvelles nécessitant des réponses novatrices »*. Et comme tels devraient être dotés de moyens correspondants.

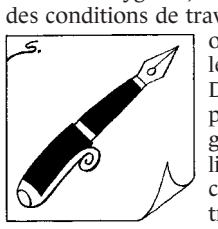

BIBLIOGRAPHIE

Tout en reconnaissant que les études restent rares sur le sujet, le rapporteur enregistre qu'avec 22 000 CHSCT 73 % des entreprises de plus de cinquante salariés, en sont dotées. *« C'est un pourcentage substantiel »*, souligne-t-il en notant qu'ils ne couvrent que 8,2 millions de salariés sur les 15,5 millions du secteur privé.

Avec environ 140 000 représentants élus, les CHSCT ont indéniablement participé, avec d'autres institutions, à l'amélioration des conditions de travail et au recul des accidents. Mais le rapport s'inquiète d'une recrudescence des risques et du taux *« d'accidentabilité »*, qui, selon M. Filoche, pourrait être lié *« à la recherche des gains de productivité, de flexibilité, et surtout à l'augmentation de la précarité »*.

AMIANTE ET TABAC

Dans ses principales modifications, la loi de 1982 autorise les salariés à user du *« droit de retrait »* et à refuser de travailler en situation de *« danger grave et imminent »*. Le rapport s'interroge sur une extension de cette possibilité aux CHSCT qui ne peuvent faire jouer que le *« droit d'alerte »*. Il s'étonne aussi qu'un nombre infime d'entre eux – 1 % – aient eu recours aux enquêtes et expertises en matière de santé, de sécurité et d'organisation du travail.

En vingt ans, les CHSCT ont été confrontés à de nouvelles réalités. Leur compétence intègre désormais l'environnement et certaines maladies consécutives à l'exposition à l'amiante, au benzène, aux rayons ionisants. Avec la loi contre le tabac, ils ont dû organiser la cohabitation entre fumeurs et non-fumeurs. Tout comme ils seront chargés de la lutte contre le harcèlement moral et sexuel au travail.

Le rapport prend en compte la réalité de l'« externalisation » des activités et les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants. Tout en reconnaissant au seul CHSCT du donneur d'ordre le droit d'intervention sur l'ensemble d'un même site, M. Filoche considère qu'*un « immense champ de réflexion et de codification »* reste à ouvrir entre les deux parties.

M. De.

★ « Vingt ans de comité d'hygiène et sécurité et des conditions de travail », direction des *Journaux officiels,* octobre 2001, 5,7 euros.

Jeu de dominos dans les laboratoires pharmaceutiques indépendants français

Lafon est racheté par l'américain Cephalon, Beaufour Ipsen recrute son PDG chez BioMérieux-Pierre Fabre

La recomposition se poursuit dans les laboratoires pharmaceutiques indépendants français. Lundi 3 décembre, Lafon, inventeur de l'antispasmodique Spasfon, a été racheté par l'américain Cephalon, à l'origine société de biotechnologie. De son côté, Beaufour Ipsen va se doter d'un nouveau patron, Jean-Luc Bélingard, qui quitte BioMérieux-Pierre Fabre. Il aura pour mission de préparer Beaufour à une introduction en Bourse.

LE CINQUIÈME laboratoire familial français, le groupe Lafon (130 millions d'euros de chiffre d'affaires et 500 salariés) est passé, lundi 3 décembre, sous la coupe de l'américain Cephalon, pour un montant de 500 millions d'euros. Né en 1987 aux Etats-Unis et coté au Nasdaq, Cephalon illustre la capacité des sociétés de biotechnologies de s'emparer désormais des laboratoires pharmaceutiques traditionnels. Cephalon et Lafon ne sont pas des inconnus l'un pour l'autre. Le laboratoire français avait confié à cette société américaine, installée dans le New Jersey, le premier médicament *« anti-sommeil »* jamais mis au point dans les années 1990 : le Modafinil (*Le Monde* du 19 octobre 1994). Son succès fulgurant aux Etats-Unis, où il a représenté 140 millions de dollars de chiffre d'affaires en 2001, a contribué en grande partie à la transformation de Cephalon, en moins de dix ans, en une société de biopharmacie, comptant 700 personnes et un chiffre d'affaires de 220 millions de dollars.

Pendant ce temps, Lafon, père du fameux antispasmodique Spasfon, a été confronté, en France, comme bien des entreprises de sa taille, à la fois à une baisse de prix des médicaments jugés anciens, à la concurrence des génériques et à un budget de recherche limité. *« Sur le marché français, seules l'innovation et la recherche, et un savoir-faire marketing, permettent à un laboratoire de (...) garantir sa pérennité.* (...) *Lafon doit aujourd'hui joindre ses forces et bénéficier de la taille et des ressources d'un groupe international »*, a commenté, lundi, François Lafon, fils du fondateur Louis Lafon.

L'affaire soulève, une fois encore, la question de la capacité des groupes indépendants français à le rester, sur fond de problèmes de succession. En deux ans, une dizaine de petits laboratoires indépendants ont changé de mains. Les plus gros d'entre eux, le *« groupe des quatre »*, ont redoublé d'efforts pour s'adapter. Pierre Fabre et BioMérieux se sont alliés en 2000, pour former le premier laboratoire familial français. Servier s'est lancé à la conquête des pays émergents : il réalise aujourd'hui 70 % de ses ventes à l'international. Fournier a multiplié les partenariats dans la commercialisation de médicaments (avec le laboratoire américain BMS) ou la recherche (avec la société de biotechnologie Genfit).

Enfin Beaufour Ipsen a ouvert son capital à deux banquiers, et ne compte pas s'arrêter à cette seule solution financière. Lundi, cette entreprise créait la surprise en annonçant l'arrivée à sa tête, le 2 janvier 2002, d'une « pointure » de l'industrie pharmaceutique, Jean-Luc Bélingard, codirecteur général de Biomérieux-Pierre Fabre depuis la fusion, et ancien directeur général du suisse Roche Diagnostics. Objectif assigné au nouveau patron : *« mettre en œuvre une stratégie originale d'alliances, développer de nouveaux partenariats et fédérer l'ensemble des activités »*. Avec en ligne de mire une introduction en Bourse du groupe en 2003.

INTRODUCTION EN BOURSE

Beaufour Ipsen (653 millions d'euros de chiffre d'affaires et 3 440 salariés) estime avoir, *« depuis 1999, perdu de 150 millions à 200 millions de francs de chiffre d'affaires »*, du fait des baisses de prix imposées à certains de ses médicaments. *« Quatre de nos produits, qui contribuent pour 45 % de notre chiffre d'affaires, dans le traitement du cancer, de l'hémophilie ou du gigantisme, sont issus des biotechnologies et pourtant... on nous voit toujours comme la société du Ginkor »*, un veinotonique, confiait au *Monde* Stéphane François, le précédent PDG, gendre du fondateur, peu avant d'être démis de ses fonctions.

Par contrecoup, chez Biomérieux-Pierre Fabre, la guerre des dauphins n'aura pas lieu. Alain Mérieux, président du directoire, qui s'appuyait sur deux directeurs généraux au moment de la fusion (M. Bélingard pour Pierre Fabre et François Guinot pour BioMérieux Alliance), a désormais les coudées franches pour mener à sa guise la stratégie qu'il entend mettre en œuvre. Et préparer, lui aussi, une future introduction en Bourse.

Véronique Lorelle

Lafon, inventeur d'une molécule pour rester éveillé

En 1985, le laboratoire Lafon réalise une percée dans les médicaments du système nerveux central en mettant sur le marché le modafinil, une molécule destinée à lutter contre le besoin de sommeil. En France, le produit, commercialisé sous le nom de Modiodal, va connaître des ventes confidentielles, 40 millions de francs en 2001, du fait de la réglementation. Son usage est réservé à certaines affections neurologiques, comme la narcolepsie. Aux Etats-Unis, le même produit, baptisé Provigil, connaît un succès fulgurant : les généralistes sont en droit de le prescrire s'ils le jugent bon pour leurs patients. Or, parce qu'il améliore le niveau de vigilance, de conscience et d'éveil, Provigil séduit de nombreux Américains *« fatigués »*.

Outre ce produit phare et l'antispasmodique Spasfon, le laboratoire Lafon apporte trois usines et 160 visiteurs médicaux exclusifs dans l'escarcelle de son licencié aux Etats-Unis, qui est désormais son propriétaire, le groupe Cephalon.

Le marché automobile français poursuit sa progression

LE MARCHÉ automobile français n'en finit plus de contredire la conjoncture. Les ventes de voitures neuves ont encore augmenté en novembre, de 3,3 % par rapport au même mois de 2000, a annoncé lundi 3 décembre le Comité des constructeurs (CCFA). Sur onze mois, les immatriculations sont en hausse de 5,7 %. Le marché, qui ne manifeste pour le moment *« aucun signe de ralentissement »*, sera *« peut-être proche de 2,25 millions d'unités »* en 2001, a souligné le président du CCFA, Yves de Belabre. L'année a confirmé la forte progression du diesel, qui représente désormais 56 % des ventes, et le renforcement des marques françaises, qui détiennent 60,4 % du marché sur onze mois, leur meilleur niveau depuis 1994, grâce à PSA Peugeot Citroën (+ 15,4 %). *« En 2002, le marché devrait rester stable à haut niveau, malgré les incertitudes économiques actuelles »*, affirme le CCFA.

Le portail sportif européen Sportal a fait faillite

LE RÉSEAU européen de sites Internet sportifs, Sportal, a déposé son bilan il y a une quinzaine de jours, a révélé, mardi 4 décembre, le quotidien économique *La Tribune*. Sportal aura englouti 100 millions d'euros depuis sa création en juillet 1998. Le réseau en ligne d'informations sportives était détenu par la Fininvest, holding de Silvio Berlusconi, BSkyB, bouquet numérique de Rupert Murdoch, et Europ@web, fonds d'investissement sur Internet du président de LVMH Bernard Arnault. En avril 2000, Sportal avait refusé une offre de rachat de 440 millions d'euros de Canal +. Malgré l'injection de 8 millions d'euros en mai, le portail n'a pu faire face aux conséquences économiques des attentats du 11 septembre. Les sites anglais et allemand ont été cédés tandis que la filiale française de Sportal a été mise en redressement judiciaire le 15 novembre.

Air France reprend ses vols vers Abidjan

LA COMPAGNIE aérienne Air France a décidé, mardi, de reprendre son vol quotidien entre Paris et Abidjan. Cette liaison avait été suspendue la veille *« jusqu'à nouvel ordre »* en raison des actions de blocage de ses avions par les salariés d'Air Afrique. Les syndicats de la compagnie panafricaine ont déclenché la semaine dernière une grève du zèle des salariés à Abidjan assurant l'assistance au sol pour les vols d'Air France. Ils estiment que la compagnie française, actionnaire d'Air Afrique, ne respectait pas ses engagements vis-à-vis de leur compagnie en pleine déconfiture. Le PDG d'Air France, Jean-Cyril Spinetta, a déclaré le 27 novembre qu'il était prêt à aider au redémarrage d'Air Afrique en prenant une participation dans la nouvelle compagnie, à condition que les Etats africains n'aient plus la majorité du capital.

Revers pour le CDR et le Crédit lyonnais dans l'affaire Executive Life

NEW YORK
de notre correspondant

Depuis le 11 septembre, l'affaire Executive Life semblait en sommeil aux Etats-Unis. Le département de la justice a d'autres priorités et la procédure pénale menée par le procureur adjoint Jeffrey Isaacs se trouve au point mort. D'autant plus que la Maison Blanche n'a pas envie en ce moment de voir ses relations se détériorer avec la France, dont le gouvernement a multiplié les interventions pour défendre les intérêts du Crédit lyonnais et du Consortium de réalisation (CDR), l'organisme public chargé de vendre les actifs compromis de cette banque. En revanche, au civil, l'accusation, c'est-à-dire le commissaire californien aux assurances, Harry Low, successeur de Chuck Quackenbush, et son avocat Gary Fontana, tentent fébrilement de renforcer un dossier jugé unanimement assez faible. Ils viennent de marquer un point.

Le *Wall Street Journal* du lundi 3 décembre révèle que le financier américain Leon Black vient de conclure un accord avec eux. Il témoignera contre ses anciens associés d'Altus Finance, ex-filiale du Crédit lyonnais reprise par le CDR, et a obtenu en échange la garantie de ne pas être poursuivi. M. Black est un des personnages clés de l'affaire Executive Life. Il était avec Jean-François Hénin, directeur général d'Altus, le maître d'œuvre de la reprise en 1991 de l'assureur californien en faillite. La justice américaine accuse Altus et le Lyonnais d'avoir dissimulé les véritables conditions de l'acquisition d'Executive Life. En tant que banque, Altus n'avait pas le droit de détenir une compagnie d'assurances et se serait caché derrière des actionnaires fictifs faisant une opération de portage. M. Black et deux de ses collaborateurs, Craig Cogut et John Hannan, de la firme d'investissements Apollo Advisors, ont accepté de déclarer que les Français ne leur ont pas révélé les accords secrets.

PORTEFEUILLE DE « JUNK BONDS »

L'achat d'Executive Life avait surtout pour objectif de mettre la main sur le portefeuille de *junk bonds* (littéralement obligations pourries) d'Executive Life. Ce portefeuille a permis à Altus, au Lyonnais et à François Pinault, son acheteur final, de réaliser des plus-values de plusieurs milliards de dollars.

Dans l'affaire, les Français ont apporté les capitaux, mais le spécialiste des *junk bonds*, celui qui a compris la fortune qui se cachait dans ses obligations délaissées par la Bourse, c'est Leon Black. Ce financier imaginatif, brillant, a été un collaborateur très proche de Michael Milken, le célèbre inventeur des *junk bonds*, banquier de la banque Drexel Burnham Lambert, dont la faillite en février 1990 a fait scandale. Or, Executive Life s'est retrouvé en dépôt de bilan pour avoir consacré, sur les conseils de Drexel Burnham Lambert, 60 % de ses placements financiers à l'achat de *junk bonds*. Ces titres, très sensibles à la conjoncture économique, ont vu leur valeur s'effondrer lorsque les Etats-Unis sont entrés en récession, le portefeuille obligataire de la compagnie passant de 6,4 milliards à 3 milliards de dollars.

Convaincus de la valeur de ce portefeuille qu'ils connaissaient bien, M. Black et M. Hénin ont cherché une solution pour le racheter. A l'issue d'une longue procédure, John Garamendi, à l'époque commissaire aux assurances de Californie, a accepté une offre d'Altus de 3,25 milliards de dollars pour les obligations et de 300 millions pour la compagnie d'assurance. Aujourd'hui, M. Garamendi travaille à Los Angeles dans une société d'investissement baptisée Yucaipa qui possède des liens étroits avec M. Black. Quant à la gestion des *junk bonds* pour le compte d'Altus puis d'Artémis, elle aurait rapporté au fil des années 350 millions de dollars à la société de M. Black.

Pourtant son rôle a été longtemps minimisé par l'accusation. En déclarant que les autorités californiennes et notamment M. Garamendi étaient informés du montage, il risquait de réduire à néant l'accusation mais devenait complice du portage. Il a trouvé une issue. Seul un autre témoin direct, M. Hénin, peut contrer M. Black. Mais le CDR et le Lyonnais n'ont cessé de rejeter sur lui l'entière responsabilité de cette affaire.

Eric Leser

Le mouvement social continue à la Banque de France

UNE GRÈVE GÉNÉRALE, soutenue par les syndicats SNA, CGT, CFDT, FO et SIC, paralyse depuis lundi la Caisse générale de Paris, le plus grand centre de tri et de comptage de billets de la Banque de France. Son fonctionnement est perturbé depuis mercredi 28 novembre. La revendication des syndicats porte sur *« l'organisation du travail, les problèmes hiérarchiques et l'avenir de la banque après le passage à l'euro »*, selon la conseillère générale représentant le personnel. Les agents ont décidé, mardi matin, de reconduire le mouvement pour 24 heures, affirment les syndicats, qui envisagent déjà de lancer un mot d'ordre de grève générale pour le 14 décembre. La direction annonce pour sa part qu'*« elle fera tout pour que ce mouvement ne perturbe pas les opérations de préalimentation en euros, qui sont déjà largement engagées »*.

Les salariés de Comdirect sont au bord de la grève

DANS une atmosphère tendue, un comité d'entreprise extraordinaire devait se réunir, mardi 4 décembre à 15 heures, dans les locaux parisiens de la société de Bourse en ligne Comdirect. La filiale française de l'allemand Comdirect, qui se présente comme le *« premier courtier en ligne européen »* avec 600 000 clients, a été mise en vente le 16 novembre, en même temps que la filiale italienne du groupe.

Alors que la procédure de consultation du dossier (*data room*) par les candidats à la reprise se termine jeudi 6 décembre, les 62 salariés redoutent de faire les frais du mouvement de concentration des courtiers en ligne. Les élus n'écartent pas le risque d'une reprise motivée par le seul rachat des fichiers de clientèle (15 000 comptes en avril), voire l'échec de la vente et une fermeture.

Alors que Fimatex, la filiale de courtage en ligne de la Société générale, s'était déclarée intéressée par la reprise des filiales française et italienne de Comdirect, elle a ensuite annoncé qu'elle convoitait Consors, le rival de Comdirect. La banque Schmidt, maison-mère de Consors, a fait l'objet d'un plan de sauvetage initié par de grandes banques de la place qui souhaitent revendre Consors.

INVESTISSEMENTS DÉMESURÉS

Inquiets, plus de 80 % des salariés de Comdirect France ont décidé de commencer un mouvement de grève illimitée mercredi 5 décembre, apprend-on de source syndicale. Certains élus du comité d'entreprise (CE), qui a été constitué le 15 novembre, ont rejoint la CFDT et la CFTC, après leur élection. Les nouveaux élus regrettent la création tardive du CE, alors que l'effectif de la société n'a pas notablement varié depuis un an. Le CE doit rendre un avis consultatif en cas de vente.

Le vent de révolte, peu habituel dans les milieux boursiers, s'est levé à la mi-novembre, lorsque la direction de l'entreprise a transmis aux salariés du centre d'appel un argumentaire rassurant destiné aux clients. Pour son premier exercice clos au 31 décembre 2000, qui comporte dix-sept mois d'exploitation, Comdirect a enregistré une perte nette de 129,57 millions de francs, pour un chiffre d'affaires de seulement 11,23 millions de francs. Les salariés s'interrogent sur des investissements, jugés démesurés, réalisés ces derniers mois. IIs estiment, enfin, que les décisions stratégiques les concernant sont prises par la seule Commerzbank, actionnaire à 56,85 % de Comdirect. Contacté par *Le Monde*, mardi matin, la direction de Comdirect France n'a pas souhaité s'exprimer.

Adrien de Tricornot

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE
IMMOBANQUE

Le Conseil d'Administration d'IMMOBANQUE s'est réuni le 30 novembre 2001, sous la présidence de Monsieur Patrice Dumas, pour prendre connaissance du projet de garantie de cours sur les actions d'IMMOBANQUE qui a été déposé auprès du Conseil des marchés financiers par la société PHRV, conformément à la réglementation boursière et qui sera soumis à l'approbation de la Commission des opérations de bourse.

Le Président a rappelé au Conseil d'Administration que ce projet de garantie de cours fait suite à l'acquisition réalisée ce jour par AZUR-GMF, AGF, ZURICH et PHRV de 47,1% du capital d'IMMOBANQUE, auprès d'IPFO, filiale à 100 % de CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ sur la base d'une valorisation faisant ressortir un prix de 127 € par action. CRÉDIT AGRICOLE INDOSUEZ conservera 5 % du capital d'IMMOBANQUE.

Afin de permettre aux membres du Conseil d'Administration d'apprécier l'intérêt de cette offre, le Président a rappelé les objectifs présentés par les nouveaux actionnaires, qui détiennent désormais 56,2% du capital et 52,7% des droits de vote d'IMMOBANQUE.

Il a souligné en particulier l'intention de ces nouveaux actionnaires de renforcer le portefeuille d'immobilier locatif de bureaux à Paris d'IMMOBANQUE et de gérer en extinction le portefeuille de crédit-bail. Dans ce sens, le retrait d'agrément d'IMMOBANQUE, en qualité de société financière, sera demandé auprès des autorités de tutelle. Compte tenu de cette nouvelle orientation foncière, le Conseil d'Administration statuant sur les comptes de l'exercice 2001, devrait, sauf événement exceptionnel, proposer à l'Assemblée Générale un dividende de 8,25 € par action, avoir fiscal inclus, en retrait par rapport à celui de l'exercice précédent. Il est également dans les intentions de PHRV de maintenir la cotation des titres IMMOBANQUE.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé de son Président, pris connaissance des conditions et modalités de la garantie de cours, et notamment du prix par action proposé par l'initiateur, et après en avoir délibéré, a approuvé à l'unanimité le projet de garantie de cours tel qu'il lui a été présenté et a considéré que ce projet est conforme aux intérêts de la société. En outre, le Conseil d'Administration a relevé que l'offre de PHRV constitue une bonne opportunité pour les porteurs de titres IMMOBANQUE qui souhaiteraient bénéficier d'une liquidité immédiate.

Compte tenu du changement d'actionnaires, le Conseil, en remplacement d'administrateurs démissionnaires, a coopté en qualité d'administrateurs AZUR-GMF, AGF-VIE, AGF-IART, ZURICH, PHRV, BAIL SAINT-HONORE, Monsieur Michel Dufief et nommé Président Monsieur Luc Guinefort. Monsieur Patrice Dumas reste administrateur ainsi que CREDIT AGRICOLE INDOSUEZ.

Pékin entrouvre son marché audiovisuel aux chaînes étrangères

Malgré des accords signés en octobre entre la Chine et deux groupes de communication occidentaux – AOL Time Warner et News Corp. – pour la diffusion mutuelle de programmes télévisés, la marche vers la libéralisation se heurte à des restrictions géographiques et juridiques

PÉKIN
de notre correspondant

Le loup étranger dans la bergerie chinoise ? Les accords annoncés à la fin du mois d'octobre entre le gouvernement de Pékin et deux mastodontes occidentaux de communication – News Corp., de Rupert Murdoch, et AOL Time Warner – marquent-ils une ouverture réelle du marché chinois aux télévisions étrangères ?

Pour la première fois depuis l'ouverture de l'empire du Milieu au début des années 1980, des télévisions étrangères pourront diffuser leurs programmes en Chine en toute légalité. C'est un tournant. Phoenix – contrôlée par News Corp., de Rupert Murdoch, à hauteur de 38 % – et China Entertainment TV (CETV) – propriété d'AOL Time Warner – réalisent ainsi une percée, alimentant l'espoir d'une plus ample ouverture à terme.

On en reste très loin. Trois points en réduisent la portée. En premier lieu, l'autorisation de diffusion ne concerne que la province du Guangdong, qui jouxte Hongkong. Cette région côtière est vouée à jouer le rôle d'une « zone médiatique spéciale » comparable aux « zones économiques spéciales », ces enclaves de capitalisme instaurées au début des années 1980.

En deuxième lieu, les accords avec News Corp. et AOL Time Warner ne font que légaliser une situation de fait. Cela fait des années déjà que les chaînes basées à Hongkong – Phoenix, mais aussi TVB, ATV, Jade, etc. – sont diffusées de l'autre côté de la frontière en toute illégalité, mais avec le consentement intéressé des autorités chinoises. Car les câblo-opérateurs liés aux administrations locales retransmettent ces programmes tout en censurant leurs spots publicitaires pour leur substituer des messages d'annonceurs locaux. Cette forme de piratage publicitaire rapporte à ces câblo-opérateurs et à leurs parrains politiques autour de 900 millions de francs par an (137,2 millions d'euros). La légalisation de la diffusion en provenance de Hongkong va évidemment perturber ce parasitisme. Mais elle n'influera nullement sur une audience déjà constituée.

Surtout, elle continuera de laisser dans l'insécurité juridique toute la diffusion au-delà de la province du Guangdong. Officiellement, la réception des télévisions étrangères (CNN, BBC, NHK, TV5, etc.) par le citoyen chinois reste interdite. Le gouvernement la réserve aux hôtels d'au moins trois étoiles, aux résidences habitées par les étrangers et, bien sûr, à la nomenklatura du régime. En réalité, un nombre croissant de Chinois y ont accès par la simple installation d'antennes paraboliques, notamment dans les résidences de la nouvelle bourgeoisie urbaine. Le gouvernement ferme les yeux et brouille l'écran à la moindre alerte politique. Les récents accords ne changeront rien à cette précarité.

Quand les Chinois installent des antennes paraboliques, le gouvernement ferme les yeux

Enfin, si les deux chaînes élues peuvent être tenues pour étrangères en raison de l'origine de leurs capitaux, leur contenu reste très classiquement chinois. Phoenix et CETV, uniquement en mandarin, se contenteront de diffuser des *soap operas*, du divertissement et du sport. Ce n'est pas un hasard si le gouvernement de Pékin n'a pas validé Info News Channel, la chaîne d'information en continu de Phoenix. Une chaîne pourtant *« politiquement correcte »*, selon la formule d'un observateur.

Au total donc, le risque politique de cette esquisse d'ouverture reste atténué par toute une série de garde-fous. Viendra s'y ajouter à compter du 1er janvier une reprise en main de la diffusion des chaînes étrangères dans les hôtels et les résidences internationales : celles-ci seront désormais retransmises après avoir été centralisées à travers une plate-forme unique, le satellite d'Etat chinois Sinosat-1. Les opérations de censure en cas de crise en seront grandement facilitées.

Tout en gardant l'accès du pays sous très étroite surveillance, le gouvernement nourrit d'ambitieux projets de télévision dans des pays étrangers. C'est tout l'intérêt de ces récents accords, dont la philosophie est celle de la réciprocité. AOL Time Warner sera par exemple chargé d'assurer la diffusion de CCTV-9 (China Central Television), la chaîne officielle chinoise de langue anglaise, sur le câble de New York, Los Angeles et Houston. Le régime de Pékin espère par ce canal redresser l'image de la Chine aux Etats-Unis. Folklore et propagande s'y mêleront allègrement.

On peut déjà prédire que les multinationales opérant en Chine courtiseront ce nouveau venu du câble américain. *« Les sponsors et les annonces publicitaires ne manqueront pas de la part de grosses sociétés américaines intéressées par le marché chinois, qui trouveront là un moyen de témoigner leur amitié à Pékin »*, commente un professionnel. Quant à l'impact réel sur le public américain, on ne peut que rester sceptique.

Frédéric Bobin

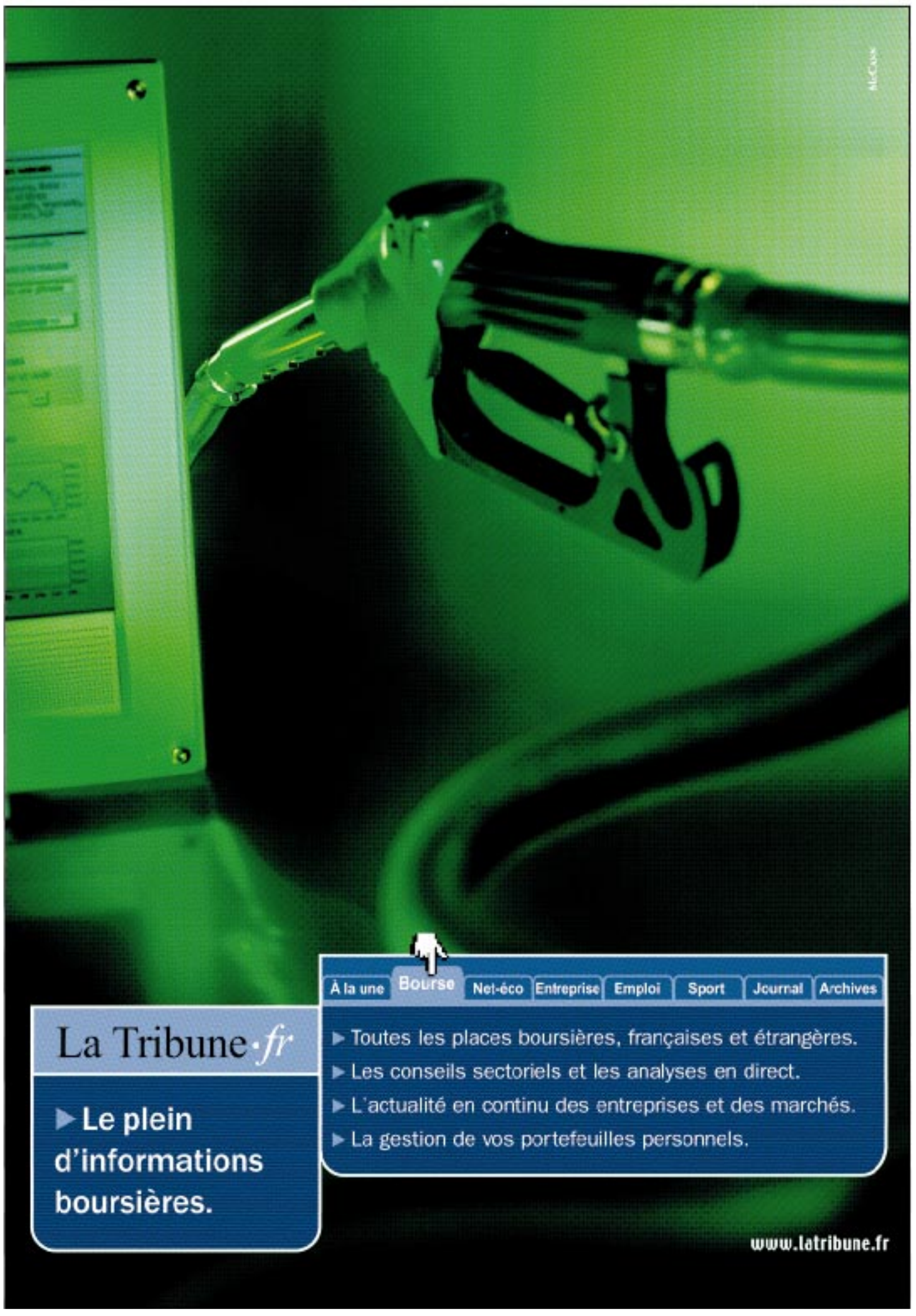

Concentration forcée dans la télévision

PÉKIN
de notre correspondant

La commercialisation de la télévision chinoise est en marche. Avec un taux de croissance de près de 15 % par an (à l'exception de 2001, plutôt morose), le marché publicitaire pèse aujourd'hui en Chine près de 10 milliards de dollars par an. C'est cinq fois moins qu'au Japon mais deux fois plus qu'en Corée du Sud. Médicaments, cosmétiques et boissons se taillent la part du lion.

La publicité est principalement captée par la presse magazine (40 %) et la télévision (40 %). Pour les attirer, les chaînes se sont converties à la culture de l'Audimat. *« En 1996-1997, elles savaient à peine ce qu'était le concept d'audience,* souligne Pierre Justo, directeur du département recherche et développement de CSM, une société mixte dont la Sofres est partie prenante. *Aujourd'hui, elles commencent à travailler comme on le fait aux Etats-Unis ou en Europe. »*

Jadis subventionnées par l'Etat ou les collectivités publiques, les télévisions assurent aujourd'hui près de 80 % de leur financement par la publicité. Le gouvernement central laisse faire car il n'a pas les moyens de s'y substituer. Mais il n'entend pas relâcher son contrôle sur un secteur stratégique d'un point de vue idéologique puisque le petit écran touche en Chine près de 1,1 milliard de personnes (dont 90 millions accèdent au câble).

Il y avait en 1997 près de 3 000 chaînes. Une concentration forcée a ramené ce chiffre à 500 : 300 chaînes hertziennes et 200 câblées qui commencent à être fusionnées. Dans la capitale, Beijing TV Cable (quatre chaînes) vient de disparaître après avoir été absorbé par Beijing TV (quatre autres chaînes). Il est même prévu d'adjoindre la radio à ces nouveaux conglomérats audiovisuels. La province du Hunan fait figure de pionnier avec la création récente de Hunan Radio Film and TV Group.

Officiellement, cette consolidation est censée préparer la Chine à la concurrence des multinationales étrangères. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) est agitée comme un chiffon rouge alors que l'accord entre elle et la Chine ne prévoit pas d'ouverture de la télévision aux capitaux étrangers. *« L'OMC est un alibi,* décode un observateur étranger. *La véritable motivation du pouvoir est de mieux contrôler politiquement par la concentration. »*

F. B

Pressions sur les médias à Hongkong

HONGKONG
correspondance

Les vicissitudes de Radio-Télévision Hongkong (RTHK), la radio-télévision publique du territoire, sont suivies avec attention depuis la rétrocession en 1997 de Hongkong, ex-colonie britannique, à la Chine. La politique de la nouvelle administration envers cette institution est un baromètre du respect de la liberté de la presse à Hongkong. Les attaques, suffisamment indirectes pour ne pas constituer des agressions ouvertes, se sont multipliées depuis 1997.

Tout récemment Barry Wilson, producteur de l'émission hebdomadaire « Letter to Hongkong », a démissionné en dénonçant des pressions éditoriales. Chaque semaine, une personnalité politique invitée évoque un sujet d'actualité. Fin octobre, la direction de la radio (composée de bureaucrates et d'un nombre décroissant de journalistes) a demandé de remplacer l'invité prévu, le parlementaire James Tien, secrétaire du Parti libéral, par Donald Tsang, le numéro deux de l'administration de Hongkong. L'atmosphère est devenue tellement pesante, à la suite d'autres pressions, que M. Wilson a préféré jeter l'éponge. *« C'est un cas compliqué,* explique un employé de RTHK commentant cette démission. *Ce qui est insupportable, c'est surtout le climat qui règne dans tous les services. Sa démission a peut-être été une réaction trop forte, mais qui, au moins, soulève le problème concret des pressions, directes et indirectes, et aussi de l'excès de zèle des bureaucrates qui gèrent RTHK. »*

Ces pressions plus ou moins directes et l'autocensure qui en découle affectent tous les médias locaux. Dans le cas de la RTHK, un mur d'incompréhension s'est dressé entre ceux qui veulent plaire à Pékin et les défenseurs d'une indépendance éditoriale.

Ilaria Maria Sala

La presse en anglais en péril

Au lendemain des attentats de New York, la chute des revenus publicitaires s'est accélérée à Hongkong aussi. Le deuxième quotidien de Hongkong en anglais, le *Hong Kong Mail,* a licencié 100 de ses employés (en les notifiant simplement par courrier recommandé). Deux semaines après, c'est au tour du premier quotidien en anglais, le *South China Morning Post,* de licencier 18 journalistes. Début novembre, la situation devient encore plus sérieuse, avec la fusion du magazine *Far Eastern Economic Review* et du quotidien *Asian Wall Street Journal,* deux publications appartenant au groupe Dow Jones & Co. L'opération prévoit la fermeture de plusieurs bureaux en Asie et le licenciement de près d'un quart des journalistes, soit 38 au total.

Fin novembre, enfin, est arrivé le coup le plus dur : la fermeture de l'hebdomadaire *Asiaweek,* publication du groupe Time Inc., avec 80 suppressions de postes. – *(Corresp.)*

DÉPÊCHES

■ **PRESSE : Me Françis Teitgen, 49 ans, bâtonnier de l'ordre des avocats de Paris (jusqu'au 31 décembre), devait être nommé mercredi 5 décembre vice-président des SA Ouest France** et Sofiouest, devenant ainsi le numéro deux du groupe de presse, au côté du PDG, François-Régis Hutin. Francis Teitgen est le fils de Pierre-Henri Teitgen, ancien garde des sceaux et l'un des fondateurs de *Ouest France* en 1944. Il remplacera Philippe Amyot d'Inville, âgé de 63 ans.

■ **Le magazine *Futur(e)s* s'arrête.** Le tribunal de commerce de Paris a prononcé la liquidation du mensuel de l'économie et des nouvelles technologies.

TABLEAU DE BORD

AFFAIRES

INDUSTRIES

● **PERRIER-VITTEL : le pôle eaux du groupe Nestlé a annoncé, lundi 3 décembre,** l'acquisition d'Aqua Cool Bottled Water, la division d'eau en grand conditionnement du groupe nord-américain Ionics Incorporated.

● **DANONE : le groupe français agroalimentaire a conclu un accord avec CRE Beverage Limited**, joint-venture entre China Resources Entreprises Limited et South African Breweries, pour céder sa participation de 60 % dans ses brasseries chinoises situées dans la région du Wuhan (centre).

● **MONTEDISON : le groupe industriel italien contrôlé par Italenergia** (Fiat/EDF) compte conclure les négociations d'ici à la fin de l'année pour la cession de sa branche chimie, Ausimont, au groupe belge Solvay, a affirmé, lundi à Milan, Umberto Quadrino, vice-président de Montedison.

● **VATTENFALL : le premier groupe énergétique suédois va racheter la participation** de 44,8 % de l'américain Mirant dans Bewag pour 1,63 milliard de dollars (1,83 milliard d'euros) et prendre ainsi le contrôle du distributeur d'électricité berlinois, a-t-il annoncé lundi.

● **ROHM AND HAAS : le groupe chimique américain va supprimer 126 postes en France** d'ici à un an afin de faire face à la dégradation de la situation économique, a-t-il annoncé lundi.

● **SEPHORA : la chaîne de parfumerie** du numéro un mondial du luxe LVMH doit fermer ses cinq magasins allemands, selon *Les Echos* de mardi. LVMH avait déjà décidé, la semaine dernière, de fermer Sephora au Japon.

● **FORD : le deuxième groupe automobile américain** va engager un train de mesures, dont la suppression de 630 emplois et des coupes dans les avantages sociaux accordés à ses salariés, afin d'économiser 300 millions de dollars (340 millions d'euros) par an après impôt.

SERVICES

● **ASSURANCE : les attentats du 11 septembre** vont décupler le coût des assurances pour les compagnies aériennes, *« qui pourrait atteindre 9,5 milliards de dollars* [10,67 milliards d'euros] *en 2002 »,* a estimé lundi, à Montréal, le président de l'Association du transport aérien international (IATA), Pierre Jeanniot.

● **AÉRIEN : le trafic passagers dans le transport aérien** en Italie enregistrera une diminution de 5 % cette année par rapport à 2000, selon une prévision diffusée lundi par l'association patronale, Assæreo. De janvier à octobre, le trafic passagers a déjà baissé de 2 % par rapport à la même période de 2000.

● **BFM : la radio d'information économique** ouvre un « guichet départ » qui devrait concerner 15 personnes sur une centaine, pour faire face au ralentissement du marché publicitaire, a confirmé lundi la station, à la suite d'informations parues dans *France Soir.*

● **ORANGE : la filiale danoise de l'opérateur de téléphonie mobile,** filiale de France Télécom, a annoncé lundi le licenciement de 250 employés sur des effectifs d'environ 1 400. Orange-Danmark est le troisième opérateur au Danemark avec 15 % de part de marché.

● **REALNETWORKS : la société américaine** spécialisée dans la lecture de musique et de vidéo sur Internet a lancé, mardi, un service de téléchargement de musique en ligne baptisé RealOne, en s'appuyant sur la plate-forme MusicNet créée par Warner, Bertelsmann et EMI.

FINANCES

● **BNP PARIBAS : le groupe bancaire français a annoncé lundi** avoir signé un accord avec l'américain Western Union, dans le domaine des transferts d'argent. *« BNP Paribas offrira le service de transfert d'argent dans ses réseaux en Afrique, au Moyen-Orient, dans l'océan Indien et en Inde »,* précise la banque.

● **UBS WARBURG : la banque d'investissement a annoncé lundi** qu'elle allait acheter suffisamment d'actions Dentsu pour le règlement d'une erreur d'ordre de vente commise vendredi, lors de l'introduction en Bourse du premier groupe publicitaire japonais. UBS Warburg avait émis un ordre de vente de 610 000 actions à 16 yens par action alors qu'elle voulait céder 16 actions pour 610 000 yens, ce qui a fait chuter à 405 000 yens le prix de départ de l'action.

EUROPE

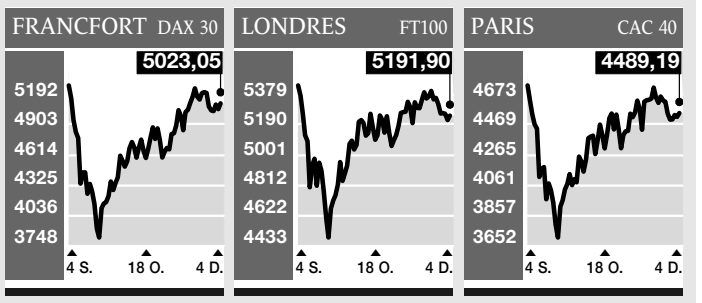

Europe 9 h 57	Indices sélection	cours 04/12	Var. % 03/12	Var. % 31/12
EUROPE	EURO STOXX 50	3663,81	0,50	– 23,23
EUROPE	STOXX 50	3578,30	0,63	– 21,48
EUROPE	EURO STOXX 324	304,52	0,46	– 22,28
EUROPE	STOXX 653	289,25	0,48	– 19,61
PARIS	CAC 40	4489,19	0,57	– 24,25
PARIS	MIDCAC	....	....	....
PARIS	SBF 120	3083,84	0,57	– 23,34
PARIS	SBF 250	....	....	....
PARIS	SECOND MARCHÉ	....	....	....
AMSTERDAM	AEX	491,15	0,33	– 22,97
BRUXELLES	BEL 20	2600,32	0,03	....
FRANCFORT	DAX 30	5023,05	0,69	....
LONDRES	FTSE 100	5191,90	0,53	– 16,56
MADRID	STOCK EXCHANGE	8356,60	0,65	– 8,27
MILAN	MIBTEL 30	31691	0,77	– 27,51
ZURICH	SPI	6307,80	1,10	....

AMÉRIQUES

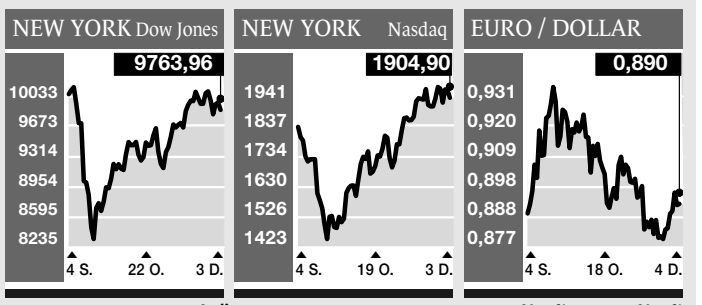

Amérique 9 h 57	Indices sélection	cours 03/12	Var. % 30/11	Var. % 31/12
ÉTATS-UNIS	DOW JONES	9763,96	– 0,89	....
ÉTATS-UNIS	S&P 500	1129,90	– 0,97	– 14,42
ÉTATS-UNIS	NASDAQ COMPOSITE	1904,90	– 1,33	– 22,89
TORONTO	TSE INDEX	7374,82	– 0,68	– 17,45
SAO PAULO	BOVESPA	13336	....	– 12,60
MEXICO	BOLSA	331,43	0,72	4,88
BUENOS AIRES	MERVAL	214,75	6,07	– 48,47
SANTIAGO	IPSA GENERAL	109,26	– 0,61	13,81
CARACAS	CAPITAL GENERAL	6313,66	– 1,02	– 7,50

ASIE - PACIFIQUE

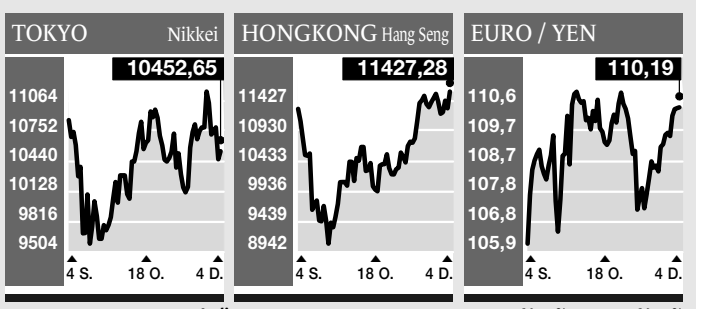

Zone Asie 9 h 57	Indices sélection	cours 04/12	Var. % 03/12	Var. % 31/12
TOKYO	NIKKEI 225	10452,65	0,79	– 24,18
HONGKONG	HANG SENG	11427,28	2,44	– 24,30
SINGAPOUR	STRAITS TIMES	1537,89	2,92	– 20,19
SÉOUL	COMPOSITE INDEX	80,78	– 0,06	27,51
SYDNEY	ALL ORDINARIES	3263,20	– 0,17	3,44
BANGKOK	SET	19,95	0,76	7,09
BOMBAY	SENSITIVE INDEX	3315,71	1,23	– 16,53
WELLINGTON	NZSE-40	2028,06	– 0,64	6,65

ÉCONOMIE

Le moral des ménages français s'est redressé au mois de novembre

LA CONFIANCE des ménages français s'est redressée au mois de novembre, après s'être stabilisée en octobre et après avoir observé une dégradation continue sur les neuf premiers mois de l'année, selon l'enquête de conjoncture de l'Insee auprès des ménages, publiée mardi 4 décembre. Ainsi, l'indicateur synthétique passe à –11 en novembre, après –14 en octobre et –15 en septembre. Les ménages sont plus nombreux en novembre qu'en octobre à juger la période propice pour réaliser des achats importants. De même, davantage de ménages français ont une meilleure opinion de leur situation financière personnelle.
Pour la première fois depuis le début de l'année, les ménages français voient la perspective d'évolution du niveau de vie en France progresser, note l'institut. Toutefois, selon l'Insee, les ménages restent inquiets face à la montée du chômage, une inquiétude qui était légèrement moindre en octobre et qui s'est de nouveau nettement accrue en novembre.

■ **Le ministre de l'économie et des finances, Laurent Fabius,** a confirmé lundi qu'il maintenait l'objectif d'un retour à l'équilibre des finances publiques en 2004, malgré le ralentissement l'ayant contraint à laisser filer le déficit dans le budget 2002.

■ **ALLEMAGNE : le ministre des finances, Hans Eichel, a estimé mardi que son objectif** de parvenir à l'équilibre des finances publiques en 2004 constituait *« un rude combat »* pour l'Allemagne. *« Il faut pour cela que l'économie ne se dégrade pas davantage »,* affirme le ministre dans un entretien au *Financial Times Deutschland.* L'aggravation du déficit public allemand pourrait être évoquée par les ministres des finances de la zone euro réunis à Bruxelles.

■ **ITALIE : les comptes publics italiens se sont dégradés en novembre,** avec un déficit budgétaire de 8 milliards d'euros contre 5,28 milliards en novembre 2000, selon le Trésor. Sur les onze premiers mois de l'année, le déficit budgétaire cumulé a atteint 46,2 milliards d'euros contre 35,79 milliards sur la même période de 2000.

■ **UNION EUROPÉENNE : la Commission européenne a déploré lundi** que les Quinze ne se soient pas fixés d'objectifs nationaux en matière d'emploi, redoutant un *« concours de médiocrité »* face à l'ambition de parvenir au plein emploi en Europe d'ici 2010. La Commission *« soumettra de nouveau cette proposition d'objectifs nationaux »,* a déclaré la commissaire européenne aux affaires sociales, Anna Diamantopoulou, à l'issue du conseil des ministres européens des affaires sociales, qui ont adopté le « paquet emploi 2001-2002 ».

■ **ÉTATS-UNIS : une batterie d'indicateurs a suggéré lundi que le bout du tunnel pourrait être proche** pour l'économie américaine. Les dépenses de consommation des ménages ont progressé de 2,9 % en octobre après une baisse de 1,7 % en septembre. Les dépenses de construction ont progressé de 1,9 % en octobre après cinq mois consécutifs de baisse. Sur le front industriel enfin, l'indice d'activité du secteur manufacturier s'est redressé en novembre pour atteindre 44,5 points contre 39,8 en octobre.

■ **Les ventes de véhicules neufs aux Etats-Unis ont augmenté de 7,5 % en novembre,** par rapport au même mois de 2000, notamment grâce aux ventes de 4 × 4 de loisir, qui ont augmenté de plus de 14 %. Sur les onze premiers mois de 2001, le marché automobile est en baisse de 1,8 %, avec 15 868 319 véhicules vendus.

■ **ARGENTINE : les recettes fiscales ont chuté de 11,6 %** en novembre par rapport à novembre 2000 (–2,8 % par rapport à octobre 2001). Au cours des onze premiers mois de l'année, la baisse est de 5,7 %.

■ **JAPON : les investissements directs de groupes étrangers ont chuté de 18,7 %** d'avril à septembre, premier semestre de l'exercice fiscal, en raison notamment d'une forte baisse de l'intérêt des Américains pour l'économie japonaise, sous l'effet du ralentissement économique.

■ **Une profonde réforme de l'économie** à travers un nettoyage du secteur financier et une déréglementation accélérée sont les seules armes qui restent au Japon pour sortir de la récession, a estimé mardi le gouvernement dans un rapport annuel.

■ **PÉTROLE : le secrétaire général de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP),** le Vénézuélien Ali Rodriguez, s'est déclaré lundi *« très optimiste »* sur les chances d'un accord avec Moscou visant à une réduction de la production russe pour aider à une stabilisation des prix pétroliers. *« Je suis certain que la Fédération de Russie tombera finalement d'accord avec nous »,* a-t-il dit.

VALEUR DU JOUR

Les banques américaines affectées par Enron

L'AFFAIRE ENRON, le numéro un mondial du négoce de l'énergie, qui s'est placé, dimanche 2 décembre, sous la protection de la loi sur les faillites, a fortement pesé sur les grandes banques américaines, ses plus gros créanciers (*Le Monde* du 4 décembre). Citigroup a cédé 2 % lundi 3 décembre en fermeture à Wall Street, à 46,91 dollars, et JP Morgan Chase 3 %, à 36,55 dollars. L'agence de notation financière Standard and Poor's (S & P) a abaissé lundi la note de l'ensemble des titres de dette du courtier en énergie à « D », la plus basse qu'il puisse attribuer.
Pour faire face à ses échéances les plus immédiates, surtout vis-à-vis de ses employés et de ses partenaires financiers, Enron a indiqué lundi soir qu'elle avait obtenu l'accord du juge des faillites pour le versement immédiat de 250 millions de dollars (284 millions d'euros). Le tribunal des faillites de New York a également approuvé le principe d'un versement initial de 4 500 dollars à tout employé d'Enron qui serait licencié. Ces départs sont inévitables, selon Enron, qui emploie plus de 20 000 personnes. La somme de 250 millions de dollars débloquée lundi fait partie d'un bloc de financements d'urgence de 1,5 milliard de dollars obtenus auprès des banques américaines JP Morgan Chase et Citigroup. Ce financement est garanti par les actifs de la compagnie.
Le risque des établissements bancaires s'établirait à plus de 20 milliards de dollars. Les banques devraient récupérer entre 20 % et 40 % de leurs créances non sécurisées.
La crédibilité financière de la place de New York est au centre des débats et notamment le manque de contrôle des comptes du géant de l'énergie. Une enquête de la SEC (Securities Exchange Commission), le gendarme des marchés américains, est en cours. Parallèlement, beaucoup d'observateurs se demandent pourquoi JP Morgan et Citigroup ont prêté 1 milliard de dollars à Enron début novembre. Et, surtout, pourquoi ces deux banques étaient aussi les banquiers conseils d'Enron dans la fusion, avortée, avec Dynegy. Le débat sur le conflit d'intérêts des banques est relancé.

Pascale Santi

Action Citigroup

en **dollars** à New York

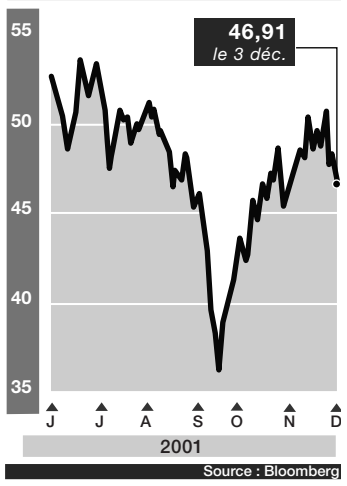

SUR LES MARCHÉS

PARIS

L'INDICE CAC 40 des valeurs vedettes de la Bourse de Paris s'inscrivait en hausse de 0,21 %, à 4 473,11 points, à l'ouverture de la séance de mardi 4 décembre. Lundi, il avait terminé en repli de 0,27 % à 4 463,84 points après un plus bas de 4 401,36 points. La baisse avait été limitée notamment par la publication de l'indice national des directeurs d'achat américains (NAPM) de novembre, dont la contraction a été moins forte que prévu, et par la hausse de l'action TotalFinaElf (+ 2,32 %), plus forte pondération de l'indice.

FRANCFORT

L'INDICE DAX de la Bourse de Francfort restait stable à l'ouverture, mardi, enregistrant une hausse de 0,01 % à 4 989,03 points. La veille, l'indice des valeurs vedettes avait fini sur une baisse de 0,03 %, s'établissant à 4 988,44 points.

LONDRES

LE FOOTSIE, l'indice des valeurs vedettes de la Bourse de Londres, ouvrait la séance en hausse de 0,64 % à 5 197,4 points. La veille, cet indice avait terminé en baisse de 0,75 %, à 5 164,6 points dans un marché déprimé par la faillite du géant américain Enron.

TOKYO

À LA BOURSE DE TOKYO, l'indice de référence Nikkei a terminé la séance de mardi en hausse de 0,79 %, à 10 452,65 points, grâce à des achats en fin de séance.

NEW YORK

LE DOW JONES, l'indice des trente valeurs vedettes de Wall Street, a perdu à l'issue de la séance du lundi 3 décembre 0,89 %, à 9 763,96 points, et l'indice composite du Nasdaq s'est replié de 1,33 %, à 1 904,90 points, après la faillite du premier courtier mondial en énergie, Enron. Les investisseurs ont ignoré les quelques statistiques publiées dans la journée et qui montraient des signes d'amélioration de la conjoncture américaine, notamment la nette hausse de l'indice national des directeurs d'achat, le NAPM du secteur manufacturier. L'indice Standard and Poor's 500 a fini en baisse de 0,84 %, à 1 129,90 points.

TAUX

MARDI 4 décembre, dans les premiers échanges, les emprunts d'Etat à dix ans s'inscrivaient en hausse en France comme en Allemagne, faisant chuter mécaniquement les taux de rendement, qui évoluent en sens inverse, à 4,64 % en France et 4,51 % en Allemagne.

MONNAIES

L'EURO était orienté à la baisse mardi matin, victime des bons indices américains publiés la veille, tandis que le yen résistait bien de son côté face au billet vert, malgré la décision de l'agence de notation américaine Moody's d'abaisser son évaluation de la dette intérieure en yens du Japon. La devise européenne s'échangeait à 0,8899 dollar et le dollar se négociait à 124,09 yens.

Taux de change fixe zone Euro

Euro contre	Taux	contre franc	Taux
FRANC	6,55957	EURO	0,15245
DEUTSCHEMARK	1,95583	DEUTSCHEMARK	3,35385
LIRE ITALIENNE (1000)	1,93627	LIRE ITAL. (1000)	3,38774
PESETA ESPAG. (100)	1,66386	PESETA ESPAG. (100)	3,94238
ESCUDO PORT. (100)	2,00482	ESCUDO PORT. (100)	3,27190
SCHILLING AUTR. (10)	1,37603	SCHILLING AUTR. (10)	4,76703
PUNT IRLANDAISE	0,78756	PUNT IRLANDAISE	8,32894
FLORIN NÉERLANDAIS	2,20371	FLORIN NÉERLANDAIS	2,97660
FRANC BELGE (10)	4,03399	FRANC BELGE (10)	1,62607
MARKKA FINLAND.	5,94573	MARKKA FINLAND.	1,10324
DRACHME GREC. (100)	3,40750	DRACHME CREC. (100)	1,92503

Hors zone Euro

Euro contre	03/12
COURONNE DANOISE	7,4452
COUR. NORVÉGIENNE	8,0015
COUR. SUÉDOISE	9,5736
COURONNE TCHÈQUE	33,1250
DOLLAR AUSTRALIEN	1,7203
DOLLAR CANADIEN	1,4054
DOLLAR HONGKONG	6,9603
DOLLAR NÉO-ZÉLAND	2,1533
FORINT HONGROIS	250,5500
LEU ROUMAIN	28157
ZLOTY POLONAIS	3,6175

Cours de change croisés

04/12 9 h 57	Cours DOLLAR	Cours YEN(100)	Cours EURO	Cours FRANC	Cours LIVRE	Cours FR. S.
DOLLAR	.....	0,80788	0,89000	0,13570	1,42330	0,60412
YEN	123,78000	.....	110,19000	16,79500	176,18000	74,78500
EURO	1,12360	0,90752	.....	0,15245	1,59940	0,67875
FRANC	7,36910	5,95290	6,55957	.....	10,48770	4,45225
LIVRE	0,70259	0,56755	0,62525	0,09535	.....	0,42455
FRANC SUISSE	1,65530	1,33705	1,47330	0,22460	2,35550	.....

Taux d'intérêt (%)

Taux 03/12	Taux j. j.	Taux 3 mois	Taux 10 ans	Taux 30 ans
FRANCE	3,35	3,18	4,64	5,14
ALLEMAGNE	3,28	3,34	4,52	5,07
GDE-BRETAG.	4,69	3,91	4,63	4,41
ITALIE	3,28	3,29	4,85	5,38
JAPON	0,01	0,03	1,40	2,46
ÉTATS-UNIS	2,09	1,77	4,74	....
SUISSE	2	1,86	3,12	3,80
PAYS-BAS	3,24	3,29	4,67	5,14

Matières premières

En dollars	Cours 03/12	Var. % 30/11
MÉTAUX (LONDRES)		**$/TONNE**
CUIVRE 3 MOIS	1535	– 0,65
ALUMINIUM 3 MOIS	1403,50	– 0,53
PLOMB 3 MOIS	483,50	– 0,10
ETAIN 3 MOIS	4173	– 0,41
ZINC 3 MOIS	786,50	– 0,19
NICKEL 3 MOIS	5455	+ 1,02
MÉTAUX (NEW YORK)		**$/ONCE**
ARGENT A TERME	4,21	+ 0,96
PLATINE A TERME	60056,50	....
GRAINES DENRÉES		**$/BOISSEAU**
BLÉ (CHICAGO)	280,25	+ 0,18
MAIS (CHICAGO)	212,75	....
SOJA TOURTEAU (CHG.)	157	– 0,06
SOFTS		**$/TONNE**
CACAO (NEW YORK)	1325	– 2,21
CAFÉ (LONDRES)	....	....
SUCRE BL. (LONDRES)	....	....

Matif

Cours 9 h 57	Volume 04/12	dernier prix	premier prix
Notionnel 5,5			
DÉCEMBRE 2001	3	91,42	91,62
Euribor 3 mois			
JANVIER 2001	NC	NC	NC

Pétrole

En dollars	Cours 03/12	Var. % 30/11
BRENT (LONDRES)	19,85	+ 0,71
WTI (NEW YORK)	20,20	+ 0,55
LIGHT SWEET CRUDE	20,27	+ 4,16

Or

En euros	Cours 03/12	Var % 30/11
OR FIN KILO BARRE	9890	– 0,10
OR FIN LINGOT	9950	– 0,60
ONCE D'OR (LO) $	276,35	– 9,98
PIÈCE FRANCE 20 F	56,60	– 0,88
PIÈCE SUISSE 20 F	56,60	– 0,70
PIÈCE UNION LAT. 20	57	– 0,87
PIÈCE 10 DOLLARS US	225	– 1,75
PIÈCE 20 DOLLARS US	410	+ 2,50
PIÈCE 50 PESOS MEX.	365	– 1,48

Cotations, graphiques et indices en temps réel sur le site Web du « Monde ». www.lemonde.fr/bourse

VALEURS EUROPÉENNES

● A Milan, l'action **Italgas** a gagné 2,89 %, lundi 3 décembre, à 10,294 euros. Le titre de sa maison mère, le pétrolier **Eni**, s'est apprécié de 1,83 %, à 13,297 euros. Dans son édition de lundi, le quotidien *La Repubblica* évoquait l'hypothèse d'une prise de participation du groupe Eni dans Gaz de France à l'occasion de la privatisation partielle du groupe français. Italgas serait ensuite cédé en partie à Gaz de France.

● A Madrid, les grandes banques ont souffert, lundi, de la détérioration de la situation économique en Argentine. Le redressement de la Bourse de Buenos Aires, dans la journée, a toutefois permis un rétablissement de la place ibérique en clôture. L'action **Banco Bilbao Vizcaya Argentaria** (BBVA) a finalement perdu 1,09 %, à 13,59 euros. Le titre de sa concurrente **Santander Central Hispano** (SCH) a, lui, terminé la séance sur une légère progression de 0,21 %, à 9,54 euros.

● Le titre de l'opérateur de télécommunications **Telefonica** a ralenti sa baisse en fin de journée, pour finir en recul de 2,58 %, lundi à Madrid, à 14,70 euros. L'action de sa filiale Internet **Terra Lycos** a cédé 3,54 %, à 9 euros. Le titre de sa filiale de téléphonie mobile **Telefonica Moviles** a, lui, gagné 0,97 %, à 8,36 euros.

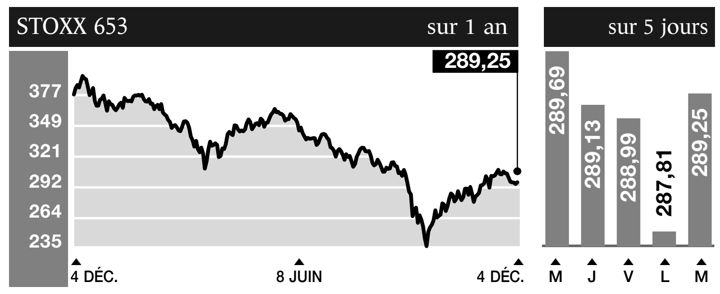

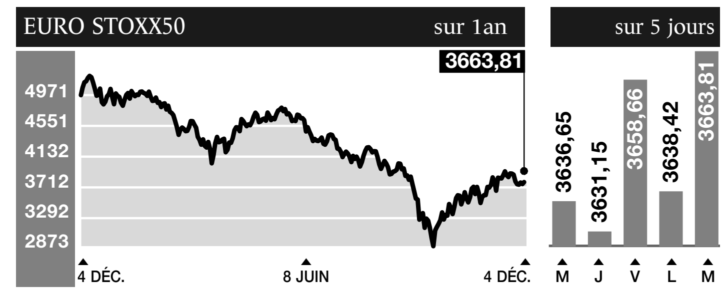

04/12 9 h 51 ▶

AUTOMOBILE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
AUTOLIV SDR	SE	20,32	+ 0,26
BASF AG	BE ★	42,70	+ 0,23
BMW	DE ★	36,55	− 0,14
CONTINENTAL AG	DE ★	13,65	....
DAIMLERCHRYSLER	DE ★	46,20	− 1,28
FIAT	IT ★	18,26	+ 0,55
FIAT PRIV.	IT ★	13,64	+ 0,44
MICHELIN	FR ★	36,17	− 1,71
PEUGEOT	FR ★	46,99	− 0,23
PIRELLI SPA	IT ★	1,86	+ 2,20
DR ING PORSCHE	DE ★	399	+ 0,13
RENAULT	FR ★	37,53	+ 1,43
VALEO	FR ★	41,50	+ 0,24
VOLKSWAGEN VZ	DE ★	33,20	+ 2,47
▶ DJ E STOXX AUTO P		203,83	− 0,61

BANQUES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ABBEY NATIONAL	GB	15,52	+ 1,04
ABN AMRO HOLDIN	NL ★	17,60	− 0,56
ALL & LEICS	GB	12,45	+ 0,26
ALLIED IRISH BA	GB	18,49	− 1,28
ALMANIJ	BE ★	34	− 0,76
ALPHA BANK	GR	21,12	....
B.P.C.INDUSTRIA	IT ★	9,78	+ 0,72
B.P.EMILIA ROMA	IT ★	30,30	....
B.P.LODI	IT ★	9,13	+ 0,11
B.P.NOVARA	IT ★	6,15	− 0,49
B.P.SONDRIO	IT ★	10,45	....
B.P.VERONA E S.	IT ★	10,10	− 2,13
BANCA ROMA	IT ★	2,46	+ 0,82
BANCO SABADELL	ES ★	15,24	+ 0,07
BANK OF IRELAND	GB	16,25	+ 0,39
BANK OF PIRAEUS	GR	9,86	....
BANKINTER R	ES ★	32,85	+ 0,31
BARCLAYS PLC	GB	33,40	+ 0,38
BAYR.HYPO-U.VER	DE ★	35,30	− 0,28
BBVA R	ES ★	13,70	+ 0,81
BCA AG.MANTOVAN	IT ★	9,09	− 1,09
BCA FIDEURAM	IT ★	8,15	+ 1,37
BCA LOMBARDA	IT ★	9,12	....
BCA P.BERG.-C.V	IT ★	18,14	+ 0,28
BCA P.MILANO	IT ★	3,88	....
BCO POPULAR ESP	ES ★	37,07	+ 0,73
BCP R	PT ★	4,52	....
BIPOP CARIRE	IT ★	1,96	+ 0,51
BK OF SCOTLAND	GB	13,18	....
BNL	IT ★	2,46	+ 0,82
BNP PARIBAS	FR ★	97,35	+ 0,05
BSCH R	ES ★	9,58	+ 0,42
COMM.BANK OF GR	GR	38	....
COMMERZBANK	DE ★	19,10	+ 0,53
CREDIT LYONNAIS	FR ★	37,15	− 0,08
CS GROUP N	CH	43,92	+ 0,78
DANSKE BANK	DK	17,60	....
DEUTSCHE BANK N	DE ★	71,80	+ 0,70
DEXIA	BE ★	15,40	+ 1,38
DNB HOLDING	NO	4,61	....
DRESDNER BANK N	DE ★	40,40	− 0,25
EFG EUROBK ERGA	GR	16,14	....
ERSTE BANK	AT ★	57,15	....
ESPIRITO SANTO	PT ★	13,90	....
FOERENINGSSB A	SE	12,74	+ 1,24
HALIFAX GROUP	GB	13,26	....
HSBC HLDG	GB	13,45	+ 1,32
IKB	DE ★	13,65	....
INTESABCI	IT ★	2,67	....
JULIUS BAER HLD	CH	376,73	+ 0,73
KBC BANCASSURAN	BE ★	33,50	+ 0,60
LLOYDS TSB	GB	11,39	....
MONTE PASCHI SI	IT ★	2,95	+ 0,34
NAT BANK GREECE	GR	27,78	....
NATEXIS BQ POP.	FR ★	96,80	− 0,15
NORDEA	SE	5,54	+ 1,92
ROLO BANCA 1473	IT ★	16,62	+ 1,47
ROYAL BK SCOTL	GB	25,08	− 1,07
S-E-BANKEN -A-	SE	9,77	+ 1,08
SAN PAOLO IMI	IT ★	12,22	− 0,08
STANDARD CHARTE	GB	13,42	− 0,12
STE GENERAL-A-	FR ★	61,30	+ 0,41
SVENSKA HANDELS	SE	14,94	+ 0,70
SWEDISH MATCH	SE	5,59	+ 0,94
UBS N	CH	56,03	+ 1,29
UNICREDITO ITAL	IT ★	4,16	+ 0,97
▶ DJ E STOXX BANK P		265,09	+ 0,36

PRODUITS DE BASE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ACERALIA	ES ★	16,85	+ 1,08
ACERINOX R	ES ★	35,01	+ 1,48
ALUMINIUM GREEC	GR	36,06	....
ANGLO AMERICAN	GB	17,27	+ 1,40
ASSIDOMAEN AB	SE	26,74	+ 0,20
BEKAERT	BE ★	35,39	+ 1,40
BHP BILLITON	GB	5,51	+ 2,98
BOEHLER-UDDEHOL	AT ★	44,77	....
BUNZL PLC	GB	6,76	....
CORUS GROUP	GB	1	− 5,97
ELVAL	GR	3,78	....
HOLMEN -B-	SE	24,96	+ 0,21
ISPAT INTERNATI	NL ★	1,80	+ 20
JOHNSON MATTHEY	GB	15,22	+ 0,53
M-REAL -B-	FI ★	7	+ 1,45
MAYR-MELNHOF KA	AT ★	52,50	....
OUTOKUMPU	FI ★	11,22	+ 1,08
PECHINEY-A-	FR ★	54,20	+ 0,46
RAUTARUUKKI K	FI ★	4,30	− 1,15
RIO TINTO	GB	21,16	+ 0,99
SIDENOR	GR	4,12	....
SILVER & BARYTE	GR	8,50	....
SMURFIT JEFFERS	GB	2,39	....
STORA ENSO -A-	FI ★	14	....
STORA ENSO -R-	FI ★	14,24	....
SVENSKA CELLULO	SE	28,57	+ 0,18
THYSSENKRUPP	DE ★	16,15	+ 0,62
UMICORE	BE ★	42,49	− 0,26
UPM-KYMMENE COR	FI ★	38,27	− 0,21
USINOR	FR ★	13,66	+ 0,29
VIOHALCO	GR	9,76	....
VOEST-ALPINE AG	AT ★	31,09	+ 1,77
WORMS N	FR ★	19	....
▶ DJ E STOXX BASI P		193,73	+ 0,21

CHIMIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
AIR LIQUIDE	FR ★	155,90	− 1,08
AKZO NOBEL NV	NL ★	50,35	+ 0,20
BASF AG	DE ★	42,70	+ 0,23
BAYER AG	DE ★	36,41	+ 0,44
BOC GROUP PLC	GB	16,92	− 0,28
CELANESE N	DE ★	19,80	− 1
CIBA SPEC CHIMI	CH	70,09	+ 0,24
CLARIANT N	CH	21,01	+ 0,49
COLOPLAST -B-	DK	73,87	....
DEGUSSA (NEU)	DE ★	27,80	+ 1,42
DSM	NL ★	40,64	+ 0,22
EMS-CHEM HOLD A	CH	4293,37	+ 0,24
ICI	GB	6,28	− 0,25
KEMIRA	FI ★	6,35	+ 1,76
KON. VOPAK NV	NL ★	17,55	− 0,17
LONZA GRP N	CH	701,87	+ 0,58
NORSK HYDRO	NO	43,24	....
RHODIA	FR ★	9,64	− 0,31
SOLVAY	BE ★	63,30	+ 0,08
SYNGENTA N	CH	56,54	− 0,24
TESSENDERLO CHE	BE ★	26,48	+ 1,85
▶ DJ E STOXX CHEM P		338,45	− 0,14

CONGLOMÉRATS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
D'IETEREN SA	BE ★	155,70	+ 2,30
GBL	BE ★	300,10	....
GEVAERT	BE ★	26,50	....
INCHCAPE	GB	8,67	+ 0,55
KVAERNER -A-	NO	1,62	....
MYTILINEOS	GR	5,66	....
UNAXIS HLDG N	CH	110,98	+ 0,77
ORKLA	NO	18,50	....
SONAE SGPS	PT ★	0,75	....
▶ DJ E STOXX RETL P		301,15	+ 0,92

TÉLÉCOMMUNICATIONS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
EQUANT NV	NL ★	13,99	+ 0,65
ATLANTIC TELECO	GB	0,08	....
BRITISH TELECOM	GB	5,67	....
CABLE & WIRELES	GB	5,42	+ 1,19
COLT TELECOM NE	GB	2,20	+ 0,73
DEUTSCHE TELEKO	DE ★	19,05	+ 1,60
E.BISCOM	IT ★	54,80	+ 1,86
EIRCOM	IR ★	1,31	....
ELISA COMMUNICA	FI ★	13,30	− 0,37
ENERGIS	GB	1,16	+ 4,29
EUROPOLITAN HLD	SE	7,21	+ 0,73
FRANCE TELECOM	FR ★	44,25	+ 1,03
HELLENIC TELE (	GR	19,10	....
KINGSTON COM	GB	1,85	....
KONINKLIJKE KPN	NL ★	4,83	− 2,42
KPNQWEST NV -C-	NL ★	8,30	− 3,49
LIBERTEL NV	NL ★	9,85	....
VODAFONE N	DE ★	211	....
MOBILCOM	DE ★	25,69	+ 1,34
OLD MUTUAL	GB	1,66	....
OLIVETTI	IT ★	1,31	+ 1,55
PANAFON HELLENI	GR	5,64	....
PT TELECOM SGPS	PT ★	8,30	....
SONERA	FI ★	5,66	+ 0,89
SONG NETWORKS	SE	1,19	+ 2,70
SWISSCOM N	CH	303,76	+ 0,56
T.I.M.	IT ★	6,27	+ 0,97
TDC	DK	38,82	− 0,52
TELE2 -B-	SE	36,56	+ 1,16
VODAFONE	PT ★	8,40	....
TELECOM ITALIA	IT ★	9,41	+ 0,86
TELECOM ITALIA	IT ★	5,63	+ 0,18
TELEFONICA	ES ★	14,84	+ 0,95
TELEF.MOVILES	ES ★	8,47	+ 1,32
TELENOR	NO	4,64	....
TELIA	SE	4,98	+ 0,85
TISCALI	IT ★	10,93	+ 1,96
VERSATEL TELECO	NL ★	1,25	....
VODAFONE GROUP	GB	2,90	+ 1,68
▶ DJ E STOXX TCOM P		469,51	+ 1

CONSTRUCTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ACCIONA	ES ★	40,08	+ 0,91
ACESA R	ES ★	10,73	+ 1,32
ACS	ES ★	27,12	+ 0,30
AGGREGATE IND	GB	1,34	+ 1,20
AKTOR SA	GR	8,76	....
AMEY	GB	6,09	+ 0,53
AUREA R	ES ★	22,84	− 0,22
BOUYGUES	FR ★	38,65	+ 0,49
BPB	GB	4,51	− 1,39
BRISA AUTO-ESTR	PT ★	9,55	....
BUZZI UNICEM	IT ★	7,38	+ 0,82
CIMPOR R	PT ★	18,83	....
COLAS	FR ★	61,70	+ 0,98
CRH PLC	GB	29,48	....
FCC	ES ★	24,19	+ 0,79
GRUPO DRAGADOS	ES ★	14,08	− 0,49
GRUPO FERROVIAL	ES ★	20,73	+ 2,17
HANSON PLC	GB	7,55	+ 3,04
HEIDELBERGER ZE	DE ★	53,10	+ 0,19
HELL.TECHNODO.R	GR	6,52	....
HERACLES GENL R	GR	11,78	....
HOCHTIEF ESSEN	DE ★	15,70	+ 1,62
HOLCIM	CH	228,75	+ 0,30
IMERYS	FR ★	107,70	− 1,10
ITALCEMENTI	IT ★	8,69	....
LAFARGE	FR ★	100,70	− 0,10
MICHANIKI REG.	GR	2,50	....
NOVAR	GB	1,94	− 0,81
PILKINGTON PLC	GB	1,74	....
RMC GROUP PLC	GB	9,59	− 0,66
SAINT GOBAIN	FR ★	162,40	− 0,12
SKANSKA -B-	SE	7,10	+ 0,74
TAYLOR WOODROW	GB	2,60	+ 1,24
TECHNIP-COFLEXI	FR ★	131,40	+ 1,39
TITAN CEMENT RE	GR	39	....
UPONOR -A-	FI ★	17,55	− 2,50
CIMENTS VICAT /	FR ★	60,25	− 0,41
VINCI	FR ★	63,65	+ 0,08
WIENERBERGER AG	AT ★	15,15	− 0,33
▶ DJ E STOXX CNST P		223,83	+ 0,28

CONSOMMATION CYCLIQUE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ACCOR	FR ★	37,62	+ 2,37
ADIDAS-SALOMON	DE ★	75	+ 0,67
AGFA-GEVAERT	BE ★	12,32	− 1,44
AIR FRANCE	FR ★	15,57	+ 1,90
AIRTOURS PLC	GB	3,84	+ 0,42
ALITALIA	IT ★	1,04	+ 0,97
AUSTRIAN AIRLIN	AT ★	6,75	+ 0,30
AUTOGRILL	IT ★	9,95	+ 0,10
BANG & OLUFSEN	DK	23,10	+ 1,18
BENETTON	IT ★	12	....
BERKELEY GROUP	GB	10,04	....
BRITISH AIRWAYS	GB	3,14	+ 2,60
BULGARI	IT ★	9,42	− 0,53
CHRISTIAN DIOR	FR ★	34	+ 0,18
CLUB MED.	FR ★	43,50	....
COMPASS GROUP	GB	7,92	− 0,40
DT.LUFTHANSA N	DE ★	14,70	+ 2,80
ELECTROLUX -B-	SE	16,87	+ 1,25
EM.TV & MERCHAN	DE ★	1,94	....
EMI GROUP	GB	4,97	− 0,64
EURO DISNEY	FR ★	0,93	− 1,06
HDP	IT ★	3,27	+ 1,55
HERMES INTL	FR ★	166	+ 0,67
HILTON GROUP	GB	3,28	....
HUGO BOSS AG VZ	DE ★	23,50	− 0,63
HUNTER DOUGLAS	NL ★	27,32	+ 1,11
INDITEX R	ES ★	22,45	− 0,22
J D WETHERSPOON	GB	6,07	+ 0,26
KLM	NL ★	13,34	− 1,55
LVMH	FR ★	44,32	+ 0,50
MEDION	DE ★	44,31	− 1,18
MOULINEX	FR ★	0,01	....
NH HOTELES	ES ★	11,45	+ 0,88
NXT	GB	2,57	− 3,01
P & O PRINCESS	GB	5,71	....
PERSIMMON PLC	GB	4,88	− 0,33
PREUSSAG AG	DE ★	27,90	+ 1,09
RANK GROUP	GB	3,55	− 1,33
RICHEMONT UNITS	CH	21,11	− 0,32
RYANAIR HLDGS	IR ★	12,45	− 1,58
SAIRGROUP N	CH	2,52	− 7,25
SAS DANMARK A/S	DK	9,80	....
SEB	FR ★	59,80	− 0,33
SIX CONTINENTS	GB	11,12	+ 0,72
SODEXHO ALLIANC	FR ★	45,69	− 0,24
THE SWATCH GRP	CH	102,33	+ 2,20
THE SWATCH GRP	CH	21,76	+ 1,26
TELE PIZZA	ES ★	1,80	+ 0,56
THOMSON MULTIME	PA	30,14	+ 0,47
WILSON BOWDEN	GB	11,94	− 0,53
WM-DATA -B-	SE	2,75	+ 1,94
WOLFORD AG	AT ★	10,45	....
WW/WW UK UNITS	IR ★	0,82	....
▶ DJ E STOXX CYC GO P		119,15	+ 1,50

PHARMACIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ACTELION N	CH	42,49	− 0,48
ALTANA AG	DE ★	58,55	+ 2,54
AMERSHAM	GB	10,74	....
ASTRAZENECA	GB	49,43	+ 1,01
AVENTIS	FR ★	77,90	+ 0,26
BB BIOTECH	CH	78,91	+ 0,65
CELLTECH GROUP	GB	14,71	+ 0,22
DISETRONIC HLDG	CH	786,72	+ 0,78
ELAN CORP	IR ★	49,25	− 1,50
ESSILOR INTL	FR ★	32,85	− 1,50
FRESENIUS MED C	DE ★	73,20	− 1,08
H. LUNDBECK	DK	29,82	+ 2,54
GALEN HOLDINGS	GB	11,63	− 2,41
GAMBRO -A-	SE	7	− 0,74
GLAXOSMITHKLINE	GB	28,19	+ 0,51
H. LUNDBECK	DK	29,82	+ 2,54
NOVARTIS N	CH	39,34	+ 0,78
NOVO-NORDISK -B	DK	42,71	+ 0,47
NOVOZYMES -B-	DK	21,83	− 1,52
ORION B	FI ★	19,30	+ 0,52
OXFORD GLYCOSCI	GB	8,45	− 4,50
PHONAK HLDG N	CH	26,20	+ 1,58
QIAGEN NV	NL ★	21,35	+ 0,90
ROCHE HLDG G	CH	80,95	+ 0,85
SANOFI SYNTHELA	FR ★	77,20	− 0,26
SCHERING AG	DE ★	61,90	+ 0,98
SERONO -B-	CH	933,34	+ 0,95
SHIRE PHARMA GR	GB	13,35	+ 2,82
SMITH & NEPHEW	GB	5,83	− 1,08
SSL INTL	GB	8,96	− 1,23
SULZER AG 100N	CH	165,97	+ 0,20
SYNTHES-STRATEC	CH	770,43	− 0,26
UCB	BE ★	43,38	− 0,02
WILLIAM DEMANT	DK	30,09	....
WS ATKINS	GB	9,32	....
ZELTIA	ES ★	9,15	+ 1,10
▶ DJ E STOXX HEAL		525,91	− 0,10

(Publicité)

À NOS ABONNÉS

Pour vos changements d'adresse ou suspensions d'abonnement durant vos vacances

un seul numéro

0825 022 021

(0,99 F TTC/mn)

ou par Internet :

www.lemonde.fr

(rubrique « Services aux lecteurs »)

ÉNERGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
BG GROUP	GB	4,18	− 0,76
BP	GB	8,33	+ 1,16
CEPSA	ES ★	12,54	− 0,16
COFLEXIP	FR ★	147	− 0,74
DORDTSCHE PETRO	NL ★	3	+ 9,49
GBL	BE ★	56,70	+ 0,80
ENI	IT ★	13,41	+ 0,52
ENTERPRISE OIL	GB	7,22	+ 0,67
HELLENIC PETROL	GR	7,40	....
LATTICE GROUP	GB	2,44	....
OMV AG	AT ★	93,45	+ 1,08
PETROLEUM GEO-S	NO	7,44	....
REPSOL YPF	ES ★	16,19	+ 0,87
ROYAL DUTCH CO	NL ★	55,10	+ 0,73
SAIPEM	IT ★	5,07	....
SHELL TRANSP	GB	7,78	+ 0,62
STATOIL	NO	7,37	....
TOTAL FINA ELF	FR ★	147,20	+ 0,96
IHC CALAND	NL ★	50,30	− 0,40
▶ DJ E STOXX ENGY P		311,46	+ 0,87

SERVICES FINANCIERS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
3I GROUP	GB	13,50	− 0,35
ALPHA FINANCE	GR	44,90	....
AMVESCAP	GB	15,86	+ 4,74
BHW HOLDING AG	DE ★	30,80	− 1,28
BPI R	PT ★	2,38	....
BRITISH LAND CO	GB	7,41	+ 0,22
CALEDONIA INV.S	GB	12,83	....
CANARY WHARF GR	GB	7,30	....
CATTLES ORD.	GB	4,62	+ 0,35
CLOSE BROS GRP	GB	13,15	+ 3,13
COBEPA	BE ★	60,30	....
CONSORS DISC-BR	DE ★	9,85	+ 1,55
CORIO NV	NL ★	24,58	− 0,49
CORP FIN ALBA	ES ★	23,90	+ 2,31
DAB BANK AG	DE ★	13,50	+ 1,50
DEPFA-BANK	DE ★	63,75	+ 0,39
DROTT -B-	SE	11,33	+ 0,46
EURAZEO	FR ★	63,20	+ 1,12
EURONEXT	NL ★	21,50	+ 0,94
FINAXA	FR ★	93,50	....
FORTIS (B)	BE ★	25,97	− 0,12
FORTIS (NL)	NL ★	26,01	+ 0,19
GECINA	FR ★	89,90	− 0,17
GIMV	BE ★	28,70	....
GREAT PORTLAND	GB	3,82	+ 0,42
HAMMERSON	GB	7,17	− 1,10
ING GROEP	NL ★	28,51	+ 0,39
LAND SECURITIES	GB	12,86	+ 0,50
LIBERTY INTL	GB	7,82	− 0,41
LONDON STOCK EX	GB	5,93	+ 0,81
MARSCHOLLEK LAU	DE ★	58,60	....
MEDIOBANCA	IT ★	12,37	+ 0,98
METROVACESA	ES ★	15	− 0,60
MONTEDISON	IT ★	2,72	....
PROVIDENT FIN	GB	10,34	....
RODAMCO EUROPE	NL ★	39,40	+ 0,38
RODAMCO NORTH A	NL ★	45,90	− 0,04
ROLINCO NV	NL ★	24,68	+ 0,53
SCHRODERS	GB	13,32	+ 1,95
SIMCO N	FR ★	75,70	....
SLOUGH ESTATES	GB	5,07	− 0,93
TECAN GRP N	CH	70,26	+ 2,48
UNIBAIL	FR ★	56,20	− 1,75
VALLEHERMOSO	ES ★	7,52	....
WCM BETEILIGUNG	DE ★	13	....
▶ DJ E STOXX FINS P		233,77	+ 0,21

ALIMENTATION ET BOISSON

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ALLIED DOMECQ	GB	6,15	− 1,03
ASSOCIAT BRIT F	GB	8,03	− 1,18
BBAG OE BRAU-BE	AT ★	38,25	− 0,65
BRAU UNION	AT ★	38,51	....
CADBURY SCHWEPP	GB	7	+ 0,46
CARLSBERG -B-	DK	46	....
CARLSBERG AS -A	DK	41,17	....
COCA COLA HBC	GR	16,24	....
DANISCO	DK	39,62	+ 0,34
DANONE	FR ★	132,80	+ 0,76
DELTA HOLDINGS	GR	8,60	....
DIAGEO	GB	11,94	+ 0,54
ELAIS OLEAGINOU	GR	18,86	....
HEINEKEN HOLDIN	NL ★	31,29	− 0,51
HELLENIC SUGAR	GR	9,88	....
KAMPS	DE ★	8,87	− 0,11
KERRY GRP-A-	GB	22,31	....
KINGFISHER	GB	6,28	+ 0,51
KONINKLIJKE NUM	NL ★	26,60	− 0,86
MONTEDISON	IT ★	2,72	....
NESTLE N	CH	232,49	+ 0,29
NORTHERN FOODS	GB	2,58	....
PARMALAT	IT ★	3,03	− 1,30
PERNOD RICARD	FR ★	83,10	+ 0,18
RAISIO GRP -V-	FI ★	0,95	− 1,04
SCOTT & NEWCAST	GB	8,18	....
SOUTH AFRICAN B	GB	7,31	− 1,92
TATE & LYLE	GB	5,34	− 0,30
TOMKINS	GB	3,14	....
UNILEVER	NL ★	61,30	+ 0,91
WHITBREAD PLC	GB	8,62	+ 0,19
▶ DJ E STOXX F & BV P		225,37	− 0,11

BIENS D'ÉQUIPEMENT

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ABB N	CH	11,51	+ 2,11
ADECCO N	CH	59,33	+ 1,51
AGGREKO	GB	6,09	+ 1,33
ALSTOM	FR ★	13,18	+ 0,38
ALTRAN TECHNO	FR ★	50,05	+ 1,17
ALUSUISSE GRP N	CH	855,28	....
ARRIVA	GB	5,02	+ 0,64
ASSA ABLOY-B-	SE	15,82	+ 0,33
ASSOC BR PORTS	GB	6,22	....
ATLAS COPCO -A-	SE	24,02	....
ATLAS COPCO -B-	SE	22,67	....
ATTICA ENTR SA	GR	5,12	....
BAA	GB	9,31	+ 0,34
BBA GROUP PLC	GB	4,21	+ 0,76
BODYCOTE INTL	GB	3,67	+ 1,77
BRAMBLES INDUST	GB	5,24	+ 0,61
BUDERUS AG	DE ★	27,35	....
CAPITA GRP	GB	7,43	− 0,64
CDB WEB TECH IN	IT ★	3,77	+ 0,53
CGIP	FR ★	35,30	+ 1,73
CHUBB	GB	2,44	− 2,55
CIR	IT ★	1,01	+ 2,02
COBHAM	GB	17,37	− 0,18
COOKSON GROUP P	GB	1,26	− 1,25
COPENHAGEN AIRP	DK	62,05	+ 0,30
DAMPSKIBS -A-	DK	6675,44	....
DAMPSKIBS -B-	DK	7454,47	− 0,89
DAMSKIBS SVEND	DK	10006,45	....
DE LA RUE	GB	7,78	+ 0,83
E.ON AG	DE ★	56	− 0,18
ELECTROCOMPONEN	GB	7,92	+ 1,43
ENIRO	SE	8,25	+ 1,94
EPCOS	DE ★	53	+ 1,24
EUR AERO DEFENC	FR ★	13,49	+ 0,30
EUROTUNNEL	FR ★	0,95	− 1,04
EXEL	GB	12,72	....
FINMECCANICA	IT ★	0,96	+ 1,05
FINNLINES	FI ★	21,50	....
FKI	GB	3,08	+ 2,66
FLS IND.B	DK	7,92	....
FLUGHAFEN WIEN	AT ★	30	+ 0,50
GAMESA	ES ★	17,27	+ 0,99
GKN	GB	4,54	− 0,35
GROUP 4 FALCK	DK	134,99	....
GROUP 4 FALCK	DK	134,99	....
GUARDIAN IT	GB	7,14	....
HAGEMEYER NV	NL ★	18,94	− 0,58
HALKOR	GR	4,46	....
HAYS	GB	3,35	....
HEIDELBERGER DR	DE ★	44,20	− 0,45
HUHTAMAKI	FI ★	32,99	....
IFIL	IT ★	5,54	+ 3,36
IMI PLC	GB	3,92	− 0,81
IND.VAERDEN -A-	SE	16,82	+ 0,94
INDRA SISTEMAS	ES ★	9,55	+ 1,06
INVENSYS	GB	1,66	+ 0,97
INVESTOR -A-	SE	11,80	+ 1,35
INVESTOR -B-	SE	11,86	+ 2,25
ISS	DK	58,43	....
JOT AUTOMATION	FI ★	0,60	....
KINNEVIK -B-	SE	16,97	+ 3,17
KONE B	FI ★	75,99	+ 0,18
LEGRAND	FR ★	147,10	+ 0,14
LINDE AG	DE ★	47,90	+ 0,84
MAN AG	DE ★	21,80	+ 1,16
MEGGITT	GB	2,79	− 1,13
METSO	FI ★	10,90	....
MG TECHNOLOGIES	DE ★	9,20	− 0,97
MORGAN CRUCIBLE	GB	2,93	....
EXEL	GB	12,72	....
PACE MICRO TECH	GB	6,17	− 0,26
PARTEK	FI ★	8,71	− 0,46
PENINS.ORIENT.S	GB	3,82	− 2,44
PERLOS	FI ★	11,50	+ 0,44
PREMIER FARNELL	GB	4,49	+ 1,08
RAILTRACK	GB	4,46	....
RANDSTAD HOLDIN	NL ★	13,03	− 0,76
RENTOKIL INITIA	GB	4,14	− 2,26
REXAM	GB	5,90	+ 0,54
REXEL	FR ★	60,70	+ 1,08
RHI AG	AT ★	6,73	− 0,30
RIETER HLDG N	CH	244,37	....
ROLLS ROYCE	GB	2,58	− 0,61
SANDVIK	SE	24,18	+ 1,09
SAURER N	CH	20,02	+ 0,51
SCHNEIDER ELECT	FR ★	50,65	− 0,30
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,95	+ 1,06
SEAT PAGINE GIA	IT ★	0,95	+ 1,06
SECURICOR	GB	1,71	− 0,93
SECURITAS -B-	SE	20,79	+ 0,51
SERCO GROUP	GB	6,20	+ 1,04
SGL CARBON	DE ★	26,30	+ 0,38
SHANKS GROUP	GB	2,69	....
SIDEL	FR ★	50,05	+ 0,10
SINGULUS TECHNO	DE ★	28,24	+ 0,86
SKF -B-	SE	20,47	+ 0,51
SMITHS GROUP	GB	10,49	+ 0,61
SOPHUS BEREND -	DK	22,43	− 0,60
SPIRENT	GB	2,80	+ 2,33
STOLT NIELSEN	LU ★	120	....
TELE2 -B-	SE	36,56	+ 1,16
THALES	FR ★	39,30	....
TOMRA SYSTEMS	NO	11,37	....
TPI	ES ★	4,39	+ 1,39
TRAFFICMASTER	GB	0,91	− 3,39
UNAXIS HLDG N	CH	110,98	+ 0,77
VA TECHNOLOGIE	AT ★	22,20	+ 0,41
VEDIOR NV	NL ★	12,79	+ 0,79
VESTAS WIND SYS	DK	32,77	− 2,79
VINCI	FR ★	63,65	+ 0,08
VIVENDI ENVIRON	FR ★	39,90	− 0,84
VOLVO -A-	SE	16,82	+ 0,63
VOLVO -B-	SE	17,76	+ 1,49
WARTSILA CORP A	FI ★	20,10	+ 0,50
XANSA	GB	5,34	....
ZARDOYA OTIS	ES ★	10,85	+ 2,75
▶ DJ E STOXX IND GO P		338,20	+ 0,71

ASSURANCES

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
AEGIS GROUP	GB	1,40	− 1,12
AEGON NV	NL ★	29,60	− 0,13
AGF	FR ★	54,65	− 1
ALLEANZA ASS	IT ★	11,61	+ 0,96
ALLIANZ N	DE ★	262,50	+ 0,65
ASR VERZEKERING	NL ★	81,10	....
AXA	FR ★	24,20	+ 0,62
BALOISE HLDG N	CH	101,48	+ 1,70
BRITANNIC	GB	12,80	+ 0,37
CATTOLICA ASS	IT ★	24	....
CGNU	GB	13,12	− 1,20
CNP ASSURANCES	FR ★	36	− 0,72
CODAN	DK	16,72	....
CORP MAPFRE R	ES ★	18,50	....
ERGO VERSICHERU	DE ★	163	− 1,21
ETHNIKI GEN INS	GR	10,76	....
EULER	FR ★	45,92	− 0,17
FONDIARIA ASS	IT ★	5,89	− 1,34
FORTIS (B)	BE ★	25,97	− 0,12
FRIENDS PROVIDE	GB	3,06	− 1,54
GENERALI ASS	IT ★	30,60	− 0,16
GENERALI HLD VI	AT ★	148,99	+ 0,33
INDEPENDENT INS	GB	0,10	....
INTERAM HELLEN	GR	4,98	....
IRISH LIFE & PE	GB	12,19	....
LEGAL & GENERAL	GB	2,42	+ 1,33
MEDIOLANUM	IT ★	9,88	+ 1,33
MUENCH RUECKVER	DE ★	296,50	+ 0,34
POHJOLA GRP.B	FI ★	19,35	− 2,03
PRUDENTIAL	GB	11,94	+ 0,27
RAS	IT ★	13,76	− 0,22
ROYAL SUN ALLIA	GB	6,15	− 0,77
SAI	IT ★	14,96	− 0,33
SAMPO-LEONIA -A	FI ★	8,70	+ 0,58
SCHW NATL VERS	CH	572,90	....
SCOR	FR ★	39,50	− 0,38
SKANDIA INSURAN	SE	8,41	+ 2,55
ST JAMES'S PLAC	GB	5,42	....
STOREBRAND	NO	6,12	....
SWISS LIFE REG	CH	517,24	+ 1,06
SWISS RE N	CH	115,23	+ 1,19
TOPDANMARK	DK	25,25	....
ZURICH FINL SVC	CH	284,08	+ 0,84
▶ DJ E STOXX INSU P		332,41	+ 0,30

MEDIAS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
B SKY B GROUP	GB	13,74	− 0,69
CANAL PLUS	FR ★	3,53	− 0,28
CAPITAL RADIO	GB	12,11	....
CARLTON COMMUNI	GB	3,51	+ 2,33
DLY MAIL & GEN	GB	10,87	− 0,44
ELSEVIER	NL ★	12,84	+ 0,71
EMAP PLC	GB	11,35	− 1,11
FOX KIDS EUROPE	NL ★	12,02	− 0,25
FUTURE NETWORK	GB	0,73	+ 4,55
GRANADA	GB	2,28	+ 1,42
GRUPPO L'ESPRES	IT ★	3,45	+ 0,29
GWR GROUP	GB	4,02	....
HAVAS ADVERTISI	FR ★	8,08	+ 1,64
INDP NEWS AND M	IR ★	1,88	....
INFORMA GROUP	GB	3,49	+ 1,39
LAGARDERE SCA N	FR ★	45,94	+ 1,89
LAMBRAKIS PRESS	GR	5	....
M6 METROPOLE TV	FR ★	27,50	+ 0,18
MEDIASET	IT ★	8,13	+ 0,25
MODERN TIMES GR	SE	23,50	+ 0,22
MONDADORI	IT ★	6,95	+ 2,21
NRJ GROUP	FR ★	20,30	− 0,98
PEARSON	GB	13,05	− 0,12
PRISA	ES ★	11,04	+ 3,18
PROSIEBEN SAT.1	DE ★	7,25	....
PT MULTIMEDIA R	PT ★	7,54	....
PUBLICIS GROUPE	FR ★	27,27	+ 2,21
PUBLIGROUPE N	CH	246,40	− 4,22
REED INTERNATIO	GB	9,15	− 0,17
REUTERS GROUP	GB	10,96	− 0,29
RTL GROUP	LU ★	38	....
SMG	GB	2,34	....
SOGECABLE R	ES ★	26,87	+ 2,17
TAYLOR NELSON S	GB	3,17	....
TELEWEST COMM.	GB	0,99	....
TF1	FR ★	27,39	+ 0,70
TRINITY MIRROR	GB	6,77	− 0,47
UNITED PAN-EURO	NL ★	0,55	+ 17,02
UTD BUSINESS ME	GB	11,36	....
VIVENDI UNIVERS	FR ★	58,55	+ 1,12
VNU	NL ★	35,12	+ 0,34
WOLTERS KLUWER	NL ★	23,68	+ 0,30
WPP GROUP	GB	10,55	− 1,49
▶ DJ E STOXX MEDIA P		305,91	+ 1,05

BIENS DE CONSOMMATION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
AHOLD	NL ★	33,12	− 0,33
ALTADIS	ES ★	18,19	− 0,22
AMADEUS GLOBAL	ES ★	6,28	+ 2,28
ATHENS MEDICAL	GR	4,04	....
AUSTRIA TABAK A	AT ★	88,50	+ 9,26
AVIS EUROPE	GB	2,39	+ 4,17
BEIERSDORF AG	DE ★	123,50	+ 0,41
BIC	FR ★	37	+ 0,19
BRIT AMER TOBAC	GB	9,13	....
CASINO GP	FR ★	88	+ 0,46
CLARINS	FR ★	63,35	− 0,31
COLRUYT	BE ★	47,75	....
DELHAIZE	BE ★	59,85	− 0,08
FIRSTGROUP	GB	4,59	− 0,69
GALLAHER GRP	GB	7,25	+ 0,66
GIB	BE ★	49,99	− 0,02
GIVAUDAN N	CH	348,90	+ 0,98
HENKEL KGAA VZ	DE ★	65,50	+ 0,77
ICELAND GROUP	GB	2,71	....
IMPERIAL TOBACC	GB	13,58	+ 0,24
JERONIMO MARTIN	PT ★	7,99	....
KESKO -B-	FI ★	9,15	....
L'OREAL	FR ★	76,70	− 0,32
LAURUS NV	NL ★	5,17	+ 2,78
MORRISON SUPERM	GB	3,12	+ 1,03
RECKITT BENCKIS	GB	15,20	− 0,21
SAFEWAY	GB	5,05	− 0,31
SAINSBURY J. PL	GB	5,88	+ 1,93
STAGECOACH GROU	GB	1,04	− 4,41
TERRA NETWORKS	ES ★	9,10	+ 1,11
TESCO PLC	GB	3,84	+ 0,42
TPG	NL ★	23,18	+ 1,22
WANADOO	FR ★	5,65	+ 2,54
WELLA AG VZ	DE ★	52,10	....
▶ DJ E STOXX N CY G P		388,56	+ 0,09

COMMERCE DISTRIBUTION

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ALLIANCE UNICHE	GB	8,57	− 0,37
AVA ALLG HAND.G	DE ★	42,50	+ 0,71
BOOTS CO PLC	GB	9,31	+ 0,17
BUHRMANN NV	NL ★	11,21	+ 1,17
CARREFOUR	FR ★	58,35	+ 0,78
CASTO.DUBOIS	FR ★	55,85	+ 2,20
CC CARREFOUR	ES ★	14,30	+ 1,42
CHARLES VOEGELE	CH	46,60	+ 0,07
D'IETEREN SA	BE ★	155,70	+ 2,30
DEBENHAMS	GB	6,01	− 0,26
DIXONS GROUP	GB	3,86	− 0,41
GAL LAFAYETTE	FR ★	149,50	+ 1,01
GEHE AG	DE ★	42,95	+ 0,82
GUCCI GROUP	NL ★	99,20	+ 0,20
GUS	GB	9,78	− 0,16
HENNES & MAURIT	SE	22,56	+ 0,47
KARSTADT QUELLE	DE ★	41,50	− 1,19
KINGFISHER	GB	5,85	....
MARKS & SPENCER	GB	5,47	− 0,29
MATALAN	GB	5,56	+ 0,87
METRO	DE ★	38,50	+ 0,52
MFI FURNITURE G	GB	2,26	+ 0,71
NEXT PLC	GB	14,15	− 0,78
PINAULT PRINT.	FR ★	147,70	+ 1,37
SIGNET GROUP	GB	1,42	....
VALORA HLDG N	CH	179,88	....
VENDEX KBB NV	NL ★	11,08	+ 0,73
W.H SMITH	GB	7,70	+ 1,47
WOLSELEY PLC	GB	7,89	− 1
▶ DJ E STOXX RETL P		301,15	+ 0,92

HAUTE TECHNOLOGIE

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
AIXTRON	DE ★	26,35	+ 0,96
ALCATEL-A-	FR ★	20,18	+ 1,97
ALTEC	GR	2,85	....
ARC INTERNATION	GB	0,91	....
ARM HOLDINGS	GB	6,09	+ 1,06
ASML HOLDING	NL ★	19,35	+ 1,36
BAAN COMPANY	NL ★	2,62	+ 0,77
BAE SYSTEMS	GB	4,96	+ 0,32
BALTIMORE TECH	GB	0,30	....
BROKAT TECHNOLO	DE ★	0,31	− 6,06
BULL	FR ★	1,17	− 1,68
BUSINESS OBJECT	FR ★	37	+ 2,78
CAP GEMINI	FR ★	74,60	+ 2,90
COMPTEL	FI ★	3,80	+ 1,33
DASSAULT SYST.	FR ★	52,65	+ 1,25
ERICSSON -B-	SE	6,11	+ 1,74
F-SECURE	FI ★	1,29	+ 1,57
FILTRONIC	GB	6,73	+ 3,69
FINMATICA	IT ★	21,20	− 1,40
GETRONICS	NL ★	4,07	+ 2,01
GN GREAT NORDIC	DK	6,31	− 1,05
INFINEON TECHNO	DE ★	23	+ 2,72
INFOGRAMES ENTE	FR ★	15,21	+ 1,40
INTRACOM R	GR	14,94	....
KEWILL SYSTEMS	GB	0,94	....
LEICA GEOSYSTEM	CH	122,18	− 0,55
LOGICA	GB	12,21	+ 1,59
LOGITECH INTL N	CH	40,01	+ 2,52
MARCONI	GB	0,56	+ 2,94
MB SOFTWARE	DE ★	0,20	....
NOKIA	FI ★	26,18	+ 1,99
OCE	NL ★	10,10	+ 0,30
ROY.PHILIPS ELE	NL ★	30,97	+ 2,52
PSION	GB	1,45	+ 2,25
SAGE GRP	GB	3,78	+ 0,42
SAGEM	FR ★	60,50	+ 0,83
SAP AG	DE ★	143	+ 2,36
SAP VZ	DE ★	153,99	....
SEZ HLDG N	CH	46,50	....
SIEMENS AG N	DE ★	66,50	+ 0,76
SPIRENT	GB	2,80	+ 2,33
STMICROELECTRON	FR ★	37,99	+ 2,01
THINK TOOLS	CH	20,02	+ 1,72
THUS	GB	0,88	....
TIETOENATOR	FI ★	28,80	+ 1,41
▶ DJ E STOXX TECH P		477,17	+ 1,85

SERVICES COLLECTIFS

	Code pays	Cours en euros	% Var. 03/12
ACEA	IT ★	7,64	+ 1,33
AEM	IT ★	2,22	....
BRITISH ENERGY	GB	3,84	+ 2,12
CENTRICA	GB	3,41	....
EDISON	IT ★	8,52	− 1,05
ELECTRABEL	BE ★	231,20	− 0,77
ELECTRIC PORTUG	PT ★	2,52	....
ENDESA	ES ★	17,92	+ 0,96
ENEL	IT ★	6,34	+ 0,63
EVN	AT ★	44,55	+ 0,47
FORTUM	FI ★	4,70	− 1,05
GAS NATURAL SDG	ES ★	19,12	+ 0,63
HIDRO CANTABRIC	ES ★	25,80	....
IBERDROLA	ES ★	14,38	+ 0,91
INNOGY HOLDINGS	GB	3,17	+ 1,02
ITALGAS	IT ★	10,42	+ 1,17
KELDA	GB	5,45	− 3,12
NATIONAL GRID G	GB	6,87	....
INTERNATIONAL P	GB	3,22	− 0,98
OESTERR ELEKTR	AT ★	83,05	+ 0,04
PENNON GROUP	GB	10,09	+ 3,43
POWERGEN	GB	11,84	+ 0,13
SCOTTISH POWER	GB	6,31	+ 1,54
SEVERN TRENT	GB	11,28	+ 1
SUEZ	FR ★	33,12	+ 0,21
UNION FENOSA	ES ★	17,45	+ 1,16
UNITED UTILITIE	GB	9,85	− 0,64
VIRIDIAN GROUP	GB	8,35	− 0,57
▶ DJ E STOXX PO SUP P		291,93	+ 0,32

EURO NOUVEAU MARCHÉ

04/12 9 h 51 ▶

AMSTERDAM

	Cours en euros	% Var. 03/12
AIRSPRAY NV	17,50	− 0,57
ANTONOV	0,51	− 8,93
C/TAC	2,46	....
CARDIO CONTROL	3,35	....
CSS	23,90	....
HITT NV	6,50	....
AMERICA SUL PREF-B	....	....
NEDGRAPHICS HOLD	4	....
SOPHEON	0,51	+ 4,08
PROLION HOLDING	94	....
RING ROSA	0,03	....
UCC GROEP NV	7	....

BRUXELLES

	Cours en euros	% Var. 03/12
ARTHUR	2,60	....

★ CODES PAYS ZONE EURO

FR : France - **DE** : Allemagne - **ES** : Espagne **IT** : Italie - **PT** : Portugal - **IR** : Irlande **LU** : Luxembourg - **NL** : Pays-Bas - **AT** : Autriche **FI** : Finlande - **BE** : Belgique - **GR** : Grèce.

CODES PAYS HORS ZONE EURO

CH : Suisse - **NO** : Norvège - **SE** : Suède **GB** : Grande-Bretagne - **DK** : Danemark.

VALEURS FRANCE

● L'action **Cap Gemini Ernst & Young** s'adjugeait 2,83 %, à 74,55 euros, dans les premières transactions mardi 4 décembre, profitant de la nouvelle opinion des analystes financiers de la banque américaine Goldman Sachs. Ceux-ci ont relevé leur appréciation sur le titre, qui passe de la catégorie *« performance en ligne »* à *« liste recommandée »* avec un objectif de cours de 91 euros.
● En légère hausse de 0,61 %, à 33,25 euros, l'action **Suez** n'a pas été perturbée, mardi matin, par les déclarations de son directeur général chargé de l'énergie, Jean-Pierre Hansen, qui a déclaré au *Figaro* que la société s'intéressait à certains actifs du géant américain de l'énergie en faillite Enron.
● Progressant de 1,83 %, à 15,56 euros, le titre **Air France** bénéficiait, mardi matin, de la nouvelle recommandation prise par les analystes de la banque Merrill Lynch sur la valeur. Ils conseillent d'acheter pour le moyen terme la compagnie aérienne française, ainsi que l'allemande Luthansa.
● Les analystes de Fortis Securities continuent à conseiller de vendre le titre du **Crédit lyonnais**, qui reculait légèrement de 0,08 %, à 37,15 euros mardi matin. Ils anticipent une provision exceptionnelle spécifique de 70 millions d'euros pour le dernier trimestre, soit 50 % des engagements non couverts que la banque possède sur Enron.

PREMIER MARCHÉ

MARDI 4 DÉCEMBRE **Cours à 9 h 57**

Dernier jour de négociation des OSRD : 20 décembre

France ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ACCOR	❯	37,62	246,77	+2,37	1
AFFINE		36,89	241,98	−0,03	1,20
AGF	❯	54,35	356,51	−1,54	2
AIR FRANCE G	❯	15,52	101,80	+1,57	0,22
AIR LIQUIDE	❯	155,90	1022,64	−1,08	3
ALCATEL A	❯	20,08	131,72	+1,47	0,48
ALCATEL O		8,99	58,97	+2,28	0,10
ALSTOM	❯	13,24	86,85	+0,84	0,55
ALTRAN TECHN	❯	49,55	325,03	+0,16	0,14
ARBEL		2,80	18,37	...	0,53
AREVA CIP		149,10	978,03	+0,40	22,85
ATOS ORIGIN	❯	75,95	498,20	+1,27	...
AVENTIS	❯	77,85	510,66	+0,19	0,50
AXA	❯	24,15	158,41	+0,42	2,20
BACOU DALLOZ		82	537,88	+0,61	0,90
BAIL INVESTI		120	787,15	−0,08	7,16
BAZAR HOT. V		...	...	...	3
BEGHIN SAY	❯	40	262,38	...	...
BIC	❯	37	242,70	+0,19	0,29
BNP PARIBAS	❯	97,25	637,92	−0,05	2,25
BOLLORE	❯	238,50	1564,46	...	4
BOLLORE INV		50	327,98	...	0,20
BONGRAIN		...	...	...	1,40
BOUYGUES	❯	38,56	252,94	+0,26	0,36
BOUYGUES OFF	❯	36,98	242,57	+0,49	1,10
B T P (LA CI		...	...	...	0,46
BULL#	❯	1,18	7,74	−0,84	...
BURELLE (LY)		50,15	328,96	...	0,50
BUSINESS OBJ	❯	37,05	243,03	+2,92	...
CANAL +	❯	3,53	23,16	−0,28	0,15
CAP GEMINI	❯	74,90	491,31	+3,31	1,20
CARBONE-LORR	❯	33,18	217,65	−0,51	1,06
CARREFOUR	❯	58,25	382,09	+0,60	0,50
CASINO GUICH		62,50	409,97	+0,48	1,37
CASINO GUICH	❯	87,95	576,91	+0,40	1,33
CASTORAMA DU	❯	55,80	366,02	+2,10	2,85
CEGID (LY)		82	537,88	−1,80	2
CEREOL	❯	30,25	198,43	+0,17	...
CERESTAR	❯	31,01	203,41	−0,13	...
CFF.RECYCLIN		39,50	259,10	−1,25	1,30
CGIP	❯	35,95	235,82	+3,60	1
CHARGEURS		63,10	413,91	...	2,13
CHRISTIAN DI	■❯	34,02	223,16	+1,07	0,28
CIC -ACTIONS		120,90	793,05	...	2,29
CIMENTS FRAN	❯	46,97	308,10	+0,15	1,40
CLARINS	❯	63,40	415,88	−0,24	1,10
CLUB MEDITER	❯	43,50	285,34	...	1
CNP ASSURANC	❯	36	236,14	−0,72	1,08
COFACE	❯	55,70	365,37	...	1,75
COFLEXIP		146,10	958,35	−1,35	...
COLAS		61,70	404,73	+0,98	2,13
CONTIN.ENTRE		46,80	306,99	...	2
CRED.FON.FRA	●	...	...	...	0,58
CREDIT LYONN	❯	37,18	243,88	...	0,65
CS COM.ET SY		8,38	54,97	−3,68	...
DAMART		80,65	529,03	−2,66	3,40
DANONE	❯	132,10	866,52	+0,23	1,90
DASSAULT-AVI		313	2053,15	−1,54	6,20
DASSAULT SYS	❯	52,65	345,36	+1,25	0,31
DEV.R.N-P.CA		14,26	93,54	...	0,55
DEVEAUX(LY)#		67,95	445,72	−2,44	4,20
DMC (DOLLFUS		7,50	49,20	−0,27	0,61
DYNACTION		24,95	163,66	−0,20	0,50
EIFFAGE	❯	68,50	449,33	+1,41	0,78
ELECT.MADAGA		22,50	147,59	...	...
ELIOR	❯	7,90	51,82	−2,47	0,07
ENTENIAL(EX		25,10	164,65	−0,04	0,40
ERAMET		34	223,03	−3,95	1,30
ESSILOR INTL	❯	33,35	218,76	...	3,90
ESSO		79,40	520,83	...	2,75
EULER	❯	45,92	301,22	−0,17	1,40
EURAZEO	❯	62,95	412,92	+0,72	0,48
EURO DISNEY	❯	0,93	6,10	−1,06	...
EUROTUNNEL	❯	0,95	6,23	−1,04	...
FAURECIA	❯	55,50	364,06	−0,36	0,91
F.F.P. (NY)	❯	97	636,28	...	1,80
FIMALAC	❯	38,23	250,77	−0,73	0,90
FINAXA		...	...	...	2,20
FONC.LYON.#		26,60	174,48	...	0,85
FRANCE TELEC	❯	44,30	290,59	+1,14	1
FROMAGERIES		...	...	...	2,22
GALERIES LAF	❯	149,50	980,66	+1,01	0,60
GAUMONT #		37,99	249,20	−0,03	0,57
GECINA	❯	89,90	589,71	−0,17	3,34
GENERALE DE		16	104,95	−2,97	...
GEOPHYSIQUE	❯	35,18	230,77	+0,80	1,22
GFI INFORMAT	❯	11,41	74,84	−1,64	0,15
GRANDVISION	❯	17	111,51	...	0,25
GROUPE GASCO		69	452,61	...	3
GROUPE PARTO		56,95	373,57	−0,78	1,68
GR.ZANNIER (		80,95	531	+0,75	0,73
GUYENNE GASC	❯	86	564,12	+1,18	1,50
HAVAS ADVERT	❯	8,05	52,80	+1,26	0,17
IMERYS	❯	108,30	710,40	−0,55	3,60
IMMEUBLES DE		...	...	...	0,30
IMMOBANQUE		...	...	...	10,67
IM.MARSEILLA		...	...	...	22,26
INFOGRAMES E	❯	15,24	99,97	+1,60	...
INGENICO	❯	27,12	177,90	+4,11	0,10
ISIS		...	...	...	...
JC DECAUX	❯	10,25	67,24	−1,44	...
KAUFMAN ET B		15,60	102,33	−0,32	0,82
KLEPIERRE	❯	108	708,43	+0,75	2,75
L'OREAL	❯	76,75	503,45	−0,26	0,44
LAFARGE	❯	100,30	657,92	−0,50	2,20
LAGARDERE	❯	46,11	302,46	+2,26	0,78
LAPEYRE	❯	46,50	305,02	−0,96	1,08
LEBON (CIE)		...	...	...	2,30
LEGRAND ORD.		147,10	964,91	+0,14	...
LEGRAND ADP		125,10	820,60	−1,26	...
LEGRIS INDUS	❯	20,19	132,44	+0,45	1,20
LIBERTY SURF		3,75	24,60	+2,46	...
LOCINDUS		...	...	...	10,18
LOUVRE #		61	400,13	−1,37	1,24
LVMH MOET HE	■❯	44,19	289,87	+0,71	0,22
MARINE WENDE	❯	64	419,81	+0,23	2,20
MARIONNAUD P	❯	48,40	317,48	+0,69	...
MATUSSIERE F		7,70	50,51	−0,52	0,10
MAUREL ET PR		15,38	100,89	...	0,91
METALEUROP		3,30	21,65	+1,54	0,61
MICHELIN	❯	36,20	237,46	−1,63	0,80
MONTUPET SA		...	...	...	0,17
NATEXIS BQ P	❯	96,80	634,97	−0,15	2,50
NEOPOST	❯	34,90	228,93	+1,01	...
NEXANS	❯	16,40	107,58	+1,17	...
NORBERT DENT		21,55	141,36	−1,91	0,40
NORD-EST		27	177,11	−1,96	0,94
NRJ GROUP	❯	20,30	133,16	−0,98	0,15
OBERTHUR CAR	❯	8,55	56,08	+0,59	...
OLIPAR		7	45,92	+0,14	...
ORANGE	❯	9,72	63,76	+0,73	...
OXYG.EXT-ORI		367	2407,36	+1,63	14,68
PECHINEY ACT	❯	54,25	355,86	+0,56	1
PECHINEY B P		50,20	329,29	+0,40	3,31
PENAUILLE PO	❯	38,50	252,54	+3,77	0,28
PERNOD-RICAR	❯	83,10	545,10	+0,18	0,80
PEUGEOT	❯	47	308,30	−0,21	5
PINAULT-PRIN	❯	147,50	967,54	+1,24	2,18
PLASTIC OMN		62,70	411,29	+1,87	2
PROVIMI	❯	18,01	118,14	−0,77	...
PSB INDUSTRI		78,30	513,61	...	3,50
PUBLICIS GR.	❯	27,27	178,88	+2,21	0,20
REMY COINTRE	❯	26	170,55	−1,14	0,90
RENAULT	❯	37,56	246,38	+1,51	0,91
REXEL	❯	60,60	397,51	+0,92	1,61
RHODIA	❯	9,66	63,37	−0,10	0,40
ROCHETTE (LA		6,15	40,34	+0,65	0,18
ROUGIER #		58,15	381,44	−1,44	3,05
ROYAL CANIN	❯	133,90	878,33	+0,45	1,10
RUE IMPERIAL		...	...	...	21,19
SADE (NY)		48,90	320,76	+1,45	2,15
SAGEM ADP		45,70	299,77	+0,84	0,70
SAGEM S.A.	❯	60,05	393,90	+0,08	0,60
SAINT-GOBAIN	❯	162,30	1064,62	−0,18	4,30
SALVEPAR (NY		49,50	324,70	−0,80	3,05
SANOFI SYNTH	❯	77,20	506,40	−0,26	0,44
SCHNEIDER EL	❯	50,65	332,24	−0,30	1,60
SCOR SVN	❯	39,51	259,17	−0,35	1,70
S.E.B.	❯	59,30	388,98	−1,17	1,90
SEITA		45,50	298,46	+0,09	1,25
SELECTIBAIL(		16,16	106	−0,25	1,56
SIDEL		50,05	328,31	+0,10	...
SILIC		156,70	1027,88	...	6,68
SIMCO	❯	75,70	496,56	...	2,60
SKIS ROSSIGN		14,37	94,26	−0,21	0,28
SOCIETE GENE	❯	61,45	403,09	+0,66	2,10
SODEXHO ALLI	❯	45,78	300,30	−0,04	2,24
SOGEPARC (FI		...	...	...	0,50
SOPHIA	❯	30,20	198,10	...	1,52
SOPRA GROUP	❯	37,31	244,74	−0,48	0,62
SPIR COMMUNI	❯	72	472,29	+0,56	3
SR TELEPERFO	❯	22	144,31	+0,32	0,15
STERIA GROUP		31,10	204	−2,51	0,48
SUCR.PITHIVI		...	...	...	12
SUEZ	❯	33,10	217,12	+0,15	3,30
TAITTINGER		...	...	...	11,62
TECHNIP-COFL	❯	130,80	857,99	+0,93	3,30
TF1	❯	27,40	179,73	+0,74	0,65
THALES	❯	39,31	257,86	+0,03	0,62
THOMSON MULT.	❯	30,25	198,43	+0,83	...
TOTAL FINA E	❯	147,10	964,91	+0,89	3,30
TRANSICIEL #	❯	36,50	239,42	+0,55	0,50
UBI SOFT ENT	❯	39,53	259,30	+0,46	...
UNIBAIL (POR	❯	56,40	369,96	−1,40	5
UNILOG	❯	68,95	452,28	−0,79	0,39
USINOR	❯	13,65	89,54	+0,22	0,56
VALEO	❯	41,25	270,58	−0,36	1,35
VALLOUREC	❯	51	334,54	+0,29	1,30
VICAT		60,25	395,21	−0,41	0,95
VINCI	❯	63,55	416,86	−0,08	1,65
VIVARTE		126,20	827,82	+2,19	1,98
VIVENDI ENVI	❯	39,88	261,60	−0,89	0,55
VIVENDI UNIV	❯	58,30	382,42	+0,69	1
WANADOO	❯	5,65	37,06	+2,54	...
WORMS (EX.SO		19	124,63	...	0,50
ZODIAC	❯	202,10	1325,69	+0,90	3,80

International ▶ Une sélection		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille	Montant coupon (1)
ADECCO		58,95	386,69	−0,08	4,21
AMERICAN EXP		35,80	234,83	−1,43	0,07
AMVESCAP EXP		...	...	...	0,07
ANGLOGOLD LT		37,15	243,69	+0,11	0,92
A.T.T. #		19,45	127,58	+1,14	0,03
BARRICK GOLD		17,20	112,82	+1,24	0,10
COLGATE PAL.		64,75	424,73	−0,38	0,17
CROWN CORK O		1,10	7,22	+3,77	0,25
DIAGO PLC		11,85	77,73	...	0,21
DOW CHEMICAL		...	...	...	0,31
DU PONT NEMO		48,50	318,14	−1,14	0,33
ECHO BAY MIN		0,66	4,33	+3,13	0,02
ELECTROLUX		...	...	...	...
ELF GABON		155	1016,73	+0,26	47,24
ERICSSON #	❯	6,10	40,01	+1,50	0,04
FORD MOTOR #		19,60	128,57	−4,02	0,14
GENERAL ELEC	❯	41,70	273,53	−0,55	0,15
GENERAL MOTO		55,15	361,76	+1,66	0,48
GOLD FIELDS		5,36	35,16	+1,13	0,05
HARMONY GOLD		6,40	41,98	+3,06	0,09
HITACHI #		7,95	52,15	−1,97	0,02
HSBC HOLDING	❯	13,44	88,16	+1,20	0,21
I.B.M.	❯	127,90	838,97	+0,24	0,13
I.C.I.		...	...	...	0,10
ITO YOKADO #		49,51	324,76	+3,12	0,12
I.T.T. INDUS		55	360,78	+0,73	0,14
MATSUSHITA		...	...	...	0,03
MC DONALD'S		30,02	196,92	−0,69	0,22
MERK AND CO	❯	76,80	503,77	+1,79	0,33
MITSUBISHI C		7,60	49,85	...	0,02
NESTLE SA #	❯	232,70	1526,41	+1,04	23,42
NORSK HYDRO		42,56	279,18	...	1
PFIZER INC		49,35	323,71	+0,71	0,10
PHILIP MORRI	❯	52,80	346,35	+1,15	0,55
PROCTER GAMB		85,30	559,53	−1,16	0,36
RIO TINTO PL		20,93	137,29	+1,01	0,23
SCHLUMBERGER	❯	55,75	365,70	+0,27	0,21
SEGA ENTERPR		...	...	...	0,08
SHELL TRANSP		7,72	50,64	+1,71	0,09
SONY CORP. #	❯	52,50	344,38	+2,54	0,13
T.D.K. #		53,50	350,94	...	0,13
TOSHIBA #		4,50	29,52	−1,32	0,03
UNITED TECHO		66,10	433,59	+0,30	0,21
ZAMBIA COPPE		0,32	2,10	−3,03	...

ABRÉVIATIONS

B = Bordeaux ; Li = Lille ; Ly = Lyon ; M = Marseille ; Ny = Nancy ; Ns = Nantes.

SYMBOLES

1 ou 2 = catégories de cotation - sans indication catégorie 3 ; ■ coupon détaché ; ● droit détaché ; # contrat d'animation ; o = offert ; d = demandé ; ↑ offre réduite ; ↓ demande réduite ; ◆ cours précédent ; ❯ Valeur pouvant bénéficier du service de règlement différé.

DERNIÈRE COLONNE PREMIER MARCHÉ (1) :

Lundi daté mardi : % variation 31/12 ; **Mardi daté mercredi :** montant du coupon en euros ; **Mercredi daté jeudi :** paiement dernier coupon ; **Jeudi daté vendredi :** compensation ; **Vendredi daté samedi :** nominal.

NOUVEAU MARCHÉ

LUNDI 3 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 18 h 17**

Valeurs ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
A NOVO #	❯	18,10	118,73	−3,10
AB SOFT		6	39,36	...
ABEL GUILLEM		6,47	42,44	−1,82
ACCESS COMME		4,44	29,12	−3,06
ACTEOS		1,63	10,69	−4,68
ADL PARTNER		8,14	53,39	+3,56
ALDETA		1,60	10,50	...
ALGORIEL #		4,85	31,81	...
ALPHA MOS #		4,15	27,22	...
ALPHA MOS BO	◆	0,21	1,38	...
ALTAMIR & CI		69,20	453,92	...
ALTI #		11,81	77,47	+1,90
ARTPRICE COM		5,58	36,60	+2,76
ASTRA		0,51	3,35	−5,56
AUFEMININ.CO		1,18	7,74	−5,60
AUTOMA TECH		2,64	17,32	+3,53
AVENIR TELEC	◆	0,17	1,12	...
AVENIR TELEC	❯	2,04	13,38	−5,12
BAC MAJESTIC		2,34	15,35	+1,30
BARBARA BUI		12,50	81,99	+1,79
BCI NAVIGATI		5	32,80	...
BELVEDERE		20,70	135,78	−0,48
BOURSE DIREC		2,35	15,41	−4,08
BRIME TECHN.	◆	0,29	1,90	...
BRIME TECHNO		33,30	218,43	+4,39
BUSINESS ET		7,88	51,69	+0,38
BUSINESS INT		1,83	12	−1,08
BVRP ACT.DIV		7,58	49,72	−7,90
CAC SYSTEMES		4,90	32,14	−2
CALL CENTER		9,05	59,36	−0,88
CARRERE GROU		17	111,51	−1,45
CAST		3,18	20,86	−5,92
CEREP		17,10	112,17	+2,89
CHEMUNEX		0,31	2,03	+3,33
CMT MEDICAL		12,29	80,62	+0,33
COALA #		19	124,63	...
COHERIS ATIX		11,05	72,48	+0,45
COIL		13	85,27	−1,96
CION ET SYS		1,45	9,51	−2,03
CONSODATA		14,01	91,90	−6,97
CONSODATA NV	◆	19,50	127,91	...
CONSORS FRAN		2,19	14,37	−2,23
CROSS SYSTEM		1,07	7,02	−0,93
CRYO #		4,45	29,19	−4,09
CRYONETWORKS.		3,60	23,61	+23,29
CYBERDECK #		0,61	4	−3,17
CYBER PRES.P		11	72,16	+0,46
CYBERSEARCH		1,70	11,15	−5,56
CYRANO #	◆	...	...	...
D INTERACTIV		1,18	7,74	−4,07
DIREKT ANLAG		13,14	86,19	−3,17
DIREKT ANLAG		10,64	69,79	−5
DALET #		1,20	7,87	...
DATASQUARE #		0,80	5,25	−2,44
DESK #	◆	0,89	5,84	...
DEVOTEAM #		17,55	115,12	−4,62
DMS #		11,65	76,42	−1,69
DURAN DUBOI		14,85	97,41	+32
DURAND ALLIZ		0,26	1,71	...
DURAN BS 00		0,10	0,66	...
EFFIK #		22,50	147,59	−1,75
EGIDE #		70,30	461,14	−5
EMME NV		13,80	90,52	−1,08
ESI GROUP		12	78,71	...
ESKER		5,10	33,45	−0,78
EUROFINS SCI		20,05	131,52	+1,78
EURO.CARGO S		13,10	85,93	...
FI SYSTEM #		2,02	13,25	−5,61
FIMATEX #		3,33	21,84	−1,19
FLOREANE MED		7,56	49,59	+3,56
FI SYSTEM BS		0,07	0,46	−12,50
GAMELOFT COM		0,80	5,25	−9,09
GAUDRIOT #		33,80	221,71	−0,29
GENERIX #		15,12	99,18	+0,13
GENESYS #	❯	13,80	90,52	+3,22
GENSET	❯	8,52	55,89	+1,07
GENUITY INC		1,63	10,69	...
GL TRADE #		40	262,38	+1,78
GPE ENVERG.C		0,79	5,18	−7,06
SILICOMP #		23,30	152,84	−2,10
GUILLEMOT BS		9,51	62,38	+9,94
GUILLEMOT #		21	137,75	+7,36
GUYANOR ACTI		0,15	0,98	−6,25
GENESYS BS00		0,79	5,18	...
HF COMPANY		25,50	167,27	−0,20
HIGH BON DE		3,32	21,78	+0,30
HIGH CO.#		101	662,52	+2,12
HIGHWAVE OPT	❯	3,65	23,94	−4,45
HIMALAYA		1,85	12,14	−7,04
HI MEDIA		0,66	4,33	−2,94
HOLOGRAM IND		3,82	25,06	−2,30
HUBWOO.COM		1,97	12,92	−0,51
IB GROUP.COM		2,53	16,60	−2,69
IDP		0,90	5,90	...
IDP BON 98 (	◆	1,07	7,02	...
IGE +XAO		9,70	63,63	+10,86
ILOG #		10,82	70,97	−1,55
IMECOM GROUP		1,46	9,58	−8,18
INFOSOURCES		0,70	4,59	...
INFOTEL #		26,52	173,96	−3,21
INFO VISTA		4,05	26,57	+2,53
INTEGRA		1,41	9,25	−2,76
INTEGRA ACT.		...	...	...
INTERACTIF B	◆	0,15	0,98	...
INTERACTIF B	◆	0,30	1,97	...
INTERCALL RE		12,09	79,31	−1,31
IPSOS #	❯	61	400,13	+0,49
IPSOS BS00		0,97	6,36	−9,35
IT LINK		2,89	18,96	−2,03
ITESOFT		1,53	10,04	−4,38
IXO		0,60	3,94	+3,45
INFOSOURCE B	◆	0,01	0,07	...
KALISTO ENTE		1,91	12,53	+2,69
ORCHESTRA KA		0,76	4,99	+1,33
KEYRUS PROGI		1,07	7,02	+0,94
LA COMPAGNIE		7,20	47,23	−1,37
TETE DS LES		1,10	7,22	−5,17
LEXIBOOK # S		16,80	110,20	+1,82
LINEDATA SER		18,49	121,29	−2,43
LYCOS EUROPE		0,85	5,58	−10,53
LYCOS FRANCE		1,73	11,35	−4,42
MEDCOST #		1,50	9,84	−5,06
MEDIDEP #		17,50	114,79	−1,69
MEMSCAP		2,90	19,02	+3,57
METROLOGIC G		56	367,34	−1,23
MICROPOLE UN		4,28	28,07	−2,28
MILLIMAGES		7,30	47,88	−2,01
MONDIAL PECH		4,99	32,73	−0,40
NATUREX		14,10	92,49	−1,47
NATUREX DS 0	◆	0,55	3,61	...
NET2S #		5,09	33,39	−5,21
NETGEM		2,82	18,50	−1,40
NETVALUE #		1,32	8,66	−0,75
NEURONES #		3,80	24,93	...
NICOX #		51,65	338,80	+2,38
OLITEC		10,80	70,84	−1,82
OPTIMS #		1,55	10,17	−2,52
OXIS INTL RG		0,30	1,97	+7,14
PERF.TECHNO.	◆	0,01	0,07	...
PERFECT TECH		1,76	11,54	−58,97
PHARMAGEST I		14	91,83	+4,48
PHONE SYS.NE		2,03	13,32	...
PICOGIGA		4,55	29,85	+2,71
PROLOGUE SOF		6,05	39,69	+2,54
PROSODIE #		31,31	205,38	−4,89
PROSODIE BS	◆	8,46	55,49	...
JEAN CLAUDE		1,34	8,79	−3,60
QUALIFLOW		5,27	34,57	−2,95
QUANTEL		4,20	27,55	+1,20
R2I SANTE		3,80	24,93	...
R2I SANTE BO	◆	0,02	0,13	...
RECIF #		14,20	93,15	−3,40
REGINA RUBEN		0,34	2,23	+9,68
REPONSE #		10,90	71,50	−12,80
RIBER #		4,59	30,11	−0,22
RIGIFLEX INT		30,68	201,25	−1,03
RISC TECHNOL		8,50	55,76	+2,41
SAVEURS DE F		12,50	81,99	+0,81
SELF TRADE		2,70	17,71	−0,74
SITICOM GROU		5,25	34,44	−4,89
SODITECH ING		3,96	25,98	+1,54
SOFT COMPUTI		3,75	24,60	−2,60
SOI TEC SILI	❯	24,15	158,41	+0,21
SOLUCOM		30,89	202,63	−2,71
SQLI		1,39	9,12	−6,08
STACI #		1,45	9,51	+4,32
STELAX		0,58	3,80	−6,45
SYNELEC #		11,50	75,44	+10,05
SYSTAR #		3,85	25,25	+1,32
SYSTRAN		1,85	12,14	...
SOI TEC BS 0		12,20	80,03	...
TELECOM CITY		2,41	15,81	−2,82
TEL.RES.SERV		1,86	12,20	−4,62
THERMATECH I		9,89	64,87	−0,20
TISCALI SPA		10,42	68,35	−3,61
TITUS INTERA		5,18	33,98	−1,52
TITUS INTER		1,31	8,59	−14,94
TRACING SERV		18,98	124,50	+0,96

SECOND MARCHÉ

MARDI 4 DÉCEMBRE

Une sélection. **Cours relevés à 9 h 57**

Valeurs ▶		Cours en euros	Cours en francs	% Var. veille
AB GROUPE		28	183,67	...
ACTIELEC TEC		4,55	29,85	...
ALGECO #		86	564,12	−0,23
ALTEDIA		28	183,67	−1,75
ALTEN (SVN)	❯	16,14	105,87	−0,43
APRIL S.A.#(		17,66	115,84	...
ARKOPHARMA #		42	275,50	−4,28
ASSYSTEM #		33	216,47	−0,48
AUBAY		4	26,24	+5,26
BENETEAU #		83,40	547,07	−0,24
BOIRON (LY)#		70,30	461,14	−1,75
BONDUELLE		45,58	298,99	...
BQUE TARNEAU	◆	79,50	521,49	...
BRICORAMA #		54,95	360,45	−0,09
BRIOCHE PASQ		69,55	456,22	−0,93
BUFFALO GRIL		8,63	56,61	+0,12
C.A. OISE CC	◆	88	577,24	...
C.A. PARIS I		63,05	413,58	+0,48
C.A.PAS CAL		135,70	890,13	−0,07
CDA-CIE DES		55,20	362,09	−1,43
CEGEDIM #		47	308,30	−0,42
CIE FIN.ST-H	◆	145	951,14	...
CNIM #		49,01	321,48	+0,02
COFITEM-COFI	◆	59	387,01	...
DANE-ELEC ME		2,70	17,71	+0,75
ETAM DEVELOP		9	59,04	...
EUROPEENNE C		41,98	275,37	+0,43
EXPAND S.A.	●	44,55	292,23	−19
FINATIS(EX.L	◆	120	787,15	...
FININFO		33	216,47	−2,94
FLEURY MICHO		22,30	146,28	−2,62
FOCAL GROUPE		46,90	307,64	+0,02
GECI INTL		6,75	44,28	−5,59
GENERALE LOC		10,35	67,89	+0,98
GEODIS	◆	23,50	154,15	...
GFI INDUSTRI		19,37	127,06	+0,05
GRAND MARNIE	◆	7420	48672,01	...
GROUPE BOURB	◆	54	354,22	...
GROUPE CRIT		19,55	128,24	−0,26
GROUPE J.C.D		154	1010,17	−0,45
HERMES INTL	❯	165	1082,33	+0,06
HYPARLO #(LY		32	209,91	...
IMS(INT.META		7,30	47,88	...
INTER PARFUM	◆	58,50	383,73	...
JET MULTIMED		16,10	105,61	−5,29
LAURENT-PERR		23	150,87	+2,18
LDC		116	760,91	...
LECTRA (B) #		4,68	30,70	+8,84
LOUIS DREYFU		14,85	97,41	...
LVL MEDICAL		24,85	163,01	...
M6-METR.TV A	❯	27,50	180,39	+0,18
MANITOU #		64,80	425,06	+1,25
MANUTAN INTE		41,80	274,19	...
PARC DES EXP	◆	117,10	768,13	...
PCAS #		20,25	132,83	+0,25
PETIT FOREST		46	301,74	...
PIERRE VACAN		63,50	416,53	−0,78
PINGUELY HAU	❯	10,62	69,66	+0,47
POCHET	◆	110	721,55	...
RADIALL #		70,50	462,45	+0,21
RALLYE (LY)	❯	52,90	347	+5,17
RODRIGUEZ GR	❯	54,65	358,48	+1,39
SABATE-DIOSO		18	118,07	+1,07
SECHE ENVIRO	◆	73	478,85	...
SINOP.ASSET	◆	27,50	180,39	...
SIPAREX CROI		27,25	178,75	−0,55
SOLERI	◆	143	938,02	...
SOLVING #		48	314,86	−0,02
STEF-TFE #		59	387,01	...
SYLEA	◆	40	262,38	...
SYLIS #		20,99	137,69	...
SYNERGIE (EX		29	190,23	−2,36
TEAM PARTNER		3,85	25,25	−2,78
TRIGANO	❯	27,97	183,47	−0,11
UNION FIN.FR		35	229,58	+1,45
VILMOR.CLAUS		71	465,73	+0,21
VIRBAC		90,50	593,64	+0,06

SICAV et FCP

Une sélection. **Cours de clôture le 3 décembre**

Émetteurs ▶	Valeurs unitaires ★ Euros	francs ★★	Date cours
AGIPI			
AGIPI AMBITION (AXA)	25,40	166,61	03/12
AGIPI ACTIONS (AXA)	25,69	168,52	03/12
BNP PARIBAS — 3615 BNP — 08 36 68 17 17 (2,21 F/mn)			
ANTIN OBLI. MT C	155,47	1019,82	02/12
ANTIN OBLI. MT D	142,69	935,99	02/12
ANTIN OBLI. SPREADS C	188,95	1239,43	02/12
BNP MONÉ COURT TERME	2502,37	16414,47	02/12
BNP MONÉ PLACEMENT C	13720,46	90000,32	02/12
BNP MONÉ PLACEMENT D	11979,28	78578,93	02/12
BNP MONÉ TRÉSORERIE	78204,04	512984,87	02/12
BNP OBLI. CT	167,34	1097,68	02/12
BNP OBLI. LT	34,80	228,27	02/12
KLEBER EURO SOUVERAIN C	1979,53	12984,87	02/12
Fonds communs de placements			
BNP MONÉ ASSOCIATIONS	1833,48	12026,84	03/12
BANQUE POPULAIRE ASSET MANAGEMENT — www.bpam.fr — 01 58 19 40 00			
BP OBLI HAUT REND.	108,11	709,16	02/12
BP MEDITERRANÉE DÉV.	56,56	371,01	02/12
BP NOUVELLE ÉCONOMIE	95,99	629,65	02/12
BP OBLIG. EUROPE	52,72	345,82	03/12
BP SÉCURITÉ	103408,54	678315,56	03/12
CYCLEO EUROPE CYCLIQUE.	105,91	694,72	30/11
CYCLEO EUROPE CROISSAN	115,95	760,58	30/11
CYCLEO EUROPE DÉFENSIV.	99,29	651,30	30/11
EUROACTION MIDCAP	124,42	816,14	03/12
FRUCTI EURO 50	95,12	623,95	03/12
FRUCTIFRANCE C	79,60	522,14	03/12
FRUCTIFONDS FRANCE NM	182,75	1198,76	03/12
CDC IXIS Asset Management — www.cdcixis-am.fr			
MULTI-PROMOTEURS			
LIVRET BOURSE INVEST.	180,50	1184	02/12
NORD SUD DÉVELOP. C	525,10	3444,43	02/12
NORD SUD DÉVELOP. D	405,24	2658,20	02/12
CAISSE D'EPARGNE — Sicav en ligne : 08 92 68 09 00 (2,21 F/mn)			
ÉCUR. 1,2,3... FUTUR D	49,87	327,13	03/12
ÉCUR. ACTIONS EUROP. C	17,16	112,56	03/12
ÉCUR. ACTIONS FUTUR D	62,69	411,22	03/12
ÉCUR. CAPITALISATION C	44,72	293,34	03/12
ÉCUR. DYNAMIQUE+ D PEA.	41,96	275,24	03/12
ÉCUR. ÉNERGIE D PEA	43,23	283,57	03/12
ÉCUR. EXPANSION C	14799,81	97080,39	03/12
ÉCUR. EXPANSIONPLUS C	42,28	277,34	28/11
ÉCUR. INVESTISSEMENTS D	51,36	336,90	03/12
ÉCUR. MONÉTAIRE C	224,21	1470,72	03/12
ÉCUR. MONÉTAIRE D	186,77	1225,13	03/12
ÉCUR. OBLIG. INTERNAT. D.	180,18	1181,90	03/12
ÉCUR. TECHNOLOGIES C	38,95	255,50	03/12
ÉCUR. TRIMESTRIEL D	276,53	1813,92	03/12
ÉPARCOURT-SICAV D	28,61	187,67	03/12
GÉOPTIM C	2350,63	15419,12	03/12
Fonds communs de placements			
ÉCUREUIL ÉQUILIBRE C	37,80	247,95	03/12
ÉCUREUIL PRUDENCE C	34,70	227,62	03/12
ÉCUREUIL VITALITÉ C	40,48	265,53	03/12
CRÉDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT — 08 36 68 56 55 (2,21 F/mn)			
ATOUT CROISSANCE D	338,08	2217,66	03/12
ATOUT EUROPE C	496,81	3258,86	03/12
ATOUT FRANCE C	190,09	1246,91	03/12
ATOUT FRANCE D	172,25	1129,89	03/12
ATOUT FRANCE ASIE D	75,39	494,53	03/12
ATOUT FRANCE EUROPE D	171,72	1126,41	03/12
ATOUT FRANCE MONDE D	43,62	286,13	03/12
ATOUT MONDE C	51,96	340,84	03/12
ATOUT SÉLECTION D	103,08	676,16	03/12
CAPITOP EUROBLIG C	102,41	671,77	03/12
CAPITOP EUROBLIG D	84,49	554,22	03/12
CAPITOP MONDOBLIG C	45,60	299,12	03/12
CAPITOP REVENUS D	174,85	1146,94	03/12
DIÈZE C	436,92	2866,01	03/12
INDICIA EUROLAND D	108,84	713,94	30/11
INDICIA FRANCE D	359,53	2358,36	30/11
INDOCAM AMÉRIQUE C	40,15	263,37	03/12
INDOCAM ASIE C	17,85	117,09	03/12
INDOCAM FRANCE C	327,08	2145,50	03/12
INDOCAM FRANCE D	268,85	1763,54	03/12
INDOCAM MULTI OBLIG. C	188,28	1235,04	03/12
Fonds communs de placements			
ATOUT VALEUR D	77,07	505,55	30/11
CAPITOP MONÉTAIRE C	192,49	1262,65	05/12
CAPITOP MONÉTAIRE D	189,68	1244,22	05/12
INDOCAM FONCIER	92,24	605,05	03/12
INDOCAM VAL. RESTR. C	261,99	1718,54	30/11
MASTER ACTIONS C	40,77	267,43	29/11
MASTER DUO C	14,12	92,62	29/11
MASTER OBLIGATIONS C	31,05	203,67	29/11
MASTER PEA D	12,13	79,57	29/11
OPTALIS DYNAMIQ. C	18,35	120,37	30/11
OPTALIS DYNAMIQ. D	17,21	112,89	30/11
OPTALIS ÉQUILIB. C	18,68	122,53	30/11
OPTALIS ÉQUILIB. D	17	111,51	30/11
OPTALIS EXPANSION C	14,53	95,31	30/11
OPTALIS EXPANSION D	14,18	93,01	30/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ C	17,95	117,74	30/11
OPTALIS SÉRÉNITÉ D	15,76	103,38	30/11
PACTE SOL. LOGEM.	76,80	503,77	27/11
PACTE SOL.TIERS MONDE	81,79	536,51	27/11
CIC BANQUES — www.cic-am.com			
CIC CAPIRENTE MT C	36,11	236,87	03/12
CIC CAPIRENTE MT D	26,82	175,93	03/12
CIC AMÉRIQUE LATINE	105,43	691,58	03/12
CIC CONVERTIBLES	5,44	35,68	03/12
CIC COURT TERME C	34,24	224,60	03/12
CIC COURT TERME D	27,08	177,63	03/12
CIC DOLLAR CASH	1423,36	....	03/12
CIC ECOCIC	369,22	2421,92	03/12
CIC ELITE EUROPE	129,63	850,32	30/11
CIC ÉPARGNE DYNAM. C	2074,25	13606,19	03/12
CIC ÉPARGNE DYNAM. D	1636,07	10731,92	03/12
CIC EUROLEADERS	380,18	2493,82	03/12
CIC FRANCE C	34,47	226,11	03/12
CIC FRANCE D	34,47	226,11	03/12
CIC HORIZON C	68,71	450,71	03/12
CIC HORIZON D	66,26	434,64	03/12
CIC MENSUEL	1436,46	9422,56	03/12
CIC MONDE PEA	27,88	182,88	03/12
CIC OBLI COURT TERME C	24,74	162,28	03/12
CIC OBLI COURT TEME D	19,64	128,83	03/12
CIC OBLI LONG TERME C	15,69	102,92	03/12
CIC OBLI LONG TERME D	15,49	101,61	03/12
CIC OBLI MONDE	404,62	2654,13	30/11
CIC OR ET MAT	99,33	651,56	03/12
CIC ORIENT	152,98	1003,48	03/12
CIC PIERRE	33,81	221,78	03/12
Fonds communs de placements			
CIC PEA SÉRÉNITÉ	170,24	1116,70	23/11
CIC EUROPEA C	10,26	67,30	03/12
CIC EUROPEA D	9,99	65,53	03/12
CIC EURO OPPORTUNITÉ	30,58	200,59	03/12
CIC GLOBAL C	243,99	1600,47	03/12
CIC GLOBAL D	243,99	1600,47	03/12
CIC HIGH YIELD	102,76	674,06	10/07
CIC JAPON	8,14	53,39	03/12
CIC MARCHÉS ÉMERGENTS	104,62	686,26	30/11
CIC NOUVEAU MARCHÉ	5,59	36,67	03/12
CIC PROFIL DYNAMIQUE	23,19	152,12	30/11
CIC PROFIL ÉQUILIBRE	18,53	121,55	30/11
CIC PROFIL TEMPÉRÉ	135,19	886,79	30/11
CIC TAUX VARIABLES	197,25	1293,88	30/11
CIC TECHNO. COM	81,51	534,67	03/12
CIC USA	18,42	120,83	03/12
CIC VAL. NOUVELLES	280,59	1840,55	03/12
CREDIT LYONNAIS ASSET MANAGEMENT — www.clamdirect.com			
EURCO SOLIDARITÉ	233,10	1529,04	03/12
LION 20000 C/3 11/06/99	491,75	3225,67	03/12
LION 20000 D/3 11/06/99	414,13	2716,51	03/12
SICAV 5000	155,46	1019,75	03/12
SLIVAFRANCE	267,46	1754,42	03/12
SLIVARENTE	40,10	263,04	03/12
SLIVINTER	150,73	988,72	03/12
TRILION	747,75	4904,92	29/11
Fonds communs de placements			
ACTILION DYNAMIQUE C	180,14	1181,64	03/12
ACTILION DYNAMIQUE D	169,68	1113,03	03/12
ACTILION PEA DYNAMIQUE	66,01	433	03/12
ACTILION ÉQUILIBRE C	176,96	1160,78	29/11
ACTILION ÉQUILIBRE D	165,46	1085,35	29/11
ACTILION PEA ÉQUILIBRE	165,34	1084,56	03/12
ACTILION PRUDENCE C	174,09	1141,96	03/12
ACTILION PRUDENCE D	162,22	1064,09	03/12
INTERLION	234,30	1536,91	28/11
LION ACTION EURO	87,77	575,73	03/12
LION PEA EURO	88,77	582,29	03/12
Crédit Mutuel Finance			
CM EURO PEA	21,09	138,34	03/12
CM EUROPE TECHNOL	4,41	28,93	03/12
CM FRANCE ACTIONS	33,63	220,60	03/12
CM MID. ACT. FRANCE	30,36	199,15	03/12
CM MONDE ACTIONS	311,15	2041,01	03/12
CM OBLIG. LONG TERME	110,06	721,95	03/12
CM OPTION DYNAM.	30,43	199,61	03/12
CM OPTION ÉQUIL.	53,98	354,09	03/12
CM OBLIG. COURT TERME	165,91	1088,30	03/12
CM OBLIG. MOYEN TERME.	345,16	2264,10	03/12
CM OBLIG. QUATRE	167	1095,45	03/12
Fonds communs de placements			
CM OPTION MODÉRATION	19,44	127,52	03/12
LCF ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT			
AMÉRIQUE 2000	127,10	833,72	03/12
ASIE 2000	75,56	495,64	03/12
NOUVELLE EUROPE	211,61	1388,07	03/12
SAINT-HONORÉ CAPITAL C	3682,98	24158,77	03/12
SAINT-HONORÉ CAPITAL D	3337,23	21890,79	03/12
ST-HONORÉ CONVERTIBLES	336,43	2206,84	03/12
ST-HONORÉ FRANCE	55,57	364,52	03/12
ST-HONORÉ PACIFIQUE	81,28	533,16	03/12
ST-HONORÉ TECH. MEDIA	111,97	734,48	03/12
ST-HONORÉ VIE SANTÉ	370,17	2428,16	03/12
ST-HONORÉ WORLD LEAD.	94,07	617,06	03/12
WEB INTERNATIONAL	25,80	169,24	03/12
LEGAL & GENERAL BANK			
STRATÉGIE IND. EUROPE	196,52	1289,09	30/11
Fonds communs de placements			
STRATÉGIE CAC	5769,02	37842,29	30/11
STRATÉGIE INDICE USA	9309,96	61069,33	30/11
LA POSTE — www.lapostefinance.fr — Sicav Info Poste : 08 92 68 50 10 (2,21 F/mn)			
ADDILYS C	107,31	703,91	03/12
ADDILYS D	106,46	698,33	03/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE C	25,37	166,42	03/12
AMPLITUDE AMÉRIQUE D	24,57	161,17	03/12
AMPLITUDE EUROPE C	31,78	208,46	03/12
AMPLITUDE EUROPE D	30,43	199,61	03/12
AMPLITUDE FRANCE	82,13	538,74	03/12
AMPLITUDE MONDE C	224,51	1472,69	03/12
AMPLITUDE MONDE D	201,38	1320,97	03/12
AMPLITUDE PACIFIQUE C	15,73	103,18	03/12
AMPLITUDE PACIFIQUE D	15,03	98,59	03/12
ÉLANCIEL EURO D PEA	96,48	632,87	03/12
ÉLANCIEL FRANCE D PEA	39,45	258,78	03/12
ÉMERGENCE E.POST.D PEA	30,05	197,12	03/12
ETHICIEL C	100,53	659,43	03/12
GÉOBILYS C	123,12	807,61	03/12
GÉOBILYS D	112,26	736,38	03/12
INTENSYS C	20,77	136,24	03/12
INTENSYS D	17,65	115,78	03/12
KALEIS DYNAMISME C	218,60	1433,92	03/12
KALEIS DYNAMISME D	212,60	1394,56	03/12
KALEIS DYN. FRANCE C PEA	79,13	519,06	03/12
KALEIS ÉQUILIBRE C	203,11	1332,31	03/12
KALEIS ÉQUILIBRE D	196,77	1290,73	03/12
KALEIS SÉRÉNITÉ C	192,18	1260,62	03/12
KALEIS SÉRÉNITÉ D	185,77	1218,57	03/12
KALEIS TONUS C PEA	68,98	452,48	03/12
LIBERTÉS ET SOLIDARITÉ	102,94	675,24	03/12
OBLITYS C	115,22	755,79	03/12
OBLITYS D	113,41	743,92	03/12
PLÉNITUDE D PEA	42,05	275,83	03/12
POSTE GESTION C	2623,32	17207,85	03/12
POSTE GESTION D	2325,53	15254,48	03/12
POSTE PREMIÈRE	7125,43	46739,76	03/12
POSTE PREMIÈRE 1 AN	42633,78	279659,26	03/12
POSTE PREMIÈRE 2-3	9276,16	60847,62	03/12
PRIMIEL EURO C	53,87	353,36	03/12
REVENUS TRIMESTRIELS	791,85	5194,20	03/12
SOLSTICE D	366,09	2401,39	03/12
THÉSORA C	190,76	1251,30	03/12
THÉSORA D	159,25	1044,61	03/12
TRÉSORYS C	47577,49	312087,88	03/12
Fonds communs de placements			
DÉDIALYS FINANCE	80,83	530,21	03/12
DÉDIALYS MULTI-SECTEURS	62,54	410,24	03/12
DÉDIALYS SANTÉ	91,44	599,81	03/12
DÉDIALYS TECHNOLOGIES	37,31	244,74	03/12
DÉDIALYS TELECOM	46,50	305,02	03/12
OBLITYS INSTITUTION. C	....	....	
POSTE EUROPE C	94,02	616,73	03/12
POSTE EUROPE D	89,67	588,20	03/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS C	203,53	1335,07	03/12
POSTE PREMIÈRE 8 ANS D	186,84	1225,59	03/12
REMUNYS PLUS	103,22	677,08	03/12
SG ASSET MANAGEMENT — Serveur vocal : 08 36 68 36 62 (2,21 F/mn)			
CADENCE 1 D	157,64	1034,05	03/12
CADENCE 2 D	155,48	1019,88	03/12
CADENCE 3 D	155,59	1020,60	03/12
CONVERTIS C	227,87	1494,73	03/12
INTEROBLIG C	60,10	394,23	03/12
INTERSÉLECTION FR. D	72,84	477,80	03/12
SÉLECT DÉFENSIF C	192,94	1265,60	03/12
SÉLECT DYNAMIQUE C	237,20	1555,93	03/12
SÉLECT ÉQUILIBRE 2	167,72	1100,17	03/12
SÉLECT PEA DYNAMIQUE	141,18	926,08	03/12
SÉLECT PEA 1	204,09	1338,74	03/12
SG FRANCE OPPORT. C	416,77	2733,83	03/12
SG FRANCE OPPORT. D	390,24	2559,81	03/12
SOGENFRANCE C	451,54	2961,91	03/12
SOGENFRANCE D	406,91	2669,15	03/12
SOGEOBLIG C	114,63	751,92	03/12
SOGÉPARGNE D	44,65	292,88	03/12
SOGEPEA EUROPE	215,64	1414,51	03/12
SOGINTER C	51,92	340,57	03/12
Fonds communs de placements			
DÉCLIC ACTIONS EURO	15,17	99,51	30/11
DÉCLIC ACTIONS FRANC	51,36	336,90	30/11
DÉCLIC ACTIONS INTER	33,08	216,99	03/12
DÉCLIC BOURSE PEA	50,27	329,75	30/11
DÉCLIC BOURSE ÉQUILIBRE	16,47	108,04	30/11
DÉCLIC OBLIG. EUROPE	17,62	115,58	30/11
DÉCLIC PEA EUROPE	23,53	154,35	30/11
DÉCLIC SOGENFR. TEMPO	58,01	380,52	30/11
FAVOR	301,36	1976,79	03/12
SOGESTION C	47,62	312,37	30/11
SOCINDEX FRANCE C	507,03	3325,90	30/11

LÉGENDE : ★ Hors frais. ★★ A titre indicatif.

TECHNOLOGIE **Le nettoyage des vitres, l'une des tâches ménagères qui échappent encore à l'automatisation, pourrait être largement facilité par de nouveaux produits. ● PILKINGTON vient ainsi de présenter l'Activ, un verre doté d'une fine couche de dioxyde de titane qui lui confère des caractéristiques autonettoyantes. ● LES RAYONS UV activent cette couche et engendrent une réaction chimique lorsqu'une salissure organique entre en contact avec le verre. ● LE LABORATOIRE Photocatalyse, catalyse et environnement, créé par le CNRS et l'Ecole centrale de Lyon, et dirigé par Pierre Pichat, a réalisé des recherches sur ce thème avec Saint-Gobain Glass, qui doit lancer un produit concurrent prochainement. ● LE COÛT de ce traitement, également annoncé par l'américain PPG Industrie, ne devrait pas faire augmenter le prix des fenêtres de plus de 10 % à 15 %.**

Demain, le soleil et la pluie se chargeront de nettoyer les vitres

Les producteurs de vitres procèdent au dépôt de très fines couches d'oxydes pour donner au verre des propriétés autonettoyantes. L'hydrophilie évite ainsi la formation de gouttes d'eau de pluie laissant des traces en séchant, et la photocatalyse décroche les salissures organiques

MAINTENIR propres les vitres de l'aéroport d'Orly-Ouest coûte environ 3 millions de francs (457 000 euros) par an. Or, les architectes de beaucoup de bâtiments récents font largement appel au verre pour l'habillage des façades. De plus, les opérations de nettoyage extérieur imposent souvent le recours à des nacelles. Et, dans le cadre domestique, « faire les vitres » fait partie de ces corvées qui ne sont encore l'objet d'aucune automatisation. La situation pourrait changer. Le Salon Batimat, qui s'est tenu à Paris du 5 au 10 novembre, a récompensé deux innovations promettant des *« verres autonettoyants »*.

Si la formule rappelle les slogans suspects vantant certains produits miracles, les verres Activ et Aquaclean sont pourtant proposés par deux poids lourds de l'industrie du verre, l'anglais Pilkington et le français Saint-Gobain Glass. Ces produits ont respectivement décroché des Pyramides d'or et d'argent au concours de l'innovation organisé lors de Batimat. Une hiérarchie qui reflète la supériorité de l'Activ, *« le seul verre qui décroche la saleté »*, affirme Philippe Lisse, directeur chez Pilkington. En fait, un autre géant du verre, PPG Industries, a dévoilé dès le 27 août son produit autonettoyant SunClean, qui revendique les mêmes propriétés que l'Activ. Mais ce produit n'a pas été primé faute d'avoir été présent au Salon Batimat. Et le nouveau verre que Saint-Gobain Glass vient de commercialiser évite la formation des traces laissées par les gouttes d'eau lorsqu'elles sèchent, mais n'a pas, contrairement à l'Activ, d'action sur les salissures organiques collantes.

Un simple jet d'eau suffit pour évacuer les salissures

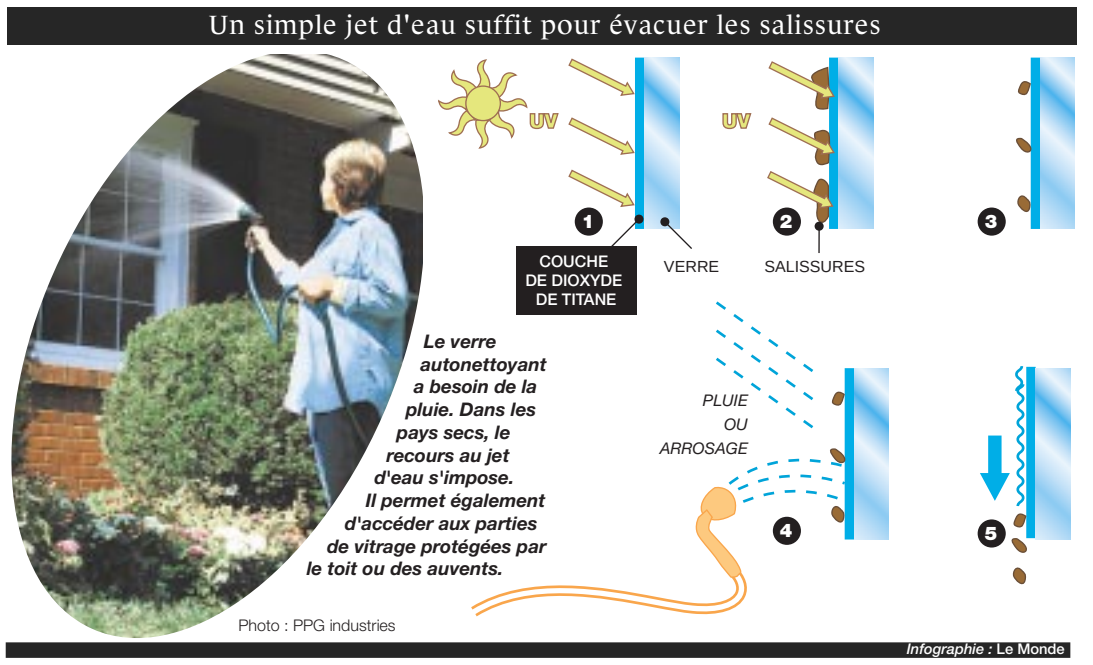

Photo : PPG industries

Infographie : Le Monde

Les rayons ultraviolets du soleil ou de la lumière du jour, même par temps couvert, excitent les électrons de la couche de dioxyde de titane dont le verre est revêtu. Il en résulte une réaction chimique qui attaque les salissures organiques et les décollent. Ensuite, le vent, la pluie ou un simple arrosage suffisent pour achever le nettoyage.

L'ACTION DE LA PLUIE ET DU VENT

Claude Alain Tardy, directeur général de Saint-Gobain Glass Europe, reconnaît l'avance de son concurrent. *« La surface de l'Aquaclean est revêtue d'une couche d'oxyde de silice très fine qui lui confère des propriétés hrydrophiles »*, indique-t-il. Ce revêtement réduit l'angle de contact des gouttes d'eau de pluie avec la surface de la vitre et *« provoque la formation d'un film qui s'étale sur le verre. Nous divisons ainsi les fréquences de nettoyage par deux ou trois »*, estime M. Tardy. Si cette solution évite la formation des dépôts engendrés par les gouttes d'eau et élimine la poussière grâce à la pluie, elle ne permet pas de lutter contre les autres salissures.

C'est là qu'intervient la solution Pilkington. Egalement revêtu d'une fine couche d'un matériau sur lequel l'entreprise reste très discrète, le verre Activ, hydrophile comme l'Aquaclean, dispose, en plus, de propriétés photocatalytiques. M. Lisse explique sommairement que le revêtement absorbe les rayons ultraviolets de la lumière. Lors du contact avec une salissure, une réaction chimique se produit qui provoque son décollement. Ensuite, la pluie et le vent se chargent d'évacuer les dépôts qui adhèrent peu à la surface. D'où une amélioration sensible du caractère autonettoyant du verre.

LAVAGE AU JET

M. Tardy précise que Saint-Gobain Glass développe un produit concurrent de l'Activ qui *« n'est pas loin de la commercialisation »*. L'entreprise a participé au programme Reactif (Recherche en entreprises sur les applications de la chimie aux technologies industrielles du futur) lancé par le gouvernement en 1997 pour une durée de cinq ans. Dans ce cadre, Saint-Gobain Glass a collaboré avec le laboratoire Photocatalyse, catalyse et environnement , créé par le CNRS et l'Ecole centrale de Lyon, et dirigé par Pierre Pichat. Ce dernier confirme l'efficacité de la réaction photocatalytique de la couche de dioxyde de titane. Sous réserve que les salissures ne soient pas opaques aux rayons UV.

L'autre contrainte, c'est la pluie. Pour bénéficier d'une automatisation totale du nettoyage des vitres, la pluie doit évacuer les salissures qui, même décollées, ne sont pas décrochées par le vent. Pilkington et Saint-Gobain reconnaissent que le pouvoir autonettoyant de leurs produits est lié à la fréquence des précipitations. Alors, que faire par temps sec ou dans les pays au climat aride ? Le seul recours reste alors le jet d'eau. Il se révèle également indispensable pour atteindre les vitres abritées de l'eau de pluie, sous des auvents par exemple. Le verre autonettoyant perd alors un peu de sa magie. Néanmoins, un simple arrosage reste une solution séduisante par rapport à la fastidieuse corvée de nettoyage à l'aide de raclettes, éponges et autres chiffons. En prime, la nouvelle solution économise des produits chimiques et se pare ainsi de vertus écologiques.

Michel Alberganti

Un surcoût modéré et facile à amortir

L'Activ de Pilkington sera commercialisé en France au second semestre 2002. Il a été testé au cours des six derniers mois en Autriche et en Irlande. Selon le fabricant, 15 % des habitants sont intéressés par ce produit pour des applications résidentielles. Le surcoût serait limité, de l'ordre de 10 % à 20 %. Saint-Gobain Glass, dont l'Aquaclean est déjà en vente, annonce une augmentation d'environ 10 % du prix du mètre carré de vitrage. Ainsi, le prix d'une fenêtre utilisant ce matériau atteint environ 1 100 francs (168 euros). Le coût du nettoyage de tours telles que celles de la Défense, à Paris, revient de 50 à 120 francs par mètre carré et par an, selon Saint-Gobain Glass. De quoi amortir rapidement le surcoût des verres autonettoyants.

L'alchimie des UV et du dioxyde de titane

LES PROPRIÉTÉS AUTONETTOYANTES des nouveaux produits verriers n'ont rien de magique. Pierre Pichat, directeur du laboratoire Photocatalyse, catalyse et environnement créé par le CNRS et par l'Ecole centrale de Lyon, confirme l'efficacité de la photocatalyse sur les vitrages. *« Nous utilisons un semi-conducteur, le dioxyde de titane (TiO_2). Lorsqu'il est soumis à une irradiation de rayons ultraviolets, le matériau reçoit une énergie suffisante pour que ses électrons passent dans un état excité (niveau d'énergie supérieur) qui les conduit à réagir avec l'oxygène de l'air. Ils produisent alors des radicaux libres, c'est-à-dire des molécules ou fractions de molécules hors de leur état électronique d'équilibre. Ces derniers sont ainsi très oxydants et capables d'attaquer la matière organique. »* Pierre Pichat précise que *« ce phénomène est instantané dès lors que le matériau est exposé aux rayons UV. Mais il cesse aussi brutalement lorsque l'irradiation s'interrompt »*.

Pour fonctionner, le procédé autonettoyant impose ainsi à la fois une présence de rayons UV (ce qui se produit même par temps couvert, mais pas la nuit) et leur passage à travers les salissures. L'ombre que celles-ci peuvent engendrer risque de désamorcer la réaction chimique. Pierre Pichat ne se prononce pas catégoriquement sur le cas des fientes d'oiseaux, particulièrement délicates à nettoyer sur les vérandas et autres surfaces vitrées horizontales ou inclinées.

Pilkington, de son côté, assure que le verre Activ se débarrasse des déjections de mouettes ou de pigeons. Seuls des essais indépendants pourront déterminer avec précision les limites de l'efficacité de la couche photocatalytique utilisée. Pierre Pichat mentionne des tests réalisés à l'aide d'acide palmitique, provoquant un dépôt blanchâtre sur le verre revêtu d'une couche de TiO_2 éclairée par une lampe UV simulant l'irradiation solaire. On a pu ainsi constater que *« l'épaisseur d'un dépôt initial de 600 nanomètres* [millionième de millimètre] *a diminué de 60 nanomètres par heure »*. Un dépôt régulier et transparent aux UV sera plus facile à décoller qu'un amas localisé et opaque.

Le revêtement en dioxyde de titane utilisé par Pierre Pichat ne dépasse pas les 100 nanomètres d'épaisseur. Cette finesse est imposée par la nécessité de préserver une transparence parfaite des vitrages. En revanche, elle induit une certaine fragilité de la couche qui, pour que le phénomène de photocatalyse fonctionne, doit impérativement rester en contact direct avec les salissures. Si elle résiste sans problème au contact avec un chiffon, mieux vaut éviter les frottements trop appuyés et répétés avec des matériaux plus durs. Dans la pratique, l'absence de nettoyage manuel devrait réduire les risques de dégradation de la couche active.

M. Al.

Segway, la mystérieuse création de Dean Kamen, réinvente le transport personnel motorisé

LA TROTTINETTE électrique dévoilée lundi 3 décembre à New York a probablement déçu les attentes nourries par un an de suspense. La révolution annoncée devait dépasser celle d'Internet, à en croire ceux qui avaient eu le privilège de découvrir la création de Dean Kamen, génial inventeur qui a fait fortune grâce à la mise au point d'une pompe à insuline individuelle avant de créer un fauteuil roulant capable de gravir les escaliers. Dévoilé, en exclusivité, sur la chaîne de télévision ABC, l'engin fait l'objet de sept pages dans le grand magazine américain *Time*.

Baptisé de multiples noms – Ginger, IT (ce qui signifie « cela » mais est également l'abréviation d'Information Technology), cet objet, qui s'appelle finalement Segway HT (pour *Human Transportation*), s'inscrit dans la vogue des rollers, des skateboards et autres trottinettes (*Le Monde* du 4 décembre). Segway se présente comme un plateau porté par deux roues et surmonté d'un long manche fixe en forme de « T ». Propulsé par deux moteurs électriques, sans recours au fameux système Stirling (moteur à air chaud) comme l'avaient laissé croire certaines rumeurs, l'engin se distingue essentiellement par son maintien en équilibre et son mode de contrôle par l'utilisateur. Marche avant, freinage et changements de direction sont commandés par les déplacements du centre de gravité du corps de l'utilisateur.

UNE GRANDE FLUIDITÉ

Un ensemble de gyroscopes et de capteurs assure à la fois le maintien en position verticale et la commande des moteurs électriques couplés à chacune des deux roues. Le contrôle de la position du centre de gravité est effectué cent fois par seconde. Lorsqu'il se penche en avant, le passager est à la fois ramené en arrière par l'action des gyroscopes, ce qui lui évite de perdre l'équilibre, et propulsé en avant par la mise en fonctionnement de la motorisation. Une inclinaison vers l'arrière provoque le freinage, une inclinaison sur les côtés les virages.

Les premières démonstrations révèlent la principale qualité du Segway : un fonctionnement particulièrement fluide. Comme Dean Kamen se plaît à l'expliquer, l'engin devient une sorte de prolongement du corps humain grâce à l'absence d'actions violentes comme les coups de frein ou d'accélérateur. Les performances restent modestes mais suffisantes pour une utilisation urbaine : une vitesse maximale de 20 km/h et une autonomie de près de 18 km avec ses batteries NiCd (nickel cadmium) ou NiMH (nickel hydrure métallique) rechargeables en six heures.

Le Segway pèse 36 kg et peut transporter un passager de 110 kg avec 34 kg de bagages. L'engin est prévu pour se ranger dans le coffre d'une voiture. Les premiers modèles iront à des organismes (postes, ville d'Atlanta, etc.) et des entreprises (Michelin Amérique du Nord, GE Plastics, Amazon. com, etc.). Le public ne pourra s'en procurer que fin 2002 pour un prix d'environ 3 000 dollars, soit 3 361 euros. Ce tarif met le Segway au niveau d'un scooter, coût de l'essence en moins.

M. Al.

★ www.segway.com

D. R.

Le Segway est un plateau porté par deux roues et surmonté d'un long manche.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 9e
A la Cloche d'Or
Restaurant Français de tradition
Ouv. TLJ jusqu'à 5 h du matin dim. 2h
3, rue Mansart - ☎ 01.48.74.48.88

PARIS 15e
A TIPAZA
COUSCOUS - TAGINES
GRILLADES AU FEU DE BOIS
Poissons - Carte env. 160 F
155, rue Saint Charles
01.45.54.01.17 - Ouvert T.L.J.

AU MOULIN VERT
Menu-carte du 31 Décembre : 688,75 F / 105 €
Ambiance musicale, cotillons. Kir-champagne, amuse-bouche, vins à discrétion.
1 bouteille de Champagne pour 4, café, mignardises.
4 entrées au choix : 6 huîtres N°2, foie gras de canard et son verre de Sauternes, saumon fumé, salade terre/mer.
2 poissons aux choix : filet de bar aux écrevisses, St Jacques à la champenoise. Sorbet pamplemousse au champagne rosé
2 viandes au choix : tournedos de filet Rossini, mijotée de cerf. Fromage et gâteau.
Dîner du 24, déjeuners des 25 et 1er Janvier : menu-carte 350,22 F nous consulter.
Tous les jours menu-carte 196,78 F. Bon rapport qualité-prix.
Salon de 20 à 80 personnes. 34 bis, rue des Plantes Paris 75014.
M° Alésia - Tél. 01.45.39.31.31 - www.aumoulinvert.com

RIEDEL
L'AMI DU VIN
A CHAQUE VIN SON VERRE
MONTRACHET
BOURGOGNE GRAND CRU
BORDEAUX GRAND CRU
SAUTERNES
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ LA BOUTIQUE RIEDEL / SAINT-HILAIRE, GALERIE ROYALE,
ENTRÉES: 9 RUE ROYALE ET 8 BIS RUE BOISSY-D'ANGLAS, 75008 PARIS.
TÉL: 01 42 66 59 21 - FAX: 01 40 17 01 07

NOUVELLE ADRESSE
22, RUE QUENTIN BAUCHARD
(angle Champs-Elysées)
club 79
OUVERT TOUS LES JOURS
MÊME AMBIANCE - NOUVEAU DÉCOR
THÉ DANSANT TOUS LES JOURS de 14h30 à 19 h
SOIRÉE "DANCE" VENDREDI et SAMEDI de 22 h à l'aube
SOIRÉE RÉTRO
Du dimanche au jeudi à 21 h 30
Tél. 01 47 23 68 75

Six siècles d'art culinaire

Deux expositions à Paris retracent l'histoire de la gastronomie

DESSINS DESCLOZEAUX

LA BIBLIOTHÈQUE nationale de France a rassemblé pour la première fois des trésors culinaires tels que le *Mesnagier de Paris,* le *Recueil de Maître Chicquart,* le *Viandier de Taillevent* (1486) et le *Platine en françoys* (1505), tous les grands ouvrages des XVIIe et XVIIIe siècles, et ceux, uniques, de la Bibliothèque de l'Arsenal, créée par le marquis de Paulmy en 1756 : le *Rôti-Cochon* ou bien le *Gazetin du comestible,* deux textes qui n'étaient guère connus que par la *Bibliographie gastronomique* de Georges Vicaire (1890), surnuméraire à la Bibliothèque de l'Arsenal. *Le Rôti-Cochon* est un livre de lecture destiné aux enfants dont les exemples sont empruntés au vocabulaire de la gourmandise, publié à Dijon en 1696. *Le Gazetin du comestible,* périodique de 1767, comporte des tableaux où sont mentionnés les noms des denrées, les villes qui les produisent, leur prix et des observations sur les variétés offertes, leur aspect et leur goût.

Au XVIIe, « siècle janséniste » selon Verlaine, et surtout au siècle des Lumières, les artistes du fourneau écrivent : La Varenne avec son *Cuisinier français* (1651) et *L'Ecole des ragoûts* (1668) ; Massialot (1660-1733) auteur réputé du *Cuisinier royal et bourgeois,* La Chapelle avec le *Cuisinier moderne* (1735) ou bien Menon qui publie, en 1742... *La Nouvelle Cuisine.* De François Marin, auteur des *Dons de Comus* (1739), on ne sait pas grand-chose, sinon qu'il fut maî- tre d'hôtel de Charles de Rohan- Soubise (1715-1787), honoré du titre d'« ami de cœur » du roi. François Marin affirme que *« la science du cuisinier consiste à quintessencier les viandes, à tirer les sucs nourrissants et pourtant légers, à les confondre ensemble de façon que rien ne domine et que tout se fasse sentir ».* Il définit ainsi, bien avant Antonin Carême, la manière de préparer les fonds et les sauces dont Balzac dira qu'ils sont le triomphe du goût en cuisine. C'est à lui que l'on doit la sauce à la Chirac, *« une braise blanche, bien foncée, mouillée avec du bon bouillon, de l'huile et des tranches de citron ».* Chirac est médecin du Régent, Philippe d'Orléans. Au siècle des Lumières, la cuisine a toujours à voir avec la médecine, que l'on nomme alors diététique, et le cuisinier n'est jamais tout à fait grand qu'auprès des puissants. La réplique au discours moderne de François Marin est publiée la même année dans *Lettre d'un pâtissier anglais au nouveau cuisinier français* (1739) : *« Il est atteint de la marotte scientifique. »* Et de brocarder les *« plats géométriquement chimiques où il n'entre que des quintessences raisonnées et dégagées* (...) *de toute terrestréité. »* Les temps ont-ils vraiment changé ?

LA DÉFENSE DU CONSOMMATEUR

L'exposition de la Bibliothèque de l'Arsenal présente également les manuscrits, annotés par le marquis de Paulmy, de l'*Histoire de la vie privée des Français* (1782), une contribution à la connaissance des usages culinaires à la veille de la Révolution. De cette époque date aussi le *Tableau de Paris* de Louis-Sébastien Mercier qui prend la défense du consommateur, critiquant la cherté des aliments et les fraudes des marchands *« qui mettent du foin dans les saucisses ».* Les premiers recueils d'adresses commentées de restaurateurs et de fournisseurs paraissent également à cette époque. C'est Grimod de la Reynière, qui invente au même moment la *« légitimation »* des *« échantillons du savoir-faire d'un artiste en bonne chère »* par le jugement du *« professeur dans l'art de la gourmandise ».* Le terme de gastronomie ne sera créé, par Joseph Berchoux, qu'en 1801. *« A ce titre, Grimod de la Reynière est bien un homme du XVIIIe siècle, mais c'est aussi un passeur »,* nous confie Sabine Coron, conservateur en chef à la Bibliothèque de l'Arsenal et commissaire de cette exposition justement nommée « Livres en bouche ».

Au Musée d'Orsay, Bruno Girveau, avec le soutien du Groupe Elior, convoque l'histoire, la sociologie et les beaux-arts sur le thème « A table au XIXe siècle ». Changement d'ambiance dans l'univers décoratif surchargé des salles Troisième République de l'ancienne gare d'Orsay. Changement aussi des lieux de la cuisine. C'est le triomphe du restaurant et du service à la russe. La société du XIXe siècle reste imprégnée de l'idéal jacobin. Le projet égalitaire envahit la table : si l'on a assez d'écus d'or, on peut être servi par le même personnel que celui des princes, réfugiés à Coblenz. *« Les propriétaires sont à la diète, les cuisiniers sont à la rue. Ils se sont faits marchands de bonne chère, sous le nom des restaurateurs, Méot, Robert, Véry, Beauvilliers* (...) *autrefois marmitons obscurs, et aujourd'hui presque millionnaires »,* écrit Grimod de la Reynière (*Almanach gourmand,* 1803).

Le service plat à plat devient *« le raffinement de l'art de bien vivre ».* Brillat-Savarin peut à sa façon codifier les feux d'une civilité qui prend la cuisine comme prétexte. Mais, plus qu'un triomphe de la bourgeoisie qui assied sa légitimité, la table au XIXe siècle est un compromis où le désir à sa place. Balzac, Flaubert, Zola, Maupassant et Dumas, fidèles observateurs de la comédie sociale, dressent l'impressionnant tableau de l'art culinaire d'un siècle né avec Carême qui s'achèvera avec Escoffier. Menus, peintures, affiches, décor des grands restaurants et reconstitution d'une table d'apparat, rendent vivant l'espace de la gastronomie au XIXe siècle. On pourra cependant regretter dans cette exposition la discrétion qui entoure la professionnalisation du métier de cuisinier, et aussi l'absence des grandes recettes du siècle qui faisaient se pâmer Maufrigneuse et d'Esgrigon, Nana, ou encore Florine et Coralie dans les cabinets particuliers de la Maison dorée.

Jean-Claude Ribaut

★ « Livres en bouche » (21 novembre 2001 - 17 février 2002), Bibliothèque de l'Arsenal, 1, rue de Sully, 75004 Paris. Catalogue : 39 €, 255,80 F (Hermann).
★ « A table au XIXe siècle » (4 décembre 2001 - 3 mars 2002). Musée d'Orsay. 62, rue de Lille, 75007 Paris. Catalogue : 40 €, 262,60 F (Flammarion).

TOQUES EN POINTE

Bistrot

CAFFE

De l'ancien Café bordelais, cet établissement conserve le souvenir lointain, modifié au gré de ses différentes enseignes, la dernière ayant laissé la trace d'un décor à la Piranèse. « Caffe » traduit l'inclination du chef Thierry Burlot pour l'Italie et la mode, car il fit l'ouverture du Caffe Armani et de Renoma, deux tables dans l'air du temps. Une carte brève pour une cuisine simplifiée venant en appui des saveurs de produits de qualité, tel est le choix proposé. Quelques plats marinés (saint-jacques, bœuf en carpaccio) ou crus (huîtres boudeuses), plusieurs préparations à la vapeur (foie gras, gamberini, cabillaud notamment), les mêmes à la plancha, ou bien pâtes et riz à l'italienne (risotto milanese, orechiette et feuilles de brocoli) donnent une impression de variété et de liberté, selon l'humeur ou le jour de la semaine. Ducasse, chez Spoon, avait créé la formule ; elle est ici réduite à l'épure et augmentée de deux plats de saison, l'un savoureux, le perdreau en demi et cuisses confites, l'autre puissant, le lièvre à la royale aux quartiers de coing. A quelques jours de l'ouverture, le service prend ses marques, la cuisine est déjà au point, la cave en cours d'approvisionnement. A la carte, compter 200 F, 30,49 €.

★ 74, boulevard de Latour-Maubourg, 75007 Paris ; tél. : 01-47-53-80-86. Fermé dimanche et lundi.

Brasserie

L'ÉCUME

Le décor, comme on dit, ne paye pas de mine, mais le soin apporté tant à l'accueil et au service qu'à la qualité des produits et à leur préparation font de cette modeste table une adresse hautement recommandable. Le patron, Michel Laporte, est natif de Laissac, près d'Espalion. C'est dire s'il connaît la charcuterie (excellente terrine de pâté de tête de porc maison) et les différentes qualités de viandes de salers. Il choisit la meilleure, qu'il sait servir à maturité, juteuse, et surtout savoureuse : noix d'entrecôte grillée, filet poêlé, pavé de rumsteak, côte de bœuf ou côte à l'os également grillés et servis avec trois sauces, béarnaise, au poivre ou bien composée d'une astucieuse mixture d'huile de tomate. Un petit éleveur lui apporte ses poulets fermiers servis avec la purée maison, qui accompagne aussi l'andouille de Guéméné grillée. Même exigence avec les poissons, cabillaud, bar et thon ou bien calmars frais poêlés minute.

A noter aussi les gillardeau n° 2 (95 F, 14,48 € les six). Le mardi, gigotin d'agneau confit et aligot ; le mercredi, travers de porc demi-sel et morteau sur choucroute ; le jeudi, hachis parmentier de bœuf en pot-au-feu ; le vendredi, magret d'oie en demi-sel aux lentilles. Si l'on ne se contente pas du beaujolais de Charles Pivot, la patronne recommande un cru bourgeois du haut Médoc, Château Bel-Orme, dont la vivacité convient à ces nourritures solides et savoureuses. Menus (une entrée, un plat) : 115 F (17,53 €). Menu parisien : 135 F (20,58 €). A la carte, compter 220 F (34 €).

★ 25, boulevard Henri-IV, 75004 Paris ; tél. : 01-42-72-39-85. Fermé dimanche et lundi soir.

J.-C. Rt

Les œufs de poissons

Réveillons en vue. Entre le caviar et les œufs de lump n'y a-t-il point de salut ? L'esturgeon est en voie de disparition, le béluga se fait plus rare que rare, et jusqu'ici on se demandait bien ce qu'on pouvait poser sur un toast qui soit un tant soit peu délicat et ne coûte pas les yeux de la tête.
Ne rêvez pas! Les succédanés de caviar n'auront jamais le goût du caviar. Mais, pour bien moins cher que ces fameuses billes noires, vous pouvez dénicher de quoi étonner votre tablée. Dédaignez bien sûr les œufs de lump ; ce poisson d'eau froide, autrefois surnommé « poule de mer », possède une étonnante ventouse ventrale qui l'aide à se fixer au rocher, mais cette particularité anatomique ne fait pas de ses œufs un mets hors norme. Ignorez également les œufs de saumon ou de truite. Du déjà-vu.
Cette année, pour les fêtes, pourquoi ne pas garnir par exemple vos blinis avec des œufs de hareng ? Le grand chef Alain Passard les trouve à son goût. Depuis un peu plus d'un an, il en propose au menu dégustation de son restaurant parisien, L'Arpège, en accompagnement d'un aérien bavarois d'avocat. Le plat a vite acquis une réputation internationale.
Assez logique quand on découvre que ces œufs, pêchés en mer du Nord, et qui doivent leur renommée à un chef français, sont en réalité conditionnés en Espagne. C'est en effet à Murcie que Juan Antonio Garcia a fondé en 1997 la société Pescaviar, spécialisée dans les œufs de poissons « alternatifs ». Après sept ans de recherches et d'essais sur plus de quarante espèces de poissons, cet ingénieur chimiste a finalement sélectionné le hareng golden pour en commercialiser les œufs sous le nom d'Avruga. Pêchée toute l'année dans les eaux nordiques, la femelle de ce hareng peut contenir entre 10 000 et 40 000 œufs. Ces billes à la saveur délicate sont surgelées à bord du bateau de pêche, à – 20 °C, puis expédiées en Espagne.
Après décongélation, ajout de sel et de citron, les granules sont mises en boîtes ou en verrines et pasteurisées avant d'être expédiées. Selon le même procédé, la maison Pescaviar a au fil des mois « enrichi son offre », comme le raconte Leon Saraga, l'importateur exclusif de ces produits en France. *« Nous proposons désormais également des œufs de hareng impérial, un poisson de plus gros format, à la pêche saisonnière, et dont les œufs possèdent un goût plus fumé. Nous avons aussi des œufs d'anchois, en provenance de pêches espagnoles, et même des œufs de langouste, crustacé pêché pour cela dans le golfe du Mexique. »*
Nouvelles saveurs, nouvelles idées ? Alors que nous sommes actuellement en pleine Semaine du fooding, un mouvement qui se propose d'injecter un peu de tonus et d'humour au monde de la gastronomie, pas étonnant qu'on retrouve là aussi des œufs de poissons qui sortent de l'ordinaire. Lundi prochain, au dîner de clôture de cette manifestation, à L'Alcazar, un chef amstellodamois, Schielo Van Coevorden, viendra réaliser un formidable tartare d'huîtres, servi avec un sorbet wasabi et quelques œufs de poisson volant !

Guillaume Crouzet

★ En vente au Lafayette Gourmet (tél. : 01-48-74-46-06) : œufs de hareng Avruga, 51,90 F (7,91 €) les 55 g ; œufs de poisson volant Dom Petroff, 56,50 F (8,61 €) les 50 g.
★ En vente par correspondance (tél. : 01-42-46-53-65) : œufs de langouste Lobsviar, 220 F (33,54 €) les 55 g.

GASTRONOMIE
Publicités

PARIS 5e
"Un des restos indiens les plus connus" (TELERAMA)
MAHARAJAH
72, bd Saint-Germain 5e
139 F - 185 F - Climat.
01.43.54.26.07 / T.L.J.

PARIS 5e
SUSAN'S PLACE
Tex Mex
(1er prix Européen du meilleur Chili Con Carne)
Spécialité d'or pour le Texas Nachos
Plats végétariens mexicains
51, rue des Ecoles (côté St-Michel)
☎ 01.43.54.23.22 - Sce jsq 23h15

"Le Pluvinel"
Chef de Cuisine : Hervé Riebbels
Menu Affaires 29 € soit 190,23 F et Carte
Déjeuner et Dîner du Lundi au Vendredi.
HÔTEL REGINA
2, place des Pyramides - 75001 PARIS
Réservations : 01.42.60.90.34 - Voiturier

PARIS 1er
A L'Escargot Montorgueil
Nouvelles formules : Midi Bistro 130 F et 190 F
Le Soir : Menu 190 F et Carte TLJ
38, rue Montorgueil - 01.42.36.83.51 - Fermé Dim.

PARIS 6e
Le Saint-Gilles
Spécialités des Iles de la Réunion - Maurice - Seychelles
Dîner aux chandelles
Piste de danse
Ambiance soleil de l'océan indien.
15, rue Jules Chaplain - 01 43 25 12 84
Métro Vavin/Notre Dame des Champs

PARIS 7e
NEW JAWAD
HAUTE GASTRONOMIE
Spécialités Pakistanaises et Indiennes
A 100 m du Pont de l'Alma
Salle clim., insonorisée, cadre somptueux
Menu 99 et 140 F. Carte env. 200 F
12, av. Rapp 75007 Paris
Tlj - Tél. 01.47.05.91.37
NEW BALAL - 25 rue Taitbout
PARIS 9e - Tél. 01.42.46.53.67

Restaurant de Haute Mer
le bar à huîtres
le menu "Saint-Jacques" 34 € 223,03 frs
Toujours les Huîtres élevées à l'Ile d'Oléron
MONTPARNASSE : 112, Bd du Montparnasse (M) Vavin • 01 43 20 71 01
St. GERMAIN : 33, Rue St Jacques (M) St Michel • 01 44 07 27 37
BASTILLE : 33, Bd Beaumarchais (M) Bastille • 01 48 87 98 92
http://www.lebarahuitres.com

PARIS 6e
Vagenende
Maison classée, fondée en 1904
Cuisine traditionnelle et du marché
Service continu TLJ de midi à 1h du matin
142, bd Saint-Germain - 01.43.26.68.18

NORMANDIE
LA TARENTELLE
DÉCOUVREZ SES SPÉCIALITÉS ITALO-NORMANDES
PIZZAS : Normande, Océane, Pêcheur, St-Jacques, Trois Fromages et Tarentelle...
Et aussi : Tagliatelles, Lasagnes, Osso Bucco.
54, avenue du 6-Juin (route de Caen)
14100 LISIEUX - ☎ 02.31.62.29.00

Vient de paraître en kiosque 20 F
Gourmands
La Revue des Gourmands
Bimestriel - décembre 2001/janvier 2002 - 20 F
n°2
Le meilleur des traditions
Foie gras, huîtres, chapon, chocolat... bien les choisir, où les trouver
Champagne
Les grandes cuvées
Lyon
L'héritage gourmand

Retrouvez chaque semaine la rubrique "GASTRONOMIE", renseignements : ☎ 01.42.17.39.63

D'anciens dirigeants de Limoges mis en cause par une expertise

Un rapport dénonce les « fautes de gestion » commises par l'ancienne direction du club de basket de Limoges entre 1997 et 2000. Jean-Paul de Peretti et Didier Rose, qualifié de « dirigeant de fait », sont convoqués devant le tribunal de commerce

Les conclusions du rapport sur la gestion de la société anonyme à objet sportif Limoges-CSP, remis au tribunal de commerce de Limoges (Haute-Vienne), relève la mise en place *« de moyens artificiels, voire frauduleux* (...) *pour poursuivre l'activité » et « retarder la constatation de l'état de cessation de paiements »*. Ce rapport a offert aux actuels dirigeants limougeauds des éléments pour engager une nouvelle action en justice à l'encontre de Didier Rose, l'agent de joueurs le plus influent du basket-ball français, ancien membre du conseil de surveillance du Limoges-CSP, *« véritable dirigeant de fait »* du club entre 1997 et 2000, mis en examen pour six motifs différents dans cette affaire. En attendant, Jean-Paul de Peretti, ancien président du directoire du club, et Didier Rose, qui en est resté actionnaire, sont convoqués devant le tribunal, mercredi 5 décembre.

LE CLUB PROFESSIONNEL de basket-ball de Limoges-CSP (Cercle Saint-Pierre) n'a pas fini de solder judiciairement le bilan de ses folles années 1990, conclues par un dépôt de bilan et un redressement judiciaire, le 5 juillet 2000. Neuf mises en examen ont déjà été signifiée dans ce dossier, dans la foulée d'une expertise sur la gestion du club entre 1991 et 1997. Avec la communication, fin septembre, d'un rapport d'expertise sur la période 1997-2000, dont *Le Monde* s'est procuré une copie et qui relève la mise en place *« de moyens artificiels, voire frauduleux* (...) *pour poursuivre l'activité »* et *« retarder la constatation de l'état de cessation de paiements »*, de nouveaux développements judiciaires devraient intervenir très prochainement.

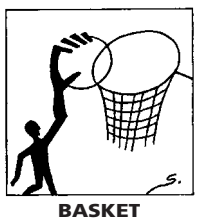

BASKET

D'ores et déjà, mercredi 5 décembre, Jean-Paul de Peretti, ancien président du directoire du club, et Didier Rose, agent de joueurs, ancien membre du conseil de surveillance et toujours actionnaire du CSP, sont convoqués devant le tribunal de commerce de Limoges. Figurant parmi les personnes déjà mises en examen, les deux hommes sont visés solidairement par une action en comblement de passif à hauteur de 12 millions de francs (1,83 million d'euros). Celle-ci a été engagée à la demande de la nouvelle équipe dirigeante du club, mise en place au printemps : elle estime que, *« en cas de cessation de paiements résultant de fautes de gestion des dirigeants, le tribunal peut condamner l'un des dirigeants ou les dirigeants au comblement de tout ou partie de la dette »*.

« INTÉRÊT PERSONNEL »

Le procureur de la République de Limoges est allé dans le sens des nouveaux dirigeants du club en adressant, fin novembre, une requête au tribunal de commerce. Il s'est appuyé sur les conclusions du rapport remis, fin septembre, par la société Audexcom-Sofrex, à qui le tribunal de commerce avait confié, en octobre 2000, le soin d'expertiser la gestion de la société anonyme à objet sportif (SAOS) Limoges-CSP, qui avait succédé, en juin 1997, à la société anonyme d'économie mixte sportive (SEMS), liquidée à l'amiable.

Le terme de *« fautes de gestion »* figure dans les conclusions de ce rapport, qui relève que *« les dirigeants »* du club, sur la période visée, *« ont poursuivi abusivement* (...) *une activité déficitaire, dans un intérêt personnel, en vue de retarder la constatation de la cessation des paiements »*. Le rapport assure qu'*« à dessein »* a été *« mise en place une organisation financière qui fut dissimulée aux yeux des tiers sous le couvert d'une comptabilité irrégulière et par la présentation de documents comptables volontairement erronés, mensongers, destinés à masquer les manœuvres et opérations douteuses auxquelles se sont livrés les dirigeants, de droit comme de fait, dans leur intérêt personnel »*.

Au-delà des anciens dirigeants du club, le rapport stigmatise le comportement de la Ligue nationale de basket-ball. Cette dernière, *« alors qu'elle avait tous les éléments en 1998 »*, se voit reprocher d'être *« intervenue tardivement »* – son premier rapport date de mai 2000 –, *« laissant se créer et se développer une situation qui fut préjudiciable »*. Le rapport juge qu'*« en s'abstenant de la sorte »* la Ligue *« peut être considérée comme ayant une part de responsabilité dans les agissements des responsables de la SAOS Limoges-CSP »*.

UN CUMUL INTERDIT

En qualifiant par ailleurs Didier Rose de *« véritable dirigeant de fait »* du Limoges-CSP entre 1997 et 2000, le rapport d'Audexcom-Sofrex a offert aux nouveaux dirigeants limougeauds des éléments suffisants pour engager une autre action en justice à l'encontre de celui-ci : ils ont saisi, voilà quelques jours, le tribunal de commerce de Limoges afin d'obtenir l'annulation des conventions de commissionnement passées sur la période 1997 - mai 2000 entre la SAOS Limoges-CSP et Didier Rose, au titre d'intermédiaire dans la conclusion de contrats de travail de joueurs. Arguant que la loi interdit un tel cumul, la direction du Limoges-CSP réclame des dommages et intérêts qu'elle évalue à 5 millions de francs (plus de 760 000 euros).

La publication du rapport d'Audexcom-Sofrex devrait également conduire les nouveaux propriétaires de Limoges-CSP à engager, dans les semaines à venir, une action auprès de l'administrateur qui surveille l'apurement du passif. Ils souhaitent obtenir la cession forcée des parts encore détenues par Didier Rose dans la SAOS (27 %), estimant que la présence de ce dernier peut nuire au bon déroulement de leur plan d'apurement des dettes. Cette cession forcée avait été refusée par l'administrateur judiciaire alors que la société était en période d'observation, au motif que la démonstration de la gestion de fait par Didier Rose était difficile à établir.

La nouvelle équipe dirigeante du CSP vient, enfin, de demander à ses avocats de mettre un terme aux constitutions de partie civile dans les procédures pénales en cours, démarche qui avait été décidée par l'équipe dirigeante de Jean-Paul de Peretti. Elle déclare vouloir ainsi montrer qu'elle n'est animée d'aucune volonté de chasse à l'homme.

Philippe Le Cœur

Didier Rose n'a pas renoncé à jouer les agents d'influence

C'EST LA QUESTION que le basket-ball français se pose depuis le début de la saison 2001-2002 : Didier Rose est-il de retour ? Mis en examen pour six motifs différents dans l'affaire du CSP Limoges (abus de biens sociaux, faux et usage de faux, abus de confiance, recel de violation du secret médical, complicité d'extorsion de signature, double commissionnement), placé en détention provisoire pendant vingt-quatre jours début 2000, celui qui fut l'intermédiaire le plus puissant des années 1990 a repris du service.

En dépit de ses démêlés judiciaires, il est toujours titulaire de l'autorisation d'exercer déposée auprès du ministère de la jeunesse et des sports en 1994. La préfecture du Limousin eut beau lui écrire, en juillet 1999, pour lui signaler que sa position de *« dirigeant de fait »* du CSP était incompatible avec son métier d'agent, sa licence ne lui a jamais été retirée. *« Il faut respecter la présomption d'innocence »*, explique le ministère, qui déplore, cependant, que *« certains clubs n'aient pas fait usage d'un principe de précaution »* à son égard.

L'un des clubs où Didier Rose aurait, cette saison, le plus œuvré est Villeurbanne. Au moins deux joueurs, le Français Arsène Ade Mensah et le Suisse Harold Mrazek, y ont été placés par ses soins. Il en est de même pour l'entraîneur d'origine bosniaque Bogdan Tanjevic, ce qui peut surprendre puisque le contrôle judiciaire dont Didier Rose est l'objet lui interdit d'entrer *« en contact de quelque manière que ce soit »* avec les dirigeants, joueurs et entraîneurs du CSP (à l'exception de son fils Anthony et des joueurs Frédéric Weis et Stéphane Dumas). Or Bogdan Tanjevic a entraîné Limoges en 1996 et 1997, années concernées par l'instruction. Interrogé par *Le Monde* sur cette question notamment, Didier Rose n'a pas souhaité répondre.

Cette « relation » fait jaser. Sur la chaîne locale Télé Lyon Métropole, le 15 novembre, des journalistes ont indiqué que le recrutement de l'Asvel était effectué, en étroite concertation, par les deux hommes, insinuant que Bogdan Tanjevic percevait des commissions pour chaque joueur engagé. Le président du directoire de l'Asvel, l'ancien tennisman Gilles Moretton, a démenti ces *« rumeurs »*. Gilles Moretton, qui fait ses premiers pas dans le basket professionnel, ne comprend pas pourquoi l'ombre de Didier Rose crée un tel malaise : *« Je ne connais pas le dossier* [du CSP]. *Didier Rose a eu un rôle probablement ambigu. Nous sommes très vigilants vis-à-vis de lui. Si un joueur veut travailler avec Didier Rose, c'est son choix. Et si Didier Rose nous propose ce joueur à un tarif qui nous convient, nous aurions tort de lui dire non. »*

DOUBLE LANGAGE

Toujours selon Gilles Moretton, l'Asvel n'a jamais « mandaté » Didier Rose pour lui demander de recruter tel ou tel joueur. Reste que l'intermédiaire se serait réclamé plusieurs fois du club rhodanien, ces derniers mois. Ainsi, il a approché, en juillet, l'international de Nancy Cyril Julian, alors que celui-ci a déjà un agent, Vincent Chamoulaud. *« Sa technique*, explique ce dernier, *consiste à s'immiscer à visage masqué : Didier Rose n'est mandaté par personne mais il fait croire à chacune des deux parties qu'il est mandaté par l'autre. C'est ainsi qu'il a dit à Cyril Julian que l'Asvel s'intéressait à lui. Il est ensuite allé voir les dirigeants de l'Asvel pour leur dire que Cyril voulait aller chez eux. »*

D'après l'agent d'origine américaine Craig Spitzer, qui vit en France, Didier Rose aurait *« procédé de la même manière »* avec l'un de ses clients, le Turc Huseyin Besok (Maccabi Tel Aviv), là aussi pour le faire venir à Villeurbanne. Un autre agent, Alain Larrouquis, prétend également avoir vu Didier Rose tenter de lui *« ravir »* l'international français Crawford Palmer (Caceres, Espagne), afin de le placer à l'Asvel.

Très discret sur ses méthodes, Didier Rose l'est aussi sur le volume de ses activités. L'homme qui, du temps de sa splendeur, était un des contribuables les plus imposés de la Haute-Vienne, a-t-il besoin d'argent ? Le cautionnement lié à son contrôle judiciaire est de 3 millions de francs. Didier Rose, qui a déjà versé 1 million de francs, doit s'acquitter de 100 000 francs par mois depuis le 30 juin. D'après une source proche du dossier, il n'aurait effectué, fin novembre, qu'un seul versement.

Frédéric Potet

L'Union européenne s'oppose au budget de l'Agence mondiale antidopage

L'ORGANISATION de la lutte contre le dopage à l'échelle mondiale demeure une affaire complexe. Les débats qui ont animé, lundi 3 décembre, le conseil de fondation de l'Agence mondiale antidopage (AMA) l'ont encore prouvé. Comme l'avait laissé entendre sa représentante, la commissaire européenne chargée des sports, Viviane Reding (*Le Monde* du 1er décembre), l'Union européenne (UE) n'acquittera pas sa contribution au budget de l'institution internationale. *« Je ne peux pas approuver ce budget, ni démarrer la procédure communautaire nécessaire pour l'approuver »*, a-t-elle déclaré. Celui-ci a tout de même été voté à la majorité et porté à 20,09 millions d'euros pour 2002, contre 16,072 millions d'euros en 2001.

Initialement, l'UE devait contribuer à hauteur de 70 % du total de la somme qui constitue la quote-part de la participation européenne à l'agence (47,5 % du budget). Toutefois, son refus laisse aux quinze Etats membres de l'UE la liberté de verser leur contribution. La France a annoncé, dès lundi, qu'elle honorerait ses engagements. Au cours des discussions, parfois vives, qui ont marqué les travaux du conseil, l'UE a manifesté son désir de voir sa représentativité augmentée au sein de l'AMA tout en exprimant le souhait de modifier les règles financières en vigueur.

Cette attitude a été jugée *« insultante »* par Denis Coderre, secrétaire d'Etat canadien au sport. Commentant la décision européenne, Denis Coderre a indiqué : *« Je trouve indécent de mettre en péril l'existence de l'AMA en faisant le lien entre le budget et la représentativité. Cela reviendrait à dire qu'il n'y a de place que pour les pays riches. »*

Pour sa part, le docteur Alain Garnier, représentant du ministère des sports français et du Conseil de l'Europe, a confié au *Monde* que *« ce désaveu européen était d'autant plus mal venu qu'il s'exprime à un moment où l'AMA a besoin de signes forts de la part des Etats, afin de faire entendre sa voix au mouvement sportif »*.

Yves Bordenave

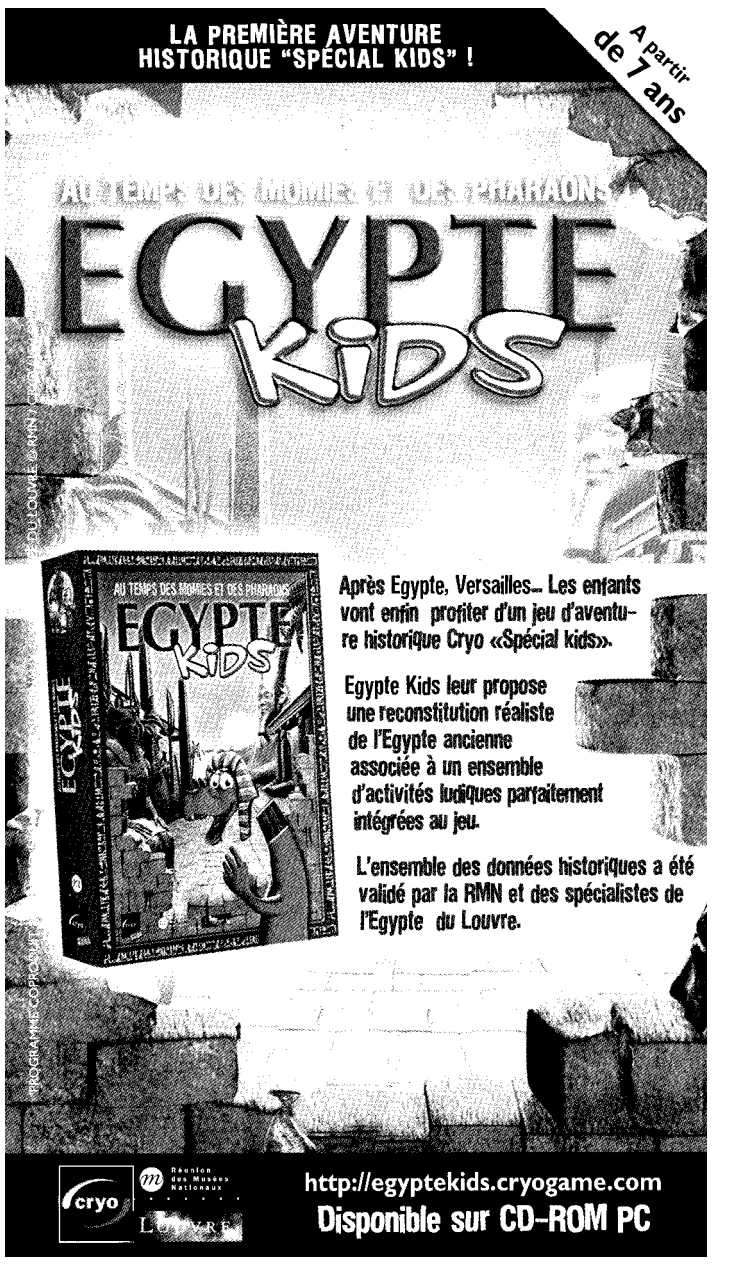

Très doux et assez humide

MERCREDI. La masse d'air est très douce mais humide. Le vent est soutenu en Manche et dans le golfe du Lion.

Bretagne, pays de Loire, Basse-Normandie. Le ciel est couvert le matin et faiblement pluvieux. Dans l'après-midi, quelques trouées apparaissent près des côtes de la Manche. Le vent d'ouest souffle jusqu'à 70 km/h sur le littoral. Il fait de 14 à 16 degrés l'après-midi.

Nord-Picardie, Ile-de-France, Centre, Haute-Normandie, Ardennes. La journée débute sous un ciel variable des Ardennes au Bassin parisien puis de la pluie faible et éparse fait son apparition. Près de la Manche, le ciel est gris et faiblement pluvieux le matin et des éclaircies se développent l'après-midi. Le vent atteint 70 km/h en bordure de Manche. Températures maximales de 12 à 15 degrés.

Champagne, Lorraine, Alsace, Bourgogne, Franche-Comté. De l'Alsace à la Franche-Comté, après une belle matinée, le ciel se teinte de gris avant l'arrivée de pluies en soirée. Ailleurs, le ciel est variable puis nuageux avec quelques gouttes l'après-midi. Températures maximales de 8 à 11 degrés.

Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées. Le ciel est très nuageux ou couvert ; quelques pluies sont attendues sur le Poitou-Charentes ainsi que sur le nord de l'Aquitaine et de Midi-Pyrénées. Les températures maximales s'échelonnent de 14 à 17 degrés.

Limousin, Auvergne, Rhône-Alpes. Sur Rhône-Alpes, la journée est assez agréable avec des éclaircies. Ailleurs, le ciel se couvre progressivement et s'accompagne ici où là de quelques pluies. Les températures oscillent l'après-midi entre 8 et 15 degrés.

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse. La matinée est bien ensoleillée ; le ciel se voile l'après-midi, particulièrement sur le Languedoc-Roussillon. Le mistral et la tramontane atteignent 50 à 70 km/h. Températures maximales de 15 à 18 degrés.

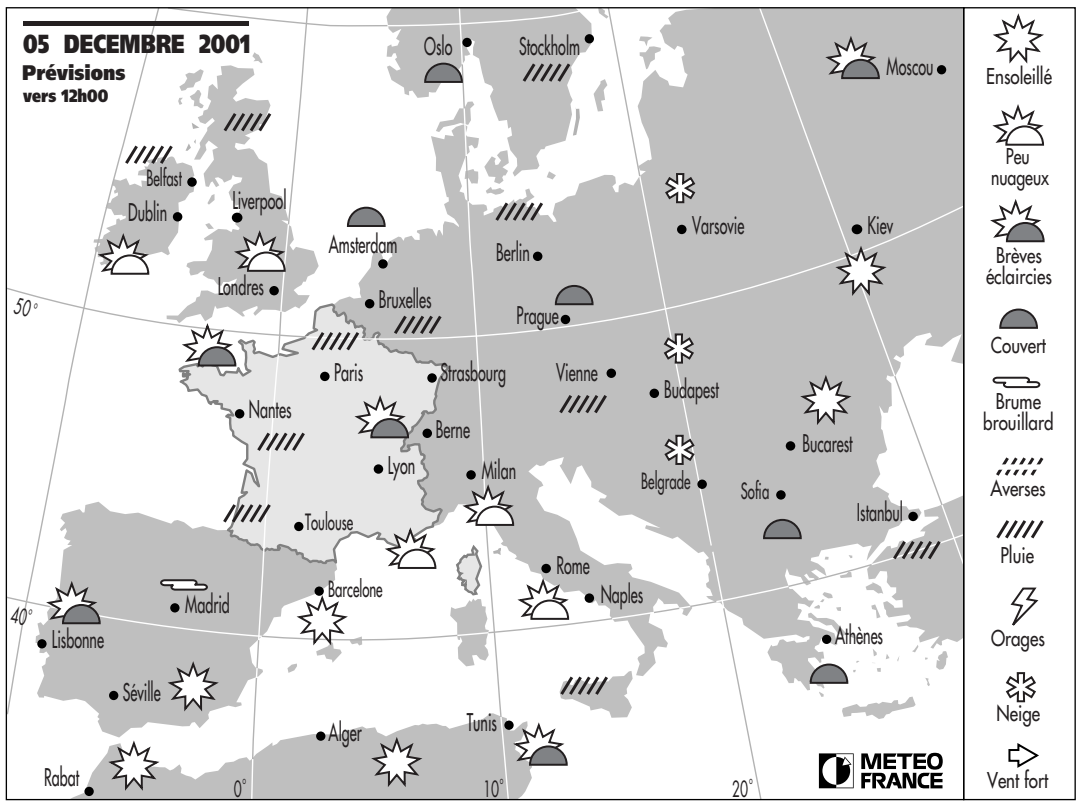

LE CARNET DU VOYAGEUR

■ **AMÉRIQUE LATINE.** Spécialiste du Costa Rica et du Guatemala, le voyagiste Dima Tours présente, dans sa brochure « Hiver 2001-2002 », de nouvelles destinations : Brésil, Belize, Chili, Argentine et Equateur. Les forfaits d'accès à chaque capitale incluent, à Rio et à Salvador, les vols réguliers, un transfert et une ou deux nuits avec petits déjeuners. Le voyagiste programme aussi l'île Coco, l'île de Pâques et les Galapagos. Renseignements : dans les agences et au 01-44-01-03-60.

■ **RUSSIE.** Le Radisson SAS Royal Hôtel Saint-Pétersbourg a ouvert ses portes. Ce bâtiment historique, situé au cœur de la ville, a préservé sa façade d'origine. Il comporte 164 chambres et suites, deux restaurants dont un servant des plats traditionnels russes et un centre de remise en forme. Son dôme en verre illumine l'atrium. Réservations au 00-800-3333-3333.

PRÉVISIONS POUR LE 05 DECEMBRE 2001
Ville par ville, les minima/maxima de température et l'état du ciel. S : ensoleillé; N : nuageux; C : couvert; P : pluie; * : neige.

FRANCE métropole		
AJACCIO	8/17	S
BIARRITZ	8/16	P
BORDEAUX	10/15	P
BOURGES	6/13	P
BREST	8/14	P
CAEN	7/15	P
CHERBOURG	6/14	P
CLERMONT-F.	5/12	P
DIJON	5/10	C
GRENOBLE	4/10	N
LILLE	5/14	P
LIMOGES	7/13	P
LYON	6/10	N
MARSEILLE	10/16	S
NANCY	5/11	N
NANTES	7/15	P
NICE	10/17	S
PARIS	8/14	P
PAU	7/16	C
PERPIGNAN	9/16	C
RENNES	7/15	P
ST-ETIENNE	6/11	C
STRASBOURG	6/10	N
TOULOUSE	8/15	P
TOURS	7/15	P
FRANCE outre-mer		
CAYENNE	22/31	P
FORT-DE-FR.	23/29	C
NOUMEA	23/30	S
PAPEETE	25/30	C
POINTE-A-PIT.	22/28	P
ST-DENIS-RÉ.	23/29	S
EUROPE		
AMSTERDAM	7/12	C
ATHENES	7/11	C
BARCELONE	8/14	S
BELFAST	4/9	P
BELGRADE	-3/1	*
BERLIN	5/6	P
BERNE	5/7	C
BRUXELLES	6/11	P
BUCAREST	-8/-2	S
BUDAPEST	-4/0	*
COPENHAGUE	4/7	P
DUBLIN	4/12	S
FRANCFORT	6/8	N
GENEVE	6/9	C
HELSINKI	-5/-4	C
ISTANBUL	5/6	P
KIEV	-10/-5	S
LISBONNE	11/17	N
LIVERPOOL	6/14	S
LONDRES	6/15	S
LUXEMBOURG	5/9	P
MADRID	1/13	C
MILAN	3/6	S
MOSCOU	-12/-10	N
MUNICH	4/7	P
NAPLES	6/14	S
OSLO	-4/-3	C
PALMA DE M.	7/18	S
PRAGUE	3/5	C
ROME	5/14	S
SEVILLE	9/20	S
SOFIA	-4/2	C
ST-PETERSB.	-8/-6	C
STOCKHOLM	1/3	P
TENERIFE	18/23	S
VARSOVIE	-5/0	*
VENISE	3/11	S
VIENNE	-2/2	P
AMÉRIQUES		
BRASILIA	21/29	S
BUENOS AIR.	16/26	S
CARACAS	25/30	C
CHICAGO	14/17	C
LIMA	18/21	P
LOS ANGELES	8/14	S
MEXICO	7/20	S
MONTREAL	5/11	C
NEW YORK	10/16	S
SAN FRANCIS.	9/15	C
SANTIAGO/CHI	12/29	S
TORONTO	8/12	C
WASHINGTON	7/19	S
AFRIQUE		
ALGER	5/18	S
DAKAR	26/30	C
KINSHASA	22/31	P
LE CAIRE	12/19	N
NAIROBI	16/25	S
PRETORIA	18/25	S
RABAT	9/21	S
TUNIS	12/18	N
ASIE-OCÉANIE		
BANGKOK	23/32	S
BEYROUTH	15/18	P
BOMBAY	20/33	S
DJAKARTA	28/30	C
DUBAI	21/29	S
HANOI	21/28	S
HONGKONG	20/25	S
JERUSALEM	11/17	P
NEW DEHLI	13/27	S
PEKIN	-6/3	S
SEOUL	0/5	S
SINGAPOUR	26/31	C
SYDNEY	17/21	C
TOKYO	6/13	C

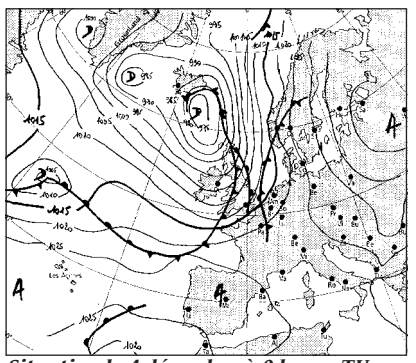

Situation le 4 décembre à 0 heure TU

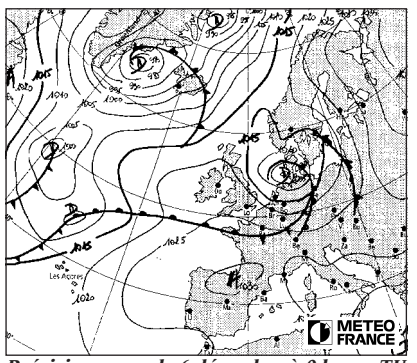

Prévisions pour le 6 décembre à 0 heure TU

PRATIQUE

Précautions à prendre avant d'acheter un appartement sur plans

EN MATIÈRE de vente en l'état de futur achèvement (VEFA), on ne saurait être trop prudent. *« Pour le promoteur, l'acquéreur d'un appartement sur plans est un client qu'il ne reverra plus ; il a moins de raisons que les autres commerçants de respecter la déontologie commerciale »*, estime Danielle R. Très déçue par son achat, elle recommande de *« se méfier des belles plaquettes »* non contractuelles : *« Il s'agit le plus souvent d'aquarelles ; lorsque l'immeuble est situé à proximité d'un espace vert, il est représenté comme s'il était dans le parc. »* L'acquéreur potentiel sera avisé de vérifier le permis de construire et le plan d'occupation des sols auprès de la mairie. *« Il faut aller jusqu'à demander les cotes et la coupe topographique du terrain, et s'assurer qu'il n'existe aucune servitude »*, poursuit Danielle encore sous le choc de la mésaventure dont elle a été victime : lors de l'achat du terrain, le promoteur a accordé à l'ancien propriétaire la jouissance exclusive de 2 000 m² qui ont amputé d'autant les espaces verts de l'immeuble, si bien que son appartement situé en rez-de-jardin se trouve face à un talus beaucoup plus pentu que prévu, avec tous les inconvénients qui en résultent (ruissellement par temps de pluie notamment).

PRIORITÉ AU CONTRAT

La première tâche de l'acquéreur sera d'étudier minutieusement la notice descriptive. Pour s'assurer du sérieux du promoteur, il aura intérêt à vérifier si la mission de l'architecte se limite à la conception des plans (c'est mauvais signe !) ou si elle englobe le suivi de la totalité de la réalisation. Il pourra recourir aux services d'un expert qui tentera de se renseigner sur le contenu des marchés passés aux entreprises, afin d'éviter les programmes où interviennent de nombreux sous-traitants qui, le moment venu, se rejetteront mutuellement la responsabilité des malfaçons. *« Il faut poser les questions par écrit au responsable du programme, et ne pas se contenter des assurances verbales des vendeurs : par exemple, pour un parquet en chêne, demander s'il s'agit d'un parquet collé ou flottant, d'un placage, faire préciser l'épaisseur et, à défaut d'échantillon, obtenir les références exactes du matériau. »*

La deuxième étape consistera à vérifier que l'acte de vente signé devant notaire correspond en tout point au contrat de réservation. Le client dispose de suffisamment de temps, puisque le document doit lui parvenir un mois avant la signature. Il peut se faire assister de son propre notaire, sans que les frais soient plus élevés pour autant, puisque les honoraires sont alors partagés entre les deux notaires. Toutes les modifications demandées par l'acquéreur devront figurer dans le contrat, ou faire l'objet d'un avenant à celui-ci. On évitera ainsi bien des déboires. M. C., qui souhaitait pratiquer une ouverture dans le mur séparant le séjour de la chambre contiguë afin d'agrandir son salon, s'est contenté des assurances verbales d'un vendeur, lequel a omis de vérifier que l'arcade ne se situait pas dans le mur porteur. En l'absence d'avenant et de plan spécifiant l'emplacement de l'arcade, celle-ci n'a pas été placée à l'endroit convenu et donne à la pièce un aspect inesthétique.

NÉGOCIER

La mention des modifications sur l'acte de vente évitera également de se retrouver *« client captif »*, comme M. S. qui désirait dans la cuisine et la salle de bains un carrelage différent de celui proposé par le promoteur. La modification a été acceptée, à condition que le carrelage fût fourni et posé par le fournisseur désigné par le promoteur, moyennant *« un léger supplément »*. En fait, la somme demandée s'élevait à 22 600 F en plus-value, un devis très supérieur à ceux d'autres entreprises. L'appartement a fini par être livré sans carrelage, avec une *« moins-value »* de 8 000 F ; l'affaire est devant le tribunal.

D'autres clients, plus astucieux, ont réussi à négocier pour un prix raisonnable, avant la signature de l'acte définitif, des placards supplémentaires ou le remplacement de la moquette par du parquet. L'échéancier des versements est également négociable et doit être indiqué dans le contrat. Ainsi, au lieu d'acquitter 20 % lors du cloisonnement et 5 % à l'achèvement, un acheteur a payé seulement 5 % au stade du cloisonnement et 20 % à l'achèvement. Il faut s'assurer que le prix est *« non révisable »*, et prévoir des pénalités pour le promoteur en cas de retard dans la livraison. On peut enfin demander une clause suspensive liée à l'obtention des prêts sollicités par l'acquéreur. Enfin, il est indispensable de consulter le règlement de copropriété pour s'assurer que les activités commerciales sont autorisées ou, au contraire, interdites dans l'immeuble. Mais on ne saurait tout prévoir. *« La grille d'évacuation du parking se trouvait juste sous le balcon, alors qu'elle aurait dû en être éloignée d'au moins huit mètres »*, explique un autre acheteur. *« J'ai refusé l'appartement, et le promoteur m'a assigné, sous prétexte que les locaux étaient habitables ! »* Preuve que l'acquéreur est mal protégé.

Michaëla Bobasch

Mode d'emploi

● **Notaire.** Lors des Rencontres notariales qui se dérouleront samedi 8 décembre sur le thème : « Immobilier, acheter, vendre, sécurisez vos projets », les futurs acquéreurs de logements neufs et anciens pourront se renseigner gratuitement, sur place ou par téléphone, auprès de 400 notaires. Palais des congrès, porte Maillot à Paris, de 10 à 18 heures ; tél. : 01-40-68-65-00. Site internet : www.notaires.fr.

● **Labels.** Ils sont attribués sur dossier et après vérification en cours de chantier, puis dans quelques appartements, selon la règle de l'échantillonnage. Il est très difficile de mettre en évidence une non-conformité au label. Ainsi, le règlement de Promotelec (label Vivrélec) précise que, en cas de réclamation non justifiée, les frais occasionnés pour les analyses sont à la charge du demandeur.

● **A lire.** « Construire une maison, acheter un logement neuf », *Journaux officiels*, juillet-août 2001, 162 p., 39 F, 5,95 €). « Acheter ou faire construire son logement », *Le Particulier*, mai 2001 (162 p., 50 F, 6,10 €). « Acheter sur plans », par Nathalie Giraud et Valérie Samsel, *De particulier à particulier*, guide pratique (80 p., 42 F, 6,40 €).

● **Adresses.** L'Association nationale pour l'information sur le logement (ANIL, 2, boulevard Saint-Martin, 75010 Paris ; tél. : 01-42-02-65-95) et les agences départementales (ADIL) conseillent le consommateur.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 01 - 286

Retrouvez nos grilles sur www.lemonde.fr

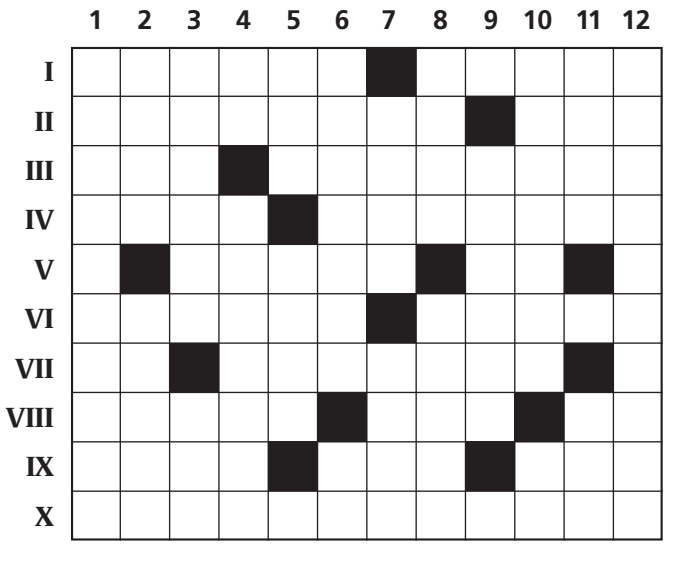

HORIZONTALEMENT

I. Protection contre les coups de froid. Protège les policiers en cas de coups durs. - II. S'il y a encore des fautes, c'est la sienne. Hommage au vainqueur. - III. Dans le bidon du sportif bidon. N'ont pas transporté que du beurre. - IV. Facile à tailler pour le jardinier, moins pour le sculpteur. Demeurent. - V. Tombe avec régularité. Fait monter la fièvre. - VI. Très fatiguée. Raconteur d'histoires noires. - VII. Interjection. Très fatiguée. - VIII. Font la fermeture. Rouliez sur la droite. Romains de Venise. - IX. Boîte à images. Petit porteur protégé. Sa pointe noircit le papier. - X. Le moindre mouvement le fait réagir.

VERTICALEMENT

1. S'ils font le poids, ils ne pèsent pas bien lourd. - 2. Bien plein. Bien usée. - 3. Défendu sur la défense. Le plus grand chez les lourds. - 4. Démonstratif. Ne laissent rien passer. - 5. Vieille troupe. Ses eaux gardent leur mystère. - 6. Les bonnes sont obtenues après mélange. Lettres d'amour. - 7. Rapprochée. Graisse. - 8. Européen de la Méditerranée. Mettre les voiles. - 9. Mineur avant de devenir ministre. - 10. La roue de la fortune. Pompes anglaises. - 11. Jardin extraordinaire. Porteur de détresse. - 12. Prépare sa sortie.

Philippe Dupuis

SOLUTION DU N° 01 - 285

Horizontalement

I. Talent. Doués. - II. Oligoélément. - III. Ut. Ritals. Oi. - IV. Revis. Ia. ULM. - V. Trisection. - VI. Entes. As. Ill. - VII. Rare. Insista. - VIII. ENA. Noces. En. - IX. Acidulée. Ont. - X. Uélé. Essorée.

Verticalement

1. Tourtereau. - 2. Alternance. - 3. Li. Vitrail. - 4. Egrisée. Dé. - 5. Noises. Nu. - 6. Têt. Iole. - 7. Laitances. - 8. Délaissées. - 9. OMS. Is. - 10. Ue. Unis. Or. - 11. Enol. Ltene (lente). - 12. Stimulante.

SCRABBLE® N° 254

Et de squames couverts / Les doigts de gantelets luisent comme des vers

La citation ci-dessus est dans *Eviradnus* (*La Légende des siècles*).

1. Tirage : A E H I R S T.

a) Ce tirage génère quatre anagrammes. Trouvez-les et placez une d'entre elles.

b) Avec ce même tirage, trouvez huit mots de huit lettres, dont deux quadruples, en le complétant avec huit lettres différentes appartenant à l'un ou à l'autre des mots placés sur la grille.

N.B. : Dès que vous avez trouvé une solution, effacez-la avant de continuer.

2. Préparation de la grille de la semaine prochaine.

c) D E F I O R S : trouvez un sept-lettres. Ce tirage s'appuie sur les trois lettres de MAN, *larve du hanneton.* Trouvez ces trois huit-lettres.

Solutions dans *Le Monde* du 12 décembre.

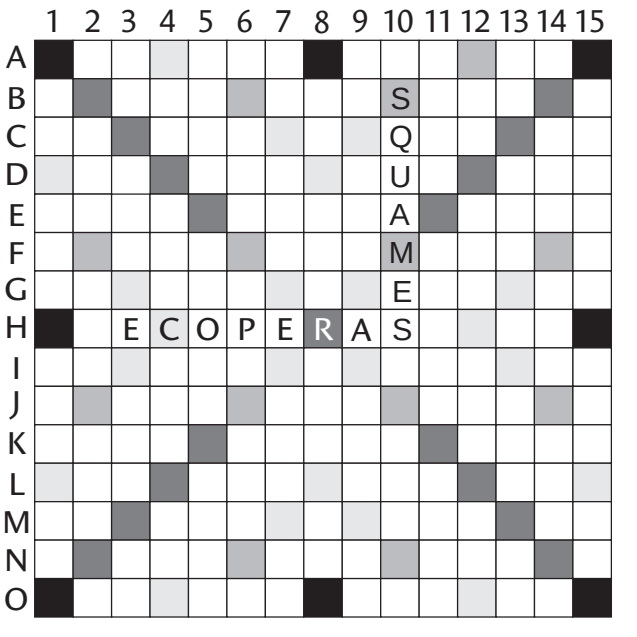

Solutions du problème paru dans *Le Monde* du 28 novembre.

a) ESTOC, N 2, 37, faisant HULOTTES – TELECOMS, N 7, 76.

b) DANSERAI, 12 D, 85, en collante à droite de LEUCOMA.

c) SUEZ, L 12, 66, faisant DANSERAIS – ZOUAVES, 9 B, 81, faisant RUBANEES.

d) PORACEE, *de la couleur d'un poireau* ; SQUAME, *lamelle qui se détache de la peau.*

Michel Charlemagne

Le Monde est édité par la SA Le Monde. La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de l'administration. Commission paritaire des journaux et publications n° 57 437.
ISSN 0395-2037
Imprimerie du Monde 12, rue M. Gunsbourg 94852 Ivry cedex
PRINTED IN FRANCE
Le Monde PUBLICITÉ
Président-directeur général : Dominique Alduy
Directeur général : Stéphane Corre
21bis, rue Claude-Bernard - BP 218 75226 PARIS CEDEX 05
Tél : 01.42.17.39.00 - Fax : 01.42.17.39.26

CINÉMA **Fidèle à son rendez-vous annuel, Woody Allen est de retour avec *Le Sortilège du scorpion de jade,* une comédie policière et sentimentale dont l'apparent classicisme recèle de réjouissantes perles.**
A l'approche des fêtes, c'est le phénomène *Harry Potter* qui mobilise une impressionnante machine de marketing pour continuer, après ses triomphes dans le reste du monde, à transformer un sidérant succès d'édition en raz-de-marée dans les multiplexes. Parents, enfants ou simplement amateurs de cinéma disposent pourtant d'alternatives de meilleure qualité avec deux dessins animés très réussis, un *Sindbad* tchèque et *Goshu le violoncelliste,* venu du Japon.
Cette semaine est enfin marquée par la sortie de deux films singuliers, *Inch Allah Dimanche,* le premier long métrage de fiction de la réalisatrice de *Mémoires d'immigrés,* Yamina Benguigui, et *Being Light,* le troisième volet, joyeux et imprévisible, de la *Trilogie de la liberté* réalisée en DV par Jean-Marc Barr et Pascal Arnold. Sans oublier la rétrospective du grand cinéaste contemporain Jerzy Skolimowski, dont l'importance reste à réévaluer.
► www.lemonde.fr/cinema

Tous les chemins mènent sur le ring

ZOOM

La Cinémathèque française propose une rétrospective dédiée au cinéaste Jerzy Skolimowski

PERSONNAGE CENTRAL, avec Roman Polanski et Andrzej Wajda, du cinéma polonais des années 1960, Jerzy Skolimowski reste pourtant méconnu. Ses deux films tournés dans les années 1980, *Travail au noir* (1982) et *Le Bateau-phare* (1985), sont les seuls à avoir franchi le cercle de ses admirateurs, sans doute grâce à la participation de deux stars hollywoodiennes, Jeremy Irons pour le premier et Robert Duvall pour le second.

Dans *Travail au noir*, un chef de chantier polonais (Jeremy Irons) venu en Angleterre pour des travaux apprend à la télévision le coup d'Etat militaire du général Jaruzelski en Pologne, et décide d'attendre le tout dernier moment, sur la route de l'aéroport, pour annoncer à ses ouvriers, polonais aussi, la nouvelle. *Travail au noir* jouait pleinement sur l'énergie d'un scénario, génial, qui filmait pour ainsi dire l'histoire en temps réel. Le film décrivait aussi admirablement la condition de Skolimowski, partagé entre la Pologne et l'Angleterre, et qui aura continué à tourner même sans disposer d'un centre névralgique.

La rétrospective que lui consacre la Cinémathèque française permet de donner une unité à un cinéma disparate sur le plan de sa production, mais d'une rare cohérence thématique. Skolimowski fut d'abord étudiant en ethnographie, puis boxeur amateur, avant d'intégrer l'école de cinéma de Lodz. *Signes particuliers : néant* (1964), son film de fin d'études, montre un étudiant qui s'engage sans raisons particulières dans l'armée. *Walkover* (1965), peut-être le film le plus brillant de sa période polonaise, raconte les déboires d'un boxeur convaincu par son entraîneur de participer à un combat de boxe. Souvent composé de longs plans-séquences, *Walkover* s'attache aux aspects les moins spectaculaires du noble art. L'entraînement d'un boxeur y est montré avec des détails, souvent insignifiants, qui en font l'un des films les plus fascinants, car détaché de l'enjeu dramatique du combat, jamais consacrés à ce sport. *Deep End* (1970) gardera plus tard cette métaphore de la boxe, puisque le film semble construit sur une série de chocs visuels qui apparaissent comme autant de coups de poing adressés au spectateur.

Le cinéma de Skolimowski est souvent lié à l'immaturité, autour de personnages qui vivent douloureusement, et dangereusement, le passage à l'âge adulte, que ce soit Jean-Pierre Léaud dans *Le Départ* (1967), un jeune garçon coiffeur qui rêve de devenir coureur automobile et finit par se prostituer dans des salles, ou John Moulder Brown dans *Deep End*, un adolescent de quatorze ans engagé dans une piscine qui devient obsessionnellement amoureux d'une jeune fille qui y travaille. Curieusement, c'est quand il adapte *Ferdydurke* (1992), de Witold Gombrowicz, le grand écrivain de l'immaturité dans un film éponyme réalisé en 1992, que Skolimowski réalise son film le moins abouti.

S. Bd

★ Cinémathèque française, du 5 au 30 décembre, 7, avenue Albert-De-Mun, Paris-16e. M° Iéna ou Trocadéro. Tél. : 01-56-26- 01-01. 31 F (4,7 €) et 20 F (3 €).

RENCONTRE

Les DVD pour l'école d'Alain Bergala

« Vous présentez le 4 novembre, aux côtés de Jack Lang, une collection de DVD destinés à l'enseignement du cinéma à l'école, dont les premiers titres sont *Les Contrebandiers de Moonfleet* de Fritz Lang, *Shoah* de Claude Lanzmann, *Les 400 Coups* de François Truffaut, *Où est la maison de mon ami ?* d'Abbas Kiarostami, une série de moyens-métrages africains, dont *Rabi* de Gaston Kaboré. Quel est l'apport du DVD comparé à la cassette vidéo dans la pédagogie du cinéma ?
– C'est un apport essentiel. Le DVD permet de mettre des bouts de films en relation les uns avec les autres. Depuis qu'il existe des outils sur le cinéma, on ne connaissait qu'un fil linéaire. Sur les DVD, nous offrons parfois des petits documents sans lien direct, comme un film sur la miniature persane dans le DVD d'Abbas Kiarostami. Dans nos DVD, le séquençage est très précis, ainsi on peut joindre deux scènes qui sont éloignées dans le film.
– Quels critères ont déterminé le choix des titres ?
– Ce choix est indépendant des programmes de l'éducation nationale. Mon idée est qu'en prenant *Moonfleet,* par exemple, on peut en montrer trois minutes – en français – en maternelle, puis que, au cours préparatoire, les élèves en voient un peu plus. Mes choix dépendent aussi de la possibilité d'obtenir les droits d'un film. J'ai tenu aux *400 Coups* car c'est une œuvre qui dit que la constitution d'un individu ne se fait pas seulement à l'école. Je voulais qu'il y ait un grand film américain et *Moonfleet* s'est imposé, et que chaque année il y ait un DVD qui propose un univers de civilisation radicalement différent et nous avons commencé par l'Afrique. Pour un DVD spécialement destiné à la maternelle, on a pris trente extraits de trente films courts, de tous horizons, de Jonas Mekas à Chris Marker, et on a fait une vingtaine d'enchaînements qui permettent de voir des scènes de différents films prises dans un rapport différent. *Shoah* était une volonté politique de Jack Lang en accord avec Claude Lanzmann. Le film est gratuit et distribué dans chaque lycée de France.
– Comment comptez-vous développer la collection à l'avenir ?
– Les DVD sont vendus 28,6 euros (189 francs). On a les droits sur le système scolaire et les partenaires. Pour 2002, nous allons essayer d'être en coproduction et d'être sur les deux marchés, commercial et interne. »

Propos recueillis par Samuel Blumenfeld

Woody Allen au bonheur du film d'époque

Né en pleine crise avec sa productrice, « Le Sortilège du scorpion de jade » offre au cinéaste new-yorkais l'occasion d'une plongée dans l'inconscient

« Pourquoi avez-vous situé votre film dans les années 1940 ?
– J'ai toujours eu envie de faire un film dans le style de ceux qui étaient populaires quand j'ai grandi. Chaque semaine, il y avait un nouveau film de ce genre au cinéma du coin, avec une intrigue criminelle mêlée à l'histoire d'un homme et d'une femme qui se détestent, servie par des dialogues extraordinairement rapides et sophistiqués. J'ai dans mes tiroirs le ressort dramatique du *Scorpion de jade* depuis longtemps. Trouver la possibilité de le réaliser, c'est s'offrir un moment très agréable.
– Avez-vous essayé, avec *Le Sortilège du scorpion de jade,* de refaire un film de ces années-là ? Ne craignez-vous pas que ce soit aujourd'hui démodé ?
– Je n'ai pas voulu imiter les années 1940 mais les réinterpréter, d'un point de vue contemporain. C'est pourquoi, par exemple, je n'ai pas tourné en noir et blanc. L'un des principaux écueils était de ne pas prendre le genre de haut, de ne pas faire le malin contre ce cinéma si inventif et dynamique. Il faut y faire très attention à tous les stades de la création du film, écriture, tournage, montage, et aussi lorsqu'on en parle au moment de la sortie. Je ne me soucie pas du tout de paraître démodé, pour moi cela est très vivant.
– Faire un film d'époque est aussi plus onéreux.
– C'est un problème : le même scénario aurait coûté 2 millions de dollars de moins situé aujourd'hui, c'est d'ailleurs le budget dont je disposais. On s'est serré la ceinture plutôt que de faire un autre film que celui que je voulais. Dans les limites d'une certaine enveloppe, mes films sont financés dès que j'ai des distributeurs, en l'occurrence DreamWorks pour les Etats-Unis et VCL pour l'Europe.
– Vous êtes aujourd'hui en procès avec votre amie Jean Doumanian, productrice de vos précédents films. Vous lui reprochez de ne pas avoir payé ce qui vous revenait, elle vous accuse d'avoir dépensé trop.
– J'espère qu'on n'ira pas devant le tribunal, que nous trouverons un accord. C'est juste un problème de chiffres, mais cette affaire m'a appris qu'on peut en arriver à un point de malentendu tel que des amis ont besoin de l'intervention d'un arbitre extérieur.
– Via Jean Doumanian, c'est son compagnon le banquier Jacqui Safra, qui finançait vos films, qui se plaindrait à présent d'avoir perdu de l'argent.
– Il n'a pas perdu d'argent, il en a même gagné : nous avons partagé les bénéfices, même si, selon mes conseillers financiers, je n'ai pas reçu les sommes qui auraient dû me revenir. Si les expertises en cours leur donnent tort, je ne demanderai pas un cent.
– Au-delà de ce contentieux, n'y a-t-il pas un malentendu entre une relation classique avec un producteur et un lien différent, plus proche de celui d'un mécène avec un artiste ?
– Mon rapport avec mes bailleurs de fonds, y compris les studios, s'apparente à celui d'un artiste avec un mécène. Mes collaborateurs et moi plaisantons souvent en nous comparant à des étudiants boursiers. Les sociétés qui m'ont produit n'ont jamais pris de gros risques, mes films ne sont pas chers. Et ils leur rapportent autre chose que de l'argent, ils y gagnent à y associer leur nom. Je rêve d'avoir un véritable sponsor mais, si mes demandes sont modestes, elles sont difficiles à gérer selon les schémas financiers classiques, et alors que je pose comme condition une indépendance totale. Je peux promettre de réaliser des comédies, mais l'histoire, le casting, etc., dépendent de moi seul. Je fais ça depuis trente ans.

D. R.

Briggs (Woody Allen) et la redoutable Betty Ann Fitzerald (Helen Hunt) dans « Le Sortilège du scorpion de jade ».

– Dans le scénario du *Sortilège,* Briggs était policier, pourquoi est-il devenu agent d'assurances dans le film ?
– Je ne peux pas jouer un flic, vous savez bien *[il se trémousse pour mettre en évidence sa carrure].* Je ne voulais pas jouer le rôle, j'ai demandé à Tom Cruise, puis à Tom Hanks, mais ils n'étaient pas libres. En inspecteur ou en privé, je n'étais pas crédible, en agent d'assurances ça va. Je voudrais bien jouer moins systématiquement, pour me consacrer davantage à la mise en scène. Toutefois, j'interprète à nouveau le rôle principal de mon prochain film, *Hollywood Ending* [qui devrait être présenté à Cannes]. Difficile de faire autrement : il s'agit d'un réalisateur new-yorkais névrosé face à l'industrie du cinéma de distraction.
– *Le Sortilège* reprend une opposition qui vous est chère entre intellect et instinct, au profit du second...
– Dans la création, je préfère parier sur mon instinct, même si l'on ne gagne pas à tous les coups, que sur une réflexion où je me tends des pièges, je me laisse manipuler par des facteurs extérieurs.
– C'est ce qui arrive dans le film ?
– Le personnage que joue Helen Hunt semble très réfléchi, mais au-delà on trouve autre chose, qui vient de ce qu'elle a peur. L'inconscient est un territoire plein de contradictions, toujours mystérieux. La psychanalyse permet de plonger en soi-même pour entrer en contact avec son inconscient, mais une fois qu'on y est, c'est dur et complexe, comme le soubassement rocheux de la personnalité. On essaie de creuser, mais ça résiste. J'ai toujours eu envie de faire un film situé dans l'inconscient, dont l'inconscient serait le décor.
– *Ombre et brouillard* n'était-il pas situé dans l'inconscient ?
– C'est exact, mais il s'agissait plutôt de l'inconscient du XXe siècle, et donc aussi de l'inconscient du cinéma. Je voudrais parvenir à représenter l'inconscient d'une personne, c'est compliqué sur le plan visuel. Les séquences de rêve dessinées par Dali pour *La Maison du Dr Edwards* de Hitchcock sont très artificielles, en revanche j'aime beaucoup le rêve filmé par Buñuel dans *Los Olvidados*, très organique, en symbiose avec le reste du film. »

Propos recueillis par Jean-Michel Frodon

Un polar bon teint avec le sourire

LE SORTILÈGE DU SCORPION DE JADE. Film américain de Woody Allen. Avec Woody Allen, Helen Hunt, Charlize Theron, Dan Aykroyd, Elizabeth Berkley. (1 h 42.)

Le jazz tel que Woody Allen le défend et, à l'occasion, l'interprète n'est certes pas une musique de ruptures radicales, de provocations éruptives. Plutôt la recherche d'un bonheur de tempo, d'une nuance singulière dans l'emploi de standards gravés dans la mémoire de chacun et la culture collective. Mais une justesse ici, un glissement là offrent à la fois les plaisirs de la reconnaissance et, à dose minimale, les joies plus épicées de la variation subtile. Le nouveau film de Woody Allen ressemble à ce jazz-là.

On est loin d'avoir pris la mesure du courage, de l'intelligence stratégique et de la créativité qu'exige la poursuite, à raison d'un film par an, d'une telle œuvre dans l'environnement de l'*entertainment* américain. Allen vit et travaille hors du monde des studios ; il est d'ailleurs régulièrement traîné dans la boue par leur porte-parole, Peter Bart, patron du premier journal corporatif de Hollywood, *Variety*. Mais il est tout aussi rétif aux pratiques groupusculaires des indépendants *arty*.

Depuis la fin des années 1990, le réalisateur new-yorkais a dû opérer une sorte de retraite stratégique, dont *Escrocs mais pas trop* et, avec beaucoup plus de panache, ce *Scorpion* portent les stigmates. Retour au cadre de référence, respect des règles du genre. Le cadre de référence : une comédie sentimentale et policière, dans l'atmosphère glamour des années 1940, avec Humphrey Bogart et Veronica Lake en figures tutélaires. Les règles, simples : des gags, avec Woody Allen acteur pour les faire fonctionner au rythme imparable de ses brusqueries et faux pas verbaux. Le contrat est fort bien exécuté, avec clins d'œil de rigueur pour mesurer la distance avec l' âge d'or de ce cinéma-là.

La première qualité « en plus » tient à la grande loyauté dont Allen fait preuve à l'égard de ses sources d'inspiration. Comportement élégant qui puise une force inattendue dans le respect de dispositifs dont le potentiel romanesque et burlesque est loin d'être épuisé. Les scènes de genre dans le bureau d'assurances où Briggs (le personnage d'Allen) est le détective vedette, ses relations avec ses collègues, dont la redoutable Betty Ann Fitzerald (Helen Hunt), chargée de rationaliser le travail à l'encontre des méthodes intuitives du héros, ou les variations sur les beautés fatales de jadis lors de la rencontre de Briggs avec Charlize Theron, sont écrites, filmées et jouées par des gens qui aiment le cinéma noir et se sentent le talent de le saluer plutôt que de s'en moquer ou de s'en servir, fût-ce avec inspiration, comme récemment *The Barber* et *Mulholland Drive.*

RESSORT MAGIQUE

Ce rapport au cinéma fournit à Woody Allen un carburant fantastique, qui fait voler les femmes, d'*Alice* à *Tout le monde dit "I Love You"*, et muter les hommes, de *La Rose pourpre* à *Zelig* ou à *Harry*. Ce ressort magique prend ici la forme de l'hypnose (opérée à l'occasion d'un spectacle), force surnaturelle qui mènera Briggs et Betty Ann à commettre des actes contraires à leur volonté.

Là réside le matériau d'une excellente comédie policière et sentimentale – ce qu'est *Le Sortilège*. Mais il ne s'y résume pas. Woody Allen, respectueux du genre dont il s'inspire, l'est beaucoup moins de son propre travail. Il procède à la mise en jeu ironique de ses propres procédés, avec une maestria et une virulence qui « creusent » le scénario vers un autre arrière-plan, où les inventions de naguère, pour n'avoir pas à devenir des trucs, sont revues et vertement corrigées.

Principales cibles : deux films qui utilisaient l'univers du film de détective, *Prends l'oseille et tire-toi* (1969) et *Tombe les filles et tais-toi* (de Herbert Ross, mais écrit et interprété par Allen en 1972), deux films qui firent beaucoup pour la gloire et la fortune originelles de Woody Allen au cinéma, avant que ça se « dégrade » – du point de vue de l'industrie du spectacle. Ainsi, sans se départir en apparence de sa tonalité primesautière, *Le Sortilège* murmure diverses lignes mélodiques plus souterraines et plus inquiètes. Bien joué, monsieur le clarinettiste.

J.-M. F.

Zinedine Soualem, ou la mémoire en jeu

PORTRAIT

Cet acteur discret a toujours réussi à échapper au statut d'Arabe de service

POUR Zinedine Soualem, *Inch Allah dimanche* fut une espèce de voyage dans le temps. Dans le film de Yamina Benguigui, l'acteur joue Ahmed, ouvrier algérien qui ramène mère, épouse et enfant en France, à Saint-Quentin. Zinedine Soualem, lui, est né en France, à Thiers, où son père était arrivé en 1949 pour travailler dans la coutellerie. Il a grandi *« en équilibre »* entre un *« dedans algérien »* et un *« dehors français »*, entre une mère *« qui se serait coupé les bras pour ses enfants »* et un père silencieux *« dont je savais qu'il m'aimait, même s'il ne le montrait pas »*. En 1998, le comédien a vu *Mémoires d'immigrés,* le documentaire que Yamina Benguigui a consacré aux travailleurs algériens venus en France. *« Dans la queue devant le Saint-André-des-Arts, j'étais le seul d'origine maghrébine. Je suis entré dans le cinéma et je me suis mis à pleurer quand un homme a raconté comment, en découvrant Marseille depuis le bateau qui l'amenait en France, il a jeté par-dessus bord les boulettes de viande qu'on lui avait données pour le voyage. »* Un peu plus tard, il a rencontré la réalisatrice qui lui a confié ce rôle de père dur, incapable de communiquer avec son épouse et ses enfants.

C'est en fait le premier film « algérien » de Zinedine Soualem, qui, depuis vingt ans, s'est frayé un parcours singulier, du théâtre de rue au cinéma. *« Nous vivions dans le mythe du retour,* se souvient-il, *j'ai passé mon bac dans l'idée d'être instituteur ou professeur d'éducation physique en Algérie. Je suis arrivé à la fac de Clermont-Ferrand l'année d'une grève étudiante, et je me suis inscrit pour un week-end dans un cours de mime. Là, ça s'est passé comme dans un conte de fées, une petite lumière s'est allumée en moi et j'ai su que c'était ça que je devais faire. »* Il ne dit pas qu'il était doué pour le mime, simplement qu'il a très vite pu en vivre, proposant un spectacle en solo à Clermont-Ferrand et dans les environs, à Avignon en été. Cinq ans plus tard, il est venu à Paris prendre des cours. Il a répondu à une annonce de Patrice Chéreau qui cherchait un interprète pour *Les Paravents,* de Jean Genet, qu'il montait à Nanterre.

Là encore, Zinedine Soualem donne dans la litote modeste : *« Il n'y avait pas beaucoup de comédiens maghrébins sur le marché. »* Engagé par Chéreau, donc, puis dans la troupe du Théâtre du Soleil, jusqu'en 1991, date à laquelle il décroche un petit rôle dans un court métrage de Cédric Klapisch. Depuis, il a été de tous les films du cinéaste. En ce moment, il a remplacé la moustache paternelle par une barbiche d'apache, puisqu'il joue un truand dans *Ni pour ni contre, bien au contraire*, le nouveau film du réalisateur de *Chacun cherche son chat.*

L'EXPÉRIENCE DE L'IMMIGRATION

En parcourant la filmographie impressionnante de cet acteur discret, on est frappé de la diversité des prénoms qu'il a portés, Santiago, Karim, Félix, Roland... Zinedine Soualem a toujours réussi à échapper au statut d'Arabe de service : *« Je n'ai jamais été cantonné dans les rôles de voyou qui étaient souvent les seuls qu'on nous proposait. Je vivais bien du mime, j'étais en mesure de dire non. »* Progressivement ses apparitions se sont faites plus longues dans des films de natures et de fortunes très diverses de *Mademoiselle,* au côté de Sandrine Bonnaire, à *L'Ange de goudron,* un film québécois encore inédit en France.

Dans ce parcours, *Inch Allah dimanche* sera le premier film à traiter de l'expérience de l'immigration. *« Je sais que mon père n'ira pas le voir, il ne va jamais au cinéma. Je sais aussi que quand un film dans lequel je joue passe à la télévision, il ne le rate jamais »,* dit-il en souriant.

Thomas Sotinel

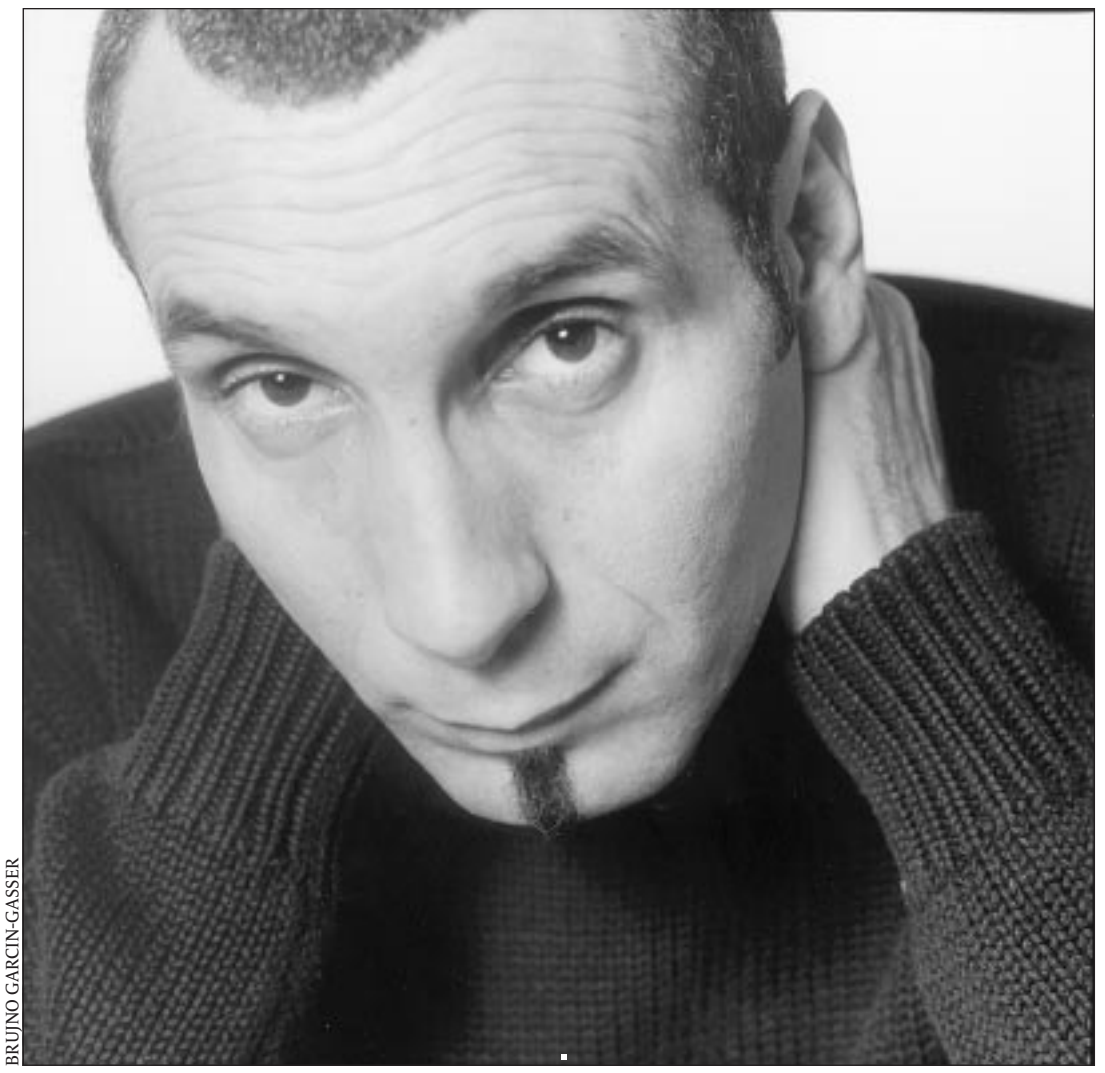

BRUJNO GARCIN-GASSER

« Inch Allah dimanche » est en fait le premier film « algérien » de Zinedine Soualem, qui, depuis vingt ans, s'est frayé un parcours singulier, du théâtre de rue au cinéma.

Une comédie légère au cœur des mystères du temps

Being Light. Ce dernier volet de la « Trilogie de la liberté » prend de vitesse ses propres ressorts burlesques

Film français de Jean-Marc Barr et Pascal Arnold. Avec Romain Duris, Jean-Marc Barr, Elodie Bouchez. (1 h 35.)

Non seulement le film correspond à son titre – qui signifie « être léger » –, mais cette fois il y a une justification à ce qu'il soit en anglais : c'est la langue dans laquelle s'expriment la quasi-totalité des personnages durant la quasi-totalité du film, bien qu'il se passe aux deux tiers à Paris et pour le reste en Inde. Léger, donc, est le ton du film, aussi bien que son fil narratif, autant que sa méthode de tournage. Le troisième volet de la « Trilogie de la liberté » concoctée par les compères Arnold et Barr, rejoints par Elodie Bouchez, après *Lovers* et *Too Much Flesh*, respecte la caractéristique de cette suite, qui est d'être réalisée avec une petite caméra DV. La simplicité de maniement et les faibles coûts de production qu'elle autorise sont partie intégrante du projet artistique.

Léger, le film le sera d'autant plus qu'il apparaît comme une comédie dès la première séquence, l'arrivée en gare de Paris d'un Romain Duris en Maxime farfelu, tour à tour ravi et teigneux, mais nonobstant vêtu d'une veste aussi orange que la jument de d'Artagnan. Comique et même burlesque, avec un zeste de dissonance qui trouble la simple bizarrerie des situations et des comportements. Comme le confirme le piano sur la bande-son, un jeu en délicatesse avec l'harmonie se trame sous ces apparences de saynettes drolatiques.

Maxime rencontre Jack, c'est-à-dire Jean-Marc Barr affublé d'une moumoute et d'un attaché-case, homme d'affaires américain stressé, conquis par cet innocent lunatique et clairvoyant, qui devient son ami. Au terme de péripéties traitées avec la même joyeuse désinvolture apparente, les deux zigotos se retrouvent à Pondichéry, où sœur Elodie a pris le voile, et ce n'est pas fini. Mais on sait désormais que cette légèreté-là ne rime pas avec superficialité.

Les deux auteurs du film parient sur la vitesse d'exécution, le coq-à-l'âne comme formule magique pour échapper aux clichés, le tête-à-queue comme règle de conduite scénaristique, et la belle santé de Romain Duris en idiot du village planétaire qui en sait plus que les experts occidentaux et les sages orientaux, mais « flippe » comme un débile mental au moment de monter sur le trottoir. Le côté imprévisible des caractères s'accorde parfaitement à une manière de filmer comme on prendrait des notes ou des croquis sur un carnet.

Dès lors, le film peut absorber les réflexions sur l'état de l'être humain en ce début de millénaire face aux grands standards qui conditionnent les comportements. Il peut évoquer, au détour d'une balade à trois en moto dans la campagne indienne, le rapport à la nature, à la mort, à la croyance. Le dispositif cinématographique hardi inventé par Barr et Arnold, et l'état de légèreté auquel, grâce à des personnages qui sont leurs doubles décalés, le film leur a permis de parvenir, réfracte en petits éclats suggestifs, marrants et peu encombrants ces questions d'autant plus essentielles qu'elles échappent à toute emphase.

J.-M. F.

La grande douleur de l'arrivée

Inch Allah dimanche. Pour ses premiers pas dans la fiction, Yamina Benguigui mélange émotion et caricature avec un bonheur insolent

Film franco-algérien de Yamina Benguigui. Avec Fejria Deliba, Rabia Mokadem, Zinedine Soualem, Mathilde Seigner. (1 h 38.)

C'est une bonne idée de placer un film sous protection divine. C'est peut-être ce titre – *Inch Allah dimanche* – qui sauve le premier long métrage de fiction de Yamina Benguigui des périls que la réalisatrice a elle-même suscités. A moins qu'il ne s'agisse de la foi de la cinéaste dans la nécessité de raconter cette histoire-là, avec ces comédiens-là. Quelle que soit la raison, *Inch Allah dimanche* est un film béni, aussi émouvant qu'imparfait.

La première séquence montre deux femmes, l'une âgée, imposante, l'autre jeune et belle, qui embarquent sur un bateau dans le port d'Alger, accompagnées de trois jeunes enfants. Juste avant de monter sur la passerelle, la jeune femme, Zouina (Fedjria Deliba), fait demi-tour et se jette dans les bras de sa mère, restée de l'autre côté des grilles. Zouina part avec sa belle-mère, Aïcha (Rabia Mokadem), rejoindre son mari Ahmed (Zinedine Soualem), ouvrier à Saint-Quentin, dans l'Aisne. *Inch Allah dimanche* suit les premiers pas de Zouina et d'Aïcha dans leur exil français. Entre les deux femmes, il y a un gouffre d'autant plus infranchissable qu'elles vivent côte à côte toute la journée. La belle-mère tente d'imposer le matriarcat pendant que l'épouse est saisie de vertige face au monde français qu'elle entrevoit de sa fenêtre ou en écoutant la radio. Pour se ressaisir, pour trouver des repères que lui refusent sa belle-mère et son mari, silencieux et parfois violent, Zouina se lance à la recherche d'autres Algériens, dans l'espoir de célébrer l'Aïd el-Kébir en leur compagnie.

Tout ce qui se passe dans ce petit pavillon picard, cette douleur à se chercher dans un espace qui a été construit par d'autres, pour d'autres, Yamina Benguigui le filme avec une force qui va croissant jusqu'à la confrontation entre Zouina et Malika (Amina Annabi, méconnaissable et bouleversante), l'autre Algérienne du voisinage. Mais le contrechamp de cette arrivée en France est montré avec une infinie maladresse. L'épicière malhonnête, une voisine pleine de bonnes intentions (Mathilde Seigner), la dame patronnesse veuve d'un colonel mort en Algérie (Marie-France Pisier), sont alignées comme au jeu de massacre. Seul Jalil Lespert, lors d'apparitions angéliques et périodiques au volant d'un autobus, échappe à ces mauvais traitements.

CONTREPOINT IRONIQUE

Ce décalage entre la justesse de scènes d'intérieur et l'imprécision caricaturale des scènes de voisinage commence par choquer, par rompre l'harmonie mélancolique qui s'est installée aux premières séquences (l'arrivée des femmes à Saint-Quentin, le signe de tête que Zinedine Soualem accorde à sa femme après avoir embrassé sa mère...). Et puis une espèce de miracle se produit : ces ruptures de ton finissent par trouver leur place dans le film. Avec leurs nains de jardin et leurs préjugés, ces autochtones finissent par ressembler à des extraterrestres, et Yamina Benguigui a pour eux le regard plein d'appréhension de Zouina.

Ce décalage entre l'extrême humanité des occupants de la maison d'Ahmed et Zouina (une humanité que nourrissent les interprètes en toute prodigalité) et la nature mécanique du comportement des voisins devient un contrepoint ironique à la quête désespérée de Zouina, qui se dénoue en une crise finale qui n'ajoute pas grand-chose au film.

T. S.

Zombie, mon ami

La Cinémathèque française consacre une rétrospective à George Romero, réalisateur de « La Nuit des morts vivants ». Horreur et réflexion politique

DEUXIÈME FILM de George Romero, auquel la Cinémathèque française consacre une rétrospective, *La Nuit des morts vivants* aura marqué une étape importante dans l'histoire du film d'horreur. Né à New York en 1940, photographe de studio puis opérateur à la télévision, Romero l'a réalisé en 1967 avec un budget d'à peine plus de 100 000 dollars et essentiellement des comédiens amateurs ou des figurants grimés en zombies, choisis à l'université Carnegie-Mellon de Pittsburgh, la ville d'adoption du cinéaste.

La Nuit des morts vivants racontait le siège de personnages dans une maison encerclée par des zombies cannibales. Plusieurs scènes mémorables marquaient ce film qui faisait basculer le cinéma d'épouvante dans une crudité jusqu'alors inédite, à l'exception de *Ten Thousands Maniacs*, de Hershell Gordon Lewis. De monstrueuses vieillardes s'y disputaient les entrailles d'une jeune fille. Une gentille fillette, après avoir à demi dévoré le cadavre de son père, massacrait sa mère à coups de pelle. La présence d'un comédien noir (Duane Jones) dans le rôle principal, abattu à la fin par un chasseur blanc qui le confond volontairement et joyeusement avec un zombie, donnait au film une signification politique forte.

Tourné en noir et blanc, caméra à l'épaule, *La Nuit des morts vivants* misait sur un amateurisme feint, qui accentuait son réalisme. L'utilisation permanente dans l'intrigue des médias (radio, télévision) pour commenter, visualiser et élargir l'action (cette maison encerclée devenait le microcosme d'un pays entier livré aux zombies) donnait parfois au film l'allure d'une bande d'actualité.

Le cinéma de Romero est jalonné par cette figure du mort vivant qu'il décline dans deux autres films, *Zombie* (1978) et *Le Jour des morts vivants* (1985). Les autres incursions de George Romero dans le fantastique, à l'exception de *Martin* (1978), relecture originale et réaliste du vampire, et de *The Crazies* (1973), qui se voulait, à travers l'histoire d'une petite ville de Pennsylvanie touchée par une peste biologique, une critique de l'intervention américaine au Vietnam, sont toutes frappées de nullité. Lorsqu'il n'utilise pas le fantastique à des fins idéologiques, et se concentre sur des adaptations littéraires – *Creepshow* (1982) est adapté des bandes dessinées E.C. Comics, *Deux yeux maléfiques* (1990), de *L'Etrange Cas de M. Waldemar* d'Edgar Allan Poe, *La Part des ténèbres* (1992), du roman éponyme de Stephen King – le cinéma de Romero s'appauvrit au contact d'un imaginaire étranger au sien, où son discours politique n'a plus de prise.

DE NIXON À REAGAN

Dans *La Nuit des morts vivants*, le danger représenté par les zombies venait de radiations venues de l'espace. Dans *Zombie*, le mystère est un peu plus dévoilé. Il est posé avec plus de clarté à travers l'un des personnages, noir, d'origine haïtienne, qui parle de malédiction et de vaudou. *« Quand il n'y a plus de place en enfer, les morts reviennent sur terre »*, affirme-t-il. De la dénonciation du programme nucléaire américain jusqu'à l'interrogation mystique, on peut lire, à travers la trilogie des zombies, l'évolution politique de George Romero. La trilogie des zombies coïncide avec l'arrivée de Richard Nixon au pouvoir pour se clore avec la présidence de Ronald Reagan.

Dans *La Nuit des morts vivants*, ces créatures sortaient de l'obscurité agitées par une faim monstrueuse. *Zombie* se déroule dans un supermarché que les morts reviennent hanter. A l'intérieur de ce temple de la consommation, les rescapés laissent apparaître leur cupidité et leur égoïsme. C'est en somme leur inhumanité qui est dévoilée au regard de la monstruosité des zombies. Dans *Le Jour des morts vivants*, les zombies occupent désormais la surface du globe. Les vivants sont devenus une minorité. On est tentés de dire qu'ils sont devenus des monstres. Quand la caméra de Romero parcourt les rues d'une ville de Floride en proie au chaos, on aperçoit une multitude de créatures dont le regard hébété traduit une certaine forme d'innocence.

De film en film, George Romero ne cesse de marquer sa préférence pour les zombies. Ces derniers suivent le chemin des primates de *La Planète des singes*, le chef-d'œuvre inégalé de Franklin J. Schaffner. L'intelligence des singes, comme celle des zombies, ne cesse de s'affirmer aux dépens de l'inhumanité de l'*Homo sapiens*, véritable monstre selon Romero.

S. Bd

★ Rétrospective George Romero. Du 5 au 16 décembre. Cinémathèque Grands Boulevards, 42, boulevard Bonne-Nouvelle. M° Bonne-Nouvelle. Tél. : 01-56-26-01-01. Le 5, en avant-première, *Bruiser* (2000).

cité de la musique

G.-F. Haendel
cantates italiennes
Il delirio amoroso
Apollo e Dafne

René Jacobs, direction
Veronica Cangemi, soprano
Lorenzo Regazzo, baryton
Freiburger Barockorchester

vendredi 7 et samedi 8 décembre - 20h

01 44 84 44 84
www.cite-musique.fr
porte de Pantin

HORS CHAMP

■ **La 14e édition des Prix du film européen, décernés le 1er décembre à Berlin, a attribué le Prix du meilleur film au *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*** et le Prix du meilleur réalisateur à Jean-Pierre Jeunet pour ce film, le Prix de la meilleure actrice à Isabelle Huppert pour *La Pianiste*, de Michael Hanecke, celui du meilleur acteur à Ben Kingsley pour *Sexy Beast*, de Jonathan Glazer. Le Prix de la critique récompense Robert Guédiguian pour *La ville est tranquille*, tandis qu'un trophée saluant l'ensemble de leur œuvre était attribué aux Monty Python. Lionel Jospin, premier ministre, et Catherine Tasca, ministre de la culture et de la communication, ont salué les lauréats français.

■ **Les directeurs des grands festivals internationaux, exceptionnellement réunis à Berlin le 2 décembre**, ont dénoncé la tendance à l'industrialisation de manifestations de plus en plus soumises aux lois du marketing sous l'influence de Hollywood. A l'invitation de leur nouveau collègue berlinois, Dieter Kosslich, les « patrons » de Venise, Berlin, Toronto, Pusan, Locarno, Rotterdam, Saint-Sebastien, Kar- lovy-Vary, Sundance, etc. (mais pas de Cannes) ont débattu de la vocation des festivals de jouer un rôle alternatif à celui du marché, ou d'en amplifier les mécanismes.

Harry Potter ou l'Histoire avec un grand H

Une approche sociologique tente de déterminer les raisons du succès, auprès des enfants, des aventures de l'apprenti sorcier

QUE J. K. ROWLING l'ait voulu ou non, Harry Potter rime désormais avec marketing et merchandising. Quel supermarché n'a pas ses *« chocogrenouilles »,* ces friandises dont raffolent les jeunes sorciers ? Quel enfant n'a pas goûté aux dragées surprises de Bertie Crochue ? Même s'il réjouit plutôt les éditeurs de jeunesse, ce déchaînement commercial a de quoi irriter un tant soit peu. Raison de plus pour prendre de la distance, revenir à l'œuvre, et tenter de cerner les causes profondes de son succès. Un court essai, intelligent et clair, nous y invite. Approche littéraire et sociologique à la fois, le livre d'Isabelle Smadja intéressera les adultes – parents ou non de lecteurs, amateurs ou non de Harry Potter – qu'intrigue la puissance de séduction de l'œuvre de J. K. Rowling. Au fond, il s'agit moins d'analyser les raisons d'un succès de librairie que de dévoiler les ressorts cachés du charme de cet univers.

Première idée, la moins originale sans doute : Harry Potter est un conte de fées contemporain. S'appuyant sur les analyses de Bruno Bettelheim, de Vladimir Propp et de Marthe Robert, Isabelle Smadja montre que la structure de la série est calquée sur le modèle-type du conte où l'enfant, aux prises avec les difficultés fondamentales de l'homme, doit surmonter les épreuves initiatiques nécessaires pour atteindre l'âge adulte. Mais surtout, elle met en lumière la multiplicité des sources et des emprunts qui sont ceux de Rowling : de Lewis Carroll aux contes classiques et aux légendes de sorcellerie, en passant par les mythes de Gorgone, Cerbère ou Orphée, et même par la Bible. Sur ce canevas archétypique, l'auteur brode des motifs modernes : trouvailles technologiques, critique de la société de consommation, angoisse de la vieillesse ou de la sénilité. La romancière démontre ainsi son habileté à conjuguer l'archaïque et le moderne, pour mieux *« accorder l'esprit d'une époque avec le caractère primitif des désirs. »*

Plus inattendu : Isabelle Smadja se penche longuement sur cette période sombre dont le souvenir inquiétant hante les premiers tomes. A ses yeux, ce trou noir de l'Histoire où les parents Potter ont trouvé la mort, et où Dumbledore a provisoirement vaincu le tyran Voldemort, renvoie à la seconde guerre mondiale. *« Comme nous avons pu l'observer à propos des initiales de Salazar Serpentard, le fondateur de la maison des Serpentard dont Voldemort est l'héritier, les allusions au nazisme, sans être entièrement explicites, sont très nettes »,* note l'auteur. *« Voldemort reproduit des traits de caractère de Hitler. »* Poursuivant assez loin ce raisonnement,

2001 WB PICTURES

En écrivant les aventures de Harry Potter (ici, une photo du film de Chris Colombus), J. K. Rowling a su « accorder l'esprit d'une époque avec le caractère primitif des désirs ».

Isabelle Smadja remarque que ce n'est sans doute pas un hasard si l'ennemi déclaré de Voldemort, Albus Dumbledore, possède *« les petites lunettes et le long nez crochu caractéristiques du juif dans l'imaginaire de l'Allemagne nazie »,* si le sport des sorciers est le quidditch, *« aux sonorités si proches de* "yiddish" », et si l'on trouve dans *Harry Potter et la coupe de feu* des évocations qui rappellent étrangement le pacte de non-agression germano-soviétique.

De cette hypothèse découle une vision simple du bien et du mal. Le monde de Rowling est divisé en deux : sorciers adeptes de la magie noire, *« motivés par l'appât du gain et la recherche du pouvoir absolu »* et sorciers humanistes, détenteurs d'une tradition studieuse et capables de transgresser les règles pour défendre leur cause. Elle montre aussi qu'à la différence des personnages des contes, ceux de Rowling ne sont jamais monolithiques et que c'est leur aptitude à combattre le mal en eux-mêmes qui les rend proches et attachants. Au fond, tout est affaire de choix. L'homme n'est rien d'autre que ce qu'il fait, disait Sartre. En écho, Dumbledore enseigne à Harry : *« Ce sont nos choix qui montrent ce que nous sommes vraiment, beaucoup plus que nos aptitudes. »*

Est-ce la complexité de ces déchirements internes qui touche tellement les enfants à l'âge où leur personnalité se dessine ? Est-ce cette morale qui les séduit et leur permet enfin de poser une grille de lecture simple (et drôle) sur un monde globalement inintelligible ? Isabelle Smadja ne prétend pas percer le mystère des cent millions d'ouvrages disséminés dans le monde. Elle ouvre des pistes, surprenantes parfois, stimulantes toujours. De quoi faire patienter tous les pottermaniaques, en attendant la sortie du tome V, prévue en Angleterre en juillet 2002.

Florence Noiville

★ « Harry Potter, les raisons d'un succès », d'Isabelle Smadja, PUF, « Sociologie d'aujourd'hui », 140 p., 15 € (98,39 F). Signalons chez Gallimard, la sortie du quatrième tome des aventures de Harry Potter en « Folio Junior », 7,5 € (49 F), d'un coffret réunissant les quatre premiers volumes au format de poche, 26 € (170 F), et de l'audiobook en CD du tome II, « Harry Potter et la chambre des secrets », raconté par Bernard Giraudeau (37 €, 242 F).

La formule « trilogie », un commerce en or

« Harry Potter » et « Le Seigneur des anneaux » bénéficieront d'une stratégie de marketing hors norme

LE 16 NOVEMBRE *Harry Potter* sortait aux Etats-Unis sur une combinaison record de 8 200 écrans, soit un quart des écrans d'Amérique du Nord. Le 19 décembre, le premier volet de la trilogie du *Seigneur des anneaux* sortira simultanément dans plusieurs pays, dont les Etats-Unis et la France. *Harry Potter* et *Le Seigneur des anneaux* bénéficieront en France d'une combinaison d'à peu près 800 écrans, c'est-à-dire l'exposition la plus large pour un film qui sort dans l'Hexagone.

Bien que produits à l'origine par la même multinationale, AOL-Time Warner, les deux films bénéficient inégalement de la synergie offerte par le premier groupe de communication du monde. Alors que *Harry Potter* émane de la division cinéma de Warner, *Le Seigneur des anneaux* est produit par New Line, une filiale « indépendante », qui passe par des distributeurs étrangers pour vendre ses films à l'étranger. Du succès du *Seigneur des anneaux* dépend d'ailleurs l'avenir de New Line. Après une suite d'échecs au box-office, récemment atténuée par le succès de la série des *Rush Hour*, New Line risque de se retrouver transformée en simple division de Warner en cas d'échec du film de Peter Jackson. 65 % du budget de la trilogie du *Seigneur des anneaux* (estimé à 200 millions de dollars) provient des ventes à l'étranger. C'est Metropolitan qui distribue en France le film de Peter Jackson, ainsi que les deux prochains volets de la trilogie dont les dates de sortie sont fixées au 18 novembre 2002 et au 17 décembre 2003. Les deux prochains volets de Harry Potter, *Harry Potter et la chambre des secrets* et *Harry Potter et le prisonnier d'Azkaban*, sont eux programmés en novembre 2002 et novembre 2003 aux Etats-Unis.

Le merchandising de *Harry Potter* et du *Seigneur des anneaux*, au potentiel énorme, a été élaboré avec un soin méticuleux de manière à ne pas banaliser ces franchises et à en maximiser les revenus que l'on estime, aux Etats-Unis seulement, de 150 à 200 millions de dollars pour chacun des films. *« Nous devons optimiser au mieux cette franchise,* déclarait Alan Horn, le patron de la division cinéma de Warner au *New York Times* daté du 28 novembre. *Cela signifie que nous devons nous assurer que les enfants et les parents qui aiment Harry Potter n'auront pas l'impression que nous en galvaudons l'univers. »* Le premier objectif a donc été de sélectionner au maximum les partenariats avec les grandes marques. La Warner s'est d'ailleurs montrée d'une extrême discrétion sur sa stratégie.

UNIVERS LUDIQUE

Pour *Batman*, cent cinquante licences avaient été signées, pour *Harry Potter* c'est un peu plus de la moitié. Parmi les heureux élus on remarque Coca-Cola, Lego, Mars, Mattel, Hasbro. La promotion avec Coca-Cola aux Etats-Unis s'accompagne d'une vaste opération sur l'alphabétisation, afin de ne pas réduire *Harry Potter* au seul univers ludique. Cela suffira-t-il au public pour lui faire prendre conscience qu'autrefois Harry Potter n'était qu'un simple roman signé J. K. Rowling ?

Le marketing du *Seigneur des anneaux* se veut encore plus pointu. Des jeux de stratégie, des figurines, des livres et des anneaux en or et bronze fabriqués par la Monnaie de Paris tirent avantage de l'univers de Tolkien. *« Nous travaillons de concert avec tous les protagonistes qui ont des licences,* affirme Victor Hadida, directeur de Metropolitan. *Tout cela a été travaillé depuis dix-huit mois. Nous sommes dans un style de licences plus qualitatif qu'*Harry Potter. *Nous ne descendons pas dans le jouet. Cela viendra plus tard pour le deuxième volet de la trilogie. »*

S. Bd

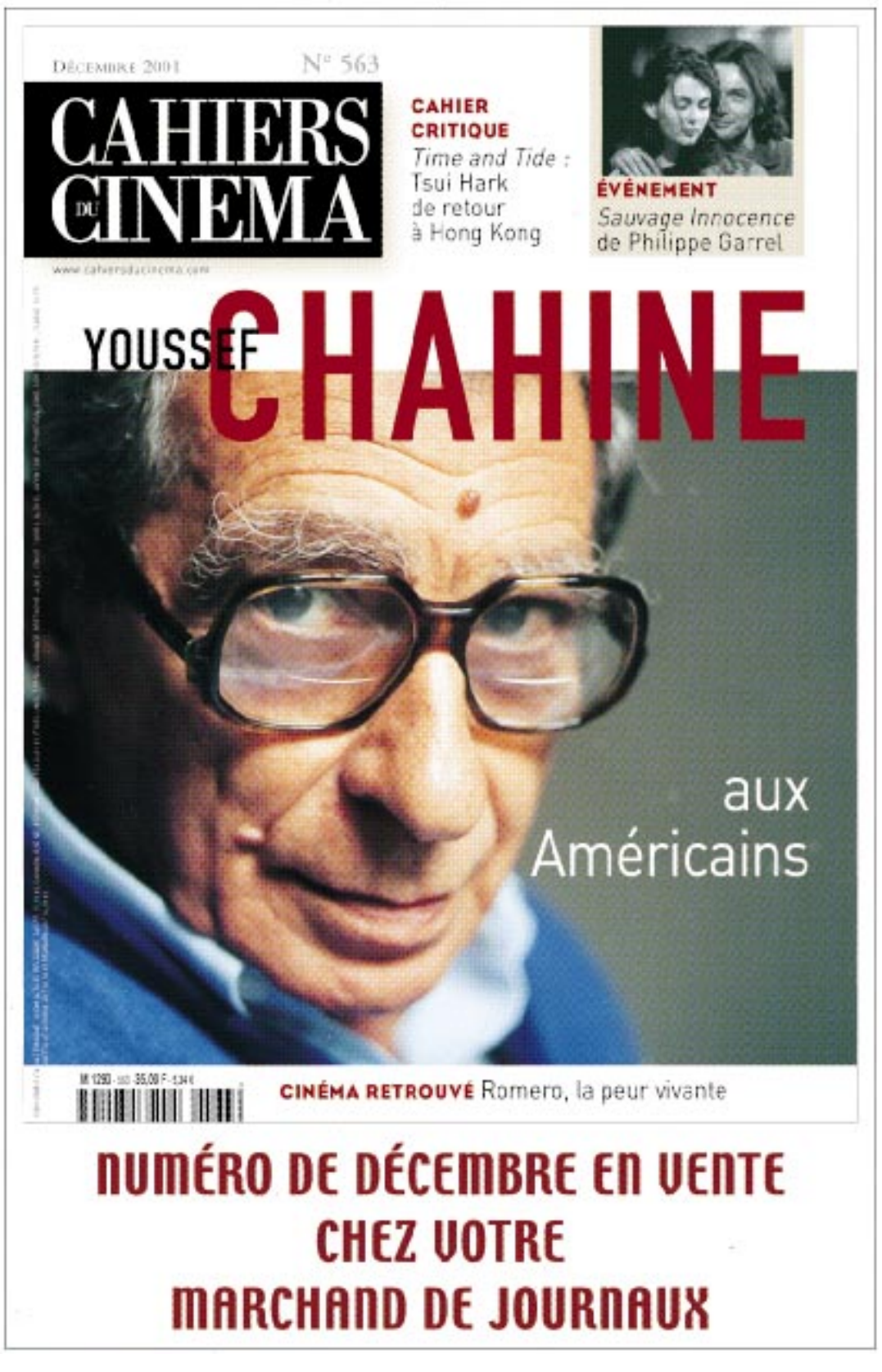

La sorcellerie sans la magie

Harry Potter à l'école des sorciers. Adaptation fidèle et sans imagination du livre de J. K. Rowling

Film américain de Chris Columbus. Avec Daniel Radcliffe, Richard Harris, Maggie Smith. (2 h 31.)

Comme le savent la plupart des ressortissants du monde occidental alphabétisé, les sorciers savent faire bouger les images. Les collections de cartes de quidditch, les tableaux aux murs de Poudlard, les illustrations du *Daily Prophet* s'animent sous le regard. Les attrapeurs se saisissent du vif d'or, les dames en robes à panier font la révérence, le ministre de la magie agite la main. Un peu de mouvement, donc, pour donner plus de force à l'illustration.

Jusqu'à la sortie de *Harry Potter à l'école des sorciers,* le film de Chris Columbus, on croyait cette idée née de l'inépuisable imagination de J. K. Rowling. Mais la romancière qui a donné naissance à l'épopée du jeune sorcier a été rattrapée par la réalité hollywoodienne. *Harry Potter*, le film, est une collection de vignettes qui illustrent fidèlement les péripéties de *Harry Potter*, les livres. Arrivé au terme des deux heures et demie de projection, on ressent la satisfaction un peu vaine que procure la complétion d'un album sur lequel on colle ces images que l'on achète en pochettes.

Si l'on procède par énumération, il ne manque rien à *Harry Potter à l'école des sorciers.* Faisant preuve d'une déférence scrupuleuse à l'égard du roman de J. K. Rowling, les péripéties s'enchaînent, les personnages surgissent avec une ponctualité plus helvétique que britannique. A l'intention de ceux qui ont dû s'absenter de la planète ces derniers mois, on rappellera ces informations essentielles : tout bébé, Harry Potter (Daniel Radcliffe) a été confié à un oncle et une tante qui l'ont maltraité jusqu'à l'anniversaire de ses onze ans. A cette date précise, un géant nommé Hagrid (Robbie Coltrane) est venu le chercher pour le conduire à l'école de Poudlard, où l'on se consacre à l'étude de la magie. Depuis, sous la direction des professeurs Dumbledore (Richard Harris) et McGonnagal (Maggie Smith), Harry se consacre, en compagnie de ses camarades Ron (Rupert Grint) et Hermione (Emma Watson) a l'épanouissement de ses talents de sorcier, loin du monde des moldus. Des études qui lui seront d'autant plus utiles qu'il est appelé à affronter un sorcier versé dans la magie noire, Voldemort, l'assassin de ses parents.

On l'aura remarqué, la distribution des rôles adultes a mobilisé une bonne part de l'aristocratie théâtrale et cinématographique du Royaume-Uni. Les initiateurs et les artisans de cette adaptation, le studio Warner, le réalisateur Chris Columbus et le scénariste Steve Kloves sont tous américains. Mais ils ne sont pas sots au point d'ignorer que Harry Potter doit une bonne part de son succès mondial à son caractère ultra-britannique.

J. K. Rowling a fusionné deux grandes traditions de la littérature enfantine anglaise : les récits de collège, dont Kipling fut l'un des fondateurs, et les épopées magiques héritées de la tradition arthurienne via J. R. R. Tolkien. Dans les couloirs de Poudlard tel que l'a imaginé Hollywood, ne résonnent que les accents de sujets du royaume. Les décors – du chemin de Traverse (la galerie marchande des sorciers) très dickensien au réfectoire du collège – respectent scrupuleusement l'identité britannique de la série. Mais cette addition de bonnes intentions et de moyens pharaoniques ne suffit pas à produire un vrai film de cinéma.

On ne peut pas en vouloir aux acteurs : les enfants embrassent leur rôle avec l'enthousiasme de lecteurs de J. K. Rowling à qui l'on a fait un cadeau princier (on aurait pu souhaiter, pour ce premier épisode, un Harry un peu plus enfantin, un peu moins sûr de lui), et les adultes mettent de bon cœur leur talent à disposition du metteur en scène. Qui ne sait trop qu'en faire.

DEVOIR SCOLAIRE

Dès la première séquence, l'arrivée de Harry dans sa famille d'adoption, on sent que Chris Columbus est tenaillé par le souci de ne pas échouer. Réalisateur de *Maman, j'ai raté l'avion* et de *Madame Doubtfire,* Columbus a été préféré à Terry Gilliam (auteur de *Bandits bandits,* l'un des plus beaux films pour enfants de l'histoire du cinéma) après que Steven Spielberg se fut désengagé. A l'ombre de ces films qui auraient pu être, l'un délicieusement terrifiant, l'autre mélodramatique et spectaculaire, Columbus multiplie les angles de prises de vues, accélère son montage (au point que le match de quidditch – sport qui se joue sur des balais volants – est à la fois inintelligible et sans suspense), laisse à peine à ses acteurs le temps de terminer leurs phrases.

En cas de doute, il puise dans le répertoire (on entrevoit des morceaux des *Aventuriers de l'Arche perdue,* une plante agressive semble sortie d'une version enfantine d'*Alien).* Ce film stérile ne suscite ni peur ni rires, juste le sentiment d'un devoir scolaire (et industriel) enfin accompli.

T. S.

HORS CHAMP

■ **Jean-Luc Godard et Anne-Marie Miéville ont présenté au Centre Pompidou,** le 28 octobre, leur nouveau film, un court métrage intitulé *Dans le noir du temps*, dont la première mondiale avait eu lieu au Centre André-Malraux de Sarajevo un mois plus tôt. Ce film fait partie d'une commande du British Film Institute à des cinéastes *« qui ont pignon sur la rue de la modernité »*, selon l'expression de Dominique Païni, qui présentait la séance.

■ **Plusieurs centaines d'acteurs de Hollywood et d'employés de l'industrie du cinéma ont manifesté le 2 décembre, à Los Angeles,** contre le tournage de films dans des pays étrangers, notamment le Canada, qui attirent les producteurs avec des subventions publiques. Une pétition sera remise au département américain du commerce demandant aux studios de rembourser les subventions perçues à l'étranger. La campagne vise aussi à inciter les studios à utiliser les techniciens syndiqués américains plutôt que des professionnels à l'étranger qui coûtent moins cher. Le Syndicat des acteurs a demandé à ses adhérents de refuser des propositions impliquant un tournage au Canada, en Australie, en Nouvelle-Zélande ainsi qu'en Europe et au Moyen-Orient. Mais ces initiatives provoquent un conflit avec la Motion Picture Association of America (MPAA), qui représente les studios, et le Syndicat des réalisateurs, qui s'y oppose.

L'expérimental en net regain de forme

Le 3e Festival du cinéma différent confirme un engouement pour ce genre à part

ORGANISÉ par une des principales associations françaises de cinéma expérimental (le collectif Jeune Cinéma, créé en 1971 par Marcel Mazé sur le modèle de la coopérative créée aux Etats-Unis par Jonas Mekas), le Festival du cinéma différent est devenu, depuis sa création, en 1999, l'un des principaux points de rencontre des jeunes créateurs qui, pour des raisons à la fois esthétiques et économiques, se tiennent à l'écart du circuit cinématographique traditionnel.

Cette manifestation, qui entend ressusciter la vocation du défunt Festival de Hyères, est à ce titre la pointe la plus visible d'un mouvement de fond observé depuis quelques années, celui du regain d'intérêt pour le cinéma dit expérimental, qui se traduit à la fois par la multiplication des œuvres elles-mêmes, des structures universitaires ou associatives qui permettent leur réalisation, ainsi que des programmations qui leur sont consacrées un peu partout en France, qu'il s'agisse d'institutions publiques, de lieux alternatifs ou de festivals jadis hermétiques au genre (depuis Clermont-Ferrand jusqu'à la Quinzaine des réalisateurs à Cannes). Il n'est pas, aujourd'hui, jusqu'à un certain cinéma d'auteur – on pense notamment à Abel Ferrara, Philippe Grandrieux ou Claire Denis – qui ne semble s'inscrire délibérément dans le sillage de ce cinéma ou du moins se confronter à son influence.

La rançon de ce succès concerne au premier chef le collectif Jeune Cinéma, qui a quasiment doublé sa collection de films en trois ans, et le festival proprement dit, dont les sélectionneurs ont reçu cette année quelque quatre cents films, contre cent soixante lors de la précédente édition, fréquentée par quelque deux mille spectateurs. Le choix a donc été rude, au terme duquel une soixantaine de films pourront être découverts cette année, en provenance de quinze pays différents (mais majoritairement français et américains) et réalisés dans tous les formats existants, depuis le super-8 jusqu'à la vidéo, en passant par le 16 et le 35 millimètres.

FULGURANCE INATTENDUE

Qu'il s'agisse de la continuation du cinéma dit *« structurel »* (*Quatre cercles* de Nicolas Berthelot, vidéo), de la pérennité du journal intime (*Intrigantes* de Régis Cotentin, vidéo), de la « revisite » du cinéma fantastique à partir d'un effet de lumière (*Eleonore et ses amis* de Philippe Jardin, vidéo) ou de l'étude cinétique d'une ombre féminine sautant à la corde (*I Motion* de Rozenn Nobilet, 16 mm), toutes les appétences y sont à peu près représentées, entre l'ornière du déjà-vu/déjà-fait et la fulgurance inattendue d'un nouvel agencement d'idées et de formes.

Outre cette sélection de films récents, plusieurs coups de projecteur mettront en lumière cette année des productions spécifiques, telle la séance consacrée aux vidéos nord-américaines (samedi 8, 22 heures) ou la sélection de films réalisés dans le cadre des écoles d'art françaises (dimanche 9, 17 heures). Les cartes blanches offertes aux Brigades S'marti (vendredi 7, 20 heures) et à l'Etna (samedi 8, 20 heures) permettront enfin de découvrir des films réalisés dans deux des principales structures de production expérimentale en France : l'atelier super-8 de l'université Saint-Charles / Paris-I - Panthéon-Sorbonne, dirigé par Stéphane Marti, ainsi que l'association homonyme du célèbre volcan, ouverte, sur le plan de la formation comme de l'utilisation du matériel, à tous ceux qui souhaitent se familiariser avec ce type de cinéma.

Jacques Mandelbaum

★ 3e Festival des cinémas différents. Du 4 au 9 décembre au cinéma La Clef, 21, rue de la Clef, Paris-5e. Tél. : 01-44-85-00-72.

Les meilleures entrées en France

	FILMS	Nombre de semaines d'exploitation ↓	NOMBRE D'ENTRÉES*	NOMBRE D'ÉCRANS	Évolution par rapport à la semaine précédente	TOTAL depuis la sortie
1	**Atlantide, l'empire perdu**	1	**1 049 667**	800	⇨	**1 049 667**
2	**Tanguy**	2	**627 526**	588	⇩ - 13 %	**1 511 487**
3	**The One**	1	**231 409**	361	⇨	**231 409**
4	**Pas un mot**	1	**144 176**	294	⇨	**144 176**
5	**Mulholland Drive**	2	**110 125**	185	⇩ - 25 %	**295 563**
6	**Ma femme est une actrice**	3	**94 360**	280	⇩ - 27 %	**512 545**
7	**Ghosts of Mars**	2	**81 703**	278	⇩ - 53 %	**285 484**
8	**Le Journal de Bridget Jones**	8	**63 148**	202	⇩ - 37 %	**3 367 671**
9	**Wasabi**	5	**55 829**	350	⇩ - 50 %	**1 240 682**
10	**J'ai faim !!!**	4	**52 817**	207	⇩ - 39 %	**534 153**

* Période du Du 28 novembre au 2 décembre inclus

Mickey est décidément un malin : en sortant *Atlantide* une semaine avant *Harry Potter* et quinze jours avant *Le Seigneur des anneaux*, Disney assure à son dessin animé un démarrage brillant. De quoi consoler peut-être la firme aux grandes oreilles rondes des déboires américains du film, qui s'est fait tailler des croupières par *Shrek* au printemps. Venu de l'autre rive du Pacifique, Jet Li confirme avec *The One* son pouvoir de séduction sur le jeune public, alors que Michael Douglas connaît une éclipse comme en témoignent les résultats décevants aussi bien en valeur absolue qu'en moyenne par salle (490 spectateurs contre plus de 1300 à *Atlantide*) de *Pas un mot*. Digne héritier des comédies familiales de Robert Lamoureux, *Tanguy* continue de mobiliser les foules pendant que deux films d'auteurs, *Storytelling* et *De l'eau tiède sous un pont rouge* connaissent un démarrage honnête mais dans des combinaisons de salles trop restreintes pour leur permettre de rentrer dans les dix premiers.

Deux films d'animation pour sortir des sentiers battus

« Sindbad », de l'animateur tchèque Karel Zeman, et « Goshu le violoncelliste », du Japonais Isao Takahata, offrent un modèle alternatif convaincant au dessin animé américain

SINBAD. Film d'animation tchèque de Karel Zeman. (1 h 10.) GOSHU LE VIOLONCELLISTE. Film d'animation japonais d'Isao Takahata. (1 h 3.)

La persistance avec laquelle les empires américains des médias ciblent le jeune public a tendance à obscurcir tout ce qui se fait en dehors d'eux. La présence régulière d'une production Disney pour les fêtes de Noël et de Pâques ; d'une production DreamWorks durant l'été ; d'un film Harry Potter, auquel nous semblons être condamnés tous les ans, durant la période de Noël pendant sept ans, et qui comporte à bien des égards les caractéristiques d'un film d'animation tourné en prises de vues réelles, impose, par son occupation des écrans, son originalité parfois, et les liens qu'elle tisse avec des jeux et des produits dérivés, un modèle esthétique et commercial.

Rien de cela n'apparaît dans deux « modestes » productions d'animation – modestes car leur sortie reste confidentielle – qui sont à l'affiche cette semaine : *Sindbad*, de l'animateur tchèque Karel Zeman, et *Goshu le violoncelliste*, du Japonais Isao Takahata, l'un des animateurs vedettes, avec Hayao Miyazaki, des studios Ghibli, et à qui l'on doit *Le Tombeau des lucioles*.

Réalisé en 1974, d'après *Les Mille et Une Nuits*, *Sindbad* est conçu comme une série de cinq épisodes isolés, reliés par leur personnage principal, et une voix *off* employée davantage pour inscrire le film dans le genre du conte de fées que pour expliquer des images qui se suffisent à elles-mêmes. Surnommé le « Méliès tchèque » de l'animation pour sa volonté de représenter des mondes merveilleux à la limite de l'onirisme, en mêlant les techniques de l'animation en volume et de l'animation traditionnelle, Karel Zeman reste largement inconnu du grand public.

D.R.

Avec « Sindbad », Zeman redonne vie à une calligraphie classique, habillée d'une modernité et d'une vitalité inédite.

A l'exception des *Aventures fantastiques* (1958), qui s'inspire de Jules Verne, du *Baron de Crac* (1961), qui avait connu une sortie en salles en France, et de *L'Arche de monsieur Servadac*, l'œuvre de Karel Zeman n'est pratiquement jamais diffusée à la télévision ou en vidéo.

Sindbad utilise une technique rudimentaire, du papier en couleurs découpé animé sommairement, et qui donne, en apparence, l'impression d'un conte dont les illustrations se mettraient en mouvement. Les couleurs magnifiques, l'esthétique inoubliable des décors conçus par Zeman, l'imaginaire débridé de l'animateur, qui montre Sindbad accroché aux griffes d'un oiseau gigantesque et plus tard échoué dans une île où il est fait prisonnier par des géants, construisent un univers formidablement incarné. Zeman redonne vie à une calligraphie classique, habillée grâce aux merveilles de son animation, d'une modernité et d'une vitalité inédites.

Comme son titre l'indique, *Goshu le violoncelliste* est une initiation à la musique, centré sur un morceau principal, la *Sixième Symphonie* de Beethoven, rendue ici accessible à un public très jeune. Violoncelliste sans talent, Goshu est la tête de Turc de son chef d'orchestre, exaspéré par ses fausses notes incessantes.

FORCE DE SUGGESTION

Goshu s'acharne pourtant et répète inlassablement ses gammes en compagnie de son chat et des animaux (oiseau, blaireau, souris) de la forêt, dont le discours est à peine compréhensible. Cette présence animale, habituelle dans le cartoon ou dans l'esthétique de Disney, ne s'accompagne pas ici de l'anthropomorphisme habituel des dessins animés américains.

La joliesse des animaux s'efface devant l'inquiétude que leur présence suscite, alors que leur sensibilité à la musique est précisément définie comme animale. Même si *Goshu le violoncelliste* apparaît comme une œuvre mineure dans le travail d'Isao Takahata, on ne peut qu'être sensible à la beauté des décors peints du film, d'une simplicité extrême mais d'une incroyable force de suggestion.

S. Bd

NOUVEAUX FILMS

CONCURRENCE DÉLOYALE

■ Signé d'un grand nom du cinéma italien, *Concurrence déloyale* confirme, hélas, ce qu'annonçaient les deux précédents films du réalisateur, *Le Roman d'un jeune homme pauvre* (1995) et *Le Dîner* (2000) : le déclin d'une inspiration, désormais réduite au réchauffement de vieilles recettes. Intégralement situé dans une rue de Rome, le film s'ouvre à l'aube de la seconde guerre mondiale. Deux tailleurs, dont un juif, y tiennent boutique l'un à côté de l'autre, et se livrent une concurrence féroce. L'instauration de lois antijuives durant la seconde guerre mondiale, plutôt que d'aviver la haine entre les deux hommes et leurs familles, va au contraire leur permettre d'établir des relations d'amitié, le film stigmatisant en revanche la bêtise et la cruauté des fonctionnaires fascistes. Servie par un casting prestigieux mais relativement inepte (que viennent faire dans ces parages, laborieusement doublés, Gérard Depardieu, Claude Rich et Jean-Claude Brialy ?), cette fable politiquement correcte tourne rapidement, par la platitude de sa mise en scène, à la visite de musée. ***J. M.***

Film italien d'Ettore Scola. Avec Diego Abatantuono, Sergio Castellito, Gérard Depardieu. (1 h 45.)

LES ÂMES CALINES

■ Le premier film de Thomas Bardinet offre au cinéma une nouvelle, et fort efficace, figure de style : le morceau chanté au téléphone, employée à deux reprises (une fois c'est la rengaine éponyme de Polnareff, l'autre fois une *Comparsita* endiablée). Hormis cette innovation, peu de choses à vrai dire dans ce film où Paris ne ressemble pas à Paris, où l'amour ne ressemble pas à l'amour, et cette vieille dame sûrement pas à Micheline Presle. Malgré l'intervention déterminée (mais à quoi ?) des comédiens, la succession de quiproquos, petits et moins petits drames ou péripéties qui émaillent la nuit d'un quinquagénaire drageur, pique-assiette et infantile, de sa très jeune et jolie maîtresse et d'une demi-douzaine d'ascendants, descendants, voisins, ex, copains et autres comparses, brûle beaucoup d'énergie en numéros – d'acteurs, de scénariste, de réalisateur – sans qu'on perçoive bien la raison de cette excitation. ***J.-M. F.***

Film français de Thomas Bardinet. Avec François Berléand, Laetitia Coti, Valérie Donzelli, Thibaut Boidin, Aurore Clément, Jean-Claude Dauphin, Laure Duthilleul, Micheline Presle. (1 h 29.)

PAULINE ET PAULETTE

■ Pauline et Martha, deux sœurs sexagénaires, vivent depuis toujours dans un petit village flamand. Pauline est une handicapée mentale légère. Martha s'occupe d'elle avec une patience infinie. A la mort de celle-ci, leurs deux autres sœurs sont chargées de prendre en charge Pauline. Refus ennuyé, résignation intéressée (l'héritage de la sœur défunte est conditionné à leur prise en charge de Pauline), acceptation et complicité seront les différentes étapes des relations entre les différentes protagonistes. *Pauline et Paulette* est une fable doucement drolatique portée par ses interprètes. Si le film enfonce quelques portes ouvertes sur le droit à la différence et la tolérance, il échappe quelque peu au naturalisme par une mise en scène privilégiant une stylisation du cadre et des couleurs proche de la bande dessinée.

Jean-François Rauger

Film belge de Lieven Debrauwer. Avec Dora van der Groen, Ann Petersen, Rosemarie Bergmans. (1 h 18.)

LE SORTILÈGE DU SCORPION DE JADE

■ *Lire page 30*

INCH' ALLAH DIMANCHE

BEING LIGHT

■ *Lire page 31*

HARRY POTTER À L'ÉCOLE DES SORCIERS

■ *Lire page 32*

CHITTAGONG

MAFIA PARANO

■ *La critique de ces films paraîtra dans une prochaine édition.*

SORTIR

PARIS

Manoel de Oliveira

C'est un immense cinéaste que célèbre le Centre Pompidou en organisant l'intégrale de l'œuvre de Manoel de Oliveira. Celle-ci invite, sous le signe de la passion de l'art et de l'Histoire, à une traversée sublimée du siècle, depuis *Douro, travail fluvial* (1931) jusqu'à son nouveau film, *Porto de mon enfance*, qui sera présenté en avant-première (vendredi 14 décembre, 20 heures) en présence du cinéaste et de ses acteurs.

Centre Pompidou, place Georges-Pompidou, Paris-4e. Mo Rambuteau. 11 heures et 21 heures, du 5 décembre au 21 janvier. Tél. : 01-44-78-12-33. 20 F et 30 F.

AUBERVILLIERS

Triptyk

Bartabas, créateur du Théâtre équestre Zingaro (1984), revient au fort d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) après une tournée européenne débutée à Amsterdam (Pays-Bas) à la mi-mars et avant de réembarquer en 2002 pour Tokyo, Londres, Rome, Los Angeles. Triptyk, spectacle en trois temps qui s'inspire de la musique de Stravinsky (*Le Sacre du printemps*, la *Symphonie de psaumes*, œuvres enregistrées sous la direction de Pierre Boulez entrecoupées d'une partition du compositeur et chef d'orchestre français, *Dialogue de l'ombre double*) met en scène les *« évolutions »* (*Le Monde* du 7 octobre 2000) de quatorze cavaliers, de huit *« virtuoses »* du Kalaripayatt et de vingt et un chevaux. En trois étapes successives, *« païenne »*, *« philosophique »*, *« sacrée »*, Triptyk trace le *« long chemin »* qui mène de l'obscurité à la lumière.

Théâtre équestre Zingaro, 176, avenue Jean-Jaurès, Aubervilliers (Seine-Saint-Denis). Mo Fort-d'Aubervilliers. 20 h 30, mardi, mercredi, vendredi, samedi ; 17 h 30, dimanche ; relâche lundi et jeudi. Jusqu'au 15 mars. Restauration possible avant et après les représentations. Tél. : 08-92-68-18-91 (2, 21 F la minute) ou magasins FNAC. De 140 F à 220 F (hors taxes). Quelques places à 50 F sont mises en vente chaque soir pour les chômeurs, RMistes, étudiants de moins de 26 ans.

GUIDE

TROUVER SON FILM

Tous les films Paris et régions sur le Minitel, 3615 LEMONDE, ou tél. : 08-36-68-03-78 (2,23 F/min).

ENTRÉES IMMÉDIATES

Le Kiosque Théâtre : les places de certains des spectacles vendues le jour même à moitié prix (+ 16 F de commission par place).

Place de la Madeleine et parvis de la gare Montparnasse. De 12 h 30 à 20 heures, du mardi au samedi ; de 12 h 30 à 16 heures, le dimanche.

Berg et Beck

de Robert Bober, avec François Clavier.

Musée d'Art et d'Histoire du judaïsme, 71, rue du Temple, Paris-3e. Mo Hôtel-de-Ville. A partir du 5 décembre. 20 h 30, les mercredi, jeudi, samedi ; 16 heures, le dimanche ; 19 heures, le mardi. Tél. : 01-53-01-86-48. 70 F et 100 F. Jusqu'au 30 décembre.

Compagnie Cirkus Cirkör, Compagnie Orionteatern

Grande Halle de La Villette, 211, av. Jean-Jaurès, Paris-19e. Mo Porte-de-Pantin. 20 h 30, les 5, 6 ; 16 heures, le 9. Tél. : 01-40-03-75-75. 90 F, 110 F.

RÉGIONS

Ay ! Quixote

d'après Miguel de Cervantes Saavedra, mise en scène d'Omar Porras.

Bourges (Cher). Maison de la culture, place André-Malraux. 19 h 30, le 6 ; 20 h 30, le 7. Tél. : 02-48-67-74-70. De 60 F à 140 F.

A Streetcar Named Desire

de Previn. Patrick Summers (direction), Anja Sündermann (mise en scène).

Strasbourg (Bas-Rhin). Opéra national du Rhin, 19, place Broglie. 20 heures, les 6, 8, 10, 15 et 17. Tél. : 03-88-75-48-23. 72,15 F et 347,65 F.

DÉPROGRAMMATION

Le concert de Yann Tiersen initialement prévu le 7 décembre à 20 h 30 au centre culturel Jean-Arp, à Clamart, est reporté au 8 décembre, même heure, même lieu. Tél. : 01-41-90-17-02.

EN VUE

■ Le Bangladesh a rendu samedi 1er décembre un hommage national à **George Harrison**, héros de l'indépendance pour avoir organisé un concert en 1971 en faveur de l'ex-Pakistan oriental.

■ **Fred Zohouri** et **George Rethati**, promoteurs américains, veulent construire à Pompano, station balnéaire de Floride, deux tours Eiffel jumelles, plus hautes que l'original.

■ Deux mille personnes ont proposé, vendredi 30 novembre, dans les rues de Cali, de remplacer comme otage un sous-officier de police séquestré par les Forces armées révolutionnaires de Colombie, pour lui permettre de voir son fils atteint d'un cancer en phase terminale : il y a déjà deux mois l'enfant n'avait pu se déplacer jusqu'à la zone contrôlée par les rebelles, comme l'exigeait leur chef **Manuel Marulanda**, pour lui prouver son état de santé.

■ Après s'être attirée les foudres des pays arabes en signant un accord de coopération militaire avec Israël, la Turquie vient d'annuler le marché d'une compagnie privée israélienne pour la modernisation de ses chars M-60, en raison d'*« un désaccord persistant sur le montant du contrat »*.

■ La commission des droits de l'homme de l'Assemblée générale des Nations unies a adopté, vendredi 30 novembre, par 71 voix pour, une résolution qui déplore les exécutions publiques, les décapitations et les lapidations en Iran. Et 52 voix contre.

■ *« Ici, le roi **Mohammed Zaher Chah** possédait une ferme, une étable avec des frisonnes, des normandes et des charolaises, 200 000 pigeons et 2000 jireebs (400 hectares) de bonne terre arrosés par des puits et des canaux d'irrigation ; des pêchers, des pommiers, des fruits exotiques, 30 000 pieds de vigne et des essences d'arbres rares que gardaient des lévriers afghans »*, se souvient **Said Khalil** devant l'étable criblée d'éclats d'obus, la cage du tigre où des roquettes sont stockées, la piscine vide jonchée de douilles et le pigeonnier en ruine où s'engouffre le vent de la plaine de Chomali.

■ *« Des jeans ou des jupes ne seront pas non plus d'une grande utilité »*, estiment les organisations d'aide humanitaire qui trouvaient que le beurre de cacahuète contenu dans les rations larguées sur l'Afghanistan ne convenait pas aux habitudes alimentaires de la population.

■ En désaccord avec l'association des « Petites Personnes d'Amérique », **David Flood**, qui se harnache lui-même et apporte son matelas, a porté plainte auprès d'un tribunal de Tampa en Floride contre l'interdiction des « lancers de nains » dans les bars.

Christian Colombani

Les médiologues défrichent l'inconscient automobile

« Chaque mode de transport véhicule, implicitement, une vision du monde », estime Régis Debray, directeur des « Cahiers de médiologie », dont la douzième édition analyse en détail la symbolique de la voiture

L'AUTOMOBILE est une machine tellement célébrée qu'elle a tendance à toujours tirer la couverture à elle. On se pâme devant l'objet-bagnole ou on le vilipende, mais on se penche rarement sur les représentations sociales qu'il engendre. La voiture reste une affaire de technicien ou d'économiste ; peu de sociologues s'y intéressent, les philosophes la méprisent et rares sont les historiens à se passionner pour elle.

La douzième édition des *Cahiers de médiologie* offre un éclairage inhabituel, rafraîchissant. *« Nous savons beaucoup mieux comment on produit l'automobile que ce qu'elle produit elle-même, sans crier gare »*, résument les auteurs. Ils ont rassemblé une trentaine de textes issus d'un récent colloque, conduit par Régis Debray et Marc

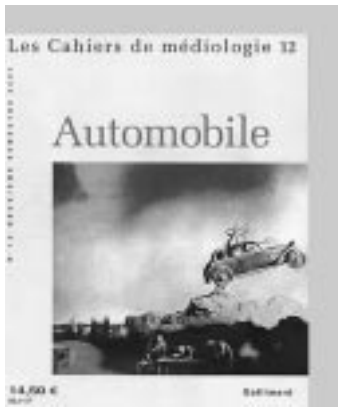

Guillaume, sous l'égide du Laboratoire de l'économie du transport et de la faculté de philosophie de Lyon-III. *« Chaque mode de transport véhicule, implicitement, une vision du monde »*, rappelle Régis Debray, qui classe la voiture dans le camp de *« l'idéologie libérale de la privatisation du bonheur, de la concurrence et du libre-choix individuel »*. Le train serait par essence social-démocrate, le vélo libertaire-protestant-alternatif et la péniche écolo-girondine.

« DÉCLENCHEUR D'IMAGINAIRE »

« Acteur du collectif viscéralement réfractaire aux raisons du collectif », le conducteur baigne dans un imaginaire riche et contradictoire. La sensibilité à l'insécurité routière – on ne s'en plaindra pas – s'aiguise alors que les routes sont tendanciellement plus sûres (au cours des trente dernières années, le nombre de tués a été divisé par 2,5 pendant que le trafic doublait). *« Déclencheur d'imaginaire »*, l'auto forme *« un cocktail symbolique favorisant sans doute l'excès dans la conduite »*, mais, estime le philosophe Jean-Jacques Wunenburger, la satisfaction de cet imaginaire assure peut-être une *« régulation indirecte de la violence collective »*.

Les pays qui sont parvenus à diminuer les accidents de la route connaissent en effet *« des pics de violence dans d'autres registres de comportement (la Suède a le taux de suicide le plus fort d'Europe) »*. De même, les voitures polluent beaucoup moins qu'auparavant, mais la sensibilité à l'environnement et l'abaissement continu des seuils d'alerte nous convaincraient presque du contraire.

Les médiologues nous apprennent que, longtemps perçue comme contradictoire avec l'ascétisme chrétien, mais indispensable à l'exercice sacerdotal, l'auto fut source de tensions au sein du clergé. Ils enrichissent aussi la réflexion sur le parallèle entre femme et automobile. Machiste, l'auto ? Elle a pourtant déployé davantage d'efforts que la télévision, la photographie ou le téléphone, pour plaire aux dames. Ces dernières années, elle a adopté des valeurs résolument *« féminines »* (formes rondes, non-agressivité, sécurité). La voiture est également, c'est bien connu, un moyen de transports amoureux. Dans les pays industrialisés, il apparaît que *« la plupart des jeunes filles, depuis deux ou trois générations, perdent leur virginité sur la banquette arrière d'une automobile »*.

Caméléon social, l'auto doit d'une certaine manière réinventer sa libido. Le pilote d'autrefois *« prenait son plaisir dans le bruit, les vibrations et les odeurs fortes de sa machine, dans une certaine réalité rugueuse à étreindre »*, rappelle l'urbaniste Guy Marcon. Bien installé dans sa *« bulle communicante »*, le conducteur moderne aspire aujourd'hui à être relié en permanence au monde extérieur (téléphone, instruments de navigation par GPS) et apprécie son véhicule comme un objet fonctionnel également capable d'exprimer ses modes de vie et son individualité. Le frisson automobile de demain sera moins physique et plus cérébral.

Jean-Michel Normand

★ ***Les Cahiers de médiologie*, n° 12, « Automobile », Gallimard, 320 pages, 14,50 €, 95,11 F.**

DANS LA PRESSE

LE FIGARO
Ivan Rioufol

■ C'est officiel : la justice ne tourne pas rond. Jacques Chirac en fait désormais une affaire d'Etat. *(...)* C'est la nouvelle loi Guigou sur la présomption d'innocence qui est dans le collimateur du président de la République. *(...)* Toutefois, ouvrir le procès de la loi Guigou, qui n'a pas un an d'application, conduit au préalable à s'interroger sur les capacités du législateur à édicter des lois utiles. Reconnaissons que ce texte, porté par la gauche, n'aura pas été combattu par la droite. L'opposition parlementaire s'est abstenue ou a approuvé. C'est une loi mal évaluée, mal préparée, mal conçue, qui a été avalisée. Elle devra probablement subir des aménagements rapides, tant le poids du débat électoral sur la sécurité a rendu incompréhensible le moindre laxisme judiciaire. Reste à savoir si un texte plus souple, moins contraignant, suffira à faire marcher d'un même pas justice et police.

L'INDÉPENDANT
Bernard Revel

■ La paix a déserté le Proche-Orient. Elle n'est plus désirée. A Jérusalem, à Gaza, à Damas, on n'entend plus que des paroles de mort. Des deux côtés, la haine n'a fait que se développer, ruinant les maigres avancées d'un processus dont plus personne ne veut et atteignant, après quatorze mois d'une deuxième intifada, un point de non-retour. Quand on ne veut plus réfléchir aux causes d'un conflit, quand on n'a que des accusations à se jeter à la face, quand les discours ne sont que menaces, il n'y a plus rien à espérer. Quand la haine est le moteur du dialogue, il n'y a pas d'autre issue que la guerre.

LCI
Pierre-Luc Séguillon

■ Arafat est-il le plus grand obstacle à la paix au Proche-Orient ? La moitié du cabinet israélien en est persuadée. L'état-major de l'armée en est majoritairement convaincu. Et le premier ministre israélien est trop évidemment tenté d'user des tragiques attentats du week-end pour justifier un démantèlement de l'Autorité palestinienne et une élimination de Yasser Arafat. *(...)* Laisser le premier ministre israélien succomber à cette tentation radicale serait pourtant, de la part des Etats-Unis et des Européens, une grave erreur. L'élimination de Yasser Arafat ne pourrait qu'installer plus encore la région dans la guerre. *(...)* Plutôt que de reprocher sans cesse au président de l'Autorité palestinienne de ne pas combattre ses extrémistes, il conviendrait de lui redonner des raisons politiques de le faire.

gandi.net, altern.net, gitoyen.net

Les pionniers du Net alternatif non marchand veulent investir leurs profits dans la presse-papier

A FORCE DE PARLER des déboires des dotcoms, on oublie souvent les succès commerciaux des *« dotnets »*, les start-up techniques qui, en coulisse, contribuent au bon fonctionnement de l'Internet et améliorent constamment ses performances. Ainsi, la société française Gandi (*Le Monde* du 14 juin 2000), l'un des nombreux *« registrars »* habilités à vendre des noms de domaine en .com, .net, .org et .info, va dégager en 2001 près d'un million d'euros de bénéfices, alors qu'elle emploie seulement huit personnes – les quatre associés, qui y travaillent à temps partiel, et quatre salariés.

Ce résultat est une surprise pour Valentin Lacambre, pionnier de l'Internet alternatif non marchand, et fondateur de Gandi, ainsi que de l'hébergeur Altern et de l'opérateur télécom Gitoyen : *« C'est bizarre ce qui arrive, je n'avais pas prévu de faire de la thune avec ça, ce n'était pas le but, je crois que nous sommes les moins chers du monde. »* Cela dit, cet argent est le bienvenu : *« Avec mon associé Laurent Chemla, on s'est dit : soit on se barre à la campagne avec le fric, soit on considère que c'est un trésor de guerre, à utiliser pour faire des trucs chouettes. »* Après réflexion, les deux amis décident que, en cette fin 2001, le truc le plus chouette serait de créer un nouveau magazine, non pas sur le Net, mais un magazine-papier vendu en kiosque : *« Nous allons financer un vrai journal d'opinion, qui soit vraiment de gauche. Elle est où, aujourd'hui, la presse non guerrière ? Nulle part. Qui s'est vraiment battu contre la loi ultrarépressive sur la sécurité quotidienne ? Qui se bat aujourd'hui contre les clauses liberticides contenues dans le projet de loi sur la société de l'information ? Personne. Ce sera notre rôle. »*

Cela dit, MM. Lacambre et Chemla savent que, comme l'Internet, la presse est un métier qui ne s'apprend pas en un jour : *« Pas question pour nous d'avoir de responsabilités éditoriales, nous laisserons ça au secteur associatif, qui a beaucoup de choses à dire. Nous sommes en contact avec une vingtaine de personnes venues des réseaux alternatifs, des fanzines Internet et même de la presse classique. »* Bien sûr, le futur magazine, probablement un bimensuel, ne fonctionnera pas comme une entreprise de presse ordinaire : *« Ce sera un journal en participation, on ne créera pas de SARL. Les journalistes ne seront pas salariés, ils toucheront un pourcentage sur les ventes. »* Titre de travail provisoire : ./, lire point-barre.

Yves Eudes

SUR LA TOILE

MALENTENDANTS

■ « L'œil et la main », l'émission de télévision de La Cinquième destinée aux sourds et aux malentendants, a ouvert un site d'information et de documentation.
www.lacinquieme.fr/oeiletmain

GRANDE-BRETAGNE

■ Selon une étude réalisée par le centre national de recherche sociale de Grande-Bretagne, près d'un tiers des internautes britanniques font partie d'un mouvement associatif ou d'un groupe politique, contre seulement le quart dans l'ensemble de la population. Selon le centre, ce résultat prouverait que l'usage de l'Internet n'entraîne pas de désocialisation, bien au contraire. – *(Reuters.)*

RUSSIE - ÉTATS-UNIS

■ L'informaticien russe Dmitri Sklyarov, retenu contre son gré en Californie depuis juillet dernier, car la société russe pour laquelle il travaille vend sur Internet un logiciel permettant de déverrouiller les livres numériques *(Le Monde* du 11 septembre), ne sera pas jugé avant le printemps prochain. La date définitive du procès sera annoncée le 15 avril 2002.

Abonnez-vous au Monde pour 26,35 € (172,84 F) par mois

Bulletin à compléter et renvoyer accompagné de votre relevé d'identité bancaire ou postal à :
***LE MONDE*, Service Abonnements - 60646 Chantilly Cedex**

Oui, je souhaite recevoir *Le Monde* pour **26,35 €** (172,84 F) par mois par prélèvement automatique.

❑ M. ❑ Mme Prénom : ..... Nom : .....
Adresse : .....
Code postal : |_|_|_|_|_| Localité : .....
Offre valable jusqu'au 31/12/2001 en France métropolitaine pour un abonnement postal. 101MQPAE

Autorisation de prélèvements

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à effectuer sur ce dernier les prélèvements pour mon abonnement au journal *Le Monde.*

Je resterai libre de suspendre provisoirement ou d'interrompre mon abonnement à tout moment.

Date : .....
Signature :

IMPORTANT : merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal, à votre autorisation. Il y en a un dans votre chéquier.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
N° 134031

ORGANISME CRÉANCIER : ***LE MONDE***
21 bis, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05

TITULAIRE DU COMPTE A DÉBITER
Nom .....
Prénom .....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

NOM ET ADRESSE DE L'ÉTABLISSEMENT
DU COMPTE A DÉBITER *(votre banque, CCP ou Caisse d'épargne)*
.....
.....
N° .....rue .....
Code postal |_|_|_|_|_| Ville .....

DÉSIGNATION DU COMPTE A DÉBITER
Code Etablissement | Code Guichet | N°de compte | Clé RIB

Pour tout renseignement concernant le portage à domicile, le prélèvement automatique, les tarifs d'abonnement, etc :
Téléphonez au 01.42.17.32.90 de 8h30 à 18h du lundi au vendredi.
Pour un changement d'adresse ou une suspension vacances, un numéro exclusif : 0 803 022 021 (0,99FTTC/min)

"*Le Monde*" (USPS=0009729) is published daily for $ 892 per year "*Le Monde*" 21, *bis*, rue Claude-Bernard 75242 Paris Cedex 05, France, periodicals postage paid at Champlain N.Y. US, and additionnal mailing offices, POSTMASTER : Send address changes to IMS of N.Y. Box 15-18, Champlain N.Y. 129 19 1518
Pour les abonnements souscrits aux USA : INTERNATIONAL MEDIA SERVICE, Inc. 3330 Pacific Avenue Suite 404 Virginia Beach VA 23-451-2983 USA - Tél. : 800-428-30-03

Bœuf-carottes et vieilles ficelles

par Dominique Dhombres

LE REPÈRE, c'est la moustache grise de Jean Rochefort, flic fataliste, esthète et fin diseur, qui n'a jamais de menottes sur lui *« parce que ça froisse les costumes »* et constate que, *« de nos jours, un poulet ferait n'importe quoi pour quelques frites »*. Bon, ce n'est pas renversant, mais ce n'est pas nécessairement ce qu'on demande à une fiction du lundi soir sur TF 1, par temps froid et humide, entre un attentat en Israël et un massacre de prisonniers en Afghanistan. On est sur des rails, comme jadis dans « Les cinq dernières minutes », quand la France entière attendait haletante que Raymond Souplex prononce la formule magique *« Bon sang, mais c'est bien sûr ! »*, signe infaillible qu'il avait enfin trouvé l'assassin. Josée Dayan a recours aux vieilles ficelles, aux dialogues écrits sur mesure pour des acteurs aux visages familiers, et à ce ressort inusable, le duo de policiers que tout oppose en apparence, mais qui évidemment forment une équipe du tonnerre. C'était hier soir « Les bœuf-carottes » sur TF 1. Pour ceux qui l'ignoreraient encore, les « bœuf-carottes » sont ces flics chargés de démasquer les turpitudes de leurs collègues, ainsi appelés parce qu'ils font mijoter leurs suspects à petit feu, bref la « police des polices ». On n'en est pas à un cliché près. Ils tombaient en rafales, hier soir, et on ne s'en portait pas plus mal.

Ils sont donc deux : le vieux commissaire, nœud papillon et écharpe mauve, et le jeune inspecteur, blouson de cuir élimé et bonnet de laine. Jean Rochefort et Philippe Caroit. Il y a aussi les ripoux, bien sûr. Oui, mais pour l'un d'entre eux, on comprend vite que c'est pour le bon motif, pour sauver un enfant gravement malade. De toute façon, il avait une bonne tête. Il ne pouvait pas être entièrement mauvais. On s'inquiète juste ce qu'il faut sur la solidité du couple formé par le jeune inspecteur et la belle Ingrid Chauvin. Finalement, l'épouse se révèle parfaitement fidèle, le ripoux avéré est tué, le ripoux pour la bonne cause laissé en liberté, et les deux « bœuf-carottes » triomphent. On s'y attendait un peu, à vrai dire, c'est même ce qui fait le charme de ce genre de séries policières.

Entre-temps, on a eu droit aux remarques philosophiques de Jean Rochefort sur la vie, les femmes et les couleurs, y compris celles de la peinture des bureaux. L'indispensable scène d'action dans un terrain vague entre deux rames du RER ne se prend pas trop au sérieux. Les jouets d'enfants y sont plus efficaces que les gros calibres. Allons, pour un lundi soir, on a vu pire.

MARDI 4 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

20.50 Vie privée, vie publique. Papa, maman, mon psy et moi. **France 3**
22.15 Malraux, un aventurier de la culture. **TV 5**

MAGAZINES

19.00 Archimède. **Arte**
19.00 Explorer. Les Meerkats Américains. Pharaons, voyage vers l'éternité. **National Geographic**
20.50 Ça me révolte ! **M 6**
21.00 Chacun son monde : le sens du voyage, le voyage des sens. Invité : Jacques Perrin. **Voyage**
22.35 Rock Press Club. Spécial Mick Jagger. **Canal Jimmy**

DOCUMENTAIRES

19.00 Pilot Guides. L'Allemagne. **Voyage**
19.00 Biographie. F. Scott Fitzgerald. **Chaîne Histoire**
19.10 L'Edition sous l'Occupation. **Histoire**
19.20 Les Défis de la vie. [1/12]. La venue au monde. **Planète**
19.45 Les Mystères de l'Histoire. Le mythe de l'Inquisition espagnole. **La Chaîne Histoire**
20.00 Journal de voyage avec André Malraux. [2/13]. Promenades imaginaires dans Florence. **Histoire**
20.25 Les Grands Parcs canadiens. Le Parc national Forillon. **Odyssée**
20.45 Thema. Mohammed VI. Le pari d'un jeune roi. **Arte**
20.50 Le Dernier Jour. Natalie Wood. **Odyssée**
20.55 La Maison des rêves. **Muzzik**
21.00 Eyadéma, président, tirailleur, général. **Histoire**
21.00 Edgar Degas. **Mezzo**
21.00 L'Okavango. **National Geographic**
21.45 Ache Lhamo, l'opéra tibétain en exil. **Odyssée**
21.55 Henry de Montherlant. [1/3]. **Histoire**
21.55 Thema. El Batalett, femmes de la Médina. **Arte**
22.00 Retour sur l'Everest. **National Geographic**
22.05 Biographie. Khomeiny, l'ayatollah de la terreur. **La Chaîne Histoire**
23.00 Music Planet. Britney Spears. **Arte**
23.05 Les Défis de la vie. [1/12]. La venue au monde. **Planète**
23.35 14-18, les derniers témoins. [n°4]. **La Chaîne Histoire**
23.40 Les Vagabonds du rail. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

20.00 Volley-ball. Ligue des champions masculine. Paris Volley - Maaseik. **Pathé Sport**
20.15 Football. Ligue des champions. Real Madrid - Panathinaïkos. **Canal + vert**
20.45 Football. Ligue des champions. Arsenal - Juventus Turin. **Canal +**

DANSE

19.45 Still Here. Chorégraphie de Bill T. Jones. Avec Odetta, le Lark String Quartet et Bill Finizio. **Muzzik**

MUSIQUE

19.35 Œdipe Roi. Opéra de Stravinsky. Par l'Orchestre du Saito Kinen, dir. Seiji Ozawa. **Mezzo**
21.55 Claudio Abbado dirige Hindemith et Stravinsky. Par le Mahler Chamber Orchestra. **Muzzik**
22.05 Pergolèse. *Stabat Mater.* Avec Katia Ricciarelli (soprano). Par l'Orchestre de la Scala de Milan, dir. Claudio Abbado. **Mezzo**
23.15 Street Scene. Opéra de Weill. Par l'Orchestre de la Staatsphilharmonie Rheinland-Pfalz, dir. James Holmes. **Mezzo**

THÉÂTRE

23.20 Fausse adresse. Pièce de Luigi Lunari. **Festival**

TÉLÉFILMS

21.00 La Deuxième Chance. Charles Dutton. **Paris Première**
22.50 Harcèlement sur le Web. Jorge Montesi ○. **M 6**

SÉRIES

20.40 Friends. Celui qui aimait les cheesecakes (v.m.) ◇. **Canal Jimmy**
23.10 Les Chemins de l'étrange. Handshake. **13ème RUE**

FILMS

15.50 Il était une fois en Chine ■■
Tsui Hark (Hongkong, 1991, 135 min) ○. **CineCinemas 1**
16.20 Children of the Damned ■■
Anton Leader (Grande-Bretagne, 1964, 85 min) ◇. **CineClassics**
16.40 Si je t'aime, prends garde à toi ■■
Jeanne Labrune (France, 1998, 105 min) ◇. **Cinéstar 2**
17.45 L'Ami de mon amie ■■
Eric Rohmer (France, 1987, 100 min) ◇. **Cinétoile**
18.25 Van Gogh ■■■
Maurice Pialat (France, 1991, 155 min) ◇. **Cinéstar 2**
19.05 Fantasia ■■
Ford Beebe, James Algar, Norman Ferguson, Wilfred Jackson et Hamilton Luske, Paul Satterfield, Samuel Armstrong, Bill Roberts (1940, 105 min). **Disney Channel**
20.30 Tintin et le mystère de la Toison d'Or ■
Jean-Jacques Vierne (France, 1961, 90 min) ◇. **Canal J**
20.50 Loch Ness ■
John Henderson (Etats-Unis, 1995, 105 min) ◇. **France 2**
20.55 L'Histoire d'Adèle H ■■■
François Truffaut (France, 1975, 95 min) ○. **TMC**
21.00 Il était une fois en Amérique ■■
Sergio Leone (Etats-Unis, 1984, 220 min) ◇. **Cinétoile**
22.25 Au-delà de la gloire ■■■
Samuel Fuller (Etats-Unis, 1979, 115 min) ○. **CineCinemas 3**
23.40 Elle court, elle court, la banlieue ■■
Gérard Pirès (France, 1972, 95 min) ◇. **Canal Jimmy**

0.05 The Bad Sister ■
Hobart Henley. Avec Conrad Nagel, Sidney Fox, Bette Davis (Etats-Unis, 1931, v.o., 110 min) ◇. **CineClassics**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

17.25 Melroce Palace.
18.20 Star Academy. En direct.
18.52 L'euro ça compte.
18.55 Le Bigdil.
19.50 Météo, Journal, Météo.
20.55 Un amour de sorcière Film. René Manzor.
22.50 Le Temps d'un tournage.
22.55 Vis ma vie.
0.30 Les Coulisses de l'économie.

FRANCE 2

18.00 70's Show ◇.
18.30 Friends ◇.
19.00 On a tout essayé.
19.50 Un gars, une fille.
20.00 Journal, Météo.
20.50 Loch Ness ■ Film. John Henderson ◇.
22.35 Fallait y penser.
0.40 Journal, Météo.
1.05 Ciné-club. Cycle Stars exotiques et chantantes. Victoire de jeunesse ■■ Film. Ahmed Badrakhan (v.o.) ◇.

FRANCE 3

18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.45 La Santé d'abord.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 La Vie à deux.
20.50 Vie privée, vie publique. Papa, maman, mon psy et moi.
22.45 Météo, Soir 3.
23.15 Boogie Nights ■■ Film. Paul Thomas Anderson ○.
1.45 Libre court. Hommage au Festival de Clermont-Ferrand.

CANAL +

17.30 Agrippine.
17.55 Football.
► En clair jusqu'à 20.15
19.55 Le Journal.
20.00 + de sport.
20.05 La Grande Course.
20.15 Football. Ligue des Champions. **20.45** Arsenal - Juventus Turin. **22.45** Les autres rencontres de la soirée.
23.30 Hurricane Carter Film. Norman Jewison (v.o.) ○.

ARTE

19.00 Archimède.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Histoires de familles [2/6].
20.45 Thema. Maroc : le roi, l'islam et le progrès. **20.45** Mohammed VI. Le pari d'un jeune roi. **21.40** Le Dessous des cartes. Le Sahara occidental. **21.55** El Batalett, femmes de la Médina.
23.00 Music Planet. Britney Spears.
23.55 Bob et Margaret. Bouquins et potins.
0.20 Ayez donc des gosses !
0.50 The Grotesque ■ Film. John-Paul Davidson.

M 6

17.55 Le Flic de Shanghai ◇.
18.55 Charmed ◇.
19.54 6 minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ◇.
20.39 Un jour à part.
20.40 Décrochages info, Caméra café.
20.50 Ça me révolte !
22.50 Harcèlement sur le Web. Téléfilm. Jorge Montesi ○.
0.35 Turbo sport. Rallye du Var.
1.00 Poltergeist, les aventuriers du surnaturel. Eaux troubles ○.

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Perspectives contemporaines. *Le funiculaire*, d'Odön von Horvath.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes.
22.30 Surpris par la nuit. Pierre Tal-Coat.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Un mardi idéal.
22.00 En attendant la nuit.
23.00 Jazz, suivez le thème. The More I See You.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-Vous du soir. Œuvre de Haydn, Clementi.
20.40 Concert. Par l'Orchestre de Paris, dir. Christoph Eschenbach, Julia Fischer, violon : Œuvres de R. Schumann, Mozart.
22.25 Les Rendez-Vous du soir (suite). Œuvres de Chausson, Debussy, Ravel, Ibert.

TELEVISION

France 3

20.50 Vie privée, vie publique
A quoi servent les psychanalystes ? Faut-il passer sur le divan d'un psy pour avancer dans la vie de manière équilibrée ? Telles sont les questions abordées par Mireille Dumas ce soir. Entre un micro-trottoir et un reportage sur la thérapie par le rire, les invités (Guy Bedos, Agnès Soral, Jean-Jacques Beinex, Pascale Leroy...) livrent leur témoignage, racontent leurs tourments.

Arte

20.45 Thema : Maroc
Une excellente soirée thématique, ouverte par un utile état des lieux sur le Maroc, dressé par Séverine Labat et Jean-Michel Vennemani, auteurs du documentaire « Les défis de Mohammed VI ». En complément, *El Batalett, femmes de la Médina,* un film intimiste de la réalisatrice d'origine marocaine Dalila Ennadre, portrait chaud de quelques mères marocaines dans le quartier de Casablanca.

CineClassics

0.05 The Bad Sister ■
C'est la fête à Bette Davis sur CineClassics en décembre. Avec un cycle de six films, dont le premier, resté inédit en France, est une curiosité. Après des débuts au théâtre, elle venait de signer un contrat avec Universal et tenait son premier rôle au cinéma dans l'adaptation d'un drame familial de Booth Tarkington. La débutante manifeste un tempérament dramatique qui ne demande qu'à s'affirmer.

MERCREDI 5 DÉCEMBRE

GUIDE TÉLÉVISION

DÉBATS

22.05 Projection publique. Le climat dans tous ses états ? **TSR**
1.00 Face à face. **LCI**

MAGAZINES

14.10 Cas d'école. L'éducation artistique à l'école. **La Cinquième**
16.15 VLAM, Vive la musique. **La Cinquième**
17.00 Les Lumières du music-hall. Odette Laure. Gérard Lenorman. **Paris Première**
19.00 Chacun son monde : le sens du voyage, le voyage des sens. Invité : Jacques Perrin. **Voyage**
19.00 et 1.00 Explorer. Courses sous-marines. La folie du hareng. Le floc : Palais à vendre. **France 3**
21.05 Faits divers. Vérités et mensonges. **TV 5**
22.30 Ça se discute. Les voisins sont-ils faits pour s'entendre ? **France 2**
22.30 Soirée tendances. Paris dernière. Invités : Denis Hopper ; Arielle ; Partick Sabatier. **Paris Première**
23.20 Culture et dépendances. Les empêcheurs de gouverner en rond. Invités : Michel Piccoli ; Claude Allègre ; Raymond Barre ; Stéphane Pocrain ; Yamina Benguigui ; Christiane Taubira ; Jean-François Mattei. **France 3**
23.40 Good As You. Le PACS à l'Assemblée. Théâtre : Les amis de monsieur. La campagne de prévention sida. **Canal Jimmy**
0.25 Later... with Jools Holland. Invités : M People ; Nick Lowe ; Ben Harper ; Le Mystère des voix bulgares. **Canal Jimmy**
1.00 Des mots de minuit. Invités : Jean Nouvel ; Bulle Ogier ; Paris Jazz Band. **France 2**
1.00 Les Dossiers de l'Histoire. L'Armée rouge [1/3] : Les guerres civiles. **France 3**

DOCUMENTAIRES

17.10 Azuquita, le petit sucre de la salsa. **Muzzik**
17.10 Les Mystères de l'Histoire. L'épopée des colons de l'Oklahoma. **La Chaîne Histoire**
17.30 Voyage pratique. Mexique, côte Caraïbes. **Voyage**
17.35 L'Histoire du monde. Les Derniers Gardiens de phare. **Odyssée**
17.40 Une histoire de l'eau. [4/4]. **Histoire**
18.00 Hollywood Stories. Sandra Bullock et Brandon Lee. **Paris Première**
18.30 Van Dyck, dans l'ombre de Rubens. **Mezzo**
19.00 Connaissance. Le Gui, la magie d'une plante. **Arte**
19.00 Ceaucescu, la folie du pouvoir. **Histoire**
19.30 Le Dernier Jour. Natalie Wood. **Odyssée**
20.00 Journal de voyage avec André Malraux. [3/13]. **Histoire**
20.00 Les Oasis de l'Arctique. **Voyage**
20.00 Les Vagabonds de l'océan. **National Geographic**
20.15 Le Namib à dos de chameau. [3/6]. **Planète**
20.40 La Guerre en couleurs. La libération de la France. **La Chaîne Histoire**
20.45 Passeport beauté. **Planète**
20.45 Jean Cocteau cinéaste. **CineClassics**
21.00 Sacrifice à Pearl Harbor. **Histoire**
21.30 Civilisations anciennes. Rome et l'Antiquité. **Chaîne Histoire**
21.40 Jet-set. [2/6]. Monaco. **Odyssée**
21.45 Des animaux et des stars. Les dauphins avec Robin Williams. **Disney Channel**
22.00 Venus d'ailleurs. Les loups de l'ombre. **National Geographic**
22.10 Sur la route. Alvin Queen avec Clark Terry. **Muzzik**
22.15 Mémoires de l'Italie fasciste. [1/2]. Crimes oubliés. **Histoire**
22.25 Les Mystères de l'Histoire. Cléopâtre, au délà du mythe. **La Chaîne Histoire**
22.30 Sur la route des Incas. De la corrida à la Bolivie. **National Geographic**
22.35 Cocteau à la Villa Santo Sospir. **CineClassics**
23.05 Pilot Guides. Amsterdam. **Voyage**
23.10 The Souls of New York. [8e volet]. **Canal Jimmy**
23.15 Biographie. Buffalo Bill, l'homme de l'Ouest. **La Chaîne Histoire**
23.30 Pilleurs de sites. **Nat. Geographic**
23.55 Ache Lhamo, l'opéra tibétain en exil. **Odyssée**

SPORTS EN DIRECT

16.30 Handball. Championnat du monde féminin. France - Pays-Bas. **Pathé Sport**
18.00 Volley-ball. Ligue des champions masculine (1re journée, Poule D) : Istanbul - Tours. **Pathé Sport**
20.00 Handball. Championnat de D 1 (14e journée) : Montpellier - Créteil. **Eurosport**
20.30 Basket-ball. Euroligue masculine (7e journée, groupe D) : Asve - Partizan Belgrade. **Pathé Sport**
20.45 Football. Ligue des champions (2e phase, 2e journée, groupe A) : Nantes - Bayern Munich. **TF 1**

DANSE

23.45 Pulcinella. Chorégraphie de Heinz Spoerli. Musique de Stravinsky. Par le ballet de Bâle. **Mezzo**

MUSIQUE

19.10 Les Saisons, de Haydn. Enregistré au musée Bijloke, en 1990. Avec Krisztina Laki (soprano), Helmut Wildhaber (ténor), Peter Lika (basse). Par la Petite Bande, dir. Sigiswald Kuijken. **Mezzo**
20.35 et 23.35 Wieniaski. *Polonaise brillante* n° 1. Enregistré à Munich, en 1995. Avec Ingolf Turban (violon). Par l'Orchestre symphonique de la Radio bavaroise, dir. Lorin Maazel. **Mezzo**
21.00 Classic Archive. Enregistré en 1965 et 1968. Par le New Philharmonia Orchestra, dir. Carlo Maria Giulini. **Mezzo**
22.30 Musica. *Le Tour d'écrou.* Opéra de Bondy. Au théâtre du Jeu-de-Paume, en 2001, lors du Festival international d'art lyrique d'Aix-en-Provence. Par le Mahler Chamber Orchestra, dir. Daniel Harding au piano. **Arte**
23.05 Hommage à Duke, Ella et les autres. Avec Dee Dee Bridgewater. **Muzzik**
23.55 Jazz Open 1996. Avec Tim Hagans, trompette ; Javon Jackson, saxophone ténor ; Greg Osby, saxophone alto ; Kevin Hays, piano ; Essiet Essiet, basse ; Bill Stewart, percussions. **Muzzik**

TÉLÉFILMS

20.45 Thomas Mann et les siens. Heinrich Breloer [1/3]. **Arte**
20.45 Le Combat pour la vie. Larry Elikann. **RTL 9**
20.50 Les Petites Mains. Lou Jeunet. **France 2**
21.00 Un mariage de convenance. James Keach ◇. **Téva**
22.15 Le Rêve d'Esther. Jacques Otmezguine [1/2]. **TV 5**
22.25 La Mémoire dans la peau. Roger Young [2/2]. **TF 6**
22.40 Arrêt d'urgence. Denys Granier-Deferre ◇. **Téva**

SÉRIES

19.00 Ally McBeal. Main dans la main ◇. **Téva**
20.40 Star Trek, Deep Space Nine. Chimère (v.m.) ◇. **Canal Jimmy**
20.50 Once & Again. Flagrant délit. Rencontres. **M 6**
21.35 Twin Peak [8/12] ○. **13ème RUE**
22.25 New York Police Blues. La manière forte (v.m.) ○. **Canal Jimmy**
22.35 X-Files. Nous ne sommes pas seuls Gorge profonde ◇. **M 6**

FILMS

14.15 La Ligne rouge ■■
Terrence Malick (Etats-Unis, 1999, 165 min) ○. **CineCinemas 1**
15.15 Les Ailes de la colombe ■■
Benoît Jacquot (France, 1981, 95 min) ◇. **CineCinemas 3**
16.20 Le Patient anglais ■■
Anthony Minghella (It. - GB - EU, 1996, 155 min) ◇. **Cinéstar 1**
16.35 Les Quatre Filles du docteur March ■■
Gillian Armstrong (Etats-Unis, 1994, 120 min) ◇. **TPS Star**
16.40 Les 55 Jours de Pékin ■■
Guy Green, Andrew Marton et Nicholas Ray (Etats-Unis, 1963, 150 min) ◇. **TCM**
17.05 The Bad Sister ■
Hobart Henley (Etats-Unis, 1931, v.o., 105 min) ◇. **CineClassics**
18.50 Children of the Damned ■■
Anton Leader (GB, 1964, v.o., 90 min) ◇. **CineClassics**
19.30 La Cité de l'indicible peur ■■.
Jean-Pierre Mocky (France, 1964, 90 min) ◇. **Cinétoile**

21.00 Les Blessures assassines ■■
Jean-Pierre Denis. Avec Julie-Marie Parmentier, Sylvie Testud, Isabelle Renauld (France, 2000, 90 min) ◇. **Canal +**
21.50 Le Sang d'un poète ■
Jean Cocteau (France, 1930, 45 min) ◇. **CineClassics**

22.20 Van Gogh ■■■
Maurice Pialat. Avec Jacques Dutronc, Alexandra London (France, 1991, 155 min) ◇. **Cinéstar 2**
22.30 En quête des sœurs Papin ■■
Claude Ventura (France, 2000, 94 min) ○. **Canal +**
23.10 Shining ■■■
Stanley Kubrick (Etats-Unis, 1980, 120 min) ◇. **TCM**
23.20 Outland, loin de la Terre ■■
Peter Hyams (Etats-Unis, 1981, 105 min) ◇. **CineCinemas 2**
0.10 Yongary ■
Ki-duk Kim (Corée, 1967, v.o., 80 min) ◇. **Cinéfaz**
0.35 De Mayerling à Sarajevo ■■
Max Ophuls (France, 1940, 90 min) ◇. **Histoire**
0.35 Jeux de mains ■■
Mitchell Leisen (Etats-Unis, 1935, v.o., 80 min) ◇. **CineClassics**
0.55 Le Patient anglais ■■
Anthony Minghella (It. - GB - EU, 1996, v.o., 160 min) ◇. **Cinéstar 2**

PROGRAMMES

TÉLÉVISION

TF 1

13.50 Les Feux de l'amour.
14.40 Alerte Cobra.
15.25 L'Invincible. [1/2].
16.40 Alerte à Malibu.
17.25 Melrose Place.
18.20 Star Academy. Jeu.
18.55 Le Bigdil.
20.00 Journal, Tiercé, Météo.
20.35 Football. Ligue des champions. **21.00** Nantes - Bayern de Munich. En direct du Stade La Beaujoire-Louis Fonteneau à Nantes. **22.45** Manchester United - Boavista Porto.
0.30 Vol de nuit.

FRANCE 2

13.50 Derrick ◇
16.00 Mort suspecte ◇.
16.50 Un livre.
16.55 Premier rendez-vous.
17.30 Le Groupe.
18.05 That 70's Show ◇.
18.30 Friends ◇.
18.55 On a tout essayé.
19.55 et 20.45 **Tirage du Loto.**
20.00 et 0.35 **Journal, Météo.**
20.50 Les Petites Mains. Téléfilm. Lou Jeunet.
22.30 Ça se discute.
1.00 Des mots de minuit.

FRANCE 3

13.55 C'est mon choix.
15.00 Questions au gouvernement.
16.10 MNK.
17.35 A toi l'actu@.
17.50 C'est pas sorcier.
18.15 Un livre, un jour.
18.20 Questions pour un champion.
18.50 Le 19-20 de l'information, Météo.
20.10 Tout le sport.
20.20 La Vie à deux.
20.50 Des racines et des ailes.
22.45 Météo, Soir 3.
23.20 Culture et dépendances.
1.00 Les Dossiers de l'histoire. L'Armée rouge [1/3].

CANAL +

14.45 South Park ○.
15.10 Surprises.
15.20 Nostradamus. Téléfilm. Tibor Takacs ○.
16.50 Eddy Time.
► En clair jusqu'à 21.00
18.20 Divers et variés .
19.10 Le Journal.
19.25 + de cinéma.
19.50 Le Zapping .
19.55 Les Guignols de l'info.
20.05 Burger Quiz.
20.40 En quête de l'anneau.
20.45 Encore + de cinéma.
21.00 Les Blessures assassines ■■ Film. Jean-Pierre Denis ◇.
22.30 En quête des sœurs Papin ■■ Film. Claude Ventura ○.
0.05 Midnight + ○.
1.00 Une vie à deux Film. Rob Reiner ◇.

LA CINQUIÈME/ARTE

14.10 Cas d'école. L'éducation artistique à l'école.
15.15 Planète insolite. Le Sri Lanka et les Maldives.
16.15 VLAM, Vive la musique.
17.05 Va savoir. Sur le pont du Gard.
17.35 100 % question.
18.05 C dans l'air.
19.00 Connaissance. Le Gui, la magie d'une plante.
19.45 Arte info, Météo.
20.15 Histoires de familles. Maca mon amour [3/6].
20.45 Thomas Mann et les siens. Téléfilm. Heinrich Breloer [1/3].
22.30 Musica. *Le Tour d'écrou.* Opéra de Britten. Retransmis simultanément sur *France-Musiques.*
0.25 L'Homme traqué ■ Film. Vladimir Savelyev (v.o.).

M 6

13.35 M 6 Kid ◇.
17.30 Plus vite que la musique.
17.55 Le Flic de Shanghaï ◇.
18.55 Charmed ◇.
19.54 Le Six Minutes, Météo.
20.05 Madame est servie ◇.
20.39 Un jour à part.
20.40 Caméra Café.
20.50 Once & Again. Flagrant délit. **21.45** Rencontres.
22.35 X-Files. [pilote] Nous ne sommes pas seuls. **23.30** Gorge profonde ◇.
0.25 Drôle de scène. Invités : Maxime, Stéfan Cuvelier, Aïoli.
0.50 Ça me révolte !

RADIO

FRANCE-CULTURE

20.30 Fiction 30. *Les Tableaux d'une exposition*, d'Eva Almassy.
21.00 Mesures, démesures. Migration des esthétiques : les zones franches de la création musicale.
22.00 Journal.
22.10 Multipistes. A Clermont-Ferrand.
22.30 Surpris par la nuit. Julio Cortazar entre ciel et terre.
0.05 Du jour au lendemain.

FRANCE-MUSIQUES

20.00 Concert. Par le Chœur et l'Orchestre Les Arts Florissants, dir. William Christie, Nicola Wemyss et Hjördis Thébault : Œuvres de Delalande, Campra.
21.40 Le Tour d'écrou. Opéra de Benjamin Britten. Par l'Orchestre de chambre Gustav Mahler, dir. Daniel Harding.
0.00 Extérieur nuit.

RADIO CLASSIQUE

20.00 Les Rendez-vous du soir. Œuvres de Schubert, Brahms.
20.40 Cecilia Bartoli, mezzo-soprano. Œuvres de Gluck, Haydn, Vivaldi, Haendel.
21.55 Obéron. Opéra de Weber, par le Chœur de la Radio de Berlin et l'Orchestre symphonique de Berlin, Deon Van der Walt (Obéron), Inga Nielsen (Rezia).
0.00 Les Nuits de Radio Classique.

TELEVISION

France 2

20.50 Les Petites Mains
Calais, ses *Bourgeois* et sa dentelle. Si les *Bourgeois* se portent bien, la dentelle, elle, va mal. Si mal qu'un groupe d'ouvrières se retrouve, du jour au lendemain, au chômage. Andrée (Mireille Perrier), la quarantaine, ne peut s'y résigner. Mais que faire d'autre quand, pendant des années, on n'a connu que l'univers de la dentelle ? Ce joli film signé Lou Jeunet raconte la vie d'un monde en disparition.

Arte

20.45 Thomas Mann et les siens
Il faut être ambitieux pour raconter, en trois épisodes (mercredi, jeudi, vendredi), la vie des Mann, famille de grands écrivains allemands. De la fin de la République de Weimar à la montée du nazisme, la tribu Mann fut confrontée à des choix et chacun s'est engagé à sa façon. Séparés, exilés, les membres du clan se sont toujours retrouvés pour s'affronter et se diviser encore. Si *Les Buddenbrook* tient la chronique du déclin d'une famille de la grande bourgoisie hanséatique incarnée par le père de Thomas et Hinrich Mann, *Thomas Mann et les siens*, saga réalisée par Heinrich Breloer, raconte sur fond d'histoire l'ascension et la décadence de la génération qui suit, où se répètent névroses et pulsions suicidaires. La méthode de Heinrich Breloer est intéressante, mais le regard déçoit. Le réalisateur a privilégié l'aspect scandaleux de la famille, et on tombe dans le docu-mélodrame.

SIGNIFICATION DES SYMBOLES

Les codes du CSA
◇ Tous publics
○ Accord parental souhaitable
◇ Accord parental indispensable ou interdit aux moins de 12 ans
○ Public adulte
Interdit aux moins de 16 ans
◇ Interdit aux moins de 18 ans

Les cotes des films
■ On peut voir
■■ A ne pas manquer
■■■ Chef-d'œuvre ou classique

Les symboles spéciaux de Canal +
DD Dernière diffusion
♦ Sous-titrage spécial pour les sourds et malentendants

Le Monde

MERCREDI 5 DÉCEMBRE 2001

Mère et femmes

Par Pierre Georges

MÊME les terroristes ont une mère. Et c'est ainsi peut-être qu'ont réagi les téléspectateurs américains en voyant la maman de John Walker venir leur expliquer que son petit était un bon petit, « *un bon garçon timide et gentil* ». Et que si le bon garçon s'était fourvoyé, « *enrôlé dans le camp des talibans, c'est qu'il a subi un lavage de cerveau* ».

John Walker était, est sans doute un bon petit, un *good boy.* Mais du mauvais côté. Sa photo est partout désormais. Le visage émacié dévoré par une barbe, la chevelure genre abbé ou plutôt mollah Faria jeune. Et CNN l'a interviewé sur son lit d'hôpital. Pensez, en voilà une histoire, un combattant de Ben Laden, affirmant s'appeler « Abdoul Hamid » et né, en 1981, à Washington, bien américain et tout à fait chrétien, d'un père avocat et d'une mère infirmière.

John Abdoul Walker a été capturé, blessé mais vivant, après les trois jours de combats féroces qui ont suivi la mutinerie des prisonniers dans la forteresse de Qala-e-Janghi. Et très vite, les gens de l'Alliance du Nord et leurs conseillers américains faisant le tri ont constaté que celui-ci n'était pas un étranger protaliban, ou plutôt un combattant d'Al-Qaida comme les autres. Mais un citoyen américain, un « native ».

A vingt ans, converti à l'islam , étudiant en théologie dans une école religieuse de Quetta, au Pakistan, avant que de s'engager, selon ses dires, aux côtés d'Oussama Ben Laden, pour mener la « guerre sainte », voici une trajectoire qui ne s'inscrit pas tout à fait dans l'orthodoxie d'une histoire américaine conforme et convenable. Surtout que le jeune homme, avec la foi des convertis, tient de redoutables propos. Interrogé sur les attentats commis contre le World Trade Center et le Pentagone , John Abdoul a simplement dit : « *Oui, je soutiens ces attaques.* »

Voilà qui pourrait aggraver notablement son cas désormais judiciaire. Alors sa mère, son père aussi plaident déjà la cause du fils, passionné par l'humanitaire, voulant « aider les pauvres », et manipulé, disent-ils, comme on peut l'être à cet âge-là. La parole est à la défense, à la famille. Et c'est bien , même si elle doit se sentir un peu seule. Comme se sentiront seules les familles de deux autres jeunes Américains engagés dans cette affaire, si se confirme une dépêche du matin nous apprenant qu'après John Walker deux autres « Abdoul » des States auraient été capturés.

Toute transition étant ici impossible, changeons carrément de sujet pour noter que même les hommes politiques français ont une femme ou des femmes pour plaider leur cause. François Bayrou d'abord, qui pour la première fois en vingt-cinq ans de carrière politique, a demandé à son épouse, Babeth, de monter sur les tréteaux à ses côtés pour l'aider, à l'américaine justement, à lancer sa campagne présidentielle. Dame Babeth, aux dires des témoins, en fut toute bouleversée et émue. Et nous donc !

Autre initiative, celle des 2002 femmes, de gauche, adressant, en un compte calendaire rond et symbolique, une humble et cependant vibrante supplique présidentielle à Lionel Jospin. Au motif qu'il n'y aurait que lui. Bigre, c'est l'opéra des sirènes !

Des spécialistes du diagnostic prénatal annoncent une grève des échographies

Ils protestent ainsi contre l'arrêt Perruche confirmé par la Cour de cassation

MOINS d'une semaine après la confirmation, par la Cour de cassation, de la jurisprudence Perruche, qui permet d'indemniser les enfants nés handicapés après une faute médicale dans le dépistage des malformations fœtales (*Le Monde* du 30 novembre), plusieurs spécialistes du diagnostic prénatal annoncent qu'ils cesseront toute activité de dépistage des malformations au 1er janvier 2002.

« *La justice française vient de condamner des médecins à indemniser des enfants présentant un handicap lourd, à la place de la solidarité nationale, parce qu'ils n'avaient pas détecté ces anomalies alors que chacun sait que ces médecins ne sont pas responsables des maladies héréditaires*, écrivent-ils dans un texte adressé au *Monde. La seule faute de ces médecins est de n'avoir pas vu que ces maladies existaient, ce qui aurait permis à leurs parents d'interrompre la grossesse. Leur seule faute est de n'avoir pas pu prédire à 100 %, ce qui n'existe pas en médecine. Le préjudice des enfants est de n'avoir pas subi une interruption de la grossesse.* »

Selon les signataires de ce texte, rédigé à l'initiative des professeurs René Frydman (hôpital Antoine Béclère, Clamart) et Israël Nisand (CHU de Strasbourg), la décision de la Cour de cassation « *place les professionnels de la naissance dans une impasse éthique qui les empêche désormais de remplir sereinement leur mission d'accompagnement des couples en respectant leur choix* ».

Cette décision risque par ailleurs, toujours selon eux, « *d'amener les médecins à se préoccuper de plus en plus de leur propre protection plutôt que de celle de leur patient* ».

Confrontés à cette « *obligation de résultat* », les médecins du diagnostic prénatal et les échographistes se déclarent « *dans l'impossibilité de poursuivre leur travail, qui d'ailleurs deviendrait inassurable très rapidement.* »

Ils annoncent qu'ils cesseront toute leur activité de dépistage des malformations au 1er janvier et qu'ils ne participeront plus à l'activité des centres pluridisciplinaires de diagnostic prénatal « *dont le rôle apparaît désormais comme superflu* ». Ils expliquent enfin que cette grève durera « *jusqu'à ce que la loi dise, clairement, que nul n'est fondé de se plaindre du fait de sa naissance* ».

« *Nous avons lancé cette initiative lundi 3 décembre, lors de la journée internationale des personnes handicapées, à la veille de la réunion du collège national des gynécologues et obstétriciens français et quelques jours avant le Téléthon,* nous a déclaré le professeur Frydman. *Jamais comme aujourd'hui l'émotion et le désarroi n'ont été aussi grands dans notre profession. C'est aussi le cas dans tous les milieux prenant en charge les handicapés.* »

Ce texte a d'ores et déjà reçu le soutien des professeurs Jean-Marie Antoine (hôpital Tenon, Paris), Didier Lemery, Jean-Luc Pouly et Maurice Bruhat (Clermont Ferrand), René Rudigoz (CHU de Lyon), Françis Puech (CHU de Lille), Jean-Pierre Mares (Nîmes), Marc Dommergues et Axel Khan (hôpital Cochin, Paris).

Jean-Yves Nau

Vache folle : un cinquième cas humain diagnostiqué en France

L'INSTITUT national de veille sanitaire (InVS) a révélé, lundi 3 décembre, qu'un cinquième cas probable de la forme humaine de la vache folle (vMCJ) venait d'être identifié en France. Aucune précision n'a été donnée sur la victime. Le diagnostic ne pourra être confirmé qu'après son décès et le prélèvement d'une biopsie cérébrale. L'InVS précise aussi qu'à ce jour 81 personnes sont décédées en France des suites d'une maladie de Creutzfeldt-Jakob due à l'utilisation d'une hormone de croissance contaminée.

Le réseau national britannique de surveillance des maladies de Creutzfeldt-Jakob a pour sa part indiqué que 113 cas de vMCJ avaient été recensés au Royaume-Uni, soit deux cas de plus par rapport au mois dernier. Dans ce pays, 29 cas hautement probables ont été identifiés depuis le début de l'année contre 28 en 2000. Ces données confirment la tendance à la hausse : 15 cas avaient été recensés en 1999, 18 en 1998, 10 en 1997 et en 1996 et 3 en 1995.

► www.lemonde.fr/prion

Paris est menacé par une crue de la Seine équivalente à celle de 1910

« ***AUJOURD'HUI,*** *si des phénomènes climatiques identiques à ceux de 1910 se reproduisent, nous avons le risque de connaître sur la région parisienne une crue d'une ampleur identique.* » C'est Jean-Pierre Duport, le préfet de la région Ile-de-France, qui lance cette mise en garde. Président de l'agence de l'eau Seine-Normandie, il devait rappeler, mardi 4 décembre à l'occasion de la présentation d'une étude sur la qualité des eaux de la région, son inquiétude. « *Tous les experts sont de plus en plus alarmistes sur la situation du bassin de la Seine* », explique M. Duport, qui rappelle la crue exceptionnelle du fleuve, il y a presque un siècle, au cours de laquelle l'eau avait envahi les rues de la capitale jusqu'aux gares de Lyon et Saint-Lazare.

Après deux ans de pluviométrie exceptionnelle, les sols de la région parisienne sont aujourd'hui gorgés d'eau. « *Les nappes souterraines sont à leur maximum depuis vingt ans,* précise Alain Pialat, directeur régional de l'environnement d'Ile-de-France. *Beaucoup de sources se sont remises à couler et contribuent à augmenter le niveau de toutes les rivières de la région. Conséquence : le niveau de la Seine est déjà inhabituellement élevé en cette période de l'année.* » Le premier niveau indicateur de crue, dit de « vigilance » a d'ailleurs été déclenché mardi à Paris.

Malgré l'été indien d'octobre, l'automne a connu une pluviométrie supérieure à la normale sur le bassin de la Seine. « *Nous sommes déjà dans une situation défavorable,* résume M. Pialat. *Si, à partir de maintenant, les précipitations sont aussi importantes que celles de l'an dernier, toute la région pourrait connaître un régime de crues exceptionnelles.* » Les quatre grands barrages-réservoirs construits en amont de Paris ne pourraient alors écrêter qu'une faible partie du débit de la Seine. A titre de comparaison, leur capacité totale de stockage est de 800 millions de mètres cubes, alors que la crue de 1910 avait représenté un volume total de 6 milliards de mètres cubes.

En alertant ainsi l'opinion sur les risques qui pèsent sur la région parisienne, le représentant de l'Etat veut aussi mettre en garde les élus sur les conséquences de leur laxisme. En effet, sous la pression de l'urbanisation, des permis de construire ont été accordés dans des zones inondables : des habitants et des entreprises sont ainsi directement menacés. Et, à force d'être bétonnées, les zones naturelles d'expansion des crues de la Seine ont petit à petit perdu leur rôle de protection de la capitale.

Christophe de Chenay

DÉPÊCHES

■ **MONT-BLANC : la réouverture du tunnel pour les voitures ne sera pas possible avant la seconde quinzaine de janvier 2002**, à cause du retard pris dans les essais de sécurité, a indiqué, lundi 3 décembre, une source proche du chantier. « *On ne peut pas confirmer que le calendrier sera tenu* », affirme, de son côté, le ministère des transports. Après avoir été plusieurs fois reportée, la remise en circulation avait été fixée au 22 décembre (*Le Monde* du 30 octobre).

■ **MUSIQUE : le chanteur britannique Elton John a annoncé qu'il n'enregistrerait plus jamais d'album** lors d'un concert donné le 30 novembre à Manchester (Etats-Unis). « *J'en ai assez de tout cela,* a-t-il déclaré. *J'aime jouer devant vous les gars, mais je déteste l'industrie du disque. J'ai fait 40 albums et il est temps que je m'arrête.* » Agé de 54 ans, Elton John vient de publier *Songs From The West Coast*, un disque qui a pourtant reçu un excellent accueil critique comme public. Le musicien a terminé son concert par un hommage à George Harrison, l'ancien Beatle disparu le 29 novembre, en lui dédiant *Your Song.*

Tirage du *Monde* daté mardi 4 décembre 2001 : 541 352 exemplaires. 1-3

TOUTE L'EXPERIENCE THINKPAD IBM #121

IBM

Imaginez le portable idéal
Et choisissez-le dans la nouvelle gamme ThinkPad

Découvrez ce qui fait du ThinkPad le must de l'informatique mobile (et la gamme de portables la plus primée au monde !). Des "plus" comme le clavier de taille standard qui offre un réel confort, la lampe ThinkLight très pratique pour travailler dans des conditions de faible luminosité ou le boîtier en titane composite (sur les modèles T23 et X22) qui résiste à tous les chocs lors de vos déplacements...

Une sécurité de pointe. Certains modèles offrent un niveau de protection sans précédent grâce au sous-système de sécurité intégré d'IBM. Cette puce - exclusivité IBM - autorise le cryptage de vos données et sécurise vos communications, avec ou sans fil, mieux qu'n'importe quelle autre solution.

Une flexibilité optimale. Grâce aux logements UltraBay 2000 et UltraBay Plus, votre ThinkPad vous permet d'interchanger facilement les périphériques de votre choix : lecteur DVD, graveur de CD, seconde batterie, clavier numérique, support PDA...

Sans fil ? Sans problème ! Avec la gamme ThinkPad, bénéficiez des derniers développements de la technologie sans fil pour accéder au réseau ou au Web, en toute liberté. Certains modèles sont équipés en standard des fonctions de communication sans fil Ethernet 802.11b et d'une double antenne intégrée à l'écran optimisant la réception du signal. A cette connectivité "sans fil" s'ajoutent les options Bluetooth (via PC Card ou Ultraport). Le modèle A30p est équipé en standard de toutes ces fonctionnalités.

Service et support IBM hors pair. Vous n'êtes jamais perdu avec les services d'aide, les conseils et les mises à jour en ligne accessibles par téléphone, Internet ou via la touche "ThinkPad".

ThinkPad X22
L'ultraportable des globe-trotters exigeants
Processeur Mobile Intel® Pentium® III - M 733 MHz (faible consommation)
Mémoire 128 Mo (maxi : 640 Mo)
Disque dur 10 Go
Ecran 12,1" XGA à matrice active
Modem 56K - Ethernet 10/100
Dispositif de pointage TrackPoint
Eclairage du clavier ThinkLight
Liaison infrarouge, 2 ports USB, connecteur UltraPort
1,5 kg
Microsoft® Windows® 2000
Licence Lotus SmartSuite Millennium
Nombreux logiciels utilitaires
Garantie 3 ans internationale, service "ThinkPad Express" inclus
Réf. TX22GFR
2 020 €HT
13 250,33 FHT
2 415,92 €TTC - 15 847,39 FTTC
71,55 €TTC - **469,34 FTTC/mois***

ThinkPad T23
Le poste de travail portable puissant, complet et léger
Processeur Mobile Intel® Pentium® III - M 866 MHz
Mémoire 128 Mo (maxi : 1Go)
Mémoire vidéo 16 Mo et sortie TV
Disque dur 15 Go
Ecran 13,3" XGA (matrice active)
Lecteur CD-ROM 24x UltraBay 2000
Modem 56K - Ethernet 10/100
Lecteur de disquette 3,5" UltraBay 2000
Dispositif de pointage TrackPoint
Eclairage du clavier ThinkLight
Liaison infrarouge 2 ports USB
Connecteur UltraPort
Baie UltraBay 2000Plus (occupée par lecteur CD)
Micro et haut-parleurs intégrés
2,3 kg
Microsoft® Windows® 2000
Licence Lotus SmartSuite Millennium
Nombreux logiciels utilitaires
Garantie 3 ans internationale, service "ThinkPad Express" inclus
Réf. TT23UFR
2 340 €HT
15 349,39 FHT
2 798,64 €TTC - 18 359,87 FTTC
81,83 €TTC - **537,46 FTTC/mois***

ThinkPad R30
Le portable multimédia prêt pour la communication
Processeur Intel® Pentium® II 1 GHz
Mémoire 128 Mo (maxi : 1 Go)
Disque dur 30 Go
Ecran 14,1" XGA (matrice active)
Lecteur DVD 8x et sortie TV
Modem 56K - Ethernet 10/100
Dispositif de pointage TrackPoint
Eclairage du clavier ThinkLight
Liaison infrarouge, 2 ports USB
Baie UltraBay 2000Plus (occupée par lecteur DVD)
2,5 kg
Microsoft® Windows® 98 Seconde Edition
Licence Lotus SmartSuite Millennium
Nombreux logiciels utilitaires
Garantie 1an internationale, service "ThinkPad Express" inclus
Réf. TR06AFR
1 880 €HT
12 331,99 FHT
2 248,48 €TTC - 14 749,06 FTTC
67,15 €TTC - **440,48 FTTC/mois***

ThinkPad A30
Le portable en cinémascope aussi à l'aise au bureau qu'en déplacement
Processeur Mobile Intel® Pentium® III - M 1Go
Mémoire 128 Mo (maxi : 1 Go)
Mémoire vidéo 16 Mo
Disque dur 30 Go
Ecran 15" SXGA+ (1400x1050) à matrice active
Lecteur DVD 8X et sortie TV
Modem 56K - Ethernet 10/100
Dispositif de pointage TrackPoint
Eclairage du clavier ThinkLight
Liaison infrarouge, 2 ports USB
Baies UltraBay 2000 et UltraBay Plus
3,3 kg
Microsoft® Windows® 2000
Licence Lotus SmartSuite Millennium
Nombreux logiciels utilitaires
Garantie 1an internationale, service "ThinkPad Express" inclus
Réf. TV03WFR
Existe aussi en version Microsoft® Windows® XP Pro (sous condition)
2 410 €HT
15 808,56 FHT
2 882,36 €TTC - 18 900,04 FTTC
83,83 €TTC - **549,89 FTTC/mois***

intel inside pentium III

IBM ThinkPad
Choisissez maintenant
ibm.com/pc/fr
0 810 175 810[1]
pour acheter en direct ou connaître votre revendeur le plus proche

Les PC IBM utilisent une version originale de Microsoft® Windows®
www.microsoft.com/piracy/howtotell

Prix ibm.com et prix moyens constatés au 5 novembre 2001, chaque revendeur restant libre de ses prix. Offres valables dans la limite des stocks disponibles. L'acceptation des offres implique l'acceptation des conditions de vente IBM. IBM se réserve le droit de modifier les caractéristiques et prix de ses produits à tout moment et sans préavis. TVA en vigueur : 19,6%. *Loyer mensuel donné à titre indicatif. Offre de location Successlease sur 36 mois, réservée au marché professionnel sous réserve de l'acceptation du dossier par Factobail. Successlease est une marque d'IBM Corporation, utilisée sous licence. Factobail est une filiale de Factofrance Helbi, opérateur agréé par IBM France. 1-Numéro Azur : prix d'une communication locale. 2-ThinkPad Express : enlèvement et réparation. Intel, le logo Intel Inside et Pentium sont des marques ou des marques déposées d'Intel Corporation ou de ses filiales aux Etats-Unis et dans les autres pays. Microsoft et Windows sont des marques déposées de Microsoft Corporation. Les autres marques appartiennent à leurs entreprises respectives. Photos non contractuelles. Copyright IBM 2001.